

2010

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

PRÉAMBULE – DOCUMENTS INCLUS PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- le rapport d'activité relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, dont le contenu est principalement inséré dans les chapitres du Document de référence de l'exercice 2008, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant respectivement aux pages 81 à 142 et 176 et 177 du Document de référence de l'exercice 2008, déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2009 sous le n° D.09-0167.
- le rapport d'activité relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont le contenu est principalement inséré dans les chapitres du Document de référence de l'exercice 2009, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant respectivement aux pages 83 à 144 et 176 et 177 du Document de référence de l'exercice 2009, déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2010 sous le n° D.10-0189.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet du Groupe, www.essilor.com.

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document :

- le rapport financier annuel ;
- les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Le document d'information annuel tel que demandé par l'article 222-7 du règlement général de l'AMF se trouve au chapitre 24 « Documents accessibles au public ».

MISES EN GARDE

Dénomination de la Société

La dénomination de la société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) (ci-après, « Essilor », « la Société », ou « le Groupe »).

Exercice concerné

Sauf indication contraire, les informations présentées dans ce Document de référence et dans ses annexes sont celles relatives à l'exercice 2010.

Informations relatives au marché

Sauf indication contraire :

- les informations relatives aux parts de marché et aux positions de marché sont basées sur les volumes vendus ;
- les informations de nature marketing, relatives au marché et à l'industrie ophtalmique ou aux parts de marché et aux positions d'Essilor, sont de source Essilor et issues d'évaluations et études internes, pouvant être fondées sur des études de marché extérieures.

MARQUES

Crizal[®], Crizal[®] Alizé[®], Crizal Easy[™], Crizal Forte[®], Crizal[®] Sapphire[™], Essilor[®], Essilor[®] Azio[®] 360°, Eyecode[™], Kappa Ultimate Edition[™], M'Eye Touch[™], Mr Blue[®], Varilux[®], Varilux Comfort[®], Varilux Comfort[®] New Edition, Varilux[®] India^{360°™}, Varilux Physio[®], Varilux Physio 2.0[®], Varilux Physio[®] Enhanced, Varilux[®] Kan, Vision Haute Résolution[™], Visioffice[®], W.A.V.E. Technology[™], Xperio[®], sont des marques déposées ou enregistrées au nom d'Essilor International.

Anateo[®], Anateo[®] Mio, Neva[®] Max sont des marques enregistrées au nom de BBGR. Transitions[®] est une marque enregistrée au nom de Transitions Optical Inc. Global Value[®] est un modèle d'analyse déposé par BMJ Ratings. Kodak est une marque déposée par Kodak, utilisée sous licence par Signet Armorlite, Inc. Foster Grant, Microvision et Lightspecs sont des marques appartenant à FGX International.

Document de référence & Rapport financier annuel 2010



Essilor International
Compagnie Générale d'Optique
147 rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France
Tél. : +33 (0)1 49 77 42 24
www.essilor.com



Le présent Document de référence a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

Conformément à l'annexe I du règlement européen CE 809/2004

1	Personnes responsables	7	9	Examen de la situation financière et du résultat	31
1.1	Responsable du Document de référence	7	9.1	Situation financière	31
1.2	Attestation du responsable du Document de référence	7	9.2	Résultat d'exploitation	32
			9.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	32
			9.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	33
			9.2.3	Stratégie et facteurs influents	33
			9.3	Résultat net	33
2	Contrôleurs légaux des comptes	8	10	Trésorerie et capitaux	34
2.1	Nom et adresse pour la période couverte par les informations financières historiques	8	10.1	Informations sur les capitaux	34
2.2	Démission, non renouvellement	8	10.2	Flux de trésorerie	34
			10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	34
			10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	34
			10.5	Sources de financement attendues	34
3	Informations financières sélectionnées	9	11	Recherche et Développement, brevets et licences	35
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	9	11.1	Recherche et Développement	35
3.2	Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires	10	11.2	Brevets et licences	35
4	Facteurs de risques	11	12	Informations sur les tendances	36
4.1	Risques opérationnels	11	12.1	Evolutions récentes	36
4.2	Risques de marché	11	12.2	Perspectives	36
4.2.1	Risque de liquidité	11	12.3	Éléments survenus depuis la clôture de l'exercice	36
4.2.2	Risque de change	11	12.4	Perspectives 2011	36
4.2.3	Risque de taux d'intérêt	11			
4.2.4	Risque de contrepartie	11			
4.3	Risques juridiques (litiges significatifs, procédures, arbitrages)	12			
4.4	Risques industriels et environnementaux	12			
4.4.1	Risques industriels	12			
4.4.2	Risques environnementaux	12			
4.5	Assurances	13			
5	Informations concernant la Société	14	13	Prévisions ou estimations du bénéfice	37
5.1	Histoire et évolution de la Société	14			
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	14			
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	14			
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	14			
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation, objet social et exercice social	14			
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de la Société	14			
5.2	Investissements	18			
5.2.1	Principaux investissements réalisés	18			
5.2.2	Principaux investissements en cours	18			
5.2.3	Principaux investissements à venir	18			
6	Aperçu des activités	19	14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	38
6.1	Principales activités	19	14.1	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	38
6.1.1	Opérations et activités	19	14.1.1	Le Conseil d'administration	38
6.1.2	Nouveaux produits et/ou services	24	14.1.2	Les Comités d'administrateurs	53
6.2	Principaux marchés	25	14.1.3	Le Comité exécutif	54
6.2.1	L'activité des différents marchés du verre ophtalmique	25	14.2	Absence de conflits d'intérêt potentiels	55
6.2.2	L'activité des verres et matériel optique	25	14.3	Conventions réglementées	55
6.2.3	L'activité des équipements	27			
6.2.4	L'activité readers	27			
6.3	Événements exceptionnels	27			
6.4	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats, principaux clients et procédés de fabrication	27			
6.5	Position concurrentielle	27			
7	Organigramme	29	15	Rémunération et avantages	56
7.1	Description du Groupe	29	15.1	Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	56
7.2	Liste des filiales et relations avec les sociétés apparentées	29	15.1.1	Rémunération des mandataires sociaux	56
			15.1.2	Tableaux des éléments de rémunération des mandataires sociaux	57
			15.1.3	Jetons de présence	58
			15.2	Attributions de stock options et d'actions de performance	59
			15.3	Régime de retraite supplémentaire à prestations définies, dite « de fidélité »	61
			15.4	Indemnités de départ	61
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	30	16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	63
8.1	Immobilisations corporelles importantes	30	16.1	Dates d'expiration des mandats, durées des fonctions et fonctionnement des organes d'administration et de direction	63
8.2	Questions environnementales	30	16.1.1	Dates d'expiration des mandats et durées des fonctions	63
			16.1.2	Fonctionnement du Conseil d'administration et des comités d'études	63

16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction : absence de contrat de service	64	20.6	Informations financières intermédiaires et autres	169
16.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération	64	20.6.1	Informations financières trimestrielles et semestrielles	169
16.4	Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	64	20.6.2	Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois de l'exercice suivant	169
17	Salariés	65	20.7	Politique de distribution des dividendes	169
17.1	Ressources humaines : nombre de salariés, répartition par site et par type d'activité	65	20.8	Procédures judiciaires et arbitrages	170
17.1.1	Effectifs moyens et fins de période	65	20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	170
17.1.2	Répartition des effectifs moyens	65	21	Informations complémentaires	171
17.2	Participations et stock-options	66	21.1	Capital social	171
17.2.1	Situation au 31 décembre 2010 des participations et stock-options détenues par les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	66	21.1.1	Capital souscrit, évolution du capital et action Essilor	171
17.2.2	Informations sur les options de souscription, les options d'achat et les droits à actions de performance	67	21.1.2	Actions non représentatives du capital	175
17.3	Accord d'intéressement et de participation des salariés	73	21.1.3	Actions détenues par la Société	175
17.3.1	Mention des schémas d'intéressement du personnel : contrats d'intéressement et de participation aux bénéficiaires	73	21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance	178
17.3.2	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	73	21.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital	183
18	Principaux actionnaires	75	21.1.6	Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord	184
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	75	21.1.7	Historique du capital social	185
18.1.1	Actionnariat d'Essilor au 31 décembre 2010	75	21.1.8	Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2011	186
18.1.2	Actionnariat d'Essilor au 31 décembre 2009	76	21.2	Acte constitutif et statuts	186
18.2	Droits de vote différents	76	21.2.1	Objet social	186
18.3	Absence de contrôle extérieur de la Société	77	21.2.2	Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	186
18.4	Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires	77	21.2.3	Droits, privilèges et restrictions assorties aux différentes catégories d'actions	186
19	Opérations avec des apparentés	78	21.2.4	Modification des droits des actionnaires	186
19.1	Nature et montant des opérations importantes	78	21.2.5	Assemblées Générales	186
19.2	Montant ou pourcentage pour lequel les opérations avec des apparentés entrent dans le chiffre d'affaires de la Société	78	21.2.6	Dispositions relatives à un changement de contrôle de la Société	187
20	Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	79	21.2.7	Dispositions relatives aux seuils de participation	187
20.1	Informations financières historiques	79	21.2.8	Conditions régissant les modifications du capital	187
20.2	Information financière pro forma	79	22	Contrats importants	188
20.3	Etats financiers consolidés 2010 et notes aux états financiers consolidés. Comptes annuels 2010 et annexes	80	23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	189
20.3.1	Etats financiers consolidés 2010 et notes aux états financiers consolidés	80	23.1	Déclaration ou rapport d'expert	189
20.3.2	Maison mère : principales données et comptes annuels 2010	135	23.2	Informations provenant d'une tierce partie	189
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	163	24	Documents accessibles au public	190
20.4.1	Déclarations des contrôleurs légaux et honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	163	25	Informations sur les participations	193
20.4.2	Périmètre des informations vérifiées	169	26	Annexes du Document de référence 2010	194
20.4.3	Informations financières non vérifiées	169	26.1	Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	194
20.5	Date des dernières informations financières	169	26.2	Politique sociale et environnementale (loi sur les nouvelles réglementations économiques)	210
			26.3	Rapport sur la contribution économique, humaine et environnementale de l'entreprise sur un périmètre élargi	217
			26.4	Notation Global Value	226

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

Attestation du responsable du document

Chapitre 1

RAPPORT DE GESTION

- Analyse de la situation financière et du résultat Chapitres 9
- Facteurs de risques Chapitre 4
- Liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce) Chapitre 21.1.5
- Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce) Chapitre 21 - § 21.1.3.1

ETATS FINANCIERS

- Comptes annuels Chapitre 20 - § 20.3.2
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Chapitre 20 - § 20.4.1.3
- Comptes consolidés Chapitre 20 - § 20.3.1
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Chapitre 20 - § 20.4.1.1

Honoraires des commissaires aux comptes

Chapitre 20 - § 20.4.1.2

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Chapitre 26 - Annexe 1

Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

Chapitre 26 - Annexe 1

Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

Chapitre 24

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du Document de référence

Hubert Sagnières, Directeur général, est la personne responsable du Document de référence.

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion (Chapitres 9 et 10 relatifs à l'analyse des résultats et de la situation financière, Chapitre 4 relatif aux facteurs de risque et Chapitre 21 relatif au capital social) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 incorporés par référence dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 176-177 du Document de Référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF sous le n° D.09-0167, qui contient une observation.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 20.4, qui contient deux observations.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Charenton le Pont, le 29 mars 2011

Hubert Sagnières

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Nom et adresse pour la période couverte par les informations financières historiques

Commissaires aux comptes

Titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Date de début du premier mandat : le 14 juin 1983.

(Titulaire le cabinet Befec, Mulquin et associés, absorbé par Price Waterhouse pour devenir Befec-Pricewaterhouse en 1995, qui devient, après fusion avec Coopers & Lybrand, PricewaterhouseCoopers Audit en 2002).

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Madame Christine Bouvry (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles) qui a succédé le 11 mai 2010 à Monsieur Jacques Denizeau (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Etienne Boris (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

Mazars

61 rue Henri Regnault
92075 La Défense cedex

Date de début du premier mandat : le 11 mai 2007.

Nommé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

Mazars est représenté par Monsieur Pierre Sardet (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Jean-Louis Simon (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

2.2 Démission, non renouvellement

Aucune démission n'est intervenue durant l'année 2010.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 Informations financières historiques sélectionnées

PRINCIPALES DONNEES CONSOLIDEES

<i>En millions d'euros, sauf données par action</i>	2010	2009 ^(a)
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	3 892	3 268
Contribution de l'activité ^(b)	705	593
Résultat opérationnel	618	550
Résultat net part du groupe	462	391
Résultat net (part du groupe) par action ordinaire (en euros)	2,20	1,89
Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)	2,18	1,88
BILAN		
Capital	38	39
Capitaux propres part du groupe	3 001	2 713
Endettement net	296	-93
TOTAL DU BILAN	5 213	4 163
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		
Flux de trésorerie net provenant des opérations	619	510
Flux de trésorerie net affecté aux investissements	-536	-272
Flux de trésorerie net liés aux opérations de financement	-114	-369
Variation de la trésorerie nette	-30	-131
Trésorerie fin de période	346	364

(a) Comptes retraités suite au passage en charges des frais d'acquisition de titres selon IFRS 3 révisée (voir Note 1),

(b) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

En 2010, le marché de l'optique ophtalmique a conservé son dynamisme dans les pays à forte croissance et amorcé sa reprise dans les marchés développés. Dans ce contexte, Essilor s'est appuyé sur son innovation produit et sur l'efficacité ses réseaux de distribution et de son outil de production pour renforcer ses positions sur le haut de gamme et accélérer son déploiement dans le milieu de gamme. Le groupe a également mis à profit sa solidité financière pour accélérer sa stratégie d'acquisitions, lui permettant notamment de pénétrer de nouveaux segments de marché et d'augmenter sa présence dans les marchés à forte croissance.

Les faits marquants de l'exercice 2010 sont :

- la progression des volumes et la forte hausse du chiffre d'affaires (+ 19,1 %) ;
- le lancement de 240 produits sur l'ensemble des segments de marchés ;
- le succès des lancements des verres Varilux Physio 2.0 et Comfort New Edition ;
- les bonnes performances des activités Equipements de laboratoires et Instruments ;

- l'intégration de FGX International, numéro un mondial des lunettes prémontées et de Signet Armorlite, distributeur exclusif des verres de marque Kodak ;
- la poursuite du programme d'acquisitions avec 29 transactions, dont 12 sur les marchés à forte croissance et représentant un total de 432 millions d'euros de chiffre d'affaires en année pleine ;
- le maintien du taux de marge de contribution à un niveau élevé, soit 18,1 % du chiffre d'affaires, ainsi qu'une progression de 16,6 % du bénéfice net par action ;
- l'augmentation de 23 % des « cash flow libres » (*Flux d'exploitation moins investissements industriels nets*), soit 480 millions d'euros ;
- le maintien d'un bilan solide avec un taux d'endettement net sur fonds propres inférieur à 10 %.

Extrait du rapport de gestion du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés dans le chapitre 20 du présent Document de référence.

3.2 Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires

La Société a choisi de ne pas reprendre dans ce Document les informations financières relatives aux périodes intermédiaires. Pour mémoire, les résultats consolidés au 30 juin 2010 ont été publiés le 27 août 2010. Le communiqué financier, le compte de résultat

consolidé, le bilan consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2010 et la présentation des résultats du premier semestre 2010 sont disponibles sur le site Internet www.essilor.com, dans sa section Publications.

4 FACTEURS DE RISQUES

4.1 Risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels est sous la responsabilité des directions opérationnelles auxquelles ils sont liés. Une cellule de centralisation des risques a été mise en place afin d'obtenir une vue globale de la gestion des risques et notamment des risques opérationnels.

Trois catégories de risque en particulier ont été identifiées :

Risques informatiques

L'activité du Groupe dépend en partie du bon fonctionnement de son informatique. Celle-ci est sous la responsabilité de la direction des systèmes d'informations qui contribue par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus à lutter contre ce risque.

Risques liés aux matières premières

Des évolutions de réglementations peuvent nous amener à substituer des matériaux utilisés par de nouvelles matières premières. Cette catégorie de risque est gérée conjointement par la direction des achats et la direction de la recherche et du développement.

Risques logistiques

La qualité de services du Groupe repose sur une chaîne logistique qui pourrait être interrompue suite à des incidents concernant les transports ou les centres de stockage. La direction logistique groupe ainsi que ses correspondants régionaux ont la responsabilité de mettre en œuvre des solutions de substitution (Business Continuation Plans).

La tâche des responsables consiste dans la mesure du possible à anticiper et suivre activement l'évolution de ces risques afin d'en réduire l'impact éventuel, et d'en rendre compte au comité exécutif.

Concernant les joint ventures dans lesquelles il est engagé, le Groupe n'a pas connaissance de risque spécifique autres que ceux inhérents à cette forme de partenariat (relations entre partenaires, évolution de la politique des pays concernés, risque environnemental pouvant affecter la conduite des opérations, etc).

4.2 Risques de marché

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction des Financements et de la Trésorerie du Groupe. Son Directeur est rattaché au Directeur Financier (membre du Comité Exécutif).

Le détail des risques de marché est présenté dans les notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5, à la note 26.

4.2.1 RISQUE DE LIQUIDITE

La politique de financement du Groupe est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des financements, sécurité dans les montants disponibles, et enfin sécurité par la diversité des sources de financement.

L'essentiel des financements à moyen et long terme ainsi que les liquidités à court terme sont centralisés sur la maison-mère par le biais de prêts bancaires, de lignes de crédit confirmées à moyen terme ou de billets de trésorerie. Des cash poolings et des prêts à court et moyen termes, mis en place avec les principales filiales du Groupe, permettent par ailleurs une centralisation progressive de la liquidité.

4.2.2 RISQUE DE CHANGE

Le Groupe, de par sa présence dans de nombreux pays, est naturellement exposé à la variation des devises. Les expositions au risque de change sont couvertes par les instruments de marchés appropriés. Les opérations de change ont pour seule vocation la

couverture d'un risque de change associé à une activité économique. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

4.2.3 RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'objectif de la politique de gestion de taux est de minimiser le coût de financement tout en protégeant le Groupe contre une variation défavorable des taux d'intérêt.

La grande majorité des financements du Groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est également centralisée.

4.2.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles que sont la sécurité et la liquidité.

Le Groupe définit des limites de durée, de supports de placement et de contreparties.

Au 31 décembre 2010, les contreparties des opérations de marché et de placements réalisées par la Direction des Financements et de la Trésorerie bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A+.

A cette date, les banques participant aux deux syndicats bénéficient au minimum d'un rating Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A.

4.3 Risques juridiques (litiges significatifs, procédures, arbitrages)

Allemagne

Fin 2008, le « Bundeskartellamt » (« BKA »), autorité de la concurrence allemande, a ouvert une enquête sur d'éventuelles infractions à la législation allemande sur le droit de la concurrence concernant les acteurs majeurs dans le domaine de l'optique ophtalmique dont deux de nos filiales allemandes, Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH.

A la suite de cette enquête, le 10 juin 2010, le BKA a notifié formellement des amendes aux principaux acteurs de l'optique ophtalmique en Allemagne. Nos deux filiales ont ainsi fait l'objet de notifications formelles d'infractions pour un total de près de 50 millions d'euros.

Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH contestent le bien fondé des conclusions du BKA au regard des faits s'ils étaient reconnus comme avérés, ainsi que les montants des sanctions jugés disproportionnés. En conséquence, deux recours ont été déposés devant le BKA en date du 15 et du 16 juin 2010. Ces recours sont suspensifs des paiements d'éventuelles amendes. Le Groupe n'est pas en mesure d'anticiper les résultats et les délais de ces actions en recours.

En l'état des dossiers et en l'absence de notifications, le Groupe avait constitué des provisions de 9,2 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Suite à la réception des notifications du BKA, le Groupe a décidé de porter ces provisions à 50,7 millions dans les comptes semestriels 2010. Des compléments de provision pour risques ont été constatés dans les comptes semestriels 2010 en « Autres charges opérationnelles » pour un total de 41,5 millions d'euros.

Depuis cette date, la procédure n'a pas connu d'évolution. En l'absence d'éléments nouveaux, les compléments de provisions constitués dans les comptes semestriels au 30 juin 2010 ont été maintenus au 31 décembre 2010.

Etats-Unis et Canada

Suite à l'investigation des pratiques commerciales de Transitions Optical Inc par le Federal Trade Commission en 2009 et la transaction qui en a suivi, Transitions Optical Inc, Essilor of America et Essilor Laboratories of America ont été nommées depuis fin mars 2010 dans une vingtaine de demandes d'assigner devant des tribunaux américains et canadiens, dans le cadre d'actions de groupe (« Class Actions ») au motif que ces entités auraient tenté conjointement de monopoliser le marché du développement, de la fabrication et de la vente de verres photochromiques entre 1999 et mars 2010.

A ce stade, au 31 décembre 2010, le Groupe n'a constitué aucune provision à ce titre. En effet, le regroupement des affaires devant un tribunal fédéral américain a été autorisé fin 2010. Par ailleurs l'instruction n'a pas commencé et les réclamations reçues ne comportent pas d'exigences pécuniaires. Les procédures de recevabilité des plaintes débiteront au premier semestre 2011.

Autres litiges

Essilor International a fait l'objet d'une proposition de rectification concernant les exercices 2006, 2007 et 2008. La Société a répondu à cette proposition de rectification en contestant certains redressements. En comptes consolidés la provision pour contrôle fiscal sur la période 2006 à 2010 inclus s'élève à 31,1 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige juridique ou fiscal, de procédure gouvernementale ou judiciaire, ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant, dans un passé récent, eu des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

Vous reporter au chapitre 20.3.1.5, aux notes 21 et 28 du présent Document de référence.

4.4 Risques industriels et environnementaux

4.4.1 RISQUES INDUSTRIELS

Pour un descriptif de l'activité de la Société, vous reporter au chapitre 6 du présent Document de référence « Aperçu des activités ».

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de particularité de son activité industrielle qui l'expose à un risque précis.

La société a mis en place la gestion des éléments dans le cadre de l'application du règlement REACH, un système européen intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques. REACH oblige les entreprises qui fabriquent et importent des substances chimiques à évaluer les risques résultant de leur utilisation et à prendre les mesures nécessaires pour gérer tout risque identifié. A sa connaissance, la société se conforme à ce règlement.

Vous reporter au rapport sur la politique sociale et environnementale figurant à l'annexe 2 du présent document ainsi qu'au rapport de développement durable figurant à l'annexe 3 du présent document.

4.4.2 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Au sein de ses unités de production amont et au sein de ses unités de prescription aval pour lesquelles il est pertinent de le faire, la société a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'environnement qu'elle a souhaité faire auditer et certifier, site par site, d'après le référentiel ISO 14 001.

Ces systèmes permettent de minimiser les impacts des activités sur l'environnement, de prévenir les incidents et de fixer des plans d'actions à partir d'objectifs d'amélioration des performances environnementales.

Ils commencent tous par une analyse environnementale détaillée qui identifie et caractérise les risques environnementaux.

Vous reporter au chapitre 8.2 du présent Document de référence « Questions environnementales ».

Vous reporter au rapport sur la politique sociale et environnementale figurant à l'annexe 2 du présent document ainsi qu'au rapport de développement durable figurant à l'annexe 3 du présent document.

4.5 Assurances

Le niveau de prévention dans le Groupe est élevé et une démarche d'amélioration continue des comportements, des procédures et des équipements est en place en matière de prévention et de protection.

Les sites industriels à travers le monde sont audités par les assureurs qui émettent des rapports précisant le niveau de protection de chaque site et les mesures à prendre pour l'améliorer quand nécessaire. Essilor associe les services ingénierie de ses assureurs aux nouvelles constructions ainsi qu'à tous travaux significatifs, tant au niveau conception que protection. Cette démarche est contrôlée et ajustée pour tenir compte à la fois des contraintes d'exploitation et des objectifs de prévention définis d'un commun accord entre le Groupe et ses assureurs. Les biens matériels sont régulièrement estimés par des experts indépendants.

Par ailleurs, la répartition géographique des activités du Groupe permet de limiter l'incidence d'un éventuel sinistre important d'un site sur la situation financière du Groupe.

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas exposé à des risques particuliers

Les principales couvertures d'assurances ont la forme de programmes, négociés au niveau mondial par le siège. Ils sont composés d'une police mère établie en France et de polices locales à l'étranger, garantissant ainsi à l'ensemble des filiales dans lesquelles le Groupe est majoritaire, un niveau de couverture identique partout dans le monde.

Ceux-ci sont placés auprès d'assureurs de premier rang indépendants de notre Groupe.

Les filiales ont souscrit localement des polices d'assurances répondant aux obligations réglementaires locales et complétant les couvertures procurées par les programmes mondiaux du Groupe.

Ces programmes d'assurances couvrent notamment les dommages aux biens (incendie, explosion, bris de machines, événements naturels), les pertes d'exploitation consécutives (couverture du risque de perte de marge brute à la suite d'un arrêt de production

accidentel) et les pertes financières du fait de l'interdépendance des sites, le transport des biens (couverture de tous les flux de marchandises), la responsabilité civile (exploitation, après livraison, professionnelle, essais cliniques et atteinte à l'environnement). Afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation, ce dernier programme a été étendu à la responsabilité environnementale en cas d'atteinte à la biodiversité, ainsi qu'à la responsabilité incombant à Essilor et ses filiales pour les opérations de transport des matières premières, des déchets et des produits. Il couvre en outre les frais de dépollution sur les sites assurés.

Certains pays imposent l'achat d'assurances auprès de compagnies d'assurances locales, les garanties peuvent alors être différentes des programmes définis par le Groupe. Une police mère permet d'intervenir en cas d'insuffisance de la couverture locale d'une filiale.

Aucun contrat d'assurance n'est souscrit avec une société captive et les participations minoritaires du Groupe gèrent leurs assurances elles-mêmes.

Le Groupe maintient sa politique de franchises basses pour chaque type de couverture transférant ainsi au marché de l'assurance la quasi-totalité des sinistres assurés.

Aucun sinistre grave n'a été enregistré en 2010 et aucune société du Groupe n'est impliquée dans des litiges assurances significatifs.

Pour déterminer le niveau des garanties souscrites, le Groupe a tenté d'apprécier l'exposition majeure susceptible de l'affecter malgré les procédures de contrôles internes, de prévention, de protection et de flux alternatifs en place.

Les limites de garanties des programmes ont été maintenues en 2010 à 150 millions d'euros pour les Dommages et Pertes d'Exploitation et à 1,5 million d'euros pour le Transport des marchandises.

Le coût global des programmes groupe s'élève à 3,27 millions d'euros en 2010. Ce montant est sensiblement le même qu'en 2009, malgré l'augmentation constante du périmètre garanti.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE LA SOCIÉTÉ

La dénomination de la société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) (ci-après, « Essilor », « la Société », ou « le Groupe »).

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 712 049 618 RCS Créteil.

Le code APE d'Essilor est 334A et celui du siège 741J.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée le 6 octobre 1971 pour une durée de 99 ans, expirant le 6 octobre 2070.

5.1.4 SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION, OBJET SOCIAL ET EXERCICE SOCIAL

Siège social

Le siège social de la Société est situé au 147, rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont, France.

Le numéro de téléphone du siège social est le : +33 (0)1 49 77 42 24.

Le numéro de téléphone de la Direction des relations investisseurs d'Essilor International est le : +33 (0)1 49 77 42 16.

Forme juridique et législation

Essilor est une société anonyme à Conseil d'administration soumise au Droit français, régie par les dispositions du livre II du Code du commerce.

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de tout ce qui concerne la lunetterie et l'optique, sans exception, et, notamment, la fabrication, l'achat et la vente de montures de lunettes, de lunettes de soleil et de lunettes et autres équipements de protection, de verres et lentilles ;

- la conception et/ou la fabrication, l'achat, la vente et/ou la commercialisation de tous instruments, matériels relatifs à l'optique ophtalmique ainsi que tout matériel ou équipement de contrôle, dépistage, diagnostic, mesure ou correction de handicap physiologique, à usage ou non des professionnels ;
- la conception et/ou le développement, l'achat et/ou la commercialisation de progiciels, logiciels, programmes et services associés ;
- la recherche, l'expérimentation clinique, les tests au porté, la formation, l'assistance technique et l'ingénierie correspondant aux activités ci-dessus ;
- toutes prestations ou assistance associées aux activités sus énumérées et notamment, les conseils, la comptabilité, l'audit, la logistique, la trésorerie.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

Exercice social

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Histoire du développement de la Société

5.1.5.1 Deux sociétés innovantes à l'origine d'Essilor

La première naît, en 1849, de l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers, une coopérative ouvrière de fabrication de lunettes qui devient la Société des Lunetiers (Essel). En 1953, Essel invente le premier verre progressif, le verre Varilux et dépose son brevet. Le verre est lancé en 1959. Par ailleurs, le statut de coopérative ouvrière de l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers est à l'origine de l'importante culture d'actionariat salarié présente dans le Groupe Essilor tout au long de son histoire.

La seconde est la Société Industrielle de Lunetterie et d'Optique Rationnelle (Silor) dont le fondateur, Georges Lissac, invente le premier verre organique sous la marque Orma.

Les deux sociétés fusionnent en 1972 pour donner naissance à Essilor.

5.1.5.2 Une entreprise qui s'internationalise

Dans les années 1970, Essilor est déjà une société exportatrice. La société Essel était présente au Japon et la société Silor avait commencé à se développer aux Etats-Unis. Un réseau de distribution est constitué progressivement, d'abord en Europe et aux Etats-Unis, puis en Asie.

Dans les années 1980, Essilor devient une entreprise internationale et commence à implanter une partie de ses productions de série dans des pays émergents. La première usine de production de verres organiques est créée aux Philippines. Ces implantations d'unités de série et de prescription s'accompagnent d'un élargissement de la base de distribution locale. Les rachats de distributeurs, comme en Australie et aux Pays-Bas, se poursuivent parallèlement à la création de filiales au Japon et au Canada notamment.

5.1.5.3 Essilor devient numéro un mondial

Recentrage sur un métier

Parallèlement à son développement international, Essilor se recentre sur le métier du verre correcteur et cède son activité de lentilles de contact en 2001.

Internationalisation

Dès le début des années 1990, le marché de l'optique ophtalmique est le terrain de concentrations importantes et d'une concurrence accrue. Essilor, devenu numéro un mondial de l'optique ophtalmique, s'attache à renforcer ses positions grâce à une stratégie mondiale. Jusqu'au milieu des années 1990, le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires en Europe.

En 1995, Essilor a fait l'acquisition de Gentex Optics, l'un des premiers fabricants américains de verres en polycarbonate.

Afin de se rapprocher de ses clients opticiens, de rendre disponible sa gamme de verres correcteurs partout dans le monde et de produire dans les meilleures conditions, Essilor poursuit son internationalisation.

Après un ralentissement de sa politique d'acquisitions entre 2000 et 2001 (le rachat d'une partie du capital à la suite de la cession de la participation de Saint-Gobain ayant généré une hausse du taux d'endettement), le Groupe a poursuivi activement sa stratégie d'internationalisation au cours de la dernière décennie (voir tableau ci-après).

Cette stratégie permet au Groupe de développer et renforcer ses positions en Amérique du Nord (grâce, notamment, à une politique d'acquisition de laboratoires de prescription), en Amérique latine, en Europe et en Asie et de s'affirmer comme leader dans les pays en fort développement de la zone Asie, notamment en Chine et en Inde. Cette stratégie permet également l'acquisition de nouvelles technologies à l'échelle du Groupe et l'intégration de nouveaux réseaux de distribution qui développent une offre de produits segmentée pour les professionnels de la vue.

Parallèlement, Essilor a poursuivi l'élargissement de son champ d'activité dans le monde de l'optique. En 2008, le groupe a acquis la société Satisloh, leader mondial des équipements de laboratoires de prescription ; en 2010, Essilor a pris le contrôle de FGX International, le leader nord américain des lunettes prismatiques et de Signet Armorlite, un fabricant de verres ophtalmiques situé principalement aux Etats-Unis et en Europe.

Poursuite de la stratégie d'internationalisation au cours des dernières années

Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie / Pacifique / Moyen-Orient Afrique
2007			
En France, acquisition de Novacel, un distributeur européen.	Aux Etats-Unis : Essilor of America a continué à étendre son réseau de laboratoires de prescription avec l'acquisition de Beitler McKee Optical ; Personal Eyes ; Sutherlin Optical ; Premier Optics et Gold Optical Enterprises ; GK Optical ; Dispensers Optical.	Au Brésil, première opération de croissance externe avec une participation dans Unilab, un laboratoire de prescription.	A Singapour, acquisition de ILT, un distributeur de verres en Asie, en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique latine.
Au Royaume-Uni, acquisition de Sinclair Optical Services et de United Optical, deux laboratoires de prescription.	Acquisition de OOGP, un des cinq plus grands distributeurs de lentilles de contact américains.		En Chine, Nikon-Essilor a acquis Nikon Beijing, son distributeur.
En Norvège, acquisition de Sentralslip, un laboratoire de taillage montage.	Acquisition de KBco, un distributeur de verres polarisés aux Etats-Unis.		
Création d'une filiale en Serbie.	Au Canada, acquisition de Optique Cristal.		

Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie / Pacifique / Moyen-Orient Afrique
2008			
<p>En Suisse, acquisition de Satisloh, numéro un mondial des équipements de laboratoire.</p> <p>En Italie, acquisition de Galileo, un des acteurs principaux du marché italien.</p> <p>En Allemagne, acquisition du distributeur Nika.</p> <p>Aux Pays-Bas, acquisition de O'Max, un distributeur d'instruments d'optométrie et de taillage.</p> <p>Dans les pays d'Europe de l'Est, acquisition de Omega Optix (marchés tchèque et slovaque), de Optymal Ood (Bulgarie), de Optika Hulgikaubanduse Oü (Estonie).</p>	<p>Aux Etats-Unis : Essilor of America a pris des participations majoritaires dans les laboratoires de prescription suivants : Pech Optical ; Interstate Optical ; Empire Optical of California ; Collard Rose Optical Laboratory ; Advance Optical ; SouthWest Lens ; Opti-Matrix ; Next Generation Ophthalmics ; Future Optics ; Rainbow Optical Labs ; Deschutes Optical Idaho ; Dependable Optics ; Hi-Tech Optical ; Pinnacle.</p> <p>Au Canada, acquisition de Westlab Optical.</p>	<p>Au Brésil, prise de participation de 51 % dans Technopark.</p>	<p>En Inde, acquisition de 20/20 Rx Lens et de Sankar & Co.</p> <p>En Malaisie, Essilor a acquis Frame N'Lenses, le premier laboratoire indépendant du pays.</p>
2009			
<p>En France, Novisia, filiale d'Essilor, a pris une participation majoritaire dans Mont Royal, un distributeur et laboratoire de prescription.</p> <p>Au Royaume-Uni, acquisition du distributeur Wholesale Lens Corporation Limited, et de Horizon, un laboratoire de prescription.</p> <p>En Belgique, acquisition de De Ceunynck, un distributeur avec un laboratoire de prescription.</p> <p>En Pologne, Essilor a porté sa participation au capital de JZO de 10 % à 51 %.</p>	<p>Aux Etats-Unis : le Groupe a pris des participations majoritaires dans les laboratoires de prescription suivants : Barnett & Ramel ; Mc Leod Optical ; Ultimate Optical et Apex Optical ; Orion Progressive Lab ; Optical Dimensions ; Truckee Meadows Optical ; Abba Optical ; Vision Pointe Optical. Le groupe a pris une participation minoritaire dans Cherry Optical.</p> <p>Essilor a également pris une participation majoritaire dans Optisource International (fabricant et distributeur d'équipements et de consommables) et Frames For America (vente de produits d'optique sur internet)</p> <p>Au Canada, Nikon Optical Canada, filiale de Nikon Essilor, a augmenté sa participation dans Tech Cite de 50 à 100 %.</p>	<p>Au Brésil, Essilor a acquis 51 % de GBO, un distributeur de verres.</p>	<p>En Inde, Essilor a porté sa participation dans le capital de GKB Rx Lens Private Ltd de 50 % à 76 %. Prise de contrôle de Lens and Spectts.</p> <p>Au Moyen-Orient, Essilor a signé un contrat de co-entreprise 50 / 50 avec Amico à Dubaï.</p> <p>En Australie, acquisition de Prescription Glass Pty Ltd, Precision Optics Pty Ltd et Wallace Everett lens Technology Pty Ltd, 3 laboratoires de prescription et de Sunix.</p> <p>En Afrique du Sud, acquisition de Vision Optics.</p>

Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie / Pacifique / Moyen-Orient Afrique
2010			
<p>En France, Essilor a pris une participation dans Essor, un distributeur de verres.</p> <p>Au Royaume-Uni, le Groupe a acquis Leicester Optical, un laboratoire de prescription et de taillage-montage.</p> <p>Dans la division Equipements, le Groupe a pris une participation majoritaire dans DAC Vision, sur le segment des consommables.</p>	<p>Aux Etats-Unis, Essilor a réalisé l'acquisition de FGX International, le leader américain des lunettes prémontées.</p> <p>Essilor a également acquis Signet Armorlite, l'un des premiers fabricants indépendants de verres ophtalmiques.</p> <p>Le Groupe a pris des participations majoritaires dans les laboratoires de prescription suivants : Hawkins ; Custom Optical ; Epic Labs ; Gulf States ; Reliable Optics ; Winchester Optical ; NEA Optical.</p> <p>Nikon Essilor augmenté sa participation dans le laboratoire Encore et pris une participation majoritaire dans Pasch.</p> <p>Au Canada, Essilor a acquis Cascade et Econo-Optic, deux laboratoires de prescription.</p>	<p>Au Brésil, Essilor a pris une participation majoritaire dans quatre laboratoires de prescription : Embrapol Sul, TecnoLens, Farol et Ceditop.</p>	<p>En Chine, Essilor a acquis 50 % du capital de Wanxin Optical, un des tous premiers fabricants de verres ophtalmiques.</p> <p>A Taiwan, Essilor a pris la majorité du capital de SMJ, un laboratoire de prescription et distributeur.</p> <p>A Singapour, Essilor a acquis Visitech, un distributeur.</p> <p>En Inde, Essilor a pris une participation majoritaire dans GKB Optics Technologies et Prakash, deux laboratoires de prescription.</p> <p>En Australie, Essilor a pris une participation majoritaire dans Eyebiz Pty Limited, un laboratoire de prescription du groupe Luxottica.</p> <p>Dans les Emirats Arabes Unis, Essilor est devenu majoritaire dans Ghanada Optical, un laboratoire de prescription.</p> <p>En Afrique du Sud, signature d'un partenariat avec Easy Vision, un distributeur de verres aux laboratoires indépendants.</p>

Partenariats stratégiques

Les partenariats mis en œuvre par Essilor depuis les années 1990 sont autant de solutions innovantes permettant au Groupe de développer ses positions à l'international, ses réseaux de distribution, son offre de produits et son portefeuille technologique :

- en 1990, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe américain PPG pour la fabrication des verres à teinte variable Transitions ;
- en 1999, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe japonais Nikon, donnant naissance à la co-entreprise Nikon-Essilor Co Ltd. La nouvelle société regroupe les activités d'Essilor au Japon, dont les droits de la marque Varilux pour le Japon ainsi que toutes les activités existantes de Nikon en optique ophtalmique, en incluant les droits mondiaux de la marque Nikon dans ce domaine ;
- en 2002, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe sud coréen Samsung Trading Co. Ltd au sein d'une co-entreprise Essilor Korea Ltd qui dispose de filiales en Corée du Sud et en Chine ;
- en 2006, le Groupe a conclu un partenariat avec la société GKB Rx Lens, en Inde ;
- En 2010, le Groupe a conclu un partenariat avec la société Wanxin Optical, en Chine.

Stratégie d'innovation

Parallèlement, Essilor poursuit sa stratégie d'innovation et de valeurs ajoutées pour maintenir son avance technologique et répondre à la demande des marchés.

Font l'objet d'innovations chaque année :

- les traitements ;
- les matériaux ;
- et les designs (verre progressifs principalement).

Essilor utilise des technologies issues d'autres industries pour améliorer sans cesse les propriétés de ses produits.

Depuis 2006, Essilor utilise la technologie du surfaçage numérique qui permet de lancer de nouvelles générations de verres progressifs qui allient :

- une méthode révolutionnaire de calcul de la surface progressive (design) fondée sur l'analyse du front d'ondes ;
- une technique de production d'une extrême précision ;
- et l'incorporation de nouveaux paramètres de personnalisation.

En 2010, de nouveaux traitements et de nouveaux verres ont été lancés. Vous référer au chapitre 6-1-2 « Nouveaux produits et/ou services ».

Des nouveaux produits ont également été lancés par Satisloh, dans le domaine des Equipements et par FGX International.

Au total, innovations (technologiques, marketing, services), stratégie multi-réseaux de distribution, partenariats et acquisitions permettent au Groupe de répondre à la demande des différents segments des marchés de l'optique ophtalmique dans le monde.

5.2 Investissements

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES

Investissements réalisés

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Investissements corporels et incorporels	140,0	125,3
Amortissements	184,0	161,0
Investissements financiers nets de trésorerie acquise	539,2	152,9
Achat d'actions propres	348,9	76,1

Investissements industriels

Dans le domaine industriel les investissements nets de cessions se sont élevés à 124 millions d'euros en 2010 (soit 3,2 % du chiffre d'affaires consolidé), contre 116 millions d'euros l'année précédente.

Ces investissements se sont répartis entre la zone Europe pour 36 millions d'euros, la zone Amérique Nord pour 31 millions d'euros et le reste du monde pour 57 millions d'euros.

45 % de ces investissements ont été réalisés dans les laboratoires de prescription afin d'augmenter les capacités de surfaçage numérique et de traitements multicouches. Les investissements dans les usines de production de série, dont l'essentiel se situe en Asie, comptent pour 35 %. Le solde concerne principalement les activités Instruments et Equipements de laboratoire.

Les nouveaux investissements engagés sur le premier mois de 2011 sont estimés à 19 millions d'euros. Ils se répartissent entre la zone Europe pour 4 millions d'euros, la zone Amérique du Nord pour 10 millions d'euros et le reste du monde pour 5 millions d'euros.

Investissements financiers

Dans le domaine financier, les investissements nets de trésorerie acquise se sont élevés à 539,2 millions d'euros en 2010 contre 152,9 millions d'euros en 2009. Ces investissements sont majoritairement relatifs aux acquisitions réalisées par le Groupe.

Le Groupe a par ailleurs réalisé des acquisitions d'actions propres pour un total net de cessions de 348,9 millions d'euros en 2010 (76,1 millions d'euros en 2009).

Sur les premiers mois de l'exercice 2011, Essilor a procédé à plusieurs nouvelles acquisitions dans le monde. Le détail de ces acquisitions figure au chapitre 12.3 « Eléments survenus depuis la clôture de l'exercice ».

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Les investissements industriels engagés mais non réalisés représentaient au 31 décembre 2010 un montant d'environ 94 millions d'euros et correspondaient principalement à des commandes d'équipements en cours, notamment pour les laboratoires export. Ce montant se répartissait comme suit : 15 millions d'euros pour la zone Europe, 24 millions d'euros pour la zone Amérique Nord et 54 millions d'euros pour le reste du monde.

5.2.3 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A VENIR

En 2011, le Groupe poursuivra ses investissements industriels dans le domaine de la production et de la prescription. Le Groupe continue de se doter de capacités de prescription dans ses laboratoires export. Il investira également dans ses centres d'innovations et technologies français et américain.

Dans le domaine financier, le Groupe continuera également à développer une stratégie d'acquisitions très active et notamment l'acquisition de la société Shamir.

Pour plus d'information, vous pouvez également vous référer au chapitre 12.3 « Eléments survenus depuis la clôture de l'exercice ».

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

6.1.1 OPERATIONS ET ACTIVITES

6.1.1.1 Activités

Verres et matériel optique

Essilor est le numéro un mondial des verres correcteurs. Le Groupe conçoit, fabrique et personnalise des verres correcteurs adaptés aux besoins visuels de chacun.

La large gamme de verres d'Essilor corrige la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie afin de permettre aux porteurs de retrouver une vision parfaite et de préserver leur vue.

Essilor est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales dont les plus représentatives sont :

- Varilux et ses différentes déclinaisons pour les verres progressifs ;
- Crizal et ses différentes déclinaisons pour les verres avec traitements de surface antireflet, antiallure et antistatique ;
- Xperio pour les verres polarisés.
- Nikon, Transitions (verres photochromiques) et Kodak, marques utilisées dans le cadre d'accord avec les sociétés Nikon Corporation, Transitions Optical Inc. et Kodak.

Essilor est également numéro un mondial pour la fabrication et la vente d'instruments d'optique avec deux spécialités : d'une

part, les appareils de taillage de verres finis destinés aux opticiens et aux laboratoires de prescription et d'autre part, les équipements de dépistage des défauts de la vue qui s'adressent à des institutions comme les écoles, la médecine du travail, l'armée ainsi qu'aux professionnels de la vue.

En 2010, l'activité Verres et matériel optique a représenté 92 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Equipements

L'Activité Equipements est représentée principalement par la société Satisloh qui fabrique et commercialise des équipements et consommables utilisés par les laboratoires de prescription. Satisloh est le numéro un mondial des machines de surfaçage et d'antireflet.

En 2010, l'activité Equipements a représenté 3,7 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Readers

En 2010, Essilor a fait l'acquisition de FGX International, leader nord américain du design et de la commercialisation de lunettes prémontées (lunettes loupes). Cette société est aussi présente dans les lunettes solaires pour la grande distribution.

En 2010, l'activité Readers a représenté 4,8 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Chiffre d'affaires hors groupe

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Verres et matériel optique ^(a)	3 561,6	3 164,4
Equipements ^(b)	143,0	103,5
Readers ^(c)	187,0	
TOTAL	3 891,6	3 268,0

(a) Verres correcteurs et Instruments destinés au travail du verre chez l'opticien.

(b) Equipements pour usines et laboratoires de prescription, principalement la société Satisloh.

(c) Activité de FGX International, société acquise en 2010.

6.1.1.2 L'industrie de l'optique ophtalmique

La mission des acteurs de l'optique ophtalmique est de corriger et préserver la vue. Les consommateurs achètent des lunettes environ tous les trois ans pour corriger des défauts tels que la myopie, l'hypermétropie, la presbytie et l'astigmatisme.

L'industrie des verres ophtalmiques est organisée en quatre métiers distincts. Ces métiers correspondent aux phases de la transformation du produit commandé par les consommateurs : les fabricants de matières premières, les fabricants de verres, les laboratoires de prescription et la distribution.

Fournisseurs de matières premières	Chimistes et verriers		
Production des verres	Fabricants intégrés avec laboratoires Essilor	Fabricants non intégrés - Essilor	
Finition des verres		Laboratoires indépendants	Chaînes intégrées avec laboratoires
Distribution de détail	Opticiens indépendants - Chaînes non intégrées		
Client final	Consommateurs		

Les chimistes et verriers

Les matières premières sont mises au point et fabriquées par des verriers pour les verres minéraux et par des entreprises de chimie pour les résines thermodurcissables polymérisables ou les résines thermoplastiques injectables pour les verres organiques. Essilor est client des chimistes et verriers à travers le monde.

Les fabricants de verres

A partir des matières premières, les fabricants de verres produisent dans les usines des verres finis unifocaux et des verres semi-finis. Essilor exerce cette activité.

Les laboratoires de prescription

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis (seule la face avant est terminée) en verres finis pour fournir des verres aux caractéristiques précises de la commande. Ce travail « sur-mesure » permet de répondre au très grand nombre de combinaisons optiques qui existent notamment pour corriger la presbytie. Les laboratoires réalisent le surfaçage (meulage et polissage) des verres ainsi que l'ensemble des traitements (coloration, anti-UV, anti-rayure, antireflet, anti-salissure, antistatique...). Essilor exerce cette activité et détient 332 laboratoires de prescription dans le monde.

L'activité Equipements d'Essilor conçoit et commercialise des gammes d'équipements (principalement des machines pour le surfaçage et pour les traitements antireflet) à destination des laboratoires de prescription.

Les détaillants et les chaînes d'optique

Il existe plusieurs formes de distribution : les opticiens / optométristes indépendants, les groupements coopératifs, les centrales d'achat, les chaînes de distribution d'optique.

Le rôle principal des professionnels de la vue est de conseiller les consommateurs dans le choix de leurs verres, selon la prescription de l'ophtalmologiste / optométriste, et de leurs montures. Ils transmettent ensuite les données de la prescription au laboratoire.

L'interaction des différents acteurs varie d'un pays à l'autre.

Par exemple, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, les laboratoires procèdent le plus souvent à l'assemblage complet du verre et de la monture et livrent des lunettes prêtes à porter aux opticiens.

Dans les autres pays, comme en France ou en Allemagne, les laboratoires livrent des verres ronds aux opticiens qui taillent et adaptent le verre à la monture.

Essilor est un fournisseur des détaillants et des chaînes d'optique à travers le monde.

6.1.1.3 L'organisation d'Essilor

Verres et matériel optique

Essilor dispose d'un réseau mondial d'usines et de laboratoires de prescription qui servent les professionnels de l'optique (détaillants et chaînes d'optique) partout dans le monde.

Les usines de production

Le rôle des usines est d'approvisionner les marchés et les filiales en verres finis et semi-finis avec le meilleur taux de service, au meilleur coût et aux spécifications demandées par les clients tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement des verres.

Implantation des usines au 31 décembre 2010 (Ville, date d'entrée dans le Groupe)

Amérique du Nord / Amérique du Sud	Europe	Asie Pacifique
Etats-Unis Carbondale, Pennsylvanie - 1995 Dudley, Massachusetts - 1995 Mexique Chihuahua - 1985 Porto Rico Ponce - 1986 Brésil Manaus - 1989	Irlande Ennis - 1991 France Dijon - 1972 Ligny en Barrois (Les Battants) 1959 Sézanne - 1974	Philippines Marivelès - 1980 Laguna - 1999 Thaïlande Bangkok - 1990 Chine Shanghai - 1997 Japon Usine de Nikon-Essilor à Nasu - 2000 (co-entreprise)

Soit 14 usines au 31 décembre 2010 :

- hors décompte des deux usines en Chine et en Corée qu'Essilor Korea, société détenue par Essilor en co-entreprise à 50/50 avec Samyung Trading Co.Ltd, possède via sa filiale Chemiglas ;
- hors usines de ILT Danyang en Chine et de Signet Armorlite au Mexique, sociétés dans lesquelles le groupe a pris des participations majoritaires en 2010 ;
- hors décompte des unités de production de BNL en France et de Specialty Lens Corp aux Etats-Unis, sociétés acquises en 2003 ;
- l'usine de Bangalore (Inde) a été reconvertie en laboratoire de prescription.

Equipements

Satisloh détient une unité de fabrication en Allemagne, en Italie et en Chine.

Les laboratoires de prescription

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis en verres finis sur commande.

A fin 2010, la répartition du réseau de 332 laboratoires de prescription Essilor et de la co-entreprise Nikon-Essilor s'établit comme suit :

Amérique du Nord	190
Europe	45
Asie - Océanie	81
Amérique latine	16

6.1.1.5 L'activité en 2010

Extraits du rapport de gestion du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011.

Le chiffre d'affaires du Groupe

Variation du chiffre d'affaires 2010	Variation réelle	Base homogène	Effet de périmètre ^(a)	Effet de change
En millions d'euros	623,6	97,5	338,8	187,3
En %	19,1%	3,0%	10,4%	5,7%

(a) L'effet de périmètre se décompose en 3,1 % d'acquisitions organiques (acquisitions de laboratoires de prescription et de distributeurs) et 7,3 % d'acquisitions stratégiques (FGX International et Signet Armorlite).

Les modalités de calcul de cet agrégat sont expliquées dans la note 2.3 des états financiers consolidés.

En 2010, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Essilor s'est établi à 3 891,6 millions d'euros en hausse de 19,1 %.

En base homogène, la croissance des ventes atteint 3,0 %. Ce progression reflète la reprise pour l'activité verres et matériel d'optique et une forte croissance de la division Equipements.

L'effet de périmètre (+ 10,4 %) traduit d'une part l'intégration de FGX International et de Signet Armorlite (+ 7,3 %) et, d'autre part, le chiffre d'affaires apporté par les partenariats et acquisitions organiques signées en 2009 et 2010 (+ 3,1 %).

Les centres de distributions

Les centres de distribution ou stocks continentaux assurent la réception des verres finis et semi-finis et l'envoi aux filiales de distribution et aux laboratoires. Douze centres sont répartis dans le monde : 6 en Asie, 2 en Europe, 2 en Amérique du Nord et 2 en Amérique du Sud.

6.1.1.4 La distribution des produits d'Essilor

La distribution des produits d'Essilor est exercée :

- par les filiales ou les réseaux du Groupe dans les pays où Essilor est implanté ;
- par des distributeurs là où le Groupe n'a pas de filiales en propre.

Les clients d'Essilor sont :

- les opticiens / optométristes pour les verres ophtalmiques et les instruments de taillage-montage directement ou indirectement à travers des distributeurs ;
- les laboratoires de prescription pour les verres, les instruments de taillage-montage et les équipements de laboratoires (machines de surfaçage et d'antireflet principalement) ;
- la grande distribution, les pharmacies et la distribution spécialisée pour les lunettes prémontées de FGX International.

L'effet de change (+ 5,7 %) résulte de l'appréciation de l'ensemble des monnaies de facturation du groupe, et notamment celle du dollar américain, du dollar canadien, du real brésilien et du dollar australien.

Recherche et développement

Les informations concernant la Recherche et Développement se trouvent au chapitre 11 du présent Document de référence « Recherche et Développement, brevets et licences ».

La production des usines et les investissements industriels

Essilor possède 14 usines qui sont situées en Amérique du Nord (4), en Amérique du Sud (1), en Europe (4) et en Asie (5) incluant l'usine de Nikon-Essilor au Japon).

Dans ses usines, le Groupe produit des verres finis unifocaux, d'une part, et des verres semi-finis, d'autre part. Ces derniers sont ensuite expédiés vers des laboratoires de prescription qui effectuent le surfaçage et les traitements (vernis, antireflet...).

En 2010, les volumes de production ont atteint environ 242 millions de verres, en forte progression par rapport à 2009. Cette croissance des volumes a été principalement localisée dans les usines d'Asie, les volumes des autres continents étant stables ou en légère augmentation. Elle provient essentiellement de l'internalisation de volumes de verres achetés auparavant à l'extérieur, de gains de nouveaux clients, notamment aux Etats-Unis et en Asie, et, enfin, d'une belle progression des volumes de verres polarisés. Par matériau, hormis une croissance notable des verres polarisés, le polycarbonate et les hauts indices ont continué de se développer et le matériau d'indice 1,5 est resté stable. Dans ce contexte très dynamique, le Groupe a réalisé, d'une part, des gains de productivité significatifs et, d'autre part, une baisse de ses coûts de production de près de 3 % et de ses dépenses opérationnelles par rapport à 2009. En termes d'investissements, les principales actions ont concerné l'ajout de capacités de production pour les verres polarisés ainsi que l'extension du bâtiment aux Philippines.

L'ingénierie mondiale et les laboratoires de prescription

Les 332 laboratoires de prescription du Groupe réalisent des verres sur mesure conformes aux commandes, toutes différentes, des clients professionnels de l'optique sur l'ensemble des continents. A partir d'un verre semi fini, les laboratoires de prescription assurent la finition du produit à travers les opérations de surfaçage, de traitements (vernis) et de taillage montage. En 2010, les laboratoires de prescription d'Essilor ont produit 75 millions de verres (hors acquisitions et partenariats finalisés en 2010).

Au cours de l'exercice, Essilor a noué des partenariats avec plus de vingt nouveaux laboratoires sur l'ensemble des continents. De plus, le Groupe a renforcé ses liens avec plusieurs laboratoires indépendants situés en Europe, aux Etats-Unis et en Amérique latine, à travers DEO (*Digital-surfacing External Offer*), une offre de partenariat comprenant l'installation de ses technologies de surfaçage numérique, une technologie qui a pris son essor depuis plusieurs années et qui permet de créer des designs sophistiqués, notamment pour la personnalisation des verres. A la fin de l'année, 33 laboratoires indépendants au total étaient équipés en DEO.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi le développement de ses laboratoires serveurs. Après les quatre centres créés en Thaïlande (2), au Mexique et en Inde, Essilor a ouvert un nouveau laboratoire à Shanghai, en Chine, au début de l'année. Ces laboratoires produisent des verres à destination principalement des marchés européen et nord américain avec des délais intéressants et des coûts très compétitifs permettant notamment au groupe d'accroître, conformément à sa stratégie, son offre dans le milieu de gamme. Parallèlement, Essilor a continué à développer dans certains pays des offres de services de proximité pour ses laboratoires locaux incluant des délais ultra-courts, des gammes de produits spécifiques et de la formation pour les opticiens.

La logistique

En 2010, l'augmentation des volumes et des ventes auprès des filiales a eu pour corollaire une progression des stocks en volume à périmètre constant, assortie d'une amélioration des performances en termes de couverture. Cette croissance, qui a porté le nombre de références produits à 580 000, a été tirée par les produits à valeur ajoutée, notamment les verres polarisés et les verres photochromiques.

L'un des faits marquants de l'année a été le lancement mondial de la nouvelle génération du verre Varilux Comfort de façon synchronisée sur trois continents, l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Amérique du Sud. Pour les équipes de la logistique et de la production, cela a représenté la fabrication en amont de 60 000 nouveaux moules et les verres semi finis ont été produits dans la moitié des usines du Groupe. De plus, des équipes associant la logistique, le marketing, les ventes, l'ingénierie se sont mobilisées autour d'un projet commun pour réduire les coûts liés au changement de gammes de verres et à l'obsolescence de l'ancienne génération. Enfin, le Groupe a poursuivi la rationalisation de ses sites et regroupé ses centres de distribution pour les pays nordiques d'Europe sur un seul site en Suède.

Les acquisitions de 2010

En 2010, la stratégie d'acquisitions et de partenariats s'est poursuivie partout dans le monde. 29 nouvelles opérations ont été signées représentant un chiffre d'affaires cumulé de 432 millions d'euros en base annuelle.

FGX International

Essilor a finalisé l'acquisition de FGX International, le numéro un américain des lunettes pré-montées, également distributeur de lunettes de soleil, qui a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 259,3 millions de dollars. Depuis cette acquisition, le Groupe distingue dans son information par secteur opérationnel cette activité sous la dénomination « Readers ».

Signet Armorlite

Essilor a également finalisé l'acquisition de Signet Armorlite, l'un des premiers fabricants indépendants de verres ophtalmiques principalement implanté aux Etats-Unis et en Europe. Titulaire d'une licence de production et de distribution exclusive des verres de la marque Kodak, Signet Armorlite a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 115 millions de dollars en 2009.

Les 27 partenariats ou acquisitions dites organiques représentent un chiffre d'affaires additionnel de 155 millions d'euros.

Etats-Unis

Essilor of America a étoffé son réseau de laboratoires de prescription sur l'ensemble du territoire avec la prise de contrôle de :

- **Hawkins** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 4,5 millions de dollars), dans l'Etat du Kansas;
- **Custom Optical** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 2,5 millions de dollars), en Géorgie ;
- **Epic Labs** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 3 millions de dollars), dans le Minnesota ;
- **Gulf States** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 3 millions de dollars), en Louisiane ;

- **Reliable Optics** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 4,3 millions de dollars), dans l'Etat de New York ;
- **Winchester Optical** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 9,3 millions de dollars), dans l'Etat de New York;
- **NEA Optical** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 3,3 millions de dollars), en Arkansas.

De son côté, Nikon-Essilor a augmenté sa participation de 30 % à 80 % dans **Encore** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 4 millions de dollars), un laboratoire situé dans le Connecticut et pris une participation majoritaire dans **Pasch** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 3,9 millions de dollars) dans le Colorado

Canada

Essilor Canada a pris des participations majoritaires dans deux laboratoires de prescription :

- **Cascade** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 6 millions de dollars canadiens) situé en Colombie britannique ;
- **Econo-Optic** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 0,7 millions de dollars canadiens), dans le Nouveau Brunswick.

Brésil

Essilor a noué des partenariats majoritaires avec quatre laboratoires de prescription :

- **Embrapol Sul** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 9,4 millions d'euros) situé dans la région de Paraná ;
- **Tecnolens** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 7,4 millions d'euros) dans la région de Bahia ;
- **Farol** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 7,2 millions d'euros) et **Ceditop** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 3,5 millions d'euros) situés dans l'Etat de Rio Grande do Sul.

Europe

En France, Essilor a pris une participation dans **Essor**, un distributeur de verres réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires dont une part importante aux Antilles.

Au Royaume-Uni, Essilor a acquis 80 % de **Leicester Optical**, un laboratoire de prescription et de taillage-montage situé à Rothley, réalisant des ventes annuelles d'un montant de 1,8 millions d'euros.

Asie

En Chine, Essilor a acquis, dans le cadre d'une co-entreprise, 50 % du capital de **Wanxin Optical**, l'un des tous premiers fabricants de verres ophtalmiques basés en Chine qui réalise un chiffre d'affaires d'environ 24 millions d'euros et produit 35 millions de verres destinés au marché domestique et à l'export. Essilor a également pris la majorité du capital de **Danyang ILT Optics**, un fabricant de verres ophtalmiques réalisant un CA de 7 millions d'euros.

A Taïwan, Essilor a pris la majorité du capital de **SMJ**, un laboratoire de prescription et distributeur (Chiffre d'affaires: 1,6 million d'euros)

A Singapour, Essilor a acquis **Visitech** - rebaptisé Signet Armormite (Asia) Pte Ltd - un distributeur réalisant 1,2 million de chiffres d'affaires.

Inde

Essilor a pris une participation majoritaire dans **GKB Optics Technologies**, un laboratoire de prescription basé à New Delhi réalisant un chiffre d'affaires de 0,8 million d'euros, ainsi que dans **Prakash**, un laboratoire de prescription réalisant 0,3 million d'euros de ventes annuelles.

Australie

Essilor a pris 70 % du capital d'**Eyebiz Pty Limited**, une coentreprise avec Luxottica Group, le leader dans la conception, la fabrication et la distribution des lunettes de mode, de luxe et de sport haut de gamme. Eyebiz est un laboratoire de finition qui sert l'ensemble des points de vente de Luxottica en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Afrique – Moyen-Orient

Dans les Emirats Arabes Unis, Essilor est devenu majoritaire au capital de **Ghanada Optical**, un laboratoire de prescription situé à Abu Dhabi desservant les pays du Golfe ainsi que les Emirats et réalisant 2 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le groupe s'est renforcé en Afrique du Sud en signant un partenariat avec **Easy Vision**, un distributeur de verres aux laboratoires indépendants réalisant un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros.

Equipements de laboratoires

Dans la division « Equipements », Essilor a pris une participation de 60 % dans le capital de **DAC Vision**, l'un des premiers fabricants mondiaux de consommables pour le surfaçage, les traitements et le montage. Implantée en Europe et aux Etats-Unis, DAC Vision réalise un chiffre d'affaires d'environ 30 millions d'euros.

Shamir Optical

Par ailleurs, Essilor a annoncé le 15 octobre 2010 avoir signé avec Kibbutz Shamir un accord aux termes duquel Essilor propose d'acquérir 50 % de **Shamir Optical**, un fabricant indépendant de verres ophtalmiques ayant réalisé 142 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2009. La finalisation de la transaction, qui nécessite l'approbation des actionnaires de Shamir Optical et l'obtention de diverses autorisations réglementaires, devrait intervenir mi-2011.

Cession d'actif

Essilor a cédé le 9 août 2010 sa participation historique dans le groupe **Sperian Protection**, soit 15 % du capital, au groupe Honeywell. La valeur nette de réalisation de cet actif a représenté 133 millions d'euros, et s'est traduite par une plus-value de cession d'un montant de 27,1 millions d'euros dans les comptes consolidés 2010.

Vous reporter également au chapitre 12.3 du présent Document de référence « Eléments survenus depuis la clôture de l'exercice ».

6.1.2 NOUVEAUX PRODUITS ET/OU SERVICES

Extraits du rapport de gestion du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011.

En 2010, le groupe a lancé 240 nouveaux produits dans le domaine des verres. Parmi les plus importants, on peut citer :

Varilux Physio 2.0 : la Vision Haute Résolution

Depuis le lancement de Varilux Physio en 2006, les porteurs ont accès à une Vision Haute Résolution. En effet, ce verre offre une meilleure précision des détails, un élargissement du champ de vision et une amélioration de la sensibilité aux contrastes. En 2010, Essilor perfectionne encore la qualité de vision en lançant Varilux Physio 2.0, le verre progressif de la toute dernière génération. Côté technologie, Varilux Physio 2.0 utilise pleinement le surfaçage numérique avancé, qui permet d'étendre la complexité de la surface optique sur les deux faces du verre. La méthode de calcul utilisée et inspirée par l'astronomie (WAVE 2.0) permet, en plus de la maîtrise du faisceau de lumière qui passe par l'œil, d'intégrer chaque diamètre possible de pupille. La combinaison de ces deux technologies offre ainsi une meilleure qualité de vision dans toutes les conditions de luminosité. Disponible dans tous les pays depuis janvier 2010, Varilux Physio 2.0 existe également en version adaptée pour les petites montures.

Varilux Comfort

Dix sept ans après son lancement, Varilux Comfort, la référence absolue du verre progressif, a été repensé en 2010. A l'origine, en 1993, le design de Varilux Comfort avait révolutionné le marché du verre progressif et lui avait permis de devenir rapidement le verre le plus vendu au monde. En 17 ans, plus de 100 millions de paires ont été distribuées !

Bien que le succès de ce verre ne se soit jamais démenti, l'évolution des modes de vies et de l'environnement visuel des porteurs, modifié notamment par le développement des nouvelles technologies, justifiait une mise à jour de cette référence sur le marché. L'utilisation régulière des téléphones mobiles, d'appareils photos numériques ou encore d'outils GPS impliquent un comportement visuel différent d'il y a 15 ans. En parallèle, la R&D optique a fait d'immenses progrès et des nouvelles techniques de fabrication, comme le surfaçage numérique, sont apparues. Ainsi, le nouveau Varilux Comfort New Edition offre un champ de vision élargi et la transition entre les zones a été adoucie pour apporter un confort visuel instantané dans toutes les situations. Parfaitement adapté à toutes les activités journalières, Varilux Comfort New Edition est disponible dans le monde entier.

Anateo Mio

Trois ans après le lancement réussi de son verre progressif Anateo, BBGR, filiale d'Essilor, répond aux attentes des opticiens pour des produits de haute technologie. Anateo Mio, la nouvelle version d'Anateo, offre le plus haut niveau de personnalisation grâce à deux innovations brevetées : d'abord, le verre intègre un nouveau paramètre d'individualisation - la distance naturelle de lecture - et tient ainsi compte, pour la première fois, de la morphologie du porteur. Ensuite, pour mesurer ce nouveau

paramètre, l'opticien utilise un outil de mesure pionnier « EyeTab® » qui établit en quelques secondes la distance entre les verres du porteur et le test de lecture, grâce à un système d'émetteur-récepteur à ultrasons. Enfin, un simple questionnaire permet aux opticiens d'évaluer les paramètres relatifs au porteur et à sa monture. Le verre Anateo Mio a été lancé en fin d'année 2010 dans la plupart des pays d'Europe.

Varilux Kan

Après les succès de la gamme Essilor Azio^{360°} en Asie, et du verre Varilux India en Inde, Essilor a lancé Varilux Kan pour la population coréenne en avril 2010. Cette décision fait suite aux études comportementales et physiologiques sur les stratégies visuelles asiatiques menées par le centre de Recherche et Développement de Singapour. Des mesures prises sur le galbe, l'angle d'inclinaison de la monture, la distance verre-œil, l'écart pupillaire et la distance de lecture, ont démontré que les Coréens se distinguaient des autres populations asiatiques par des comportements visuels spécifiques. La différence principale est la distance de lecture, nettement plus importante que celle mesurée pour la réalisation de la gamme Essilor Azio^{360°}. Varilux Kan est destiné à remplacer la gamme Varilux^{360°} en Corée et à développer la connaissance de la marque Varilux auprès des porteurs.

Myopilux Max

La myopie est un défaut de vision très répandu dans le monde, et plus particulièrement en Asie. Les enfants sont notamment touchés par ce phénomène et, en Chine par exemple, on estime à 90 millions le nombre d'enfants myopes. En réponse à cette situation, le groupe a décidé de concevoir une gamme de verres préventifs qui ralentissent l'évolution de la myopie des enfants. L'instrument Myopilux, développé par le groupe, permet au professionnel de l'optique de déterminer les caractéristiques du système visuel de l'enfant et ainsi de lui prescrire le verre le plus adapté. Parmi ceux-ci, Myopilux Pro, lancé en 2008 en Asie, est un verre progressif spécialisé pour les enfants. Pour compléter la gamme et offrir à chaque enfant un verre adapté, Essilor a lancé Myopilux Max en 2010. Il s'agit d'un verre bifocal composé d'une partie supérieure offrant la correction visuelle adaptée à la prescription de l'enfant et une partie inférieure contenant une addition prismatique qui agit sur l'évolution de l'œil. Myopilux Max permet de réduire de 60 % l'évolution de la myopie. Avec ces deux produits, les professionnels de la vision peuvent désormais choisir la réponse la plus adaptée au profil de chaque enfant à équiper.

Crizal, une gamme complète de traitements

Les verres optiques ont 5 grands ennemis : les reflets, les salissures, les rayures, la poussière et l'eau. Ces éléments altèrent la vision des porteurs, et ce même avec des verres de la plus haute qualité. Depuis 1993, Essilor a développé une gamme de traitements qui permet de combattre ces ennemis. Après le lancement mondial de Crizal Forte en 2009, Essilor a complété et optimisé la famille de traitements Crizal en 2010. Un nouveau traitement haut de gamme a été lancé aux États-Unis : Crizal Sapphire. L'entrée et le milieu de la gamme ont également été entièrement renouvelés avec deux nouveaux produits : Crizal Alizé⁺ et Crizal Easy. L'ensemble de la gamme offre aux porteurs une clarté de vision absolue.

6.2 Principaux marchés

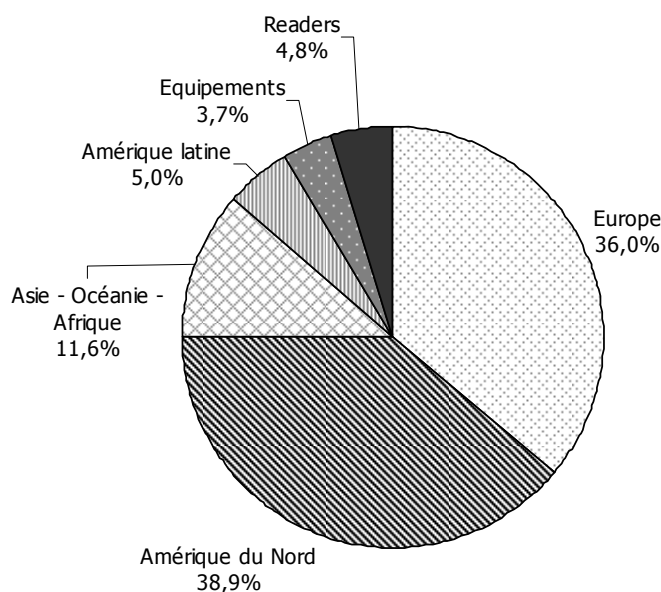
Extraits du rapport de gestion du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011.

6.2.1 L'ACTIVITE DES DIFFERENTS MARCHES DU VERRE OPHTALMIQUE

Activité des différents marchés

Chiffre d'affaires <i>En millions d'euros</i>	2010	2009	Variation réelle	Croissance en base homogène
Europe	1 402,1	1 331,8	5,3%	0,4%
Amérique du Nord	1 515,6	1 354,0	11,9%	1,4%
Asie Océanie Afrique	450,0	344,7	30,6%	8,4%
Amérique latine	193,9	134,0	44,7%	16,5%
VERRES ET MATERIEL OPTIQUE	3 561,6	3 164,5	12,6%	2,4%
Equipements	143,0	103,5	38,1%	21,3%
Readers	187,0			
TOTAL	3 891,6	3 268,0	19,1%	3,0%

Répartition du chiffre d'affaires par région



Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires 2010 global du Groupe, vous référer à la partie 6.1.1.5 du présent Document de référence.

6.2.2 L'ACTIVITE DES VERRES ET MATERIEL OPTIQUE

EUROPE

Les ventes sont restées stables (+ 0,4 %) dans un contexte de reprise économique lente et marqué par une forte disparité d'un pays à l'autre. Les lancements réussis des nouvelles générations des verres progressifs Physio 2.0 et Comfort New Edition ont permis de redynamiser les volumes de ventes de la gamme Varilux. Cette tendance positive se reflète également dans le succès auprès des opticiens des verres Eyecode associés aux instruments de mesure Visioffice.

La France affiche une très belle performance d'ensemble grâce à l'efficacité de son organisation multi-réseaux, complété par deux nouveaux partenariats noués avec les laboratoires de prescription Mont-Royal et Essor. BBGR s'est illustré grâce, entre autres, au succès de son nouveau verre progressif Anateo Mio. Aux Pays-Bas, dans un marché dynamique, Essilor a poursuivi avec succès son modèle de développement avec les opticiens indépendants.

Au Royaume-Uni où la situation économique est restée plus tendue, le groupe a stabilisé ses ventes en profitant notamment de la bonne performance de WLC. Situation stable également en Allemagne, en Belgique et en Suisse.

En Europe du Sud, l'activité est restée très difficile, notamment en **Espagne**. Au **Portugal**, Essilor a toutefois pris des parts de marché.

En Europe de l'Est où les performances par pays restent très inégales, le groupe a globalement retrouvé le chemin de la croissance, tiré par le bon niveau d'activité en **Pologne** et une forte croissance en **Russie**.

AMERIQUE DU NORD

La zone a affiché une croissance de + 1,4 % en base homogène, fortement pénalisée par les difficultés rencontrées au Canada.

Aux **Etats-Unis**, les signaux de reprise se sont progressivement raffermis au cours de l'année. Au final, Essilor profite d'une amélioration du mix produit, tant au niveau des traitements que des designs ou encore des matériaux avec une forte progression des verres en polycarbonate.

Essilor a renforcé son réseau de laboratoires de prescription avec neuf nouveaux partenariats permettant d'étendre sa couverture commerciale. Essilor Laboratories Of America s'est ainsi appuyé sur sa franchise avec les optométristes indépendants pour développer ses marques phare Crizal, aidé par le lancement très prometteur du verre antireflet Crizal Sapphire, et surtout Varilux, qui s'est appuyé sur l'introduction des verres progressifs Physio 2.0 et du nouveau Comfort. Les ventes aux laboratoires indépendants ont été stables.

L'activité avec les chaînes a été plus difficile malgré des succès avec de nouveaux comptes. En revanche, l'activité a été soutenue avec les petites chaînes (*integrated retailers*). Tirée par la forte progression des verres polarisés Xperio, les ventes de Kbc0 affichent une bonne croissance. Pour sa part, OOGP a bénéficié d'une demande soutenue pour les lentilles de contact.

Au **Canada**, Essilor a souffert de problèmes de service liés à la modernisation des systèmes d'information de ses laboratoires. Le groupe a néanmoins étoffé son réseau de distribution en signant deux nouveaux partenariats avec des laboratoires.

ASIE - OCEANIE

En 2010, le chiffre d'affaires de la zone Asie-Océanie-Afrique comprenant également le Moyen-Orient a progressé de + 8,4 % en base homogène, traduisant le contraste qui existe entre les performances des pays à forte croissance et les difficultés rencontrées dans les pays développés.

En **Inde**, le Groupe a bénéficié de l'amélioration du mix favorisé par le succès du verre Varilux India, la forte progression des volumes et l'efficacité de l'ensemble des réseaux de distribution, permettant un très fort développement dans tous les segments de marché y compris le milieu de gamme. Tous les pays de l'**Asean** ont connu une croissance à deux chiffres. En particulier, le groupe a pris de nouvelles parts de marché en **Thaïlande** grâce à l'efficacité de sa stratégie multi-réseaux. A **Taiwan**, le succès des verres Nikon et Essilor assure une bonne progression du mix produit.

En **Chine**, le groupe conserve une forte dynamique dans le haut de gamme, illustrée par le succès des verres Essilor Azio. Celle-ci est renforcée par le rapide développement de l'activité dans le milieu de gamme alimentée par les nouveaux partenariats avec les acteurs locaux de premier plan. Enfin, en **Corée du Sud**, les produits de marque connaissent une croissance soutenue.

Au **Japon**, dans un contexte de marché toujours déprimé, Nikon-Essilor a obtenu de nets progrès sur le segment des verres progressifs, avec notamment une belle progression de Varilux dans les chaînes haut de gamme. Enfin, 2010 a été très difficile en **Australie** et particulièrement en **Nouvelle-Zélande**, où la consommation a sensiblement fléchi.

Enfin, au **Moyen-Orient** et en **Afrique du Sud**, Essilor poursuit la constitution de son organisation multi-réseaux et obtient des taux de croissance élevés.

AMERIQUE LATINE

La zone Amérique latine qui regroupe également les pays d'Amérique centrale et le Mexique a connu une très forte croissance de son chiffre d'affaires en base homogène, soit + 16,5 %.

Au **Brésil**, les ventes ont été tirées par les volumes sur l'ensemble des segments du marché et par la progression du mix produit. L'accélération de la pénétration des verres antireflet, et tout particulièrement ceux de la gamme Crizal qui a bénéficié de l'accueil très favorable de Crizal Forte, a conduit Essilor à augmenter ses capacités de traitement à Sao Paulo. Les ventes de verres progressifs, y compris Varilux, se sont également bien développées. 2010 a aussi été l'année de l'accélération des partenariats. Les quatre laboratoires de prescription qui ont rejoint le réseau Essilor permettent un maillage géographique beaucoup plus dense et un renforcement des parts de marché locales.

L'**Argentine** a obtenu la plus forte croissance de la zone. La forte demande de verres antireflet soutenue par une amélioration sensible de la qualité de service a contribué à d'importants gains de parts de marché. Le bon développement des ventes d'instruments aux opticiens a également participé au niveau élevé de l'activité.

Forte progression également au **Mexique** grâce au dynamisme des ventes de verres antireflet et de la marque Varilux ainsi qu'au développement de l'activité avec une grande chaîne.

Dans les autres pays où Essilor ne dispose pas de filiales de distribution, Essilor a obtenu une croissance à deux chiffres et remporté d'importants succès, et notamment en **Colombie** et au **Chili**.

LES INSTRUMENTS

La division Instruments, qui comprend les ventes de meuleuses et d'appareils de prises de mesures ainsi que les solutions d'organisation pour les magasins d'optique, a connu une croissance rapide (+ 9,8 %). La meuleuse haut de gamme Mr. Blue lancée en 2009 en Europe a été déployée avec succès dans le reste du monde, y compris dans les pays à forte croissance comme le Brésil ou la Chine. Le logiciel de personnalisation « M'eye touch » lancé cette année permet à l'opticien de créer ses propres formes de verre.

Essilor a également lancé « Kappa Ultimate Edition », une version plus ergonomique que la meuleuse de l'ancienne génération et destinée à renforcer Essilor dans le milieu de gamme.

Enfin, la commercialisation réussie de Visioffice partout en Europe a participé à la belle dynamique de l'exercice. Cet instrument placé chez l'opticien permet notamment de prendre des mesures additionnelles nécessaires à la commercialisation des verres intégrant la technologie Eyecode.

6.2.3 L'ACTIVITE DES EQUIPEMENTS

Les ventes d'équipements pour laboratoires de prescription se sont accélérées tout au long de l'année 2010 pour afficher une croissance en base homogène de + 21,3 %. Ce dynamisme est lié à la forte demande de machines de surfacage numérique, tant de la part des laboratoires indépendants que des chaînes d'optique. L'essor de cette technologie bénéficie de surcroît à l'activité de production de consommables de Satisloh grâce à une montée en gamme des produits.

La zone Asie a été particulièrement dynamique, profitant à la fois d'un fort niveau d'activité de ses marchés domestiques pour lesquels Satisloh dispose d'une usine de production dédiée située à Zhongshan (Chine), et du développement de laboratoires de prescription de grande capacité servant les régions développées.

Enfin, l'acquisition de DAC Vision (voir section « Acquisitions » dans chapitre 6.1.1.5), l'un des leaders mondiaux dans le domaine des consommables, a permis au groupe d'enrichir son portefeuille de produits pour mieux répondre aux différents besoins des clients.

6.2.4 L'ACTIVITE READERS

Essilor a finalisé au premier trimestre 2010 l'acquisition de FGX International, le leader nord-américain des lunettes pré-montées dites « readers ». Egalement distributeur de lunettes de soleil, FGXI réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis (90 %), et se développe au Canada, au Mexique et au Royaume-Uni. Les chaînes de grande distribution, les pharmacies, ou encore les magasins d'alimentation sont ses principaux clients.

En 2010, FGXI a réalisé un chiffre d'affaires de 277,1 millions de dollars, soit une croissance de plus de 6,9 % de ses ventes.

Dans le segment des *readers* qui compte pour la moitié de son chiffre d'affaires, FGXI a conquis de nouveaux clients et bénéficié de deux lancements de produits très réussis – Microvision et Lightspecs – qui sont en tête des ventes dans de grandes enseignes telles que Barnes & Noble, Walgreens, CVS et Rite Aid.

Hors des Etats-Unis, l'activité a été particulièrement dynamique au Royaume-Uni, avec des succès commerciaux auprès des boutiques des aéroports et des gares ferroviaires.

6.3 Evénements exceptionnels

Il n'y a pas eu, en 2010, d'événement exceptionnel ayant influé sur les principales activités et les principaux marchés du Groupe.

6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats, principaux clients et procédés de fabrication

Le Groupe n'est pas dépendant de contrats, de brevets, de licences ou d'un ou plusieurs clients ayant une incidence significative sur son activité ou dont l'expiration pourrait avoir un impact particulier. Il en est de même en ce qui concerne les approvisionnements qui sont répartis sur plusieurs fournisseurs. Les contrats ont été conclus dans le cadre normal des affaires.

6.5 Position concurrentielle

LA POSITION D'ESSILOR SUR LES MARCHES DE L'OPTIQUE

Verres et Matériel Optique

Essilor est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique. Dans un marché très fragmenté mondialement et constitué de petits acteurs locaux, ses concurrents principaux sont Carl Zeiss Vision (Allemagne) et Hoya (Japon).

Selon les chiffres à la disposition du Groupe, le marché mondial de l'optique ophtalmique représente près de 1 milliard de verres par an et sa valeur est estimée à environ 9 milliards d'euros. Sa croissance à long terme, traditionnellement autour de 2 à 3 %, pourrait s'accroître entre 3 et 4 % sous l'impulsion des pays à forte croissance. Les parts de marché mondiales d'Essilor sont de l'ordre de 28 % en volume.

Essilor est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales dont les plus représentatives sont :

- Varilux et ses différentes déclinaisons pour les verres progressifs ;

- Crizal et ses différentes déclinaisons pour les verres avec traitements de surface antireflet, antiallure et antistatique ;
- Xperio pour les verres polarisés ;
- Nikon, Transitions (verres photochromiques) et Kodak, marques utilisées dans le cadre d'accords avec les sociétés Nikon Corporation, Transitions Optical Inc. et Kodak.

La stratégie d'Essilor repose sur une politique d'innovation produit et services, et sur la qualité de ses procédés et technologies. Celle-ci est illustrée par le lancement, chaque année, d'un nombre important de nouveaux produits qui combinent différents matériaux, surfaces optiques et traitements. Cette stratégie enrichit son mix produit, permet de développer une plus grande segmentation et répond à la demande des clients, professionnels de l'optique et consommateurs. Avec 580 000 références, Essilor possède l'offre de produits la plus large du marché.

En 2010, le marché mondial de l'optique ophtalmique a renoué avec la croissance et ses volumes ont été tirés principalement par une reprise en Amérique du Nord et par les pays d'Asie (données Essilor). Les ventes en volume d'Essilor ont progressé. Elles tiennent compte des gains de parts de marché provenant de l'introduction de nouveaux produits et de la politique d'acquisition de laboratoires indépendants et de grossistes distributeurs.

L'évolution à long terme des différents segments du marché est caractérisée par :

- la substitution des verres minéraux par les verres organiques principalement dans les pays émergents ;
- la croissance des nouveaux matériaux organiques qui permettent d'obtenir des verres de faible épaisseur, tels que les hauts et très hauts indices ainsi que le polycarbonate ;
- le remplacement des verres à double foyer par les verres progressifs ;
- le développement des traitements de surface et des verres multi couches, essentiellement antireflet et antiallure, ainsi que des verres photochromiques ;
- la montée en puissance des pays en développement appuyée sur la croissance de leur classe moyenne.

Sur les différents segments, les verres minéraux ont poursuivi leur décline tandis que les autres matériaux ont connu de bonnes performances, notamment les verres à hauts et très hauts indices, les verres photochromiques et les verres antireflet.

Vous reporter au chapitre 6.2.2 du présent Document de référence « L'activité Verres et matériel optique ».

Equipements

L'activité Equipements est représentée principalement par la société Satisloh.

En valeur, le groupe estime le marché des équipements et consommables utilisés par les laboratoires de prescription entre 300 et 400 millions d'euros.

Satisloh est le numéro un mondial des machines de surfaçage et d'antireflet. Sa part de marché mondiale se situe entre 35 % et 40 % ; elle a progressé au cours des deux dernières années, notamment dans les machines de surfaçage.

Les clients de Satisloh sont des laboratoires de prescription, des chaînes d'optique intégrées et des fabricants de verres. Les principaux concurrents de Satisloh sont Schneider (Allemagne) dans le surfaçage et Leybold (Allemagne) dans les machines de traitements antireflet. Satisloh et Dac Vision sont également présents dans le domaine des consommables.

En 2010, le marché des équipements a crû d'environ 10 % (estimations Satisloh) grâce à la croissance du nombre de verres produits par les laboratoires de prescription indépendants.

Vous reporter au chapitre 6.2.3 du présent Document de référence « L'activité des équipements ».

Readers

L'activité Readers est constituée de la société américaine FGX International, acquise par Essilor en 2010, dont l'activité principale est le design et la commercialisation de lunettes prémontées (ou lunettes loupes).

En volume, le groupe estime le marché mondial des Readers à 200 millions de paires par an et 1 milliard d'euros en valeur.

FGX International est le leader nord américain des lunettes prémontées avec une part de marché qui se situe entre 15 et 20 % au niveau mondial. FGX International distribue également des lunettes solaires pour la grande distribution. Les concurrents de FGX International au niveau mondial sont des petits acteurs locaux.

Les clients de FGX International sont des sociétés de la grande distribution (Wal-Mart, Target...), de la pharmacie (Walgreens, CVS,...) et de la distribution spécialisée (Barnes and Noble...). FGX International achète ses produits à des fabricants extérieurs.

Vous reporter au chapitre 6.2.4 du présent Document de référence « L'activité des Readers ».

7 ORGANIGRAMME

7.1 Description du Groupe

La société mère du Groupe Essilor est la Société Essilor International, cotée à Paris (Euronext / FR0000121667). Essilor International regroupe à la fois les activités de holding du Groupe, les activités de production en France, de R&D en France, les activités de distribution du réseau Essilor sur le marché français, ainsi qu'une activité de plate-forme logistique pour l'ensemble des filiales européennes.

Les filiales françaises et étrangères sont détenues en direct par Essilor International ou à travers des entités régionales.

Les principales filiales non détenues en direct par Essilor International sont :

- des filiales de distribution du réseau BBGR en Europe et de la société Pro-Optic au Canada, détenues indirectement via la société BBGR SAS ;
- des laboratoires de finition au Canada détenus indirectement via la société Essilor Canada ;
- des laboratoires de finition aux Etats-Unis et de la société Gentex Optics, détenus indirectement via la société Essilor of America Holding Inc. ;
- des laboratoires de finition en Australie détenus indirectement via la société Essilor Australia ;
- des laboratoires de finition au Brésil détenus indirectement via la société Brazilor ;
- des filiales du groupe Satisloh détenues par la société Satisloh ;
- des filiales du groupe FGX détenues par la société FGX ;
- des filiales du groupe Signet Armorlite détenues par la société Signet Armorlite.

7.2 Liste des filiales et relations avec les sociétés apparentées

La liste des filiales et les relations avec les sociétés apparentées figurent dans les notes aux états financiers consolidés au chapitre 20.3.1.5, respectivement aux notes 32 à 35 et à la note 30.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

Les actifs corporels du Groupe (y compris actifs détenus dans le cadre de contrats de location financement) détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 876 millions d'euros à fin 2010 (803 millions d'euros à fin 2009). Ces actifs se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines et des laboratoires de prescription, ainsi que des locaux administratifs. La localisation géographique de ces actifs reflète l'internationalisation du Groupe. Les principales implantations concernent la France et les Etats-Unis (usines, laboratoires et locaux administratifs) et dans une moindre mesure, les locaux des autres usines du Groupe, notamment en Irlande, en Thaïlande et aux Philippines ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production pour la fabrication de verres semi-finis et finis des usines, principalement localisées en Asie (Thaïlande, Chine, Philippines) et aux Etats-Unis.

Par ailleurs, les laboratoires de prescription détiennent des machines et équipements destinés au surfaçage, aux traitements

et au taillage - montage des verres. La localisation géographique de ces actifs est très diversifiée. Les implantations les plus significatives concernent la France et les Etats-Unis.

Les éléments suivants sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 :

- analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles aux notes 13 et 14 ;
- répartition géographique des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette) et acquisitions de l'exercice à la note 3 ;
- engagements du Groupe au titre des contrats de location financement par principales échéances à la note 22.2 ;
- engagements du Groupe au titre des contrats de location simple par principales échéances à la note 25.

L'information sur les investissements réalisés en 2010, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, est détaillée au chapitre 5.2 du présent Document de référence.

Vous reporter au chapitre 6.1.1.3 du présent document de référence.

8.2 Questions environnementales

Essilor prend en compte ses risques environnementaux en s'engageant à participer aux initiatives de développement durable et plus particulièrement à se soucier de la préservation de l'environnement, à réduire autant que faire se peut ses consommations de ressources énergétiques ou naturelles, à promouvoir des produits recyclables et à respecter strictement les réglementations en vigueur quels qu'en soient le champ d'application et la région du monde.

Essilor appartient à l'univers des industries légères, classées par la nomenclature d'activités française (NAF) dans la catégorie 33, qui comprend la fabrication et vente de lunettes, appareils d'optique et de précision. Les activités de production en amont et de finition en aval de verres ophtalmiques ont des effets ordinairement limités sur l'environnement ; leur utilisation par le porteur pendant leur durée de vie n'en a pratiquement aucun, leur abandon final non plus.

Essilor s'est néanmoins engagé très tôt dans une démarche volontaire de mise en place et de maintenance de systèmes de management de l'environnement afin de connaître avec précision les conséquences même légères de ses différentes activités sur celui-ci et de pouvoir les prévenir et les maîtriser. Le groupe a également sensibilisé ses personnels à l'éco conception.

La fabrication de verres ophtalmiques combine la gestion complexe de plusieurs centaines de milliers de références avec la nécessité de conserver au produit une propreté irréprochable à chaque étape de sa fabrication. A côté de leurs bénéfices sur la protection de l'environnement, la mise en place et la maintenance des systèmes de management de l'environnement participent largement à l'efficacité des unités de production. Ils leur apportent les avantages associés à l'ordre, la propreté et la minutie qui caractérisent cette activité.

Par ailleurs, la démarche d'éco conception engagée pour augmenter l'éco efficacité globale conduit les équipes travaillant sur le développement des produits et des procédés à tenir compte très tôt des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet, dès sa conception, est susceptible de donner de meilleurs résultats en termes d'efficacité et d'économie.

Essilor rapporte ses informations environnementales sur un périmètre mondial pertinent en utilisant les recommandations et les indicateurs de base de la Global Reporting Initiative (GRI). Vous reporter aux Annexes 3 et 4 du présent document de référence.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Extraits du rapport de gestion du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011

9.1 Situation financière

LE BILAN

Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Le poste Ecarts d'acquisition a augmenté de 462 millions d'euros et s'élève à 1 522 millions d'euros à fin 2010. Cette hausse, qui intègre une composante de variations de changes importante, traduit principalement les acquisitions de FGX International et de Signet Armorlite.

L'augmentation de 280 millions du poste Autres immobilisations incorporelles traduit l'intégration dans les comptes du portefeuille de clients de FGX International ainsi que de ses différentes marques dont Foster Grant.

Stocks

A fin 2010, les stocks s'élevaient à 645 millions d'euros, en augmentation de 159 millions d'euros par rapport à fin 2009.

L'essentiel de cette hausse est liée aux acquisitions réalisées, aux variations de devises et à la forte augmentation de l'activité de Satisloh.

Investissements

Vous reporter à la partie 5.2 du présent Document de référence.

Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 3 044 millions d'euros à fin 2010, en hausse de 11,3 % par rapport à fin 2009. Les variations des capitaux propres sont détaillées dans le chapitre 20-3-1-3 du présent Document de référence.

Tableau de variation de l'endettement net

En millions d'euros

Flux d'exploitation (hors BFR)	676	Investissements industriels nets	140
Augmentation de capital	77	Variation BFR	57
Divers	64	Dividendes	148
Sorties de périmètre	133	Investissements financiers nets ^(a)	645
Variation de l'endettement net	389	Rachat d'actions propres	349

(a) Investissements financiers nets de trésorerie acquise plus dettes à l'entrée de périmètre des sociétés acquises.

Le modèle d'Essilor a continué à démontrer sa forte génération de trésorerie au cours de l'exercice 2010. Les flux provenant des opérations (hors variation de BFR) se sont élevés à 676 millions d'euros, permettant d'autofinancer largement la croissance du groupe, en couvrant notamment :

- l'augmentation du besoin en fonds de roulement de 57 millions d'euros liée à une augmentation des créances clients ;
- la progression du montant des investissements industriels.

Il en résulte un cash flow libre (*flux d'exploitation moins investissements industriels nets*) en croissance de 23 % à 480 millions d'euros qui a contribué à financer :

- des investissements financiers nets^(a) de 645 millions d'euros, dont 338 millions pour l'acquisition de FGX International ;

- des achats d'actions propres pour un montant global de 348,9 millions d'euros permettant de racheter 7,6 millions de titres sur le marché ;
- une augmentation de 6,5 % des dividendes versés aux actionnaires, soit 148,3 millions d'euros.

A la fin de l'exercice 2010, le groupe affiche une dette nette de 295,8 millions, soit moins de 10 % des capitaux propres qui s'élèvent à 3 044 millions d'euros.

Ratios

Le ratio Résultat net / capitaux propres (ROE) s'établit à 15,5 %, en hausse par rapport à 2009 (14,7 %). A l'inverse, le ratio Résultats avant impôt et frais financiers / actif immobilisé et BFR (ROA) baisse de 20,3 % à 18,2 %, en raison notamment de l'augmentation de l'actif liée aux acquisitions de FGX International et de Signet Armorlite.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires, se référer aux parties 6.1.1.5 « L'activité en 2010 » et 6.2 « Principaux marchés ».

Marge brute

En 2010, la marge brute (chiffre d'affaires – coût des produits vendus) s'établit à 2 159,6 millions d'euros, en retrait de 0,6 point à 55,5 % du chiffre d'affaires. Cette baisse reflète la dilution des acquisitions organiques et le poids croissant des autres activités (Equipements, Instruments et distribution de lentilles de contact) qui ont une marge brute inférieure à celle de l'activité de production et de vente de verres ophtalmiques.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation 2010 s'élèvent à 1 454,7 millions d'euros. En pourcentage du chiffre d'affaires, elles affichent un recul de 0,5 point par rapport à 2009, soit 37,4 %.

Cette baisse résulte :

- d'une progression des frais commerciaux et de distribution (859,7 millions d'euros en 2010, en augmentation de 21,6 % par rapport à 2009) ;
- de la maîtrise des coûts de structure et d'un effort constant en matière de recherche et développement (150,9 millions d'euros avant déduction d'un crédit d'impôt recherche de 11,9 millions) ;
- et d'un impact positif des acquisitions qui ont un taux de charges d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires inférieur au taux moyen du groupe.

Au total, la contribution de l'activité atteint 704,8 millions d'euros, en croissance de 18,9 % par rapport à 2009. Le taux de marge de contribution est stable à 18,1 % du chiffre d'affaires.

Contribution de l'activité et marge de contribution

<i>En millions d'euros</i>	2010	2010 hors FGX et Signet Armorlite	2009	Variation
Contribution de l'activité ^(a)	704,8	662,9	593,0	18,9%
En % du chiffre d'affaires	18,1	18,1%	18,1%	

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

<i>En millions d'euros</i>	Variation réelle	Base homogène	Effet de périmètre	Effet de change
Variation de la contribution de l'activité ^(a) 2010	111,8	27,5	42,5	41,8
En %	18,9%	4,6%	7,2%	7,1%

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

Les modalités de calcul des variations de cet agrégat sont expliquées dans la note 2.3 des états financiers consolidés.

Autres produits / autres charges opérationnelles

Le solde du poste Autres produits / autres charges opérationnelles affiche un total de 86,4 millions d'euros.

Cette augmentation de 43,6 millions traduit notamment :

- le passage d'une provision pour un montant de 41,5 millions d'euros suite à la notification d'une amende par le BundesKartellamt (BKA), autorité de la concurrence allemande. Pour mémoire, le groupe a déposé deux recours devant la cour de Düsseldorf qui sont suspensifs du paiement de l'amende ;
- des charges de restructuration principalement liées à la rationalisation des sites de production pour un montant cumulé de 37,9 millions d'euros ;
- des charges liées aux paiements en actions pour 21,7 millions, qui résultent de l'addition des charges liées aux plans d'options de souscription d'actions et des plans d'actions de performance (20,1 millions) d'une part, et des frais liés aux décotes accordées dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise (1,6 million) d'autre part ;
- des coûts liés aux acquisitions de FGX International, de Signet Armorlite et de Shamir Optical pour un montant de 6,5 millions d'euros ;
- et d'une plus-value de cession de la participation d'Essilor dans le capital de Sperian Protection pour un montant de 27,1 millions d'euros.

Résultat opérationnel

En 2010, le résultat opérationnel (Contribution de l'activité – Autres produits / autres charges et Résultat des cessions d'actifs) a atteint 618,5 millions d'euros (15,9 % du chiffre d'affaires) contre 550,3 millions (16,8 % du chiffre d'affaires) en 2009, soit une augmentation de 12,4 %.

Variation du résultat opérationnel 2010	Variation réelle	Base homogène	Effet de périmètre	Effet de change
En millions d'euros	68,2	-36,9	64,6	40,5
En %	12,4% ^(a)	-6.7%	11,7%	7,4%

(a) Ajusté de la provision pour l'amende notifiée par le BKA et du gain de cession réalisé suite à la cession de la participation dans Sperian, le résultat opérationnel ressort à 632,8 millions d'euros, en hausse de 15 %.

Les modalités de de calcul des variations de cet agrégat sont expliquées dans la note 2.3 des états financiers consolidés.

9.2.2 CHANGEMENTS IMPORTANTS DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET OU DES PRODUITS NETS

Il n'y a pas eu de changement important du chiffre d'affaires net ou des produits nets.

9.2.3 STRATEGIE ET FACTEURS INFLUENTS

La Société n'a pas connaissance de stratégie ou de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer de manière significative, directement ou indirectement, sur ses opérations futures.

9.3 Résultat net

Résultat net part du Groupe et bénéfice net par action

Le résultat net consolidé a progressé de 18,4 % à 472 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe s'établit ainsi à 462 millions (+ 18,2 %), permettant de préserver un niveau de marge nette (ratio résultat net sur chiffre d'affaires) proche de celui de 2009, soit 11,9 %. Le bénéfice net par action ressort en hausse de 16,6 % à 2,20 euro par action.

Ajusté de la provision pour l'amende notifiée par le BKA et du gain de cession réalisé suite à la cession de la participation dans Sperian Protection, le bénéfice net par action s'élève à 2,27 euros, soit une progression de 20 %.

Le résultat net est ensuite influencé par les éléments suivants :

Charges et produits financiers

Le résultat financier ressort stable à – 10,8 millions d'euros (contre – 11,2 millions en 2009) malgré une hausse de l'endettement annuel moyen.

Impôt sur les bénéfices

Entre 2009 et 2010, le taux effectif d'impôt a baissé de 30,9 % à 27,5 % du résultat avant impôt (167,4 millions d'euros). Retraité des impacts de l'amende non déductible du BKA, de la plus-value de cession non imposable de Sperian et du taux d'impôt de FGX International supérieur à celui du Groupe, le taux moyen d'imposition 2010 se situe à 25,9 %.

Résultat des sociétés mises en équivalence

Pour l'exercice 2010, la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence progresse de 22,2 % à 31,7 millions d'euros. Ce montant comprend la quote-part du résultat de Transitions (détenue à 49 %) ainsi que la quote-part des résultats sur 7 mois de Sperian Protection (Essilor a cédé sa participation dans Sperian Protection au groupe Honeywell en août 2010).

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux

Le détail des capitaux propres de la Société est présenté dans les états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.3 du présent Document de référence.

10.2 Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté dans les états financiers consolidés au chapitre 20.3.1.4 du présent Document de référence.

10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Au 31 décembre 2010, le financement structurel du Groupe est assuré par un financement bilatéral de 250 millions d'euros d'une durée résiduelle de 3,1 ans.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un programme de billets de trésorerie de 750 millions d'euros, dont le volume d'émission à fin 2010 est de 80 millions d'euros.

Le Groupe dispose en outre de deux lignes syndiquées pour un montant total de 1 700 millions d'euros et une durée résiduelle moyenne de 2,6 ans. Au 31 décembre 2010, ces lignes sont utilisées à hauteur de 288 millions d'euros.

	Montant <i>en millions d'euros</i>	Mise en place	Échéance
Financement bilatéral	250	février 2007	février 2014
Billets de trésorerie	750	mai 2010	mai 2011
Ligne syndiquée	700	mai 2005	mai 2012
Ligne syndiquée	1 000	juin 2007	juin 2014

Au 31 décembre 2010, l'endettement net du Groupe est de 296 millions d'euros.

Pour plus d'informations, vous pouvez également vous référer à la note 26 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Les différents financements mentionnés ci-dessus ne sont soumis à aucun covenant particulier.

10.5 Sources de financement attendues

Les financements actuellement en place sont considérés suffisants et adaptés aux investissements prévus à court et moyen terme.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et Développement

Extrait du rapport de gestion du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011

LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

Pour Essilor, l'innovation constitue un axe stratégique en termes de développement et d'avantage concurrentiel. La Recherche et Développement d'Essilor propose des solutions technologiques, des produits et des services innovants pour répondre aux besoins visuels des porteurs en s'appuyant sur les meilleures expertises mondiales. Le Groupe consacre une part importante de son chiffre d'affaires chaque année à la Recherche et Développement et à l'ingénierie ainsi qu'à la mise au point de nouveaux procédés (150,9 millions d'euros en 2010, 151,2 millions d'euros en 2009, avant déduction des crédits d'impôt recherche).

La Recherche et Développement d'Essilor joue une stratégie de rupture technologique accompagnée d'une politique active de dépôts de brevets.

En 2010, le Groupe a lancé 240 nouveaux produits. Les équipes de R&D d'Essilor ont poursuivi le développement de la technologie du surfacage numérique pour créer des nouvelles gammes de produits permettant une plus grande personnalisation des verres pour chaque porteur. Le Groupe a également développé ses gammes de vernis et traitements antireflet/ antiscrap/ antistatique. Voir également le chapitre 6.1.2 « Nouveaux produits ».

ORGANISATION DU DEPARTEMENT

Le département de Recherche et développement d'Essilor est organisé en 3 branches, l'Optique, la Physique-Chimie et les

Technologies de rupture. Sa mission : maintenir Essilor dans sa position de numéro un mondial au niveau des technologies et des produits.

UNE INNOVATION FONDEE SUR LES PARTENARIATS

A l'exception du verre progressif, Essilor travaille, depuis sa création, avec d'autres industries pour le développement de ses produits. Que ce soit pour les matériaux, les traitements, ou encore les technologies numériques, les partenariats de recherche sont un moyen de partager les innovations dans tous les domaines. Un des partenariats les plus récents est le Centre de recherche commun avec Nikon Corporation, dont l'activité a démarré en 2008. Basé au Japon, les équipes des deux sociétés se concentrent sur les technologies de rupture. En France, la participation d'Essilor à l'Institut de la Vision offre la possibilité de se rapprocher du monde hospitalier pour améliorer la compréhension du système visuel dans son intégralité.

UNE ORGANISATION MONDIALE

Afin de renforcer ses capacités d'innovation et de développer la complémentarité entre ses différents métiers, Essilor met en place des Centres d'Innovation et de Technologie. En France, aux États-Unis et en Asie, ces trois centres regrouperont à terme la plupart des compétences technologiques de la R&D et de l'ingénierie du groupe. Ces nouvelles synergies permettront à Essilor d'optimiser la qualité, les performances, le temps de développement et le lancement de ses produits sur le marché mondial. Enfin, l'implantation des centres sur les 3 continents lui permettra de tenir compte des contraintes et des talents locaux.

11.2 Brevets et licences

A fin 2010, le Groupe, incluant ses sociétés dont elle détient la totalité du capital (BNL, Gentex Optics, Satisloh et Signet Armorlite) était titulaire de 740 familles de brevets représentant au total plus de 5 700 brevets et demandes de brevets en France et à l'étranger.

Ce portefeuille de brevets n'inclut pas ceux détenus par les joint-ventures Transitions et Nikon-Essilor.

La politique très active d'innovation du Groupe est supportée et renforcée par une politique propriété industrielle aussi active à la fois en amont comme support à l'innovation pour apporter toute l'aide nécessaire aux chercheurs en utilisant les brevets comme outil pour innover et en aval pour optimiser la protection de toutes les innovations relatives aux produits, aux procédés industriels et de prescription et aux services liés à la fabrication et la délivrance des produits par les laboratoires de prescription.

Cela se traduit dans les faits par une mise à disposition de guides, de formulaires, de stages de formation et un suivi systématique avec les innovateurs du Groupe de toutes les innovations en particulier au travers de Comités Brevets organisés notamment avec la R&D, l'Ingénierie et la Division Instruments.

Depuis 2005, la moyenne des dépôts de base sur de nouvelles inventions, actualisée en moyenne mensuelle glissante, se situe à 6 dépôts par mois.

Près de 95 % des dépôts de base font l'objet d'extensions en moyenne dans 8 pays, ce qui constitue l'un des taux d'extension les plus élevés de l'industrie française, et le taux de délivrance des brevets dans les pays ou régions à examen de brevetabilité (brevet Européen, USA, Chine) est proche de 100 %.

Les engagements donnés dans le cadre de l'utilisation exclusive ou non de brevets par moyen de licences ne sont pas significatifs.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Evolutions récentes

La Société n'a pas connaissance de tendances ayant affecté la production, les ventes ou les stocks, ni les coûts ou les prix de vente depuis la fin du dernier exercice.

12.2 Perspectives

La Société n'a pas connaissance de tendances, incertitudes, demandes ou autres engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur ses perspectives à moyen terme.

Il est établi que le verre ophtalmique a de bonnes perspectives de croissance à moyen et à long terme en raison du sous équipement

d'une grande partie de la population mondiale, du vieillissement de la population mondiale, et du fait que c'est le moyen de correction visuelle le plus économique et que ses progrès actuels lui permettent de bien se positionner par rapport aux technologies concurrentes.

12.3 Éléments survenus depuis la clôture de l'exercice

Nouvelles acquisitions

Acquisitions réalisées en début d'exercice 2011

Depuis le début de l'année 2011, Essilor a poursuivi son expansion internationale avec de nouveaux partenariats.

En Inde, Essilor a signé un accord de coentreprise avec Enterprise Trading Company, un distributeur important de verres en Inde. Le principal objectif de la nouvelle société créée, Enterprise Ophthalmics Private Ltd, est d'accélérer la substitution des verres plastiques aux verres minéraux, qui représentent environ 60 % des verres vendus en Inde.

Au Maroc, le Groupe a signé un accord pour acquérir la majorité du capital de L'N Optic, l'un de ses distributeurs actuels. Basé à Tanger, L'N Optic est le premier laboratoire de prescription du pays et réalise un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros. Cette coentreprise qui constitue la première implantation d'Essilor au Maroc produira et assurera le développement des verres des gammes Varilux et Crizal.

Au Brésil, le Groupe a augmenté sa participation de 30,5 % à 51 % dans Unilab, un laboratoire de prescription réalisant environ 5,5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

La division Equipements complète son offre en prenant une participation majoritaire dans Bazell Technologies, société spécialisée dans le traitement de l'eau de rinçage utilisée lors de la production des verres. Basée en Californie, Bazell Technologies dont la distribution aux Etats-Unis s'appuie principalement sur le réseau de Satisloh / National Optronics réalise environ 4 millions de dollars de chiffre d'affaires.

Dans la division Readers, FGX International procède à sa première acquisition depuis son rachat par le Groupe Essilor. FGXI, actuel leader au Royaume-Uni, prend la totalité du capital de Sight Station, numéro deux du marché avec environ 2,5 millions d'euros de ventes annuelles. Cette acquisition permet à FGXI de prendre des positions dans les grandes enseignes.

Acquisitions en cours sur l'exercice 2011

Par ailleurs, Essilor a annoncé le 15 octobre 2010 avoir signé avec Kibbutz Shamir un accord aux termes duquel Essilor propose d'acquérir 50 % de Shamir Optical, un fabricant indépendant de verres ophtalmiques ayant réalisé 142 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2009. La finalisation de la transaction nécessite l'approbation des actionnaires de Shamir Optical et l'obtention de diverses autorisations réglementaires.

12.4 Perspectives 2011

En 2011, l'activité économique mondiale devrait poursuivre son amélioration. Le marché de l'optique ophtalmique continue de bénéficier de tendances structurelles liées au vieillissement démographique, à la croissance des classes moyennes, ainsi qu'à la sous-pénétration des produits à valeur ajoutée. Essilor entend capitaliser sur son innovation et son efficacité opérationnelle pour

accélérer son développement tant dans les pays à forte croissance que dans les marchés développés tout en poursuivant sa conquête du milieu de gamme partout dans le monde. Au total, le groupe prévoit la poursuite de l'amélioration graduelle de son chiffre d'affaires ainsi qu'un maintien du niveau élevé de sa rentabilité hors acquisitions stratégiques.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société ne souhaite pas fournir de prévisions ou estimations de bénéfice.

Il n'existe par ailleurs pas d'autre publication de la Société comportant des prévisions sur l'exercice 2011.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts d'Essilor stipulent en leur article 12, que la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze au plus, hors administrateurs représentant les salariés actionnaires (article 24.4) des statuts. Au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration d'Essilor était composé de 15 membres dont 3 administrateurs représentant les salariés actionnaires. Le mandat des Administrateurs est d'une durée de trois années, renouvelable. Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé à concurrence d'un nombre de membres tel que le renouvellement intégral du Conseil soit assuré à l'issue de chaque période triennale. L'âge moyen des Administrateurs en 2010 est de 57 ans. Chaque Administrateur doit être propriétaire de 1 000 actions de la Société.

A l'issue de l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 des changements sont intervenus : Messieurs Xavier Fontanet, Yves Chevillote et Yves Gillet ont été renouvelés pour trois ans en qualité d'Administrateur. Madame Bridget Cosgrave, dont le mandat arrivait à expiration n'a pas été renouvelée. Madame Mireille Faugère a été nommée en qualité de nouvel Administrateur. La cooptation de Ye HI en remplacement d'Alain Thomas, en qualité d'Administrateur représentant les salariés actionnaires a été ratifiée.

Hubert Sagnières est Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2010, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011. A compter de cette même date, Xavier Fontanet ancien Président - Directeur Général est Président du Conseil d'administration.

Aux termes du règlement intérieur de la Société, adopté par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003 et modifié à plusieurs reprises, les critères suivants, conformes au code de gouvernement d'entreprise « AFEP/MEDEF », ont été retenus pour qualifier un Administrateur « d'indépendant » :

« Est indépendant un Administrateur qui n'a aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ne peut être qualifié d'indépendant, l'Administrateur :

- salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe (ou l'ayant été au cours des cinq dernières années) ;

- mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- ayant la qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement, significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ayant un lien familial proche avec un mandataire social ;
- ayant été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ayant la qualité d'Administrateur depuis plus de douze ans. »

« Sont qualifiés d'indépendants, les Administrateurs représentant des actionnaires ne participant pas au contrôle de la Société.

Toutefois, si l'Administrateur représente un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration se prononce sur son « indépendance », après avis écrit du Comité des Mandataires Sociaux. Cet avis tient compte notamment de :

- la dispersion de l'actionnariat de la Société ;
- l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel. »

Le Conseil d'administration a procédé lors de sa séance du 25 novembre 2010 à une nouvelle revue de l'indépendance de chacun des administrateurs au regard des critères établis dans le rapport consolidé AFEP/MEDEF de 2003, qui sont repris in extenso dans le Code AFEP/MEDEF de décembre 2008 complété en avril 2010.

En regard des critères précités, le Conseil d'administration lors de sa séance du 25 novembre 2010 a déterminé que le Conseil d'administration d'Essilor était composé de neuf Administrateurs indépendants sur quinze, soit plus de la moitié fixée à titre de minima par le règlement intérieur et préconisé par le code AFEP/MEDEF dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2010

M. Xavier Fontanet, Président du Conseil d'administration
M. Hubert Sagnières, Directeur Général
M. Philippe Alfroid, Directeur général délégué jusqu'au 30 juin 2009

Administrateurs indépendants :

(La qualification, personne par personne, d'Administrateur indépendant, a été revue par le conseil d'administration courant 2010. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous reporter au paragraphe « Décisions et informations du Conseil d'administration » en première partie du Rapport spécial du Président, publié en annexe 1 du présent Document de référence.)

M. Alain Aspect
M. Benoît Bazin
M. Antoine Bernard de Saint Affrique
M. Yves Chevillotte
Mme. Mireille Faugère
M. Bernard Hours
M. Maurice Marchand-Tonel
M. Olivier Pécoux
M. Michel Rose

Administrateurs représentant les actionnaires salariés :

Mme. Aïcha Mokdahi
M. Yves Gillet
M. Yi HE

MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31 DECEMBRE 2010

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la 1 ^{ère} nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
<p>XAVIER FONTANET 62 ans Nombre d'actions détenues : 287 495</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : - PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (depuis le 1^{er} janvier 2010)</p> <p>Adresse professionnelle : ESSILOR INTERNATIONAL 147 rue de Paris 94227 CHARENTON Cedex - FRANCE</p>	15 juin 1992	2013	<p>PRESIDENT : - EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)^(b) - Nikon and Essilor Joint Research Center Co Ltd (Japon)</p> <p>ADMINISTRATEUR : Essilor International et filiales - Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon) - Nikon and Essilor Joint Research Center Co Ltd (Japon) - Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)^(b) - Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)^(b) - EOA Holding Co, Inc. (Etats-Unis)^(b) - Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)^(b) - Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)^(b) - Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde)^(b) - Essilor India PVT Ltd (Inde)^(b) - Essilor Amico (L.L.C.) (Emirats Arabes Unis)</p> <p>Sociétés extérieures - L'Oréal - Crédit Agricole SA - Fonds stratégique d'investissement (SA)</p> <p>REPRESENTANT PERMANENT D'ESSILOR INTERNATIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Sociétés extérieures - Association Nationale des Sociétés par Actions (Ansa)^(a)</p>

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice
(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la 1 ^{ère} nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
HUBERT SAGNIERES 55 ans Nombre d'actions détenues : 11 073 Fonction principale exercée dans la Société : - DIRECTEUR GENERAL (depuis le 1 ^{er} janvier 2010) Adresse professionnelle : ESSILOR INTERNATIONAL 147 rue de Paris 94227 CHARENTON Cedex - FRANCE	14 mai 2008	2011	PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL : - Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) ADMINISTRATEUR : Essilor International et filiales - Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) - Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) - Frames for America, Inc. (Etats-Unis) - K&W Optical Limited (Canada) ^(b) - Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada) - Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas) - Vision Web Inc. (Etats-Unis) ^(b) - Omics Software Inc./Logiciels Omics, Inc (Canada) ^(a) - Cascade Optical Ltd (Canada) ^(a) - Reseau Essilor in Canada Inc. (Canada) ^(a) - Groupe Vision Optique Inc. (Canada) ^(a) - Optique de l'Estrie Inc. (Canada) ^(a) - Optique Lison Inc. (Canada) ^(a) - Vision Optique Inc. (Canada) ^(a) - Vision Optique Technologies Ltée (Canada) ^(a) - Visionware Inc. (Canada) ^(a) - Westlab Optical Ltd (Canada) ^(a) - Essilor Vision Foundation (Etats-Unis)
PHILIPPE ALFROID 65 ans Nombre d'actions détenues : 261 038 Fonction principale exercée dans la Société : - ADMINISTRATEUR Adresse professionnelle : sans objet. Retraité depuis le 30 juin 2009	6 mai 1996	2011	PRESIDENT : - Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) ^(b) PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - Faiveley Transport (ex. Faiveley SA) Essilor International et filiales ADMINISTRATEUR : - Sperian Protection ^(b) - Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) Sociétés extérieures ADMINISTRATEUR : - Eurogerm - Gemalto N.V. (Pays-Bas) ^(a)
ALAIN ASPECT Administrateur indépendant 63 ans Nombre d'actions détenues : 1 060 Fonction principale exercée en dehors de la Société : - Directeur de Recherche au CNRS, à l'Institut d'Optique d'Orsay - Professeur à l'école Polytechnique et à l'Institut d'Optique - Dirige le groupe d'optique atomique de l'Institut d'Optique Adresse professionnelle : INSTITUT D'OPTIQUE Campus polytechnique – RD 128 91127 PALAISEAU Cedex - FRANCE	16 juin 1997	2011	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - Agence Nationale de la Recherche ^(a) - Etablissement Public Paris Saclay ^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la 1 ^{ère} nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
<p>BENOIT BAZIN Administrateur indépendant 42 ans Nombre d'actions détenues : 1 000</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : DIRECTEUR GENERAL ADJOINT - Compagnie de Saint-Gobain^(a) PRESIDENT - Saint-Gobain Distribution Bâtiment Pôle Distribution Bâtiment.</p> <p>Adresse professionnelle : SAINT-GOBAIN Les Miroirs – 18 avenue d'Alsace 92096 PARIS LA DEFENSE - FRANCE</p>	15 mai 2009	2012	<p>Sociétés du Groupe Saint-Gobain PRESIDENT : - Partidis - Saint-Gobain Distribution Bâtiment Suisse AG (Suisse) PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Point P S.A. - Lapeyre PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Projeo - Saint-Gobain Distribution Nordic AB (Scandinavie) ADMINISTRATEUR : - Fondation Saint-Gobain Initiatives - Jewson Ltd (Royaume-Unis) - Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni) - Norandex Building Material Distribution Inc. (Etats-Unis)</p>
<p>ANTOINE BERNARD DE SAINT-AFFRIQUE Administrateur indépendant 46 ans Nombre d'actions détenues : 1 000</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : - EXECUTIVE VICE PRESIDENT Unilever, en charge de l'activité "Skin care and Skin cleansing"</p> <p>Adresse professionnelle : UNILEVER 100 Victoria Embankment - Blackfriars EC4P 4BQ LONDRES - ROYAUME-UNI</p>	15 mai 2009	2012	<p>Sociétés du Groupe Unilever EXECUTIVE VICE PRESIDENT : - Unilever (Central & Eastern Europe)</p> <p>ADMINISTRATEUR : - Inmarko (Fédération de Russie)^(b) - Icosmetics SAS^(a)</p>
<p>YVES CHEVILLOTTE Administrateur indépendant 67 ans Retraité depuis janvier 2004. Nombre d'actions détenues : 1 855 Adresse professionnelle : sans objet.</p>	14 mai 2004	2013	<p>VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : -SA Soredic VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Finaref^(b) PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - Arvige - G.A.S.F.O. ADMINISTRATEUR : - F.R.A.C. - Mission Possible</p>
<p>MIREILLE FAUGERE Administrateur indépendant^(a) 54 ans Nombre d'actions détenues : 1 000</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : DIRECTRICE GENERALE - Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)^(a)</p> <p>Adresse professionnelle : 3 avenue Victoria 75184 PARIS Cedex 04</p>	11 mai 2010	2013	<p>ADMINISTRATEUR : - EDF</p>

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la 1 ^{ère} nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
YVES GILLET Administrateur représentant les salariés actionnaires 47 ans Nombre d'actions détenues : 14 143 Fonction principale exercée dans la Société : DIRECTEUR GENERAL - Essilor España, SA Adresse professionnelle : ESSILOR ESPAÑA S.A. C/Labastida s/n 28034 MADRID - ESPAGNE	28 janvier 2009 Cooptation par le conseil d'administration 15 mai 2009 Ratification par l'Assemblée Générale	2013	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - Valoptec Association MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - FCPE Valoptec International
YI HE Administrateur représentant les salariés actionnaires ^(a) 57 ans Nombre d'actions détenues : 11 973 PRESIDENT - Essilor (China) Holding Company (Chine) ^(a) Adresse professionnelle : Unit D2, 20th Floor - N° 398 Huai Hai Middle Road Luwan District Shanghai CHINE P.R.C. 200020	27 janvier 2010 Cooptation par le conseil d'administration 11 mai 2010 Ratification par l'Assemblée Générale	2011	DIRECTEUR GENERAL et ADMINISTRATEUR : - Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine) ADMINISTRATEUR : - Danyang Sales and Distribution Co. Ltd (Chine) ^(a) - Jiangsu Wanxin Optical Co. Ltd (Chine) ^(a) - Valoptec Association
BERNARD HOURS Administrateur indépendant 54 ans Nombre d'actions détenues : 1 000 Fonction principale exercée en dehors de la Société : DIRECTEUR GENERAL DELEGUE - Danone (S.A.) Adresse professionnelle : DANONE 17 boulevard Haussmann 75009 PARIS - FRANCE	15 mai 2009	2012	Sociétés du Groupe Danone MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Ceprodi ADMINISTRATEUR : - Danone (S.A.) - Flam's - Fondation d'Entreprise Danone (Association) REPRESENTANT PERMANENT DE DANONE (S.A.) : - Danone S.A. (Espagne)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la 1 ^{ère} nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
<p>MAURICE MARCHAND-TONEL Administrateur indépendant 66 ans Nombre d'actions détenues : 1 000</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : - Senior Advisor chez BearingPoint France SAS - Advisor Director, Invescorp. Bank B.S.C.</p> <p>Adresse professionnelle : sans objet.</p>	<p>22 novembre 2006 Cooptation par le conseil d'administration</p> <p>11 mai 2007 Ratification par l'Assemblée Générale</p>	2011	<p>PRESIDENT - European American Chamber of Commerce (France)</p> <p>MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Faiveley Transport</p> <p>ADMINISTRATEUR : - European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis) - European American Chamber of Commerce (New York, Etats-Unis) - French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis)</p>
<p>AICHA MOKDAHI Administrateur représentant les salariés actionnaires 55 ans Nombre d'actions détenues : 8 067</p> <p>Fonctions principales exercées dans la Société : - DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT EXTERNE BBGR - DIRECTEUR "SUPPLY CHAIN" ESSILOR EUROPE</p> <p>Adresse professionnelle : ESSILOR INTERNATIONAL 147 rue de Paris 94227 CHARENTON Cedex - FRANCE</p>	<p>24 janvier 2007 Cooptation par le conseil d'administration</p> <p>11 mai 2007 Ratification par l'Assemblée Générale</p>	2011	<p>PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - Valoptec Association</p>
<p>OLIVIER PECOUX Administrateur indépendant 52 ans Nombre d'actions détenues : 1 000</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF - Rothschild et Cie^(a)</p> <p>ASSOCIE-GERANT - Rothschild et Cie Banque</p> <p>Adresse professionnelle : ROTHSCHILD & Cie 23bis avenue de Messine 75008 PARIS - FRANCE</p>	<p>31 janvier 2001 Cooptation par le conseil d'administration</p> <p>3 mai 2001 Ratification par l'Assemblée Générale</p>	2012	<p>DIRECTEUR GENERAL ET MEMBRE DU DIRECTOIRE : - Paris-Orléans^(a)</p> <p>ADMINISTRATEUR : - Rothschild España (Espagne) - Rothschild Italia (Italie)</p> <p>MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Financière Rabelais</p>
<p>MICHEL ROSE Administrateur indépendant 67 ans Retraité depuis mai 2008. Nombre d'actions détenues : 1 000 Adresse professionnelle : sans objet.</p>	13 mai 2005	2011	<p>ADMINISTRATEUR : - Lafarge Maroc (Maroc) - Malayan Cement (Malaisie) - Unicem (Nigéria) - Neopost</p> <p>PRESIDENT : - Fondation de l'Ecole des Mines de Nancy^(b)</p>

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Pour les mandats de l'exercice 2010, se référer au paragraphe « Mandats des administrateurs au 31 décembre 2010 ».

Xavier FONTANET**Exercice 2009****Président Directeur Général :**

Essilor International (jusqu'au 1^{er} janvier 2010)

Président :

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd (Japon)^(a)

Administrateur :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd (Japon)^(a)

Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde)

Essilor India PVT Ltd (Inde)

Essilor Amico (L.L.C.) (Emirats Arabes Unis)^(a)

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Fonds stratégique d'investissement (SA)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2009.

Exercice 2008

Président Directeur Général : Essilor International

Président : EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

Administrateur :

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Fonds stratégique d'investissement (SA)^(a)

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde)

Essilor India PVT Ltd (Inde)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Président Directeur Général : Essilor International

Président : EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)^(a)

Administrateur :

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde)

Essilor India PVT Ltd (Inde)^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Président Directeur Général : Essilor International

Administrateur :

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde)^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Hubert SAGNIERES

Exercice 2009

Directeur Général Délégué : Essilor International^(b)

Président-Directeur Général :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Administrateur :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Nassau Lens Co., Inc. (Etats-Unis)^(b)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

Frames for America, Inc. (Etats-Unis)^(a)

K&W Optical Limited (Canada)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)

Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)

Vision Web Inc. (Etats-Unis)

Essilor Vision Foundation (Etats-Unis)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2009.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2009.

Exercice 2008

Président-Directeur Général :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Administrateur :

Essilor of America Inc. (Etats-Unis)

Nassau Lens Co. Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

K&W Optical Limited (Canada)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)

Transitions Optical Holdings BV (Pays-Bas)

Vision Web Inc. (Etats-Unis)^(a)

Essilor Vision Foundation (Etats-Unis)^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

Philippe ALFROID

Exercice 2009

Directeur Général Délégué : Essilor International^(b)

Président :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)^(b)

Président du Conseil de Surveillance

Faiveley Transport (ex. Faiveley SA)

Administrateur :

Sperian Protection

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Gentex Optics, Inc. (Etats-Unis)^(b)

EOA Holding Co, Inc. (Etats-Unis)^(b)

EOA Investment, Inc. (Etats-Unis)^(b)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)^(b)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)^(b)

Pro-Optic Canada, Inc. (Canada)^(b)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)^(b)

Faiveley Transport^(b)

Eurogerm^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2009.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2009.

Exercice 2007

Président-Directeur Général :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Administrateur :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Shore Lens Co., Inc. (Etats-Unis)^(b)

Nassau Lens Co. Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

K&W Optical Limited (Canada)^(a)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)^(a)

Transitions Optical Holdings BV (Pays-Bas)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2007.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Président-Directeur Général :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Administrateur :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Shore Lens Co., Inc. (Etats-Unis)

Nassau Lens Co. Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

Eagle Optical Co., Inc. (Etats-Unis)^(b)

Transitions Optical Holdings BV (Pays-Bas)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2006.

Exercice 2008

Directeur Général Délégué : Essilor International

Président :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Vice-président du Conseil de Surveillance : Faiveley SA

Administrateur :

Sperian Protection

Faiveley Transport

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Gentex Optics, Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

EOA Investment Inc. (Etats-Unis)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)

Pro-Optic Canada Inc. (Canada)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Exercice 2007

Directeur Général Délégué : Essilor International

Président :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Vice-président du Conseil de Surveillance : Faiveley SA

Administrateur :

Sperian Protection (ex. Bacou-Dalloz)

Faiveley Transport

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Gentex Optics, Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

EOA Investment Inc. (Etats-Unis)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)

Pro-Optic Canada Inc. (Canada)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Exercice 2006

Directeur Général Délégué : Essilor International

Président :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Vice-président du Conseil de Surveillance : Faiveley SA

Administrateur :

Bacou-Dalloz

Faiveley Transport

Essilor of America Inc. (Etats-Unis)

Gentex Optics, Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

EOA Investment Inc. (Etats-Unis)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)

Pro-Optic Canada Inc. (Canada)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Alain ASPECT

Exercices 2009 à 2006

Pas d'autre mandat que celui d'Administrateur d'Essilor International.

Benoît BAZIN

Exercice 2009

Président :

Partidis^(a)

Saint-Gobain Distribution Bâtiment Suisse AG (Suisse)^(a)

Président du Conseil de Surveillance :

Point P S.A.^(a)

Lapeyre^(a)

Président du Conseil d'administration

Projeo^(a)

Saint-Gobain Distribution Nordic AB (Scandinavie)^(a)

Administrateur :

Jewson Ltd (Royaume-Unis)^(a)

Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni)^(a)

Norandex Building Material Distribution Inc. (Etats-Unis)^(a)

Fondation Saint-Gobain Initiatives

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2009.

Exercice 2008

Administrateur :

Fondation Saint-Gobain Initiatives^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

Exercices 2006 à 2007

Sans objet

Antoine BERNARD de SAINT-AFFRIQUE

Exercice 2009

Executive Vice-President : Unilever, en charge de l'activité "Skin care and Skin cleansing"^(a)

Unilever, (Central & Eastern Europe)^(b)

Administrateur : INMARKO (Fédération de Russie)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2009.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2009.

Exercice 2008

Executive Vice-President : Unilever (Central & Eastern Europe)

Administrateur : INMARKO (Fédération de Russie)^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Executive Vice-President : Unilever (Central & Eastern Europe)

Président : Eglise Wallone de la Haye (Association)^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Executive Vice-President : Unilever (Central & Eastern Europe)

Président : Eglise Wallone de la Haye (Association)

Yves CHEVILLOTTE

Exercice 2009

Président du Conseil d'administration :

Arvige

G.A.S.F.O.

Vice-président du Conseil d'administration : SA Soredic

Vice-président du Conseil de Surveillance : Finaref

Administrateur :

F.R.A.C.

Mission Possible

Exercice 2008

Président du Conseil d'administration :

Arvige

G.A.S.F.O.

Vice-président du Conseil d'administration : SA Soredic

Vice-président du Conseil de Surveillance : Finaref

Administrateur et membre du Comité d'audit :

Crédit Lyonnais^(b)

Administrateur :

F.R.A.C.

Mission Possible

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Président du Conseil d'administration :

Arvige

G.A.S.F.O.

Vice-président du Conseil d'administration : SA Soredic

Vice-président du Conseil de Surveillance : Finaref

Administrateur et membre du Comité d'audit :

Crédit Lyonnais

Administrateur :

F.R.A.C.

Mission Possible

Exercice 2006

Président du Conseil d'administration :

Arvige

G.A.S.F.O.

Vice-président du Conseil d'administration : SA Soredic

Vice-président du Conseil de Surveillance : Finaref

Administrateur et membre du Comité d'audit :

Crédit Lyonnais

Administrateur :

F.R.A.C.

Mission Possible

Mireille FAUGERE

Exercice 2009

Directrice Générale : SnCF Voyages^(b)

Présidente : Voyage-sncf.com^(b)

Administrateur :

EDF^(a)

SnCF Voyages Développement^(b)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2009.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2009.

Exercice 2008

Directrice Générale : SnCF Voyages

Présidente : Voyage-sncf.com

Administrateur :

SnCF Voyages Développement

SnCF Participations

Exercice 2007

Directrice Générale : Sncf Voyages
Présidente : Voyage-sncf.com
Administrateur :
 Sncf Voyages Développement
 Sncf Participations

Exercice 2006

Directrice Générale : Sncf Voyages
Présidente : Voyage-sncf.com
Administrateur :
 Sncf Voyages Développement
 Sncf Participations

Yves GILLET

Exercice 2009

Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association
Membre du Conseil de Surveillance :
 FCPE Valoptec International

Exercice 2007

Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association
Membre du Conseil de Surveillance :
 FCPE Valoptec International^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2008

Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association
Membre du Conseil de Surveillance :
 FCPE Valoptec International

Exercice 2006

Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Yi HE

Exercice 2009

Directeur Général et Administrateur : Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association

Exercices 2006 à 2007

Directeur Général et Administrateur Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Exercice 2008

Directeur Général et Administrateur : Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

Bernard HOURS

Exercice 2009

Directeur Général Délégué : Danone (S.A.)
Président du Conseil de Surveillance :
 Danone Baby and Medical Nutrition B.V. (Pays-Bas)^(b)
 Danone Baby and Medical Nutrition Netherland (Pays-Bas)^(b)
Membre du Conseil de Surveillance : Ceprodi
Administrateur :
 Danone (S.A.)
 Flam's
 Stoneyfield Farm, Inc. (Etats-Unis)^(b)
 Fondation d'Entreprise Danone (Association)
Représentant Permanent de Danone (S.A.) :
 Danone S.A. (Espagne)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2009.

Exercice 2008

Directeur Général Délégué : Danone (S.A.)^(a)
Président du Conseil de Surveillance :
 Danone Baby and Medical Nutrition B.V. (Pays-Bas)^(a)
 Danone Baby and Medical Nutrition Netherland (Pays-Bas)^(a)
 Danone GmbH (Allemagne)^(b)
 Danone Holding AG (Allemagne)^(b)
Membre du Conseil de Surveillance : Ceprodi^(a)
Administrateur :
 Danone (S.A.)
 Flam's
 Stoneyfield Farm, Inc. (Etats-Unis)
 Fondation d'Entreprise Danone (Association)^(a)
 Columbus Café^(b)
 Grupo Landon (Espagne)^(b)
 The Dannon Company (Etats-Unis)^(b)
Représentant permanent de Danone (S.A.) : Danone S.A. (Espagne)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Président du Conseil de Surveillance :

Danone GmbH (Allemagne)
Danone Holding AG (Allemagne)

Vice Président et Administrateur : Danonesa Tikvesli süt
Ürünleri Sanayi Ve Ticaret A.S. (Turquie)^(b)

Administrateur :

Danone (S.A.)
Flam's
Stonyfield Farm, Inc. (Etats-Unis)
Colombus Café
Grupo Landon (Espagne)^(a)
The Dannon Company (Etats-Unis)^(a)

Représentant permanent de Danone (S.A.) : Danone S.A.
(Espagne)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2007.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Président du Conseil de Surveillance :

Danone GmbH (Allemagne)
Danone Holding AG (Allemagne)

Vice Président et Administrateur : Danonesa Tikvesli süt
Ürünleri Sanayi Ve Ticaret A.S. (Turquie)

Administrateur :

Danone (S.A.)
Flam's
Stonyfield Farm, Inc. (Etats-Unis)
Colombus Café

Représentant permanent de Danone (S.A.) : Danone S.A.
(Espagne)

Maurice MARCHAND-TONEL

Exercice 2009

Président du Conseil de Surveillance :

Du Pareil au Même^(b)

Membre du Conseil de Surveillance :

Faiveley Transport^(a)

Président :

European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis)

European American Chamber of Commerce (New York, Etats-Unis)

French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2009.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2009.

Exercice 2008

Président du Conseil de Surveillance :

Du Pareil au Même

Président :

European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport

Groupe Souchier^(b)

DT 2000^(b)

Financière Huysmans^(b)

European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis)

European American Chamber of Commerce (New York, Etats-Unis)^(a)

French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Président du Conseil de Surveillance :

Du Pareil au Même^(a)

Président :

European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport

Groupe Souchier

Laurene^(b)

DT 2000

Financière Huysmans

European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis)

French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2007.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Président :

European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport

Groupe Souchier

Laurene

DT 2000

Financière Huysmans

European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis)

French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis)

Aïcha MOKDAHI**Exercice 2009**

Présidente du Conseil d'administration :
Valoptec Association

Exercice 2008

Présidente du Conseil d'administration :
Valoptec Association

Exercice 2007

Présidente du Conseil d'administration :
Valoptec Association

Exercice 2006

Présidente du Conseil d'administration :
Valoptec Association ^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Olivier PECOUX**Exercice 2009**

Associé-gérant :
Rothschild et Cie
Rothschild et Cie Banque
Administrateur :
Rothschild España (Espagne)
Rothschild Italia (Italie)
Membre du Conseil de Surveillance :
Financière Rabelais

Exercice 2008

Associé-gérant :
Rothschild et Cie
Rothschild et Cie Banque
Administrateur :
Rothschild España (Espagne)
Rothschild Italia (Italie)
Membre du Conseil de Surveillance :
Financière Rabelais

Exercice 2007

Associé-gérant :
Rothschild et Cie
Rothschild et Cie Banque
Administrateur :
Rothschild España (Espagne)
Rothschild Italia (Italie)
Membre du Conseil de Surveillance :
Financière Rabelais
Rothschild GmbH (Allemagne)^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Associé-gérant :
Rothschild et Cie
Rothschild et Cie Banque
Administrateur :
Rothschild España (Espagne)
Rothschild Italia (Italie)
Membre du Conseil de Surveillance :
Financière Rabelais
Rothschild GmbH (Allemagne)

Michel ROSE**Exercice 2009**

Administrateur :
Lafarge Maroc (Maroc)
Malayan Cement (Malaisie)
Unicem (Nigéria)
Neopost
Président : Fondation de l'Ecole des Mines de Nancy

Exercice 2008

Directeur général délégué (non Administrateur) :
Lafarge^(b)
Administrateur :
Lafarge North America (Etats-Unis)^(b)
Lafarge Maroc (Maroc)
Malayan Cement (Malaisie)
Unicem (Niger)^(a)
Neopost
Président : Fondation de l'Ecole des Mines de Nancy

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Directeur général délégué (non Administrateur) :

Lafarge

Administrateur :

Lafarge North America (Etats-Unis)

Lafarge Maroc (Maroc)

Malayan Cement (Malaisie)

Neopost

Président : Fondation de l'École des Mines de Nancy

Exercice 2006

Directeur général délégué (non Administrateur) :

Lafarge

Administrateur :

Lafarge North America (Etats-Unis)

Lafarge Maroc (Maroc)

Malayan Cement (Malaisie)

Neopost

Président : Fondation de l'École des Mines de Nancy

Expertise et expérience des Administrateurs en matière de gestion

Le Conseil d'administration est composé de personnes qui apportent dans des domaines différents, soit une connaissance et une pratique de l'entreprise, soit une expertise dans l'activité spécifique d'Essilor International, soit une expérience de plusieurs années de la gestion d'entreprises internationales et de ce fait apportent leur expertise et/ou leur expérience à la Société en matière de gestion.

BIOGRAPHIE DES ADMINISTRATEURS AU 31 DECEMBRE 2010

Xavier Fontanet est Président du Conseil d'administration d'Essilor. Il débute sa carrière en tant que Vice-président du Boston Consulting Group, puis devient Directeur général de Bénéteau à partir de 1981. Entre 1986 et 1991, il assume la direction centrale de la restauration pour le groupe Wagons-Lits. Il rejoint Essilor en 1991 en tant que Directeur général puis Président-directeur général de 1996 à 2009.

Hubert Sagnières est Directeur général d'Essilor depuis le 1^{er} janvier 2010. Il intègre Essilor en 1989 comme Directeur du marketing international. Président d'Essilor Canada de 1991 à 1996, il est ensuite Président d'Essilor Laboratories of America puis Président d'Essilor of America, fonction qu'il exerce jusqu'en 2005. Il a occupé entre 2006 et 2009 le poste de Directeur exécutif des zones Amérique du Nord et Europe du groupe avant de devenir Directeur général délégué en août 2008.

Philippe Alfroid était Directeur général délégué d'Essilor jusqu'à son départ en retraite en juin 2009. Il commence sa carrière chez PSDI à Boston avant de rejoindre le groupe Essilor en 1972. Il assume différentes responsabilités de direction opérationnelle dont la Direction du pôle lentilles de contact et montures. En 1987, il devient Directeur du contrôle de gestion du groupe puis Directeur financier en 1991. Il est nommé Directeur général délégué du groupe en 1996.

Alain Aspect est Directeur de recherche au CNRS, professeur à l'École Polytechnique et à l'Institut d'Optique, il dirige depuis 1993 le groupe d'Optique Atomique du Laboratoire Charles Fabry de l'Institut d'Optique. Ses travaux antérieurs ont successivement porté sur les propriétés quantiques de la lumière (1974-1984), puis sur le refroidissement d'atomes par laser (1985-1993). Membre de l'Académie des Sciences, de l'Académie des Technologies, et de plusieurs académies étrangères (États-Unis, Autriche), Alain Aspect a reçu en 2005 la médaille d'or du CNRS et le prix Wolf de physique en 2010. Il est également membre du Haut Conseil pour la Science et la Technologie.

Benoît Bazin est Directeur du pôle Distribution Bâtiment du groupe Saint-Gobain et Directeur Général Adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain. Il débute sa carrière dans le groupe Saint-Gobain en 1993 en tant que responsable de projets. Il est successivement Directeur du plan du groupe Saint-Gobain (2000-2002), Directeur général branche Abrasifs – Amérique du Nord (2002-2005) puis Directeur financier jusqu'en 2009.

Antoine Bernard de Saint-Affrique est Vice-président exécutif de la société Unilever, en charge de l'activité de Produits pour la Peau (Skin Care and Skin Cleansing) du groupe. Après avoir été Directeur du Marketing de la Société Amora-Maille (Groupe Danone puis PAI), il rejoint le groupe Unilever en 2000. Il y exerce les fonctions de Directeur Europe de l'activité Sauces et Condiments jusqu'en 2003, puis devient Président-directeur général d'Unilever Hongrie, Croatie, Slovénie de 2003 à 2005, et enfin Vice-président du groupe Unilever, en charge des activités en Europe Centrale et Orientale, Russie de mars 2005 à août 2009.

Yves Chevillotte était Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. depuis 2002 avant son départ à la retraite en 2004. Entré en 1969 dans le groupe Crédit Agricole, il assume à partir de 1985 la Direction générale de caisses régionales. En 1999, il rejoint la Caisse nationale en qualité de Directeur général adjoint avec la responsabilité du pôle « développement-marchés ».

Mireille Faugère, est Directrice générale de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP). Diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris, elle intègre la SNCF au début des années 80 à des postes opérationnels. Elle se voit confier ensuite la responsabilité du réseau TGV Méditerranée, projet phare de la SNCF. Puis, à partir de 1996, elle prend la responsabilité du département de l'action commercial et marketing et crée en 2000 le site voyages-sncf.com. Mireille Faugère est également administratrice indépendante d'EDF et préside le Comité d'éthique du Conseil d'Administration d'EDF.

Yves Gillet est Directeur général d'Essilor Espagne. Entré chez Essilor en 1995, il est Directeur de l'usine de Manaus au Brésil jusqu'en 1999 puis de celle de Chihuahua. Il devient ensuite Directeur général d'Essilor Brésil entre 2000 et 2004.

Bernard Hours est Directeur général délégué du groupe Danone depuis 2008. Entré en 1985 chez Danone en tant que responsable des ventes et du marketing, il est ensuite devenu Directeur marketing de Danone France en 1990. Il a été successivement Directeur général de Danone Hongrie (1994), puis de Danone Allemagne (1996) et enfin Directeur général LU France en 1998. Entre 2002 et 2007 il est Directeur général Produits laitiers frais Monde et Responsable R&D du groupe Danone.

Maurice Marchand-Tonel est consultant indépendant. Il a débuté sa carrière en 1970 au Boston Consulting Group et a été successivement Président de Compagnie Olivier (1979), Directeur général de Sommer (1984), Président de Givenchy (1987). Par la suite, il dirige Ciments Français International, et Transalliance. En 2000, il devient associé chez Arthur Andersen/BearingPoint dont il est Senior Advisor depuis 2004. Il est Président de la European American Chamber of Commerce, Advisory Director d'Investcorp et administrateur de Faiveley Transport.

Aïcha Mokdahi est Directeur de la «Supply Chain» Europe d'Essilor et Présidente de Valoptec Association. Elle rentre en 1976 au sein de la division montures comme chef de produit puis responsable logistique et du développement des ventes. En 1990, elle rejoint ensuite la division verres pour occuper différentes responsabilités au sein de la Direction des Opérations Monde et notamment en tant que Directeur logistique Europe jusqu'à fin 2003. Entre 2004 et 2008, elle dirige le développement externe de BBGR, filiale du groupe Essilor.

Olivier Pécoux est Associé-gérant de Rothschild & Cie, Directeur général de la banque d'affaires du Groupe Rothschild qu'il rejoint en 1991 et Directeur Général et Membre du Directoire, de PARIS-ORLEANS. Il commence sa carrière chez Peat Marwick puis chez Schlumberger comme conseiller financier à Paris et New York. En 1986, il rejoint Lazard Frères à Paris et devient, en 1988, Vice-président de la banque d'affaires à New York.

Michel Rose était Directeur général délégué de Lafarge, notamment en charge de la division Ciment avant de prendre sa retraite en 2008. Entré chez Lafarge en 1970 en qualité d'ingénieur, il rejoint ensuite le centre de recherche puis prend la direction de la communication interne du groupe. Après avoir dirigé les activités de Lafarge au Brésil de 1980 à 1984, il devient Directeur général adjoint du groupe en charge des ressources humaines et de la communication puis de la division Biotechnologies. Nommé Directeur général en 1989, il occupe le poste de Chief Executive Officer de Lafarge North America de 1992 à 1995 avant de prendre en charge en 1996 la responsabilité des pays à forte croissance. En 2003, il devient « Chief Operating Officer » du Groupe Lafarge, en charge de la Division Ciment.

Yi He est Président de Essilor Holding Company (Chine) depuis septembre 2010. Après un doctorat de Management et de Stratégie à l'École des Hautes Études Commerciales, il intègre en 1991 le groupe Danone pour être Directeur général de la filiale de Shanghai. En 1996, Il entre dans le groupe Essilor en tant que Directeur général de Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine).

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

A la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs Généraux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Absence de lien familial existant entre les Administrateurs

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

14.1.2 LES COMITES D'ADMINISTRATEURS

Depuis 1997, le Conseil d'administration d'Essilor s'est doté de Comités d'études, dans le contexte des règles liées au gouvernement d'entreprise (Comité d'audit, Comité des mandataires sociaux et des rémunérations et Comité stratégique). Chaque Comité informe le Conseil du déroulement de ses missions et des propositions qui en découlent. Le Conseil a décidé de la constitution d'un Comité des nominations qui a été mis en place au cours de l'année 2010.

14.1.2.1 Le Comité d'audit : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité d'audit est composé de trois membres au moins, nommés par le Conseil d'administration parmi les Administrateurs d'Essilor, dont deux tiers au moins d'Administrateurs indépendants. Les membres du Comité d'audit ne peuvent exercer des fonctions de Direction générale, ni être mandataires sociaux. Au moins un des administrateurs indépendants doit présenter des compétences particulières en matière comptable et financière.

Le Comité d'audit est présidé par Monsieur Yves Chevillotte. Au 31 décembre 2010, le Comité d'audit était, par ailleurs, constitué de Messieurs Philippe Alfrid (depuis le 1^{er} juillet 2009), Alain Aspect, Benoît Bazin, Olivier Pécoux et Madame Aïcha Mokdahi. Le Comité est composé de deux tiers d'Administrateurs indépendants.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration tel que modifié par le Conseil dans sa séance du 25 novembre 2010 et conformément à l'article L.823-19 du code de commerce, le Comité d'audit agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration et de la direction, le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes ;

ainsi que d'une manière générale, le suivi de l'ensemble des comptes présentés au cours de l'année.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité analyse, dans ce contexte, les procédures mises en place au sein du groupe qui permettent :

- le respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la Société sont établis ;

- le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la Société ;
- l'identification, l'évaluation, l'anticipation, et la maîtrise des risques économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposés la Société et ses filiales en France et à l'étranger.

Le Comité d'audit peut émettre, si nécessaire, des recommandations quant à l'amélioration des procédures existantes, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.

Le Comité d'audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de lui soumettre.

Le Comité d'audit émet dans son compte rendu les avis qu'il juge utiles :

- sur l'aptitude des différentes procédures et du dispositif global à atteindre leur objectif de maîtrise de l'information et des risques ;
- sur l'application effective des procédures en place, et le cas échéant, sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir ;
- sur la situation financière, la situation de trésorerie ainsi que les engagements de la société.

Par ailleurs, les comptes de la société, la situation de la dette, ainsi que l'évolution du cours de bourse et du capital font l'objet de présentations régulières par le directeur financier du groupe. Lors des conseils d'administration ayant pour objet d'arrêter les comptes de la société, le collège des commissaires aux comptes commente son rapport sur les comptes ainsi que les conditions de sa mission.

Il y formule également toutes recommandations et propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle.

Si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque plus important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil.

Le Comité d'audit procède chaque année à l'examen de son mode de fonctionnement et, tenant compte des remarques qui peuvent lui être faites par le Conseil et la Direction Générale, formule dans le cadre de sa mission, toutes propositions visant à améliorer la qualité des travaux.

Pour les travaux sur l'exercice 2010, vous référer à l'annexe 1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité d'audit ».

14.1.2.2 Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations est composé au moins de trois membres, Administrateurs indépendants d'Essilor International non dirigeants.

Le Comité des mandataires est présidé par Monsieur Michel Rose et est constitué de Messieurs Bernard Hours et Maurice Marchand-Tonel. Le Comité est intégralement composé d'Administrateurs indépendants.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des mandataires sociaux a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de :

- faire des propositions sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- faire des propositions sur l'attribution de stock-options et/ou d'actions gratuites dites « de performance » pour ces mêmes mandataires ;
- s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise ;
- faire des propositions au Conseil sur le choix des mandataires sociaux ;
- assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du Groupe.

Pour les travaux sur l'exercice 2010, vous référer à l'annexe 1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité des mandataires ».

14.1.2.3 Le Comité stratégique : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité stratégique est composé d'au moins cinq membres, Administrateurs d'Essilor.

Le Comité stratégique, présidé par Monsieur Xavier Fontanet, est constitué au 31 décembre 2010 de tous les Administrateurs d'Essilor.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité stratégique a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de revoir régulièrement les stratégies du Groupe tant sur les angles produit et technologiques que géographique et marketing. Pour cela, le Directeur Général, et en tant que de besoin aidé par les membres du Comité Exécutif, a la responsabilité de faire régulièrement des présentations.

Le plan annuel des interventions est établi par le président en coordination avec la direction générale et le Conseil d'administration.

Pour les travaux sur l'exercice 2010, vous référer à l'annexe 1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité stratégique ».

14.1.3 LE COMITE EXECUTIF

14.1.3.1 Composition du Comité exécutif

Au 31 décembre 2010, la composition du Comité exécutif s'établit comme suit :

Hubert Sagnières	Directeur général
Paul du Saillant	Directeur général adjoint
Laurent Vacherot	Directeur général adjoint
Thomas Bayer	Directeur exécutif Amérique latine
Jayanth Bhuvanaraghan	Directeur exécutif Asie du Sud, Moyen Orient, Afrique du Sud et de l'Est, ASEAN
Carl Bracy	Vice-Président marketing et développement commercial EOA
Claude Brignon	Directeur des opérations Monde
Jean Carrier-Guillomet	Président d'Essilor of America
Patrick Cherrier	Directeur exécutif Asie
Bernard Duverneuil	Directeur des systèmes d'information
Marc François-Brazier	Directeur des ressources humaines
Réal Goulet	Président d'Essilor Laboratories of America
Eric Léonard	Président région Europe
Patrick Poncin	Directeur de l'ingénierie Monde
Thierry Robin	Directeur région Europe centre
Bertrand Roy	Directeur des partenariats stratégiques
Kevin Rupp	Directeur financier et Vice-Président exécutif finance & administration EOA
Jean-Luc Schuppiser	Directeur de la recherche et du développement
Beat Siegrist	Président de Satisloh
Eric Thoreux	Directeur du marketing stratégique
Henri Vidal	Directeur groupe, équipement et instruments
Carol Xueref	Directeur des affaires juridiques et du développement

14.1.3.2 Missions du Comité exécutif

Le Comité exécutif se réunit environ neuf fois par an sur deux jours pour examiner la marche du Groupe et l'ensemble de ses activités. Il a un rôle fédérateur et est en liaison avec les autres instances et comités transversaux du Groupe. Son mandat est d'entendre, comprendre, réfléchir et adhérer à, organiser et décider (en fonction des sujets) de la stratégie de l'entreprise. Il étudie les projets de changement et les perspectives et les

objectifs à moyen et long terme du Groupe. Il se prononce sur les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Présidé par Hubert Sagnières, il est composé des principaux responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe qui ont, soit une responsabilité mondiale, telle la production en série de verres, soit une responsabilité liée aux grands marchés (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie).

14.2 Absence de conflits d'intérêt potentiels

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs à l'égard de tiers, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société.

Les informations relatives à toute restriction acceptée par les Administrateurs concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, sont présentées au chapitre 16.1.2.

14.3 Conventions réglementées

Suspension du contrat de travail d'Hubert SAGNIERES :

Le Conseil d'administration dans sa séance du 26 novembre 2009, compte tenu de l'ancienneté cumulée d'Hubert Sagnières au sein l'entreprise lors de sa nomination en qualité de Directeur Général (plus de 20 ans), a suspendu son contrat de travail à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le montant de la rémunération de référence retenu pour la réactivation éventuelle sera le montant de la rémunération 2008, au titre du contrat de travail en tant que Directeur Exécutif Europe et Amérique Nord, augmenté de la moyenne annuelle des augmentations des cadres de la catégorie IIIC, à la date de sa réactivation.

La rémunération brute 2008 s'élève à 932 000 euros en utilisant un taux de change moyen de 1 euro = 1,4861 dollar canadien.

Régime de retraite supplémentaire à prestations définies dite de « fidélité » d'Hubert SAGNIERES :

Le Conseil dans sa séance du 27 novembre 2008 avait autorisé, conformément à la procédure des conventions réglementées, que le régime de retraite supplémentaire article 39 bénéficie à Hubert SAGNIERES, Directeur Général Délégué, tant au titre de son contrat d'expatriation maintenu qu'au titre de son mandat social (complément de rémunération visé à l'article L.225-42-1 du Code de commerce). Le Conseil a autorisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, Hubert Sagnières continue à bénéficier de ce régime de retraite supplémentaire, mais en sa qualité de Directeur Général, conformément à la convention intégrée à l'avenant n° 5 du contrat RK120438983 concernant les retraites supplémentaires de l'article 39.

Indemnité de rupture du contrat de travail

Hubert Sagnières, ancien Directeur Général Délégué, nommé Directeur Général à effet du 1^{er} janvier 2010, continue de bénéficier dans le cadre du contrat de travail, actuellement suspendu, qu'il a conclu avec la société, précédemment à l'exercice de ses mandats sociaux, d'une clause qui lui assure un montant équivalent à deux années de rémunération contractuelle en cas de rupture du contrat du fait de l'entreprise, hors faute grave ou lourde et mise en retraite à l'âge légal.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 3 mars 2010, a réitéré les conditions de performance auxquelles le conseil d'administration avait subordonné le versement éventuel de cette indemnité lors de sa séance du 4 mars 2009, à savoir :

Mesure de la performance :

La performance est mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le Conseil d'Administration au Directeur Général Délégué et servant au calcul de la part variable de sa rémunération. Elle est équivalente à la moyenne de la performance réalisée par le mandataire social sur les trois années précédant son départ.

Si ce départ intervient au cours des trois années qui suivent sa nomination en qualité de mandataire, la performance est mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels servant au calcul de la part variable de sa rémunération salariée de Directeur Exécutif. Elle est équivalente à la moyenne de la performance réalisée par Directeur Exécutif sur les trois années précédant son départ.

Conditions de performance :

Pour un taux moyen de performance compris entre 100 % et plus et 50 %, l'indemnité est payée strictement proportionnellement à son montant (ex : taux de performance atteint 90 %, l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant).

Pour un taux de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

L'assemblée Générale du 11 mai 2010 a approuvé cette convention aux termes d'une résolution nominative.

Les Commissaires aux comptes de la Société ont été informés des autorisations conférées et de la conclusion des conventions dans le délai d'un mois de cette conclusion. Conformément à l'article R.225-30 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été informés de la poursuite des conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs et qui ont poursuivies leurs effets au cours du 1^{er} trimestre 2010 (pour le détail se reporter au paragraphe 20.4.1.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagement réglementés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010).

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération des dirigeants au sens de la norme IAS 24 se trouve à la Note 30 des Etats financiers.

15.1.1 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des mandataires qui a disposé d'une étude comparative réalisée par un cabinet externe, sur la pratique des grandes sociétés françaises.

Rappel des changements intervenus à partir du 1^{er} janvier 2010

Un changement de gouvernance est intervenu à compter du 1^{er} janvier 2010 avec la mise en place :

- d'une part de la fonction non exécutive de Président du Conseil d'administration exercée par Monsieur Xavier Fontanet ;
- et d'autre part, d'une fonction de Directeur Général confiée à Monsieur Hubert Sagnières, précédemment Directeur Général Délégué.

Situation de M. Xavier Fontanet

Monsieur Xavier Fontanet a fait valoir ses droits à la retraite en tant que Président-Directeur Général au 1^{er} janvier 2010. Il est désormais en charge de l'animation du Conseil d'administration, du Comité stratégique et du Comité des nominations.

Le Conseil d'administration a retenu, au titre de Président du Conseil d'administration, une rémunération annuelle fixe de 500 000 euros. Monsieur Xavier Fontanet ne perçoit plus de rémunération variable.

Situation de M. Hubert Sagnières

Comme Directeur Général, Monsieur Hubert Sagnières assume l'intégralité des responsabilités opérationnelles ; il est en charge de proposer la stratégie et d'en conduire la mise en œuvre. Compte tenu de l'ancienneté cumulée par Monsieur Hubert Sagnières au sein de l'entreprise lors de sa nomination en qualité de Directeur Général (plus de 20 ans), son contrat de travail a été suspendu à

compter du 1^{er} janvier 2010, conformément aux recommandations de l'AMF sur l'application du code AFEP/MEDEF en la matière.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la rémunération de Monsieur Hubert Sagnières est intégralement payée par Essilor International en France et en euros, alors même que Monsieur Hubert Sagnières continue à être assujéti au régime fiscal canadien jusqu'en 2011 inclus.

Concernant Monsieur Hubert Sagnières, le Conseil d'administration a décidé une rémunération composée :

- d'une part fixe regroupant :
 - Un salaire de base de 650 000 euros par an ;
 - Une prime annuelle exceptionnelle et temporaire de double résidence fixée à 250 000 euros pour 2010.
- d'une part variable cible (objectifs atteints à 100 %) égale au salaire de base et pouvant varier de 0 à 150 % par rapport à ce montant en fonction de l'atteinte des objectifs.

Règles d'attribution 2010 de la part variable annuelle (bonus)

Le bonus du Directeur Général, Monsieur Hubert Sagnières, a été calculé sur la base de quatre critères proposés par le Comité des mandataires et fixés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 mars 2010 à savoir : le bénéfice net par action (BNPA), la croissance organique, la croissance par acquisition et le facteur personnel. Chacun de ces critères, précisés ci-dessous, a été évalué par le Comité des Mandataires du 1^{er} mars 2011 :

- un objectif de croissance du bénéfice net par action (BNPA) retraité¹. La mesure de la performance atteint 145 % ;
- un objectif de croissance organique du chiffre d'affaires. La mesure de la performance atteint 153 % ;
- un objectif de croissance par acquisition mesuré en retenant un chiffre d'affaires pro forma en base annuelle des acquisitions et où n'ont été retenues dans ce critère que les sociétés correspondant à la notion « d'acquisitions organiques ». La mesure de la performance atteint 100 % ;
- un facteur personnel reposant sur trois objectifs relatifs à la stratégie de l'entreprise, étant entendu que ces objectifs sont le plus explicites et mesurables possible, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF. La mesure de la performance atteint 100 %.

¹ La mesure du BNPA consolidé est retraitée :

- de l'incidence des parités monétaires ;
- de l'incidence totale des acquisitions de l'année qui ne sont pas retenues dans le critère « croissance par acquisitions » que cela soit en termes de marge additionnelle, de coûts supplémentaires tels que l'allocation du prix d'acquisition, les frais financiers, etc. ;
- de l'impact de charges et produits exceptionnels qu'il n'est pas possible de budgéter ;
- de l'incidence de la part de résultat « mis en équivalence » de Sperian sur laquelle le management d'Essilor n'a pas pris sur un horizon annuel.

Par contre sont conservés dans le calcul l'impact des coûts de restructuration et l'incidence totale sur le résultat des sociétés acquises dans l'année et retenues dans le calcul de la « croissance par acquisition »

La pondération des objectifs a été modifiée par rapport à 2009 de la manière suivante :

- 40 % pour le BNPA¹ ;
- 30 % pour la croissance organique ;
- 15 % pour la croissance par acquisition ;
- 15 % pour le facteur personnel.

Le bonus du Directeur Général peut varier de 0 à 150 % du montant cible : les critères de « croissance par acquisition » et de « facteur personnel » étant évalués entre 0 et 100 %, la plage de variation des critères « BNPA » et « croissance organique » s'établissant de 0 à 170 %.

Il ressort que la moyenne pondérée, au titre de l'exercice 2010, des performances atteintes sur chacun des critères s'établit à 134 % à appliquer au bonus cible du mandataire social (contre 118 % au titre de l'exercice 2009 et 65 % en 2008).

Pour 2011, le Comité des Mandataires a proposé au Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011 de maintenir les critères et la pondération des objectifs définis pour 2010. Compte tenu de la situation spécifique de l'entreprise par rapport à ses concurrents en matière de communication financière, il nous apparaît préjudiciable, pour la bonne exécution de la stratégie, de communiquer les éléments de mesure des critères d'évaluation de la performance de l'entreprise.

15.1.2 TABLEAUX DES ELEMENTS DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les montants figurant dans les tableaux ci-dessous sont des montants bruts avant prélèvements sociaux et impôts.

Tableaux 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

M. Xavier FONTANET	2010 Président du Conseil d'administration depuis le 1 ^{er} janvier 2010	2009 Président-Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009
<i>En euros</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	862 639	1 610 242
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		532 000 ^(a)
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 5</i>)		
<hr/>		
M. Hubert SAGNIERES	2010 Directeur Général depuis le 1 ^{er} janvier 2010	2009 Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009
<i>En euros</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	1 809 993	1 377 914
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		997 500 ^(a)
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 5</i>)	1 001 700 ^(a)	

(a) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options et des actions conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'exercice des options si celles-ci sont exercées ou lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'options et d'actions sont soumises à des conditions de présence et de performance.

1 La mesure du BNPA consolidé est retraitée :

- de l'incidence des parités monétaires ;
- de l'incidence totale des acquisitions de l'année qui ne sont pas retenues dans le critère « croissance par acquisitions » que cela soit en termes de marge additionnelle, de coûts supplémentaires tels que l'allocation du prix d'acquisition, les frais financiers, etc. ;
- de l'impact de charges et produits exceptionnels qu'il n'est pas possible de budgéter ;
- de l'incidence de la part de résultat « mis en équivalence » de Sperian sur laquelle le management d'Essilor n'a pas prise sur un horizon annuel.

Par contre sont conservés dans le calcul l'impact des coûts de restructuration et l'incidence totale sur le résultat des sociétés acquises dans l'année et retenues dans le calcul de la « croissance par acquisition »

Tableaux 2 - Récapitulatif des rémunérations

M. Xavier FONTANET	2010		2009	
	Président du Conseil d'administration depuis le 1 ^{er} janvier 2010		Président-Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009	
<i>En euros</i>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	500 000	500 000	721 013	721 013
Rémunération variable		850 796	850 796	455 011
Rémunération exceptionnelle ^(a)	338 169	338 169		
Jetons de présence	21 800	21 800	19 200	19 200
Avantages en nature :				
- voiture	2 670	2 670	2 195	2 195
- assurance chômage			17 038	17 038
- autres				
TOTAL	862 639	1 713 435	1 610 242	1 214 458

(a) Indemnité de départ en retraite due au titre du contrat de travail.

M. Hubert SAGNIERES	2010		2009	
	Directeur Général depuis le 1 ^{er} janvier 2010		Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009	
<i>En euros</i>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	650 000	650 000	729 053	729 053
Rémunération variable	871 000 ^(a)	629 661	629 661	273 068
Rémunération exceptionnelle	250 000 ^(b)	250 000 ^(b)		
Jetons de présence	21 800	21 800	19 200	19 200
Avantages en nature :				
- voiture				
- assurance chômage	17 193	17 193		
- autres				
TOTAL	1 809 993	1 568 654	1 377 914	1 021 321

(a) Au titre de la performance de l'exercice 2010, la part variable de la rémunération de Monsieur Hubert Sagnières a été déterminée sur la base d'un taux de réalisation des objectifs de 134 %.

(b) Prime annuelle exceptionnelle et temporaire de double résidence.

15.1.3 JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale ordinaire du 11 mai 2010 a voté un montant global de jetons de présence de 525 000 euros, que le Conseil d'administration lors de sa séance du 13 juillet 2010 a décidé de répartir selon les règles résumées dans le tableau ci-dessous.

Jetons de présence	Partie fixe	Partie variable en fonction de la présence
Tous les Administrateurs	3 800 euros	2 000 euros par séance
Président du Comité d'audit	22 000 euros	2 200 euros par séance
Président du Comité des mandataires	11 000 euros	2 200 euros par séance
Pour les seuls Administrateurs indépendants, membres des Comités d'audit, des mandataires ou des nominations	Non applicable	2 200 euros par séance
Pour les membres du Comité Stratégique	Non applicable	1 000 euros par séance

Tableau 4 - Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants^(a)

En euros	2010	2009
Philippe Alfroid ^(b)	49 440	34 640
Alain Aspect	26 600	23 600
Benoît Bazin	32 800	15 600
Antoine Bernard de Saint-Affrique	21 800	11 200
Michel Besson		12 400
Jean Burelle		15 700
Yves Chevillotte	61 400	50 000
Bridget Cosgrave	7 400	17 000
Mireille Faugère	14 400	
Philippe Germond		5 800
Yves Gillet	21 800	19 200
Yi He	17 800	
Bernard Hours	28 600	20 000
Maurice Marchand-Tonel	37 200	32 400
Aïcha Mokdahi	21 800	19 200
Olivier Pécoux	22 200	19 200
Michel Rose	45 200	37 900
Alain Thomas		19 200
TOTAL	408 440	353 040

(a) Aucun mandataire social non dirigeant n'a perçu de rémunération autre que les jetons de présence.

(b) Y compris 16 640 euros de jetons de présence reçus en 2010 de Sperian Protection.

15.2 Attributions de stock options et d'actions de performance

Dans le cadre de sa politique de rémunération, Essilor International attribue des actions et des options capées de performance à un certain nombre de collaborateurs du Groupe. Le 25 novembre 2010, le Conseil d'administration a, ainsi, décidé d'attribuer des options de souscription capées de performance et des actions de performance à 9 435 collaborateurs correspondant à un nombre maximum de 1 602 573 actions (634 760 options de souscription capées et 967 813 actions de performance) soit 0,76 % du capital social à la date d'attribution. Dans le cadre de cette attribution, le Conseil d'administration a décidé :

- d'attribuer aux membres du comité exécutif uniquement des actions de performance soumises à des conditions de présence et à des conditions de performance liées au marché (voir ci-dessous) ;
- d'attribuer 45 000 actions de performance à Monsieur Hubert Sagnières dans le cadre du plan non résident soit 2,8 % du nombre total d'actions attribuées sous forme d'options de souscription capées et d'actions de performance.

Règles de plafonnement encadrant l'attribution des actions de performance aux mandataires sociaux

Le Conseil d'administration a reconduit les règles de plafonnement en vigueur :

- valorisée aux normes IFRS, une attribution ne peut représenter, pour chacun des intéressés, un montant supérieur à sa rémunération contractuelle monétaire annuelle (fixe + bonus) ;

- la somme des attributions au bénéfice de l'ensemble des mandataires sociaux ne peut excéder 20 % du total des attributions effectuées (options + actions de performance).

Conditions générales

Les conditions de performance sont collectives et s'appliquent à tous les bénéficiaires d'actions de performance. Des conditions additionnelles concernent spécifiquement les mandataires sociaux.

Conditions de performance

Le pourcentage d'actions de performance définitivement attribuées est fonction de l'évolution annualisée du cours de bourse de l'action pendant les 3 mois qui précèdent les dates de vérification de la performance. La performance est vérifiée tous les 3 mois après la fin de la période d'acquisition légale de 2 ans et ceci jusqu'au terme de la sixième année. Si au cours de la période de vérification de la performance, le taux de croissance moyen annualisé entre le prix de référence initial de l'action et le prix moyen sur 3 mois est supérieur ou égal à 2 %, la performance est considérée comme atteinte.

Dans ce cas, si le taux de croissance annualisé :

- a atteint ou dépassé 7 %, la totalité des actions de performance est attribuée ;
- a été compris entre 2 et 7 %, une dégressivité dans le pourcentage d'actions attribuées est prévue entre ces deux bornes.

En revanche, si au terme des 6 années, il a toujours été inférieur à 2 %, aucune action de performance n'est attribuée.

Le recours à ces conditions de performance basées sur la progression du cours de bourse de l'action permet d'aligner l'intérêt des bénéficiaires sur celui des actionnaires. De surcroît, le recours majoritaire à des actions de performance en lieu et place d'options de performance entraîne une dilution moindre des actionnaires.

Conditions de présence

Pour les résidents français, l'attribution des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir entre le deuxième anniversaire et le sixième anniversaire de l'attribution (voir les conditions de performance détaillés ci-dessus).

Pour les non résidents français, la réalisation de la condition de performance peut intervenir entre la deuxième année et la sixième année à compter de la date d'attribution, mais en tout état de cause l'acquisition des actions ne peut avoir lieu avant le quatrième anniversaire de l'attribution. La condition de présence est alors vérifiée lors de l'acquisition effective des actions.

Date de disponibilité

Pour les résidents français, la totalité des actions doit être conservée pendant une période de six ans à compter de la date d'attribution si la date de réalisation de la performance intervient avant le quatrième anniversaire (inclus) de la date d'attribution ou

pendant une période de deux ans à compter de la date de réalisation de la performance si cette dernière intervient après le quatrième anniversaire (exclu) de la date d'attribution. Les actions acquises deviennent donc cessibles au plus tôt six ans après la date d'attribution ou au plus tard huit ans après la date d'attribution en fonction de la date de réalisation de la condition de performance.

Pour les non résidents français, la moitié des actions acquises doit être conservée pendant 2 ans à compter de la date d'acquisition et peut donc être cédée au plus tôt au terme de la sixième année à compter de la date d'attribution ou au plus tard au terme de la huitième année à compter de la date d'attribution en fonction de la date de réalisation de la condition de performance.

Conditions spécifiques pour les mandataires sociaux

En sus des conditions générales décrites ci-dessus et s'appliquant à tous les bénéficiaires, le nombre d'actions de performance attribué aux mandataires sociaux est pondéré par un coefficient correspondant à la moyenne des taux de réalisation des objectifs quantitatifs des bonus entre l'année d'attribution et l'année précédant la constatation de la réalisation de la condition de performance. Ce coefficient étant plafonné à 1, il ne peut donc que réduire le pourcentage d'actions attribuées aux mandataires sociaux par rapport aux bénéficiaires non mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux sont en outre tenus de conserver pendant toute la durée de leur mandat social le tiers des actions définitivement acquises, dans la limite d'un montant cumulé (au fur et à mesure des attributions) équivalent à deux années de rémunération monétaire.

Tableau 5 - Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Droits à actions de performance attribuées aux mandataires sociaux durant l'exercice 2010	Nombre total	Prix En euros	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés En euros	Date d'acquisition	Plan afférant
Xavier Fontanet					
Hubert Sagnières	45 000	48,01	22,26	entre le 25 Nov. 2014 et le 25 Nov. 2016	25 Nov. 2010

Tableau 6 - Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2010

Aucune action de performance devenue disponible durant l'exercice.

Tableau 7 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux

Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice.

Tableau 8 - Options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice 2010

Options levées durant l'exercice 2010 par chaque mandataire social	Nombre total	Prix En euros	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés En euros	Date d'échéance	Plan afférant
Xavier Fontanet	54 024	26,50	5,06	17 Nov. 2011	17 Nov. 2004
Hubert Sagnières	28 000	20,37	4,74	18 Nov. 2010	18 Nov. 2003

15.3 Régime de retraite supplémentaire à prestations définies, dite « de fidélité »

Les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite collectif à prestations définies, assuré par Essilor dans le cadre de l'article 39 du Code Général des Impôts, institué au profit des cadres dirigeants de la société catégorie IIIC au sens de la Convention Collective de la Métallurgie.

Ce régime est susceptible de leur assurer une rente supplémentaire aux régimes légaux égale à 10% de la rémunération de référence au-delà de 10 ans d'ancienneté, auquel s'ajoutent :

- d'une part un montant équivalent à 1% de la rémunération de référence par année supplémentaire d'ancienneté avec un taux de remplacement maximum de 20 % ;

- d'autre part, un montant équivalent à 1,5 % de la rémunération au-delà de la tranche C de la Sécurité Sociale par année d'ancienneté au-delà de 10 ans et plafonné à 20 ans d'ancienneté et 5 % de la rémunération de référence définie au règlement de retraite.

Au total, le régime collectif de retraite supplémentaire assure aux mandataires sociaux ayant 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise une rente de retraite supplémentaire équivalente à 25 % de leur rémunération de référence.

Le Conseil d'administration a autorisé la poursuite de cet avantage pour Monsieur Hubert Sagnières, en sa qualité de Directeur Général, précédemment Directeur Général Délégué mandataire social.

15.4 Indemnités de départ

Aucune indemnité n'est prévue au titre du mandat social de Monsieur Hubert Sagnières. Toutefois, le contrat de travail qui lie Monsieur Hubert Sagnières à la Société, précédemment à l'exercice de son mandat social, est susceptible de le faire bénéficier d'une indemnité en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de la Société (hors cas de licenciement pour faute grave ou lourde) équivalente à deux années de rémunération contractuelle.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 3 mars 2010, a réitéré les conditions de performance auxquelles le Conseil d'administration avait subordonné le versement éventuel de cette indemnité lors de sa séance du 4 mars 2009.

La performance est mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le Conseil d'administration au

mandataire social et servant au calcul de la part variable de sa rémunération. Si ce départ intervenait au cours des trois années qui suivent sa nomination en qualité de mandataire social, la performance serait mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels servant au calcul de la part variable de sa rémunération salariée de Directeur Exécutif. Elle serait équivalente à la moyenne de la performance réalisée par le Directeur Exécutif sur les trois années précédant son départ.

Pour un taux de performance compris entre 50 % et 100 % et plus, l'indemnité est payée strictement proportionnellement à son montant (exemple : si le taux de performance atteint 90 %, l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant). Pour un taux de performance inférieur à 50 %, aucune indemnité ne sera versée. Aucun versement ne peut intervenir avant que le Conseil n'ait constaté ces conditions.

Tableau 9 - Dirigeants mandataires sociaux – Tableau détaillé

	XAVIER FONTANET	HUBERT SAGNIERES
	Président-Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009 puis Président du Conseil d'administration à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009 puis Directeur Général à compter du 1 ^{er} janvier 2010
	Date début mandat : 1996 Date fin mandat : 2013	Date début mandat : 2008 Date fin mandat : 2011
Contrat de travail	Non - Retraité	Oui - suspendu à compter du 1 ^{er} janvier 2010
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	Non	Non
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet (retraité)	Oui
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Non	Non ^(a) Prime de départ ou de cessation de fonction (en cas de licenciement, sauf pour faute lourde ou grave) 2 années de salaire au titre du contrat de travail sous conditions de performance
Mesures restrictives concernant la vente d'options ou d'actions de performance	A compter des attributions intervenues en 2007, obligation de conservation de : 1/3 des actions définitivement acquises dans le cadre d'une attribution d'actions de performance ou 1/3 du solde des actions issues des levées d'options de souscription d'actions, après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et s'acquitter de l'impôt relatif à la revente de titres.	
Instruments de couverture	Absence de recours à des instruments de couverture pour les options ou les actions gratuites.	
Engagement d'indemnité de départ en retraite (valeur actuarielle)		381 153
Engagement de retraite supplémentaire (valeur actuarielle)		5 031 123

(a) Aucune indemnité de départ n'est prévue au titre du mandat social. L'indemnité de départ prévue au titre du contrat de travail suspendu est précisée en 15.4.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Dates d'expiration des mandats, durées des fonctions et fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1.1 DATES D'EXPIRATION DES MANDATS ET DUREES DES FONCTIONS

Les dates d'expiration des mandats et les durées des fonctions sont présentées à la rubrique 14.1.1.

Aucune cooptation d'administrateur n'est à ratifier par l'Assemblée Générale du 5 mai 2011 (cf. Interprétation AMF N°3 de janvier 2006).

16.1.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES D'ETUDES

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités d'études est régi par un règlement intérieur qui a été adopté par le Conseil lors de la séance du 18 novembre 2003 et ensuite modifié par le Conseil à plusieurs reprises dont la dernière fois le 25 novembre 2010. Les principales dispositions du règlement intérieur concernant le fonctionnement du Conseil sont reprises ci-après :

Compétence du Conseil d'Administration

Les administrateurs de la Société apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle, ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement.

Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et, le cas échéant, de ses Comités d'études.

Le Conseil d'administration, organe collégial, outre ses compétences légales ou réglementaires a pour missions notamment de :

- définir la qualité d'« administrateur indépendant » et en débattre chaque année ;
- identifier les administrateurs indépendants ;
- être informé sur et, le cas échéant, approuver les grands choix stratégiques ;
- être informé et, le cas échéant, déterminer s'il veut approuver les acquisitions et les cessions d'un montant supérieur à 100 millions d'euros dans le cadre de la stratégie nouveaux métiers/ nouveaux pays et à 150 millions d'euros pour toute autre acquisition ;
- approuver les restructurations et les investissements significatifs hors stratégie annoncée ;
- suivre la mise en œuvre des décisions prises ;
- examiner et arrêter les comptes ;

- évaluer ses propres performances (collectives et individuelles) et celles de la Direction ;
- assurer la continuité d'excellence de l'équipe de direction de l'entreprise ;
- débattre et, le cas échéant, approuver le choix des mandataires sociaux sur proposition du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations ;
- débattre et, le cas échéant, approuver les plans de succession pour la direction du groupe et sur les grandes évolutions d'organisation.

Information des Administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les Administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien sont adressés ou remis dans un délai de 5 jours, préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'Administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont formulées auprès du Président du Conseil (ou du Directeur général en cas de dissociation des fonctions) qui est tenu de s'assurer que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes les informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Réunions du conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins 5 fois par an. Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard un mois avant la fin de l'année en cours, sauf réunion extraordinaire.

Comités d'études

Le Conseil, sur proposition de son Président, peut créer des comités d'études dont il fixe la composition et les attributions. Ces comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et soumettent au Conseil leurs avis et propositions (pour les comptes rendus de l'année 2010, se référer au Rapport du Président en annexe 1).

Evaluation annuelle du fonctionnement du Conseil

Une fois par an le Conseil procède à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement, et prend, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer. Le Conseil en informe les actionnaires dans le rapport annuel. L'évaluation devrait viser les trois objectifs fixés par l'article 9.2 du code de gouvernement d'entreprise AFEP/ MEDEF (pour le compte rendu de l'année 2010, se référer au Rapport du Président en annexe 1).

Modifications du règlement intérieur

Le présent règlement pourra être amendé par décision du Conseil.

La charte de l'Administrateur adoptée par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, qui regroupe les droits et obligations touchant à la fonction d'Administrateur d'Essilor, a également été modifiée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 27 janvier 2005 pour tenir compte :

Du dispositif « abus de marché » qui a été institué par la directive cadre 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché. A ce titre la charte rappelle que :

Chaque Administrateur qui dispose d'informations privilégiées doit s'abstenir d'effectuer, de faire effectuer ou de permettre à autrui d'effectuer des opérations sur les titres de la Société sur les bases de ces informations, tant que celles-ci ne sont pas encore rendues publiques. Comme pour les salariés du Groupe susceptibles de disposer d'informations privilégiées, la charte indique que les Administrateurs, outre pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, sont tenus de s'abstenir de toute opération sur les titres pendant les 21 jours qui précèdent :

- le communiqué sur les résultats annuels ;
- le communiqué sur les résultats semestriels ;
- les communiqués sur le chiffre d'affaires trimestriel.

Des obligations déclaratives individuelles des opérations sur les titres de la Société réalisées par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées. La charte indique :

En application de l'article 621-18-2 du Code Monétaire et Financier introduit par la Loi N° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière, des articles 222-14 et 222-15 du règlement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), du communiqué de presse de l'AMF du 27 décembre 2004 et de la note de l'AMF du 16 avril 2008, chaque Administrateur s'engage à déclarer immédiatement à la Société, via le service de l'actionariat d'Essilor, toute opération sur titres ou instruments financiers de l'émetteur, effectuée par lui-même ou toute personne lui étant étroitement liée et ce, afin de permettre à la Société émettrice de communiquer individuellement ces opérations à l'AMF et de rendre publique lesdites opérations au moyen d'un communiqué, dans les délais qui lui sont impartis.

Cette charte a été modifiée le 26 novembre 2009, notamment pour rappeler, conformément aux statuts modifiés de la Société suite à la division par deux de la valeur nominale des titres, que chaque administrateur doit être propriétaire de 1 000 actions de la Société et non de 500.

Pour tenir compte de la recommandation de l'AMF du 3 novembre 2010 sur la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées, cette Charte a été enrichie le 25 novembre 2010 de nouvelles obligations renforçant la déontologie boursière déjà en place chez Essilor. Les périodes d'abstention passent ainsi de 21 à 30 jours avant la publication des informations privilégiées et des comptes (annuels, semestriels et le cas échéant trimestriels) ; le jour de la publication des informations concernées est frappé d'abstention.

16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction : absence de contrat de service

Aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec Essilor ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme dudit contrat.

16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération

Ces informations sont présentées à la rubrique 14.1.2.1 et en Annexe 1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration », paragraphes « Comité d'audit » et « Comité des mandataires ».

16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine

D'une manière générale, la Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise défini dans le code « AFEP/MEDEF » de 2008. Ces informations sont présentées en Annexe 1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président ».

17 SALARIES

17.1 Ressources humaines : nombre de salariés, répartition par site et par type d'activité

Concernant les effectifs du Groupe, vous pouvez également vous référer aux notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 du présent Document de référence, à la note 29.

17.1.1 EFFECTIFS MOYENS ET FINS DE PERIODE

Au 31 décembre 2010, Essilor comptait 42 704 collaborateurs dans le monde (dont 100 % des effectifs des sociétés consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle). L'effectif moyen 2010 était de 38 112 collaborateurs (effectif se rapportant aux charges de personnel consolidées de la période).

Au 31 décembre 2009, le nombre de collaborateurs était de 34 759 (effectif moyen 32 835). L'augmentation des effectifs entre 2009 et 2010 vient essentiellement de l'acquisition de FGX.

Par ailleurs, en réponse à la demande du règlement CE 809/2004, le Groupe n'emploie pas un grand nombre de travailleurs temporaires.

17.1.2 REPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS

17.1.2.1 Répartition par zone géographique

	2010		2009	
Amérique du Nord	13 612	35,7%	10 881	33,1%
Europe	11 136	29,2%	10 968	33,4%
Amérique latine / Asie Pacifique / Afrique	13 364	35,1%	10 986	33,5%

17.1.2.2 Répartition des effectifs par fonction

	2010		2009	
Ouvriers	22 716	59,6%	18 153	55,3%
Agents de maîtrise et employés	10 748	28,2%	10 261	31,3%
Cadres	4 648	12,2%	4 421	13,4%

17.2 Participations et stock-options

17.2.1 SITUATION AU 31 DECEMBRE 2010 DES PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DETENUES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Stock-options Essilor détenues

	Membres salariés et mandataires sociaux du conseil d'administration				
	Xavier FONTANET	Hubert SAGNIERES	Yi HE	Yves GILLET	Aïcha MOKDAHI
Actions Essilor détenues	287 495	11 073	11 973	14 143	8 067
Options d'achat					
- 14 novembre 2001		24 000	4 000		
Options de souscription					
- 20 novembre 2002		36 000	4 000	4 000	
- 17 novembre 2004	24 842	34 000	4 000	4 000	
- 23 novembre 2005	120 000	100 000	4 000	7 000	
- 22 novembre 2006		44 000	4 000	7 000	
- 14 novembre 2007		50 000	5 500	7 000	
- 27 novembre 2008	120 000	100 000	6 000	7 000	
- 26 novembre 2009	80 000	150 000	6 000	7 000	
- 25 novembre 2010				7 000	

Administrateurs indépendants

Au 31 décembre 2010, les Administrateurs n'avaient pas de stock-options ni de droits à actions de performance et détenaient 9 915 actions Essilor.

Droits – Situation au 31 décembre 2010

	Membres salariés et mandataires sociaux du conseil d'administration				
	Xavier FONTANET	Hubert SAGNIERES	Yi HE	Yves GILLET	Aïcha MOKDAHI
Actions de performance					
- 26 novembre 2009					1 785
- 18 décembre 2009	15	15			15
- 25 novembre 2010		45 000	1 980		2 505
- 20 décembre 2010					15

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

17.2.2 INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION, LES OPTIONS D'ACHAT ET LES DROITS A ACTIONS DE PERFORMANCE

17.2.2.1 Attribution et levées de l'année

Attribution et exercice :

- des options de souscription d'actions ;

- des options d'achat d'actions ;

- des droits à actions de performance ;

consentis aux salariés non-mandataires sociaux.

	Nombre Total	Prix moyen pondéré, En euros	Date d'échéance	Plans afférant
Options consenties durant l'exercice 2010 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	75 000	48,01	25 nov. 2017	25 nov. 2010
Droits à actions de performance consentis durant l'exercice 2010 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (information globale)	200 120	48,01	25 nov. 2018	25 nov. 2010
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2010, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options d'achat ou de souscription ainsi levées est le plus élevé (information globale)	347 400	29,35		14 nov. 2001 20 nov. 2002 18 nov. 2003 17 nov. 2004 27 jan. 2005 23 nov. 2005 22 nov. 2006 14 nov. 2007 27 nov. 2008

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

17.2.2.2 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions de droits à actions de performance

Seuls sont présentés ceux pour lesquels il reste des options ou droits en circulation.

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

Plan	14 Nov. 2001	20 Nov. 2002	18 Nov. 2003	17 Nov. 2004	27 Jan. 2005
Date d'Assemblée Générale	18 janvier 2001	18 janvier 2001	16 mai 2003	16 mai 2003	16 mai 2003
Date du Conseil d'administration	14 novembre 2001	20 novembre 2002	18 novembre 2003	17 novembre 2004	27 janvier 2005
Type de plan	Plan d'options d'achat	Plan d'options de souscription d'actions	Plan d'options de souscription d'actions	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 340 500	1 625 160	1 609 140	1 787 800	31 500
Par les mandataires sociaux	160 000	202 000	160 000	196 000	0
- Philippe Alfroid	70 000	88 000	70 000	86 000	
- Xavier Fontanet	90 000	114 000	90 000	110 000	
- Hubert Sagnières					
Par les dix premiers attributaires salariés	230 000	292 000	255 500	312 000	31 500
Point de départ d'exercice	14 novembre 2002	20 novembre 2003	18 novembre 2004	17 novembre 2005	27 janvier 2006
Date d'expiration	14 novembre 2011	20 novembre 2012	18 novembre 2010	17 novembre 2011	27 janvier 2012
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	15,620	20,340	20,370	26,500	27,290
Nombre de bénéficiaires	646	1 348	1 436	1 585	2
Modalités d'exercice	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 14 Nov. 2005.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 20 Nov. 2006.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 18 Nov. 2007.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 17 Nov. 2008.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 22 Nov. 2009.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010	1 191 179	1 292 809	1 569 062	1 112 936	14 000
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	38 026	42 264	40 078	45 793	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	111 295	290 087	0	629 071	17 500

(a) Plans capés. Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un profit maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Plan	23 Nov. 2005	22 Nov. 2006	22 Nov. 2006	24 Jan. 2007	14 Nov. 2007
Date d'Assemblée Générale	13 mai 2005	13 mai 2005	13 mai 2005	13 mai 2005	11 mai 2007
Date du Conseil d'administration	23 novembre 2005	22 novembre 2006	22 novembre 2006	24 janvier 2007	14 novembre 2007
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 996 880	930 740	Maximum 527 112	Maximum 49 152	Maximum 1 117 770
Par les mandataires sociaux	214 000	0	103 500	0	0
- Philippe Alfruid	94 000		45 000		
- Xavier Fontanet	120 000		58 500		
- Hubert Sagnières					
Par les dix premiers attributaires salariés	374 000	195 000	127 800	160	206 000
Point de départ d'exercice	23 novembre 2006	22 novembre 2008 ^(d)	22 novembre 2008 ^(e)	24 janvier 2009 ^(f)	14 novembre 2009 ^(g)
Date de fin du plan	23 novembre 2012	22 novembre 2013	22 novembre 2013	24 janvier 2014	14 novembre 2014
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	34,700	41,460	NS ^(c)	NS ^(c)	43,650
Nombre de bénéficiaires	1 953	1 148	1 134	2 981	1 800
Modalités d'exercice	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : Exercer à partir du 23 novembre 2009.	Non-résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 1/2 dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible. Résidents : aucun.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 22 novembre 2013.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 24 janvier 2014.	Non-résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 1/2 dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible. Résidents : aucun.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010	575 012	164 400	233 177	19 970	127 840
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	70 526	81 360	293 935	29 182	94 450
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	1 351 342	684 980	0	0	895 480

(a) Plans capés. Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un profit maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

(b) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(c) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(d) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,46 euros entre le 22 novembre 2008 et le 22 novembre 2010 (Voir chapitre 21.1.4.3).

(e) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,46 euros entre le 22 novembre 2008 et le 22 novembre 2010 (Voir chapitre 21.1.4.3).

(f) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,46 euros entre le 24 janvier 2009 et le 24 janvier 2011 (Voir chapitre 21.1.4.3).

(g) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 43,65 euros entre le 14 novembre 2009 et le 14 novembre 2011 (Voir chapitre 21.1.4.3).

Plan	14 Nov. 2007	30 Jan. 2008	27 Nov. 2008	27 Nov. 2008	18 Déc. 2008
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007
Date du Conseil d'administration	14 novembre 2007	23 janvier 2008	27 novembre 2008	27 novembre 2008	27 novembre 2008
Type de plan	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 552 491	Maximum 90 860	Maximum 1 568 080	Maximum 513 775	Maximum 45 350
Par les mandataires sociaux	103 500	40	320 000	0	0
- Philippe Alfroid	45 000	20	100 000		
- Xavier Fontanet	58 500	20	120 000		
- Hubert Sagnières			100 000		
Par les dix premiers attributaires salariés	145 300	200	170 000	166 000	100
Point de départ d'exercice	14 novembre 2009 ^(c)	30 janvier 2010 ^(d)	27 novembre 2010 ^(e)	27 novembre 2010 ^(f)	18 décembre 2010 ^(g)
Date de fin du plan	14 novembre 2014	30 janvier 2015	27 novembre 2015	27/11/2015 ou 2016	18/12/2015 ou 2016
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	NS ^(b)	33,170	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	1 410	4 543	2 286	1 619	4 535
Modalités d'exercice	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 14 Novembre 2014.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 30 janvier 2015	Non-résidents et résidents: interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 27 novembre 2015 ou 2016 selon date attribution définitive.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 18 décembre 2015 ou 2016 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010	245 640	42 400	127 195	503 224	41 960
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	306 851	48 460	92 920	10 551	3 390
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	0	0	1 347 965	0	0

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(c) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 43,65 euros entre le 14 novembre 2009 et le 14 novembre 2011 (voir chapitre 21.1.4.3).

(d) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,57 euros entre le 30 janvier 2010 et le 30 janvier 2012 (voir chapitre 21.1.4.3).

(e) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 33,17 euros entre le 27 novembre 2010 et le 27 novembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

(f) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 33,17 euros entre le 27 novembre 2010 et le 27 novembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

(g) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 33,17 euros entre le 18 décembre 2010 et le 18 décembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

Plan	26 Nov. 2009	26 Nov. 2009	18 Déc. 2009	25 Nov. 2010	25 Nov. 2010
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2010	11 mai 2010
Date du Conseil d'administration	26 novembre 2009	26 novembre 2009	26 novembre 2009	25 novembre 2010	25 novembre 2010
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 1 579 120	Maximum 536 116	Maximum 65 640	Maximum 634 760	Maximum 893 458
Par les mandataires sociaux	230 000	0	30	0	45 000
- Philippe Alfroid					
- Xavier Fontanet	80 000		15	0	
- Hubert Sagnières	150 000		15	0	45 000
Par les dix premiers attributaires salariés	194 000	155 850	150	75 000	200 000
Point de départ d'exercice	26 novembre 2011 ^(h)	26 novembre 2011 ⁽ⁱ⁾	18 décembre 2011 ⁽ⁱ⁾	25 novembre 2012 ^(k)	25/11/2012 ou 2014 ^(l)
Date de fin du plan	26/11/2016 ou 2017	26/11/2016 ou 2017	18/12/2016 ou 2017	25 novembre 2017	25/11/2016 ou 2018
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	NS ^(b)	NS ^(b)	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	2 412	1 684	4 376	1 362	3 116
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents: interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 26 novembre 2016 ou 2017 selon date attribution définitive.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 18 décembre 2016 ou 2017 selon date attribution définitive.	Non-résidents et résidents: interdiction d'exercer la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50% vendables a l'attribution, 50% bloquées jusqu'au 25 novembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 25 novembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010	160	381	690	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	57 800	7 317	2 715	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	1 521 160	528 418	62 235	634 760	893 458

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société et valorisées au cours d'ouverture du jour d'attribution.

(h) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 38,96 euros entre le 26 novembre 2011 et le 26 novembre 2015 (voir chapitre 21.1.4.3).

(i) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 38,96 euros entre le 26 novembre 2011 et le 26 novembre 2015 (voir chapitre 21.1.4.3).

(j) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 38,96 euros entre le 18 décembre 2011 et le 18 décembre 2015 (voir chapitre 21.1.4.3).

(k) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48,01 euros (voir chapitre 21.1.4.3).

(l) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48,01 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 25 novembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

Plan	20 Déc. 2010
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2010
Date du Conseil d'administration	25 novembre 2010
Type de plan	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 74 355
Par les mandataires sociaux	0
- Philippe Alfroid	
- Xavier Fontanet	0
- Hubert Sagnières	0
Par les dix premiers attributaires salariés	150
Point de départ d'exercice	20 décembre 2012 ^(m)
Date de fin du plan	20/12/2016 ou 2018
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	4 957
Modalités d'exercice	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50% vendables à l'attribution, 50% bloquées jusqu'au 20 décembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 20 décembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	74 355

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(m) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48.01 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 20 décembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

Pour plus d'informations quant aux options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance, vous reporter au chapitre 21.1.4.

17.3 Accord d'intéressement et de participation des salariés

17.3.1 MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL : CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION AUX BENEFICES

Dispositions particulières bénéficiant aux salariés de la Société mère française

Accord d'intéressement

Un nouvel accord d'intéressement a été conclu le 26 avril 2010 pour une durée de 3 ans dans le cadre des articles L 3 311-1 et suivants du code du Travail. Cet accord prend effet à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2010 et est arrivé à échéance à la fin de l'exercice 2012.

Facteur d'information économique et de sensibilisation aux résultats de l'entreprise, cet accord représente un moyen permettant de mobiliser l'entreprise et son personnel sur les objectifs de performance.

Trois critères sont retenus pour le calcul de la prime d'intéressement :

- critère 1 : Taux de croissance du chiffre d'affaires du Groupe ;
- critère 2 : Evolution du taux de contribution à l'activité du Groupe ;
- critère 3 : Ratio résultant de la formule : Résultat d'exploitation réalisé de la société mère / Résultat d'exploitation budgété de la société mère.

Chacun des 3 critères a le même poids.

La formule de calcul retenue vise ainsi à sensibiliser l'ensemble des salariés à la nécessité d'améliorer les résultats de l'entreprise et d'atteindre les objectifs retenus.

Cette prime n'ayant pas le caractère de salaire, est exonérée de toute charge sociale mais est néanmoins soumise à impôt sur le revenu et CSG – CRDS.

L'intéressement permet d'apporter un complément de rémunération variable pour les salariés Essilor.

La prime fait l'objet de la répartition suivante :

- 40 % proportionnelle à la durée de présence dans l'exercice ;
- 60 % au prorata du salaire de référence.

Le montant de l'intéressement fait l'objet d'un plafonnement.

Le montant global de toutes les primes distribuées est limité à 20 % du total des salaires bruts et le cas échéant, de la rémunération annuelle ou du revenu professionnel des bénéficiaires visés à l'article L 3312-3 du code du Travail, versés aux personnes concernées au cours de l'exercice de calcul.

Indépendamment du plafond global, il existe un plafond individuel selon lequel l'intéressement est plafonné pour chaque salarié à 1/2 plafond annuel de la Sécurité sociale.

Les montants des primes versées au cours des cinq derniers exercices sont :

- 2010 : 4 304 milliers d'euros au titre de 2009 ;
- 2009 : 3 681 milliers d'euros au titre de 2008 ;
- 2008 : 3 667 milliers d'euros au titre de 2007 ;
- 2007 : 4 318 milliers d'euros au titre de 2006 ;
- 2006 : 3 440 milliers d'euros au titre de 2005.

Accord de participation

La réserve de participation, attribuée aux salariés bénéficiaires, se calcule selon une formule légale qui porte à la fois sur le bénéfice de l'exercice, les capitaux propres, les salaires bruts et la valeur ajoutée. Un accord d'entreprise majeure de 50% la réserve de participation.

Les niveaux des capitaux propres de la maison mère française conduisent à une réserve de participation nulle pour les salariés bénéficiaires.

17.3.2 ACCORD PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

L'actionnariat interne

Les salariés du Groupe Essilor peuvent devenir actionnaires de différentes façons.

Plans d'achat d'actions

Les salariés du Groupe Essilor peuvent devenir actionnaires par l'acquisition, via différents plans d'achat d'entreprise, d'actions détenues directement, de parts de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou d'actions détenues hors de France.

Ces actions ou parts sont acquises en général avec l'aide financière de la filiale concernée du Groupe et sont obtenues par augmentation de capital ou par achats directs en bourse. Elles sont soumises à un blocage variable selon les pays, entre 2 et 7 ans.

- FCPE concernés : FCPE Valoptec International, FCPE Groupe Essilor 5 ans, FCPE Groupe Essilor 7 ans, FCPE Essilor International ;
- actions détenues hors de France : Essilor Shareholding Plan (Etats-Unis), Australian Shareholding Plan, Share Incentive Plan (UK), Irish Shareholding Plan ; ESPP Korea ;
- actionnariat direct : Plan de Ahorro Espagnol, Brazilian Share Purchase Plan, Plan d'actionnariat direct Essilor Allemagne, Plan d'achat direct Chinois, plan d'achat taiwanais et plan d'achat d'Afrique du Sud.

Concernant l'actionnariat salarié, vous référer également à l'Annexe 2 « Politique Sociale et Environnementale (Loi sur les Nouvelles Réglementations Economiques) » du présent Document de référence, en fin de première partie « Aspect Social », titre « Actionnariat de responsabilité et actionnariat salarié ».

Stocks-options

La levée de stock options (options de souscription ou options d'achat), permet aussi l'acquisition de titres Essilor. A noter pour les salariés français la possibilité de financer la levée de stock options grâce au déblocage du PEE (Plan d'Épargne Entreprise), les actions ainsi obtenues sont ensuite bloquées au nominatif dans le cadre du PEE.

Actions de performance

Les différents Plans d'attribution de droits à Actions de performance permettront aussi aux salariés de recevoir et garder des titres Essilor, à condition que les critères de performance du cours de bourse décrits dans les règlements des plans aient permis une attribution définitive.

Vous référer aussi au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International (vous référer à ce sujet au chapitre 17.3 du présent Document de référence), détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus des droits de vote.

18.1.1 ACTIONNARIAT D'ESSILOR AU 31 DECEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions s'élevait à 211 655 342 actions et 226 999 731 droits de vote.

Au 31 décembre 2010	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (Salariés français et étrangers)				
- FCPE Valoptec International	6 774 463	3,20	13 548 926	5,97
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	5 285 249	2,50	10 172 236	4,48
- Fonds réservé aux salariés étrangers	719 323	0,34	719 323	0,32
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	4 585 883	2,17	7 614 419	3,35
SOUS-TOTAL	17 364 918	8,20	32 054 904	14,12
Autodétention				
- Actions propres	2 833 112	1,34		
- Contrat de liquidité	61 000	0,03		
SOUS-TOTAL	2 894 112	1,37		
PUBLIC	191 396 312	90,43	194 944 827	85,88
TOTAL	211 655 342	100,00	226 999 731	100,00

Identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs à la quantité des titres détenus ainsi que les nom, dénomination, nationalité, année de naissance ou année de constitution des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées.

18.1.2 ACTIONNARIAT D'ESSILOR AU 31 DECEMBRE 2009

Le tableau de répartition du capital au 31 décembre 2010 se trouve au paragraphe 18.1.1.

Au 31 décembre 2009 la répartition du capital se présentait comme suit :

Au 31 décembre 2009	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (Salariés français et étrangers)				
- FCPE Valoptec International	7 290 663	3,38	14 581 326	6,36
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	5 402 970	2,51	9 932 092	4,33
- Fonds réservé aux salariés étrangers	719 573	0,33	719 573	0,31
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	3 318 311	1,54	6 378 678	2,78
SOUS-TOTAL	16 731 517	7,76	31 611 669	13,78
Autodétention				
- Actions propres	4 630 653	2,15		
- Contrat de liquidité	0	-		
SOUS-TOTAL	4 630 653	2,15		
PUBLIC	194 147 802	90,09	197 732 779	86,22
TOTAL	215 509 972	100,00	229 344 448	100,00

18.2 Droits de vote différents

Conditions d'exercice du droit de vote

Depuis le 22 juin 1974, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce délai a été porté à cinq ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1983 et ramené à deux ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 1997.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu au présent paragraphe.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Aucune restriction au droit de vote n'est apportée par les statuts de la Société au 31 décembre 2010.

Concernant les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2011, vous référer au point 21.2.4.2 du présent Document de référence, paragraphe « Modification statutaire ».

18.3 Absence de contrôle extérieur de la Société

A la connaissance de la Société, cette dernière n'est ni détenue, ni contrôlée, directement ou indirectement, par une autre personne physique ou morale.

18.4 Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires

Contrats susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

- le contrat de joint venture avec Nikon Corporation contient une clause permettant à Nikon, sous certaines conditions, de racheter la participation de 50 % d'Essilor dans la joint venture Nikon-Essilor ou de demander la liquidation de la joint venture en cas de changement de contrôle d'Essilor International ;
- les lignes de financement bancaire mises en place par la Société comportent une clause d'exigibilité en cas de changement de contrôle d'Essilor International.

Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

- l'actionnariat interne détient 8,2 % du capital et 14,12 % des droits de vote. Il peut exercer le droit de vote de façon individuelle avec toutefois la possibilité de déléguer ce pouvoir aux représentants du FCPE 7 ans et aux représentants de Valoptec Association ;
- les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2011 susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont présentées au chapitre 21.2.4.2.

A la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni pacte de préférence, ni d'autre accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Nature et montant des opérations importantes

Les sociétés apparentées sont les suivantes :

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

- Joint Venture Nikon-Essilor au Japon, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le Groupe Nikon. Nikon Essilor distribue sur le marché Japonais certains produits de la gamme Essilor. De même, Essilor distribue, notamment en Europe certains produits fabriqués par Nikon-Essilor et portant la marque Nikon ;
- Joint venture Essilor Korea, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le Groupe Coréen Samyung Trading. Essilor Korea distribue sur le marché Coréen certains produits de la gamme Essilor. Par ailleurs, Essilor distribue sur les marchés Européens certains produits fabriqués par Chemiglas, filiale d'Essilor Korea.

Sociétés consolidées par mise en équivalence

- Vision Web, détenue à hauteur de 44 % par Essilor. Les laboratoires d'Essilor of America et d'autres laboratoires du Groupe utilisent aux Etats-Unis le système de commande géré par Vision Web ;
- Groupe Transitions, détenu à 49 % par Essilor. Essilor vend des verres blancs au Groupe Transitions dont l'activité est de les transformer en verres photochromiques. Essilor distribue également les produits de la gamme Transitions dans l'ensemble de ses réseaux.

Le groupe Sperian Protection, détenu à hauteur de 15 % et contrôlé à hauteur de 24 % par Essilor lors de l'exercice 2009, a été cédé le 9 août 2010. Le Groupe Essilor n'a conservé aucune participation dans cette société.

Il n'existait pas d'opérations significatives réalisées avec ce groupe.

19.2 Montant ou pourcentage pour lequel les opérations avec des apparentés entrent dans le chiffre d'affaires de la Société

Vous référer aux notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5, à la note 30.

20 INFORMATION FINANCIERE CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 Informations financières historiques

Vous reporter à la partie « États financiers », au chapitre 20.3.

20.2 Information financière pro forma

Sans objet.

20.3 Etats financiers consolidés 2010 et notes aux états financiers consolidés. Comptes annuels 2010 et annexes

20.3.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2010 ET NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés 2010 se trouve au chapitre 20.4.1.1 du présent Document de référence.

20.3.1.1 Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros sauf données par action</i>	Notes	2010	2009 ^(a)
Chiffre d'affaires	3	3 891 559	3 267 978
Coût des produits vendus		-1 732 007	-1 435 333
MARGE BRUTE		2 159 552	1 832 645
Charges de recherche développement		-150 879	-151 221
Charges commerciales et de distribution		-859 708	-706 619
Autres charges d'exploitation		-444 126	-381 773
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITE		704 839	593 032
Charges nettes de restructurations	5	-37 869	-11 383
Dépréciation des écarts d'acquisition	11	0	0
Charges sur paiements en actions	5	-21 717	-21 865
Autres produits opérationnels	5	1 848	2 456
Autres charges opérationnelles	5	-54 594	-10 669
Résultat sur cessions d'actifs	5	25 965	-1 303
RESULTAT OPERATIONNEL	3	618 472	550 268
Coût de l'endettement brut		-11 956	-21 657
Produits de trésorerie et équivalents		9 289	11 275
Résultat de change	6	-3 793	-1 714
Autres produits et charges financiers	7	-4 327	942
Résultats des sociétés mises en équivalence	15	31 746	25 974
RESULTAT AVANT IMPOTS		639 431	565 088
Impôt sur les résultats	8	-167 404	-166 573
RESULTAT NET		472 027	398 515
dont part du groupe		461 969	390 685
dont part des minoritaires		10 058	7 830
Résultat net part du Groupe par action (euros)		2,20	1,89
Nombre moyen d'actions (milliers)	9	209 574	206 691
Résultat net part du Groupe dilué par action (euros)	10	2,18	1,88
Nombre moyen d'actions dilué (milliers)	10	212 652	210 557

(a) Comptes retraités suite au passage en charges des frais d'acquisition de titres selon IFRS 3 révisée (voir Note 1).

ÉTAT DES PRODUITS (CHARGES) COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	2010			2009 ^(a)		
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total
RESULTAT DE LA PERIODE (A)	461 969	10 058	472 027	390 685	7 830	398 515
Variation de juste valeur des instruments financiers, nette d'impôt						
- Couvertures de transactions futures, part efficace	-3 120		-3 120	-4 885		-4 885
- Impôts	133		133	1 097		1 097
- Nettes d'impôts	-2 987		-2 987	-3 788		-3 788
- Couvertures d'investissement net, part efficace	-4 356		-4 356	391		391
- Impôts	1 501		1 501	-135		-135
- Nettes d'impôts	-2 855		-2 855	256		256
Transfert en résultat ou change, net d'impôt						
- Couvertures de transactions futures, part efficace	2 986		2 986	-6 378		-6 378
- Impôts	-1 008		-1 008	1 639		1 639
- Nettes d'impôts	1 978		1 978	-4 739		-4 739
- Couvertures d'investissement net, part efficace	3 806		3 806	-195		-195
- Impôts	-1 310		-1 310	67		67
- Nettes d'impôts	2 496		2 496	-128		-128
Variation de juste valeur des immobilisations financières	-279		-279	2 962		2 962
- Impôts	-2		-2	-200		-200
- Nette d'impôts	-281		-281	2 762		2 762
Ecart actuariels sur engagements de retraite	-21 383		-21 383	-10 170		-10 170
- Impôts	6 559		6 559	3 096		3 096
- Nets d'impôts	-14 824		-14 824	-7 074		-7 074
Ecart de conversion sur réserves de couverture et réévaluation	-1 486		-1 486	166		166
Ecart de conversion et divers sur autres réserves et résultat	171 661	3 493	175 154	19 376	853	20 229
Produits (charges) directement en capitaux propres, nets d'impôts (B)	153 702	3 493	157 195	6 831	853	7 684
ELEMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS, NETS D'IMPÔTS (A) + (B)	615 671	13 551	629 222	397 516	8 683	406 199

(a) Comptes retraités suite au passage en charges des frais d'acquisition de titres selon IFRS 3 révisée (voir Note 1).

20.3.1.2 Bilan consolidé

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009 ^(a)
Ecarts d'acquisition	11	1 521 951	1 059 941
Autres immobilisations incorporelles	12	501 400	221 688
Immobilisations corporelles	13	876 227	803 022
IMMOBILISATIONS NETTES		2 899 578	2 084 651
Titres mis en équivalence	15	104 047	180 034
Autres immobilisations financières	16	65 488	68 820
Impôts différés actifs	8	93 205	57 229
Créances d'exploitation non courantes		7 849	10 570
Autres actifs non courants	20	1 214	854
Autres actifs non courants		271 803	317 507
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		3 171 381	2 402 158
Stocks et en-cours	17	645 453	485 606
Avances et acomptes aux fournisseurs		12 865	12 373
Créances d'exploitation courantes	18	915 868	746 266
Créances d'impôt		25 720	17 039
Créances diverses		17 636	18 434
Instruments financiers dérivés actif	23	26 993	40 485
Charges constatées d'avance		26 068	20 765
Autres placements de trésorerie	22		33 965
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	371 055	385 548
Actifs courants		2 041 658	1 760 481
Actifs non courants destinés à la vente		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		5 213 039	4 162 639

(a) Comptes retraités suite au passage en charges des frais d'acquisition de titres selon IFRS 3 révisée (voir Note 1).

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009 ^(a)
Capital		38 098	38 792
Primes d'émission		224 697	415 321
Réserves consolidées		2 331 494	2 107 571
Actions propres		- 136 258	- 174 580
Option d'achat OCEANE		0	6 854
Réserves de couverture et de réévaluation		- 40 872	- 21 653
Différence de conversion		121 865	- 50 238
Résultat net part du groupe		461 969	390 685
Capitaux propres part du Groupe		3 000 993	2 712 752
Intérêts minoritaires		43 186	21 786
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		3 044 179	2 734 538
Provisions pour retraites	20	162 897	131 316
Dettes financières à long terme	22	285 558	282 222
Impôts différés passifs	8	124 406	22 973
Autres passifs non courants	24	117 914	49 792
Passifs non courants		690 775	486 303
Provisions pour risques	21	144 155	68 887
Dettes financières à court terme	22	402 832	82 929
Avances et acomptes reçus des clients		12 506	2 866
Dettes d'exploitation courantes	18	759 613	624 184
Dettes d'impôt		38 331	46 507
Autres passifs courants	24	97 939	96 890
Instruments financiers dérivés passif	23	12 644	10 897
Produits constatés d'avance		10 065	8 638
Passifs courants		1 478 085	941 798
TOTAL DU PASSIF		5 213 039	4 162 639

(a) Comptes retraités suite au passage en charges des frais d'acquisition de titres selon IFRS 3 révisée (voir Note 1).

20.3.1.3 Variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééva- luation	Option d'achat OCEANE	Réserves	Ecart de conversion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part groupe	Capitaux propres groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES											
AU 1^{er} JANVIER 2010	38 792	415 321	-21 654	6 854	2 107 572	-50 238	-174 580	390 685	2 712 752	21 786	2 734 538
Augmentations de capital :											
- Fonds commun de placement	98	20 192							20 290		20 290
- Options de souscription	344	56 201							56 545		56 545
- Conversion d'OCEANE	1	98							99		99
- Incorporation de réserves											
Annulation d'actions propres	-1 137	-267 115		-13	12		268 253				
Echange d'OCEANE				-6 841	6 841		71 398		71 398		71 398
Paiement en actions					20 527				20 527		20 527
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle					-47 532		-301 329		-348 861		-348 861
Affectation du résultat					390 685			-390 685			
Impact des variations de périmètre			-1 259		-341	643			-957	9 893	8 936
Dividendes distribués					-146 471				-146 471	-2 044	-148 515
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES											
Produit (charges) directement en capitaux propres	-694	-190 624	-1 259	-6 854	223 721	643	38 322	-390 685	-327 430	7 849	-319 581
Résultat de la période								461 969	461 969	10 058	472 027
Ecart de conversion et divers			-1 486		201	171 460			170 175	3 493	173 668
ELEMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT											
	0	0	-17 959	0	201	171 460	0	461 969	615 671	13 551	629 222
CAPITAUX PROPRES											
AU 31 DECEMBRE 2010	38 098	224 697	-40 872	0	2 331 494	121 865	-136 258	461 969	3 000 993	43 186	3 044 179

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééva- luation	Option d'achat OCEANE	Réserves	Ecart de conversion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part groupe	Capitaux propres groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES											
AU 1^{er} JANVIER 2009	37 984	311 765	-9 109	22 206	1 829 870	-70 235	-153 407	382 356	2 351 430	14 544	2 365 974
Augmentations de capital :											
- Fonds commun de placement	119	18 329							18 448		18 448
- Options de souscription	140	18 497							18 637		18 637
- Conversion d'OCEANE	819	120 909		-15 352	12 325				118 701		118 701
- Incorporation de réserves											
Annulation d'actions propres	-270	-54 179					54 449				
Echange d'OCEANE											
Paiement en actions					20 305				20 305		20 305
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle					-474		-75 622		-76 096		-76 096
Affectation du résultat					382 356			-382 356			
Impact des variations de périmètre										1 481	1 481
Dividendes distribués					-136 189				-136 189	-2 922	-139 111
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES											
Produit (charges) directement en capitaux propres	808	103 556	0	-15 352	278 323	0	-21 173	-382 356	-36 194	-1 441	-37 635
Résultat de la période								390 685	390 685	7 830	398 515
Ecart de conversion et divers			166		-621	19 997			19 542	853	20 395
ELEMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT											
	0	0	-12 545	0	-621	19 997	0	390 685	397 516	8 683	406 199
CAPITAUX PROPRES											
AU 31 DECEMBRE 2009	38 792	415 321	-21 654	6 854	2 107 572	-50 238	-174 580	390 685	2 712 752	21 786	2 734 538

(a) Comptes retraités suite au passage en charges des frais d'acquisition de titres selon IFRS 3 révisée (voir Note 1).

20.3.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31 décembre 2010	31 décembre 2009 ^(a)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ	(i)	472 027	398 515
Résultats, nets des dividendes encaissés, des sociétés en équivalence		24 096	19 504
Amortissements, provisions et autres charges calculées		179 712	143 400
Résultat avant amortissements et équivalence		675 835	561 419
Dotation (reprise) nette aux provisions pour risques et charges		67 327	19 724
Résultat des cessions d'actifs	(i)	-25 955	1 303
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net		717 207	582 446
Coût de l'endettement financier net		5 948	13 027
Charges d'impôts (y compris impôts différés)	(i)	167 404	166 573
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net		890 559	762 046
Impôts payés		-210 711	-172 226
Intérêts financiers nets reçus (versés)		-3 546	-8 773
Variation du besoin en fonds de roulement		-56 849	-70 656
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES OPERATIONS		619 453	510 391
Investissements corporels et incorporels		-139 971	-125 275
Prix d'acquisition de titres consolidés, net de la trésorerie acquise		-531 455	-128 634
Acquisition de titres non consolidés		-7 726	-24 263
Autres immobilisations financières		-5 341	-3 124
Prix de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée		132 523	
Cessions d'autres actifs financiers, d'actifs corporels et incorporels		15 791	8 889
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTE AUX INVESTISSEMENTS		-536 179	-272 407
Augmentation de capital	(ii)	76 834	37 085
Rachat et revente d'actions propres	(ii)	-348 861	-76 096
Dividendes versés aux actionnaires :			
- aux actionnaires d'Essilor	(ii)	-146 471	-136 189
- aux actionnaires minoritaires par les filiales intégrées	(ii)	-2 044	-2 922
Augm/(Dim) des emprunts hors dettes sur crédit-bail		276 108	-185 931
Acquisition de placements de trésorerie ^(b)	19	33 965	-1 427
Remboursement des dettes de crédit-bail		-2 306	-2 521
Autres mouvements		-987	-536
FLUX DE TRÉSORERIE NET LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-113 762	-368 537
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		-30 488	-130 553
Trésorerie nette au 1er janvier	19	363 902	486 765
Incidence des variations des taux de change		12 474	7 690
TRÉSORERIE NETTE AU 31 DECEMBRE		345 888	363 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	371 055	385 548
Concours bancaires	22	-25 167	-21 646

(a) Comptes retraités suite au passage en charges des frais d'acquisition de titres selon IFRS 3 révisée (voir Note 1).

(b) OPCVM de trésorerie non considérés comme de l'équivalent de trésorerie, selon la norme IAS7.

(i) Se référer au compte de résultat.

(ii) Se référer au tableau de variation des capitaux propres.

20.3.1.5 Notes aux états financiers consolidés

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 GENERALITES

Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) est une société anonyme à Conseil d'administration, soumise au droit français. Le siège social est situé 147, rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont. Les activités principales de la Société concernent la conception, la fabrication et la commercialisation de verres ophtalmiques et d'instruments relatifs à l'optique ophtalmique.

Les états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale.

Les états financiers consolidés 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 2 mars 2011.

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1.2 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Essilor applique, à compter du 1^{er} janvier 2005, l'intégralité des normes comptables internationales, qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations depuis le 1^{er} janvier 2005, telles qu'approuvées dans l'Union Européenne, applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2010 et consultables sur le site Internet de la Commission Européenne¹.

1.3 CHANGEMENT DE METHODES ET DE PRESENTATION COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes IFRS obligatoires

Le Groupe applique les normes IFRS3R et IAS27R à compter du 1^{er} janvier 2010 (description des normes dans les principes comptables / Ecarts d'acquisition 1.21) pour toutes ses acquisitions réalisées après cette date.

Les normes sont prospectives et n'ont pas d'impact sur les acquisitions antérieures à la date d'application.

Les modifications intervenues après le 1^{er} janvier 2010 sur des filiales acquises avant le 1^{er} janvier 2010 (levée d'option de rachats de minoritaires notamment) sont traitées selon l'ancienne norme IFRS 3.

Les frais d'acquisition doivent être constatés en charge selon IFRS3 révisée et non plus comme une composante du coût du regroupement.

Les frais d'acquisition stratégiques, concernant les acquisitions majeures pour le Groupe (acquisitions très significatives ou dans un nouveau secteur d'activité) sont présentés dans le Résultat Opérationnel, sur la ligne « Autres charges opérationnelles ». Les frais liés à des acquisitions non stratégiques sont inclus dans les « Autres charges d'exploitation » de la Contribution de l'activité.

En conséquence les frais d'acquisition en cours sur des projets d'acquisition non finalisés au 31 décembre 2009 ont été capitalisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009 et ont été retraités dans les comptes au 31 décembre 2010 et pour l'exercice 2009, en les constatant en charges en contrepartie du compte d'immobilisations financières et en considérant l'impact des impôts différés.

Les impacts de changement de méthode sont présentés dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	2009
Frais d'acquisition non stratégiques	1 406
Frais d'acquisition stratégiques	3 541
Impôts différés	- 1 596
Impact total sur le résultat net part du Groupe	3 351

Changement de présentation au bilan

Les dettes sur option de rachat de minoritaires à plus d'un an sont désormais présentées dans la ligne « Autres passifs non courants » du bilan passif.

Les dettes sur option de rachat de minoritaires à plus d'un an étaient présentées précédemment dans le total « Dettes diverses » et représentaient au 31 décembre 2009 un montant de 47,4 millions d'euros.

Ce reclassement a été effectué dans le bilan au 31 décembre 2009.

Les dettes sur option de rachat de minoritaires à moins d'un an sont toujours classées dans le total « Dettes diverses » qui a été renommé « Autres passifs courants ».

Changement de présentation au compte de résultat

Les intérêts sur dettes sur option d'achat de minoritaires, qui représentaient 2 645 milliers d'euros pour l'exercice 2009, sont désormais présentés dans les autres produits et charges financiers et non plus en coût de l'endettement brut, qui comprend uniquement les coûts relatifs aux dettes financières.

Le résultat d'un swap de change et de taux (cross currency swap), qui représentait 7 196 milliers d'euros pour l'exercice 2009 et destiné à couvrir le coût de financement, est désormais affecté en coût de l'endettement brut et non plus en produits de trésorerie.

Les gains et les pertes de change sont compensés pour accroître la lisibilité du résultat de change, mais leur détail est présenté en annexe.

1. http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2009 avant changement de présentation	Changement de présentation	Exercice 2010 après changement de présentation
Coût de l'endettement brut	-31 498	9 841	-21 657
Produits de trésorerie et équivalent	18 739	-7 464	11 275
Gains de change net	0	-1 714	-1 714
Autres produits et charges financiers	1 605	-663	942

1.4 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS IFRS D'APPLICATION OBLIGATOIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010

- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises ;
- IFRS 1 révisée – Révision de la structure de la norme IFRS 1 ;
- Amendements IFRS 2 – Transactions intragroupe réglées en trésorerie ;
- Amendements IFRS 5 – Cessions de titres de filiales entraînant une perte de contrôle
- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels ;
- Amendement IAS 39 – Eléments éligibles à une opération de couverture ;
- IFRIC 12 – Concessions de services ;
- IFRIC 15 – Contrats de constructions ;
- IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net à l'étranger ;
- IFRIC 17 – Distribution d'actifs monétaires aux actionnaires (dividendes en nature) ;
- IFRIC 18 – Transfert d'actifs de la part d'un client.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe à l'exception d'IFRS 3 révisée et d'IAS 27 révisée (voir Note 1.3.1).

1.5 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS IFRS PUBLIES DONT L'APPLICATION N'EST PAS OBLIGATOIRE

Le Groupe n'applique pas par anticipation les normes, amendements et interprétations suivants, qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 ou ultérieurement :

- Amendement à IAS 32 – Classement des droits de souscription émis
- IAS 24 révisée – Informations sur les parties liées ;
- Amendement à IFRS 1 – Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 ;
- Amendement à IFRS 7 - Informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers ;
- IFRIC 19 – Extinctions de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres ;
- Amendement à IFRIC 14 – Prépaiements de financements minimums ;
- IFRS 9 – Instruments financiers, classement et valorisation des instruments financiers.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de ces normes sur ses états financiers.

1.6 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour retour, pour créances clients, la durée du cycle de vie des produits, les provisions pour retraites, sur les provisions pour restructuration, les risques fiscaux, les passifs environnementaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels acquis et leur durée de vie estimée, les dettes sur engagements conditionnels de rachat des minoritaires, les justes valeurs des instruments financiers dérivés, les impôts différés actifs, les paiements en actions. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations. Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

1.7 METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Le Groupe Transitions est consolidé par mise en équivalence. Par ailleurs, l'analyse économique des flux entre Essilor et Transitions, entre Transitions et Essilor, ainsi que des ventes de produits Transitions effectuées par Essilor vis-à-vis des tiers conduit à :

- annuler du chiffre d'affaires entre Essilor et Transitions selon IAS 18, d'une part au niveau du chiffre d'affaires d'Essilor et d'autre part au niveau du coût des ventes Essilor,
- à réallouer les prestations de sous-traitance effectuées par Transitions pour le compte d'Essilor entre coûts des ventes et coûts marketing de la marque Transitions.

Les critères retenus pour déterminer les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont décrits dans la note intitulée « Evolution du périmètre de consolidation » (note 2.2).

Le résultat des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice est retenu dans le compte de résultat pour la part revenant au Groupe à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. En cas de variation du pourcentage d'intérêt en cours d'exercice, la part du Groupe dans le résultat est calculée en appliquant :

- l'ancien pourcentage d'intérêt au résultat dégagé avant la date de variation du pourcentage d'intérêt,
- le nouveau pourcentage d'intérêt au résultat dégagé après cette date et jusqu'à la clôture.

En cas de baisse du pourcentage d'intérêt dans une filiale, suite à une augmentation de capital non suivie à hauteur de ses droits par le Groupe, la variation de la quote-part de capitaux propres détenue est alors enregistrée dans les capitaux propres selon IAS 27 révisée s'il n'y a pas eu perte de contrôle, et dans le résultat s'il y a eu perte de contrôle, l'opération s'analysant comme une cession.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.8 INFORMATION PAR SECTEURS OPERATIONNELS

L'information par secteurs opérationnels du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé en trois activités : l'activité Verres et matériel optique, l'activité Equipements et l'activité Readers.

L'activité Verres et matériel optique est constituée par l'activité Verres du Groupe (production, prescription, distribution et négoce) et par l'activité Instruments (petits matériels utilisés par les opticiens et liés à la vente des verres). Le client final de cette activité est un professionnel du métier de la vue (opticien, optométriste).

Le pilotage de cette activité est effectué par zones géographiques. Ces zones géographiques sont les suivantes :

- Europe ;
- Amérique du Nord ;
- Reste du monde.

L'activité Equipements est constituée par la production, la distribution et la vente d'équipements de grande capacité (machines de surfaçage digital, machines de vernissage de verres) utilisées dans les usines et dans les laboratoires de prescription pour la finition des verres semi-finis. Le client final de cette activité est un fabricant de verres optiques.

Depuis l'acquisition de FGX le 12 mars 2010, le Groupe identifie une nouvelle activité appelée Readers. Cette activité est constituée par la production, la distribution et la vente de lunettes prémontées. Le client final de cette activité est un détaillant vendant ces produits à des particuliers.

Les indicateurs par secteurs opérationnels sont présentés dans la note 3 – Information par secteurs opérationnels de l'annexe aux présents états financiers.

Les filiales des sous-groupes Nikon Essilor et Chemiglass sont présentées dans le secteur Verres Reste du Monde et non sur la zone géographique correspondant à leur localisation. Les filiales dont l'activité appartient au secteur Equipements sont présentées sur ce secteur et non sur leur zone géographique de localisation. L'usine de Porto Rico, succursale de la société française Essilor International, est présentée dans la zone Verres Amérique du Nord et non en Europe.

1.9 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, selon laquelle le résultat net est corrigé des transactions sans impact sur la trésorerie, des décalages de trésorerie liés à l'exploitation et des produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Le résultat avant amortissements et équivalence est égal à la somme du résultat net des sociétés intégrées, majoré des dotations aux amortissements et provisions (hors provisions sur actif circulant), des charges calculées (principalement charges sur options de souscription et d'achats d'actions, attributions gratuites d'actions et Plan d'Epargne Entreprise) et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

Le besoin en fonds de roulement comprend les stocks et les créances (dettes) d'exploitation, d'impôt, les créances (dettes) diverses, les produits et charges constatés d'avance. La variation du besoin en fonds en roulement s'entend hors impact des variations des taux de change et hors effets de périmètre.

Les flux en devises des sociétés étrangères sont convertis au taux de change moyen de la période.

L'incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette correspond à la variation des taux entre la clôture et l'ouverture sur la trésorerie d'ouverture et à la différence entre le taux de clôture et le taux moyen pour les flux de la période.

Les acquisitions (cessions) de titres consolidés représentent le prix d'acquisition (de cession) corrigé de la trésorerie nette de la société acquise (cédée) à la date de l'opération.

La trésorerie est égale à la somme des placements de trésorerie répondant à la définition d'équivalents de trésorerie et des disponibilités minorée des concours bancaires courants :

- les OPCVM monétaires, qui constituent l'essentiel des placements de trésorerie du Groupe, sont considérés comme des équivalents de trésorerie lorsqu'ils respectent les critères de gestion définis par la norme IAS 7.
- les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie sont exclus de la trésorerie. Les acquisitions (cessions) correspondantes sont considérées comme des opérations de financement.

1.10 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

Les comptes des sociétés étrangères sont établis dans la devise fonctionnelle de l'entité. La devise fonctionnelle est définie comme la monnaie de l'environnement économique primaire dans lequel l'entité opère.

Les données en devise fonctionnelle sont converties en euros sur la base :

- du taux de change de clôture pour les comptes de bilan ;
- du taux de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et les flux de l'exercice.

L'écart entre les situations nettes converties au taux de clôture et leurs valeurs aux taux historiques, ainsi que celui provenant de l'utilisation des taux moyens pour déterminer le résultat, figure au poste « Différence de conversion » dans les capitaux propres et y est maintenu jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels il se rapporte soient vendus ou liquidés.

1.11 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et les prestations de services. Il est présenté net de remises et ristournes de nature commerciale, des escomptes de règlement, des retours et de certaines commissions proportionnelles au chiffre d'affaires et des programmes de fidélité clients assimilables à une vente différée.

Les ventes de produits Verres et Readers (lunettes prémontées) sont constatées lorsque le produit a été livré au client, que le client a accepté les produits et que le recouvrement de la créance correspondante est raisonnablement certain.

Le chiffre d'affaires des Equipements de Laboratoires est constaté lorsque les risques et avantages associés à la propriété de la machine sont transférés au client, soit lorsque les réceptions physique et technique sont effectuées par ce dernier.

1.12 COUT DES PRODUITS VENDUS

Le coût des ventes comprend principalement le coût de revient des produits vendus, diminué, le cas échéant, des produits sur escomptes de règlement.

1.13 CONTRIBUTION DE L'ACTIVITE ET RESULTAT OPERATIONNEL

La contribution de l'activité représente le chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes et des charges d'exploitation (charges de recherche-développement, charges commerciales et de distribution et autres charges d'exploitation).

Les charges de paiement en actions, les charges de restructuration, le résultat des cessions d'actifs et les frais d'acquisition stratégiques ne sont pas compris dans la contribution de l'activité mais dans le résultat opérationnel du Groupe, ces éléments non récurrents étant considérés comme ne participant pas à l'activité courante du Groupe.

1.14 PAIEMENTS EN ACTIONS

Options de souscription et d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance

La juste valeur des options et attributions gratuites est déterminée selon des méthodes adaptées à leurs caractéristiques :

- les options de souscription d'actions attribuées à partir de 2006, soumises à des conditions de performance du cours de l'action, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo ;
- les actions gratuites attribuées à partir de 2006, dont le nombre dépend de l'évolution du cours de l'action par rapport au cours de référence à la date d'attribution, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo.

La juste valeur à la date d'attribution des options de souscription ou d'achats d'actions est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits de l'option, en fonction de la probabilité d'exercice de ces options avant leur échéance, avec en contrepartie une augmentation des réserves consolidées.

Pour les attributions d'actions gratuites soumises à des conditions de performance, la période d'acquisition des droits correspond au délai le plus probable de réalisation des conditions de performance, déterminé selon le modèle de Monte Carlo.

Pour le plan d'actions gratuites de novembre 2010, une décote d'incessibilité a été appliquée pour la partie des actions qui sera attribuée définitivement après réalisation des conditions de performance du plan, cette partie étant non disponible pour les bénéficiaires sur une période estimée à 5 ans.

Les paramètres retenus dans ces modèles sont déterminés à la date d'attribution :

- la volatilité du cours de l'action est déterminée sur une base historique ;
- le taux d'intérêt sans risque correspond au taux d'intérêt des emprunts d'état ;
- l'impact des dividendes est intégré dans le modèle au travers d'une hypothèse de taux de rendement, en fonction des dividendes distribués au titre de l'exercice précédent ;
- la durée de vie attendue des options est déterminée en fonction de la fin de la période d'indisponibilité et de la date d'échéance de l'option ;
- la décote d'incessibilité appliquée au plan d'actions gratuites de novembre 2010 est déterminée sur la base du coût pour le salarié d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles à la fin de la période d'incessibilité, et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt, conformément au communiqué du CNC du 21 décembre 2004.

A chaque clôture, le Groupe évalue la probabilité de perte des droits aux options ou aux actions gratuites avant la fin de la période d'indisponibilité. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté en résultat avec en contrepartie une variation des réserves consolidées.

Augmentations de capital réservées aux salariés

Pour les augmentations de capital réservées aux salariés, la différence entre le cours de bourse à la date de l'opération et le prix de souscription des actions est comptabilisée en charges dès la réalisation de l'augmentation de capital.

La norme IFRS 2 mentionne la possibilité de tenir compte d'une décote liée à l'absence de liquidité (restrictions de transfert des actions souscrites), sans toutefois fournir d'indication pour l'évaluer. Le CNC a publié le 21 décembre 2004 un communiqué dans lequel il propose une méthode afin d'évaluer cette décote.

Le Groupe a décidé de prendre en compte la décote d'illiquidité à compter du 2^{ème} semestre 2007. Conformément au communiqué du CNC, le montant de cette décote est déterminé sur la base du coût pour le salarié d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles à la fin de la période d'incessibilité, et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt.

1.15 RESULTAT FINANCIER

Les dividendes sont constatés dès lors que l'Assemblée Générale de la société détenue a approuvé le montant du dividende.

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encourus, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le coût de l'endettement brut est constitué par les intérêts sur les financements, le résultat réalisé ou les intérêts courus sur instruments dérivés de taux, ainsi que par les commissions de non-utilisation sur lignes de crédit.

Les produits de trésorerie et équivalents comprennent les intérêts reçus et courus sur les placements effectués par les sociétés du Groupe : dépôts bancaires, placements en valeurs mobilières de placement, etc.

1.16 OPERATIONS EN DEVISES

Lors de la comptabilisation initiale d'une opération libellée en monnaie étrangère, les montants libellés en devises sont convertis dans la devise fonctionnelle de l'entité sur la base du taux de change à la date de l'opération. A la clôture de l'exercice, les dettes et créances en devises sont converties au taux de change de clôture. Les gains et pertes de conversion sont constatés en résultat financier.

Les produits et les charges sur opérations en devises sont constatés au taux de change du jour de l'opération. Lorsque l'opération fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de change à la date de la transaction.

1.17 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

En application de la norme IAS 39, les instruments dérivés (y compris change à terme) sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Le traitement de la variation de juste valeur des instruments financiers est le suivant :

- instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat : le produit ou la

charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier ;

- instruments financiers affectés à la couverture du risque de change de l'investissement net dans une société étrangère : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture puis reclassée en écart de conversion à l'échéance de l'instrument de couverture. Cet écart de conversion est repris par résultat lorsque l'investissement étranger auquel il se rapporte est vendu ou liquidé. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier ;
- instruments financiers affectés à la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants : la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat, symétriquement à la variation de la juste valeur des actifs et passifs couverts ;
- instruments financiers non affectés à une relation de couverture : selon la norme IAS39, certains instruments dérivés ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers, non affectés à une relation de couverture en application des critères de la norme IAS39, est comptabilisée en résultat financier.

En application d'IFRS 7, les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées selon la hiérarchie suivante :

- niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : instruments évalués selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : instruments évalués selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

La juste valeur des principaux actifs et passifs financiers existant au bilan du Groupe est déterminée selon les principes détaillés ci-dessous :

	Principe de valorisation au bilan consolidé	Niveau de valeur selon IFRS 7	Note aux états financiers	Principe de détermination de la juste valeur			
				Modèle de valorisation	Cours de change	Données de marché	
Instrument financiers						Taux d'intérêt	Volatilité
Titres disponibles à la vente (titres cotés)	Juste Valeur	1	16	Cours de bourse			N/A
Prêts et avances à long terme	Coût amorti	N/A	16				
Contrats à terme sur les devises	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Fixing BCE	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	N/A
Options sur les devises	Juste Valeur	2	23	Black and Scholes	Fixing BCE	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	A la monnaie
Swaps de taux d'intérêts	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	N/A	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	N/A
Cross-currency swaps	Juste Valeur	2	23	Valeur de marché (valeur liquidative)	Fixing BCE	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	N/A
Parts d'OPCVM	Juste Valeur	1	22				N/A
Dettes financières	Coût amorti	N/A	22				N/A

1.18 IMPOTS SUR LES RESULTATS

Un impôt différé est constitué selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existant entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt retenu correspond au taux en vigueur à la date d'arrêté (ou substantiellement en vigueur) en fonction du dénouement attendu de l'opération à l'origine de la différence temporaire.

L'impact d'une variation du taux d'impôt sur les impôts différés est constaté en résultat. Toutefois, s'il s'agit d'éléments reconnus par les capitaux propres, les impôts différés liés à ces éléments sont également enregistrés en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les impôts différés relatifs à des éléments constatés directement en capitaux propres (réévaluation des instruments financiers affectés à la couverture de transactions futures, de certains actifs financiers, écarts actuariels sur engagements de retraite, composante option d'achat des obligations convertibles) sont constatés directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale (entité juridique ou groupe d'intégration fiscale) et que la réglementation fiscale applicable autorise cette compensation pour l'impôt exigible.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Le Groupe est soumis à l'impôt sur le résultat dans de nombreux pays relevant de réglementations fiscales différentes. La détermination de l'impôt à l'échelle mondiale requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

1.19 RESULTAT PAR ACTION

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions (net d'autocontrôle) en circulation sur l'exercice.

Les attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance sont comprises dans le nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice sur la base du nombre d'actions définitivement attribué, dès lors que les conditions de performance ont été réalisées avant la clôture.

Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte toutes les actions potentielles :

- options de souscription et d'achat : la dilution relative aux options de souscription et d'achat est calculée en augmentant le nombre moyen d'actions du nombre d'actions complémentaires qu'il aurait fallu créer ou céder si les actions potentielles relatives à ces options avaient été émises au cours de bourse au lieu du prix d'exercice corrigé. Le prix d'exercice des options de souscription et d'achat est corrigé

de la charge d'amortissement future sur les options dont la période d'indisponibilité n'est pas échue à la date de clôture ;

- obligations convertibles ou échangeables : le résultat net est corrigé de la charge, nette d'impôt, constatée sur la période au titre de l'obligation convertible. Le nombre moyen d'actions est augmenté du nombre d'actions à créer (ou remettre) sur conversion (ou échange) ;
- attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance : le nombre d'actions retenu est déterminé sur la base du nombre d'actions qui aurait été attribué si la condition de performance avait été mesurée à la clôture de l'exercice.

1.20 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les charges de recherche et développement constatées en charges d'exploitation comprennent les coûts de fonctionnement des différents centres de recherche du Groupe ainsi que les dépenses d'ingénierie liées à la mise au point de nouveaux procédés industriels. Les crédits d'impôt recherche viennent minorer ces charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement démontrée ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés à l'évolution du marché, de la multiplicité des projets, les critères d'immobilisation évoqués ci-dessus ne sont pas réputés remplis pour les projets relatifs aux verres ophtalmiques. En conséquence, les frais de développement relatifs à ces projets sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments et les équipements de laboratoire, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

1.21 ECARTS D'ACQUISITION

Comptabilisation des acquisitions réalisées après le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

La norme IFRS 3 révisée définit le mode de comptabilisation des regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et introduit la possibilité d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle (« intérêts minoritaires ») soit à la juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à hauteur de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (méthode du goodwill partiel). Ce choix est permis acquisition par acquisition.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont constatés en charges de la période. Les frais d'acquisition stratégiques, concernant les acquisitions majeures pour le Groupe (acquisitions très significatives ou dans un nouveau secteur d'activité) sont présentés dans le Résultat Opérationnel, sur la ligne « Autres charges opérationnelles ». Les frais liés à des acquisitions plus faibles en importance sont inclus dans les « Autres charges d'exploitation » de la Contribution de l'activité.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle ou les cessions sans perte de contrôle sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres sans impact sur l'écart d'acquisition.

Lors d'une acquisition par étape, la participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur et l'écart avec la valeur nette comptable devra être reprise en résultat opérationnel (« Autres charges opérationnelles » et « Autres produits opérationnels »), de même que les éléments recyclables du résultat global.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, cette dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. Cette dette est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Passifs non courants » ou dans le poste « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé selon sa date d'échéance, le solde affectant le poste de Goodwill (méthode du goodwill complet) ou les capitaux propres du groupe (méthode du goodwill partiel).

La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres du groupe.

Comptabilisation des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, au 1^{er} janvier 2004, et antérieurs à la date du 1^{er} janvier 2010, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, Regroupements d'entreprises.

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition ;
- et la juste valeur des actifs nets des passifs identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants détenus en vue de la vente qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Dans certains cas, les justes valeurs retenues pour les actifs et passifs des acquisitions de la période peuvent être provisoires et pourraient être modifiées ultérieurement, à l'issue de la finalisation d'expertises ou d'analyses complémentaires. Les écarts éventuels résultant de l'évaluation définitive seront comptabilisés comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent

dans une période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, ils seront constatés directement en résultat sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, les écarts d'acquisition sont intégrés dans la quote-part des fonds propres des sociétés en équivalence.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Passifs non courants » ou dans le poste « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé.

La dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

Concernant l'affectation au bilan consolidé du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts minoritaires, Essilor a choisi de présenter ce différentiel en écarts d'acquisition dès la consolidation initiale de la société. Les variations ultérieures de la dette sont constatées en écarts d'acquisition.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition soumis aux tests de dépréciation sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux axes d'analyses de la direction du groupe.

Le groupe a déterminé 13 UGT correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Les valeurs recouvrables correspondent à la plus haute valeur entre la juste valeur (nette des frais de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels nets d'impôts actualisés.

Les usines du Groupe produisant pour plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie constituent une Unité Génératrice de Trésorerie distincte dont les flux de trésorerie générés sont réaffectés, en fonction du volume des ventes, vers les autres Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe. Les usines asiatiques sont donc considérées comme un actif partagé alloué aux autres Unités Génératrices de Trésorerie pour les besoins des tests.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode d'évaluation des flux de trésorerie futurs sont :

- le dernier exercice clos pour l'année de référence (N) ;
- les données du budget pour l'année N+1 ;
- les années N+2 à N+5 sont évaluées sur la base de l'année N+1 en appliquant des taux de croissance conformes à nos prévisions et cohérents avec ceux de l'année N+1 par rapport à l'année N.

Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le coût moyen pondéré du capital du Groupe. Ce taux est corrigé pour certaines Unités Génératrices de Trésorerie d'une prime de risque liée aux spécificités locales et à leur risque spécifique. La note 11 résume les hypothèses retenues.

Les tests de dépréciation sont effectués systématiquement sur chaque UGT une fois par an lors de l'arrêté des comptes de Juin. Toutefois toutes les valeurs sensibles sont testées une deuxième fois lors de l'arrêté annuel et les dépréciations sont complétées en conséquence.

1.22 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des marques, des relations clients, des technologies, des concessions, des brevets et des licences. Les marques, les relations clients et certaines technologies correspondent à des actifs incorporels identifiés lors de l'affectation du prix d'acquisition de sociétés ou d'activités (voir note 1.21).

Elles figurent au bilan à leur prix d'acquisition ou à la juste valeur reconnue lors de l'acquisition de sociétés, net d'amortissements et de dépréciations.

Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité :

- les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 1 et 5 ans ;
- les brevets sont amortis sur la durée de la protection légale ;
- les marques à durée de vie finie sont amorties sur une durée de 10 à 20 ans ;
- les relations clients sont amorties sur une durée de 10 à 20 ans ;
- les technologies sont amorties sur une durée de 5 à 10 ans.

Les marques présentant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties. Une marque a une durée de vie indéterminée lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- l'analyse de la durée de vie des produits concernés, du marché et de la concurrence démontre que le produit attaché à cette marque génèrera des flux de trésorerie sur une durée indéterminée ;
- le Groupe a l'intention et la capacité d'assurer le soutien de la marque.

Les actifs incorporels à durée de vie finie font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Les marques à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel, au même titre que les écarts d'acquisition (voir note 1.21).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif est égale au plus haut de la juste valeur (nette de frais de cessions) et de la valeur d'utilité.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations incorporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Ces coûts sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la finalisation de l'actif.

1.23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, net d'amortissements et de dépréciations.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe les risques et avantages relatifs à l'actif loué sont comptabilisées au bilan pour le plus bas de la juste valeur de l'actif acquis et de la valeur actuelle des paiements minimaux associés au contrat. Elles sont amorties conformément aux méthodes décrites ci-dessous. La

dette correspondante est comptabilisée au passif en dettes financières.

Pour les contrats de location simple, lorsque le bailleur conserve les risques et avantages relatifs à l'actif loué, les loyers sont constatés en résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations corporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilité des biens sur la base du prix d'acquisition minoré, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Constructions	20 à 33 ans
Agencements, aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend différentes composantes présentant des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément comme des immobilisations distinctes et amorties selon leurs durées d'utilité respectives.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles font l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, l'incidence des modifications de durée d'utilité ou de valeur résiduelle est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles au sein d'une « Unité Génératrice de Trésorerie » et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. L'examen de ces indications est effectué à chaque date d'arrêté.

1.24 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres disponibles à la vente

En application de la norme IAS39, les titres de participations non consolidés et les autres titres immobilisés, correspondant à la définition d'actifs financiers « disponibles à la vente » au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

La variation de juste valeur de ces actifs est constatée en capitaux propres. Le montant constaté en en capitaux propres est repris lorsque l'actif est cédé ou liquidé, ou lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation durable de cet actif.

Lorsque les moins-values latentes sont jugées significatives ou durables, elles sont constatées directement en résultat.

Pour les actifs cotés, la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse. Les actifs non cotés sont évalués d'après la valeur de marché d'actifs comparables, des valeurs de transaction récentes ou la valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels.

Autres actifs évalués au coût amorti

Les prêts émis par le Groupe sont évalués au coût amorti.

Une dépréciation est constatée en résultat en cas de perte de valeur durable ou de risque de non remboursement.

1.25 ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

Les actifs non courants destinés à la vente sont les actifs que le Groupe s'est engagé à vendre. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Aucun amortissement n'est ensuite pratiqué.

1.26 STOCKS ET EN COURS

La valorisation des stocks est effectuée au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est calculée en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.27 CREANCES CLIENTS

Les créances clients à moins d'un an sont constatées en actifs d'exploitation courants. Les créances clients à plus d'un an sont constatées en actifs d'exploitation non courants.

Des dépréciations sont constatées sur les créances clients en cas de risque de non recouvrement.

1.28 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement assimilées à de la trésorerie conformément à la norme IAS 7.

Les placements de trésorerie détenus par le Groupe et non assimilés à de la trésorerie au regard de la norme IAS7 sont présentés au bilan en « Autres placements de trésorerie », et sont pris en compte, par le Groupe, dans le calcul de l'endettement net (voir Note 22 - Endettement net et dettes financières en annexe aux présents états financiers).

En application de la norme IAS39, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en résultat financier.

1.29 CAPITAUX PROPRES**Primes d'émission**

Les primes d'émission sont constituées de l'excédent du prix d'émission des augmentations de capital sur la valeur nominale des actions émises.

Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, le prix d'acquisition, y compris les frais directs d'acquisition, est constaté en minoration des capitaux propres.

Lors de la cession de ces actions, le résultat de cession, net d'impôt, est constaté directement en capitaux propres.

Réserves de couverture et de réévaluation

Les réserves de couverture et de réévaluation comprennent :

- la part efficace de la juste valeur des instruments financiers affectés à la couverture des risques sur transactions futures ou d'investissement net dans des filiales étrangères, nette d'impôts différés ;
- la réévaluation (différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur) des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres (« actifs disponibles à la vente » selon la définition de la norme IAS39) nette d'impôts différés ;
- les écarts actuariels sur les engagements de retraites à prestations définies, nets d'impôts différés.

Dividendes

Les dividendes sont constatés en minoration des capitaux propres lorsqu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Capitaux propres négatifs

Lorsque les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes et ont démontré leur capacité financière à le faire.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la part du résultat net et de l'actif net d'une société qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement, par le Groupe.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées acquises avant ou après le 1^{er} janvier 2010 disposent d'options de vente de leur participation, leur valeur est évaluée à la juste valeur de l'option de vente. Ce montant est reclassé du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Autres passifs non courants » ou « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé selon leur date d'échéance.

1.30 DETTES FINANCIERES

A l'émission, les dettes financières sont comptabilisées pour le produit de l'émission, net de frais d'émission.

Toute différence entre le prix d'émission, net de frais d'émission, et la valeur de remboursement est reprise en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En application de la norme IAS32, pour les obligations convertibles, la valeur de l'option de conversion, nette d'impôts différés, est comptabilisée en capitaux propres séparément de la dette. L'option de conversion est évaluée à la date d'émission par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur actuelle d'une obligation non convertible présentant les mêmes caractéristiques.

La différence entre la valeur comptable de l'obligation convertible (hors composante option d'achat) ainsi déterminée et sa valeur de remboursement est reprise en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de rachat d'OCEANE avant leur échéance par la société, le coût d'acquisition des OCEANE acquises est réparti entre la composante dette et la composante capitaux propres, sur la base des taux d'intérêts à la date de rachat pour la durée de vie résiduelle de l'obligation et selon la même méthode que celle appliquée à l'émission :

- la différence entre la valeur comptable de la dette à la date de rachat (coût amorti) et la composante dette du prix d'acquisition est constatée en résultat ;
- la composante capitaux propres du prix d'acquisition est constatée directement en capitaux propres, nette d'impôts.

1.31 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Selon les réglementations et usages propres à chaque pays, les sociétés du Groupe Essilor peuvent avoir des obligations en termes de retraites, préretraites, indemnités de départ, médailles du travail et assimilés.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles, effectuées par des experts extérieurs au Groupe :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités d'une société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles propres à chaque pays (taux d'actualisation, taux d'inflation) et à la société concernée (taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang du pays de la société concernée dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation. La charge d'actualisation relative aux engagements de retraite et assimilés est enregistrée en résultat opérationnel ;
- lorsque les sociétés versent des cotisations à un fonds pour financer une partie ou la totalité de leur engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;
- en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements (écarts actuariels) est comptabilisée en réserves de couvertures et de réévaluation dans les capitaux propres ;
- en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements (coût des services passés) est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;

- la provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des coûts des services passés non comptabilisés.

1.32 PROVISIONS POUR RISQUES

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique actuelle ou implicite, résultant d'événements passés et qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés en dehors des opérations d'acquisition (voir Note 1.21) mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances actuels, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

Le cas échéant, des provisions pour restructuration sont reconnues dans la mesure où le Groupe dispose à l'arrêté d'un plan formalisé et détaillé de restructuration et où il a indiqué aux personnes concernées qu'il mettra en œuvre la restructuration.

Aucune provision n'est constatée au titre des pertes opérationnelles futures.

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits au moment de la vente. La charge correspondante est enregistrée en coût des ventes

1.33 AUTRES PASSIFS NON COURANTS ET COURANTS

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste d'autres passifs dans le bilan consolidé. En fonction de l'échéance, les dettes sont réparties entre Autres passifs courants et Autres passifs non courants.

La dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

L'affectation au bilan consolidé du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts minoritaires est présentée en écarts d'acquisition dès la consolidation initiale de la société. Les variations ultérieures de la dette sont constatées en contrepartie de l'écart d'acquisition pour les sociétés acquises avant le 1^{er} janvier 2010.

Suite à l'application de la norme IFRS3 révisée, les variations ultérieures de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres pour les sociétés acquises après le 1^{er} janvier 2010.

Les compléments du prix sont comptabilisés dès la date d'acquisition quelle que soit leur probabilité de paiement, à leur juste valeur en contrepartie d'une dette. Pour les sociétés acquises avant le 1^{er} janvier 2010, les variations ultérieures des compléments du prix sont constatées en contrepartie de l'écart d'acquisition. Suite à l'application de la norme IFRS3 révisée, les variations ultérieures des compléments de prix sont constatées en contrepartie des capitaux propres pour les sociétés acquises après le 1^{er} janvier 2010.

NOTE 2. CHANGE ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION**2.1. COURS UTILISES POUR LES PRINCIPALES DEVICES**

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2010	2009	2010	2009
Contre-valeur pour 1 euro				
Dollar Canadien	1,33	1,51	1,37	1,58
Livre anglaise	0,86	0,89	0,86	0,89
Yen	108,65	133,16	115,26	130,63
Franc suisse	1,25	1,48	1,37	1,51
Dollar américain	1,34	1,44	1,32	1,40

2.2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entités qui franchissent un des deux seuils suivants, ainsi que les sociétés Holding ou de gestion du patrimoine, sont consolidées :

- chiffre d'affaires annuel supérieur à 3 millions d'euros ;
- ou actifs corporels supérieurs à 9 millions d'euros.

Toutefois, des sociétés présentant des données inférieures à ces seuils peuvent être consolidées si l'impact de leur consolidation est significatif.

Entrées de périmètre :

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2010 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
Vision & Value ^(a)	Afrique du Sud	1 ^{er} janvier 2010	Globale	51,00	100,00
Eyebiz	Australie	1 ^{er} février 2010	Globale	70,00	100,00
Prescription Safety Glasses Pty Ltd ^(a)	Australie	1 ^{er} janvier 2010	Globale	51,00	100,00
Sunix Computer Consultants Pty Ltd ^(a)	Australie	1 ^{er} janvier 2010	Globale	50,00	100,00
Ceditop	Brésil	1 ^{er} avril 2010	Globale	76,00	100,00
Embrapol Sul	Brésil	1 ^{er} octobre 2010	Globale	73,00	100,00
Farol	Brésil	1 ^{er} décembre 2010	Globale	70,00	100,00
GBO ^(a)	Brésil	1 ^e janvier 2010	Globale	51,00	100,00
Tecnolens	Brésil	1 ^{er} novembre 2010	Globale	70,00	100,00
Cascade	Canada	1 ^{er} avril 2010	Globale	60,00	100,00
Econo Optics	Canada	1 ^{er} juin 2010	Globale	60,00	100,00
Danyang	Chine	15 janvier 2010	Globale	80,00	100,00
Essilor China Holding Co Ltd	Chine	17 septembre 2010	Globale	100,00	100,00
Wanxin	Chine	9 novembre 2010	Globale	50,00	100,00
Ghanada Optical Co, LLC	Emirats Arabes Unis	1 ^{er} janvier 2010	Globale	40,00	100,00
Custom Optical	Etats-Unis	1 ^{er} avril 2010	Globale	100,00	100,00
DAC Vision INC	Etats-Unis	1 ^{er} avril 2010	Globale	60,00	100,00
Encore Optics LLC ^(a)	Etats-Unis	1 ^{er} mars 2010	Proportionnelle	40,00	50,00
Epics Labs Inc	Etats-Unis	1 ^{er} juin 2010	Globale	80,00	100,00
Groupe FGX	Etats-Unis	12 mars 2010	Globale	100,00	100,00
Gulfstates Optical Laboratories Inc	Etats-Unis	2 août 2010	Globale	80,00	100,00
Hawkins Optical Laboratories Inc	Etats-Unis	1 ^{er} avril 2010	Globale	100,00	100,00
Nikon Optical US ^(a)	Etats-Unis	1 ^{er} janvier 2010	Proportionnelle	50,00	50,00
Optical Dimension	Etats-Unis	1 ^{er} janvier 2010	Globale	80,00	100,00
Optical Venture Inc,	Etats-Unis	1 ^{er} septembre 2010	Globale	80,00	100,00
NEA Optical LLC	Etats-Unis	1 ^{er} décembre 2010	Globale	80,00	100,00
Pasch Optical Laboratories Inc,	Etats-Unis	1 ^{er} août 2010	Proportionnelle	40,00	50,00
Reliable Optics	Etats-Unis	1 ^{er} septembre 2010	Globale	100,00	100,00
Groupe Signet Armolite	Etats-Unis	1 ^{er} avril 2010	Globale	100,00	100,00
Ultimate Optical Lab	Etats-Unis	1 ^{er} janvier 2010	Globale	100,00	100,00
Winchester Optical Company	Etats-Unis	1 ^{er} novembre 2010	Globale	80,00	100,00
DAC Vision SAS	France	1 ^{er} avril 2010	Globale	60,00	100,00
Domlens	France	1 ^{er} octobre 2010	Globale	65,00	100,00
Essor	France	1 ^{er} octobre 2010	Globale	65,00	100,00
Mont-Royal ^(a)	France	1 ^{er} janvier 2010	Globale	64,00	100,00
GKB Optic Tech Private Ltd	Inde	1 ^{er} septembre 2010	Globale	51,00	100,00
ILT To Latin America Pte Ltd	Singapour	1 ^{er} septembre 2010	Globale	51,00	100,00
OSA Investments Holding Pte Ltd	Singapour	1 ^{er} février 2010	Globale	100,00	100,00
Signet Armolite Asia (ex Visitech)	Singapour	1 ^{er} juin 2010	Globale	100,00	100,00
SMJ Holding Pte Ltd	Singapour	21 avril 2010	Globale	70,00	100,00
SMJ Holding Pte Ltd Taiwan Branch	Taiwan	1 ^{er} avril 2010	Globale	70,00	100,00
Eyebiz Laboratory Co Ltd	Thaïlande	1 ^{er} novembre 2010	Globale	70,00	100,00

(a) Sociétés acquises ou créées lors des exercices antérieurs et entrées dans le périmètre de consolidation en 2010.

Par ailleurs, le compte de résultat comprend des effets de périmètre relatifs aux sociétés suivantes, entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2009 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
De Ceynunck	Belgique	1 ^{er} juillet 2009	Globale	100,00	100,00
Technopark	Brésil	30 avril 2009	Globale	51,00	100,00
Amico	Emirats Arabes Unis	1 ^{er} août 2009	Globale	50,00	100,00
Essilor Middle East	Emirats Arabes Unis	1 ^{er} août 2009	Globale	100,00	100,00
FZ Co	Emirats Arabes Unis	1 ^{er} août 2009	Globale	50,00	100,00
Abba Optical, Inc	Etats-Unis	1 ^{er} mai 2009		Achat d'activité	
Barnett & Ramel Co. Of Nebr	Etats-Unis	1 ^{er} juin 2009	Globale	80,00	100,00
Mc Leodd Optical Company Inc	Etats-Unis	1 ^{er} juin 2009	Globale	80,00	100,00
Apex Optical	Etats-Unis	1 ^{er} juillet 2009	Globale	100,00	100,00
Optisource	Etats-Unis	1 ^{er} juillet 2009	Globale	80,00	100,00
Vision Pointe	Etats-Unis	1 ^{er} juillet 2009	Globale	80,00	100,00
Orion Progressive Lab	Etats-Unis	1 ^{er} septembre 2009		Achat d'activité	
Truckee Meadows	Etats-Unis	1 ^{er} octobre 2009	Globale	80,00	100,00
Frames For America	Etats-Unis	2 novembre 2009	Globale	70,00	100,00
AG Optical Inc	Etats-Unis	1 ^{er} décembre 2009	Globale	100,00	100,00
Wholesale Lens Corporation Ltd	Grande-Bretagne	3 août 2009	Globale	70,00	100,00
Horizon Optical Company Ltd	Grande-Bretagne	1 ^{er} novembre 2009	Globale	95,00	100,00
NERC	Japon	5 février 2009	Proportionnelle	50,00	50,00
JZO	Pologne	25 mars 2009	Globale	51,00	100,00

Autres mouvements

Les sociétés Plactic Plus et ILT Singapore ont été absorbées par Kaleido Vision Pte (ex Unique Ophthalmic) Ltd en date du 18 mars 2010.

La société ATR Mec Optical a été absorbée par la société Oftalmica Galileo en date du 1^{er} avril 2010.

La société Dependable Optics Inc a été absorbée par la société 21st Century Optics en date du 1^{er} juillet 2010.

Par ailleurs, la détention du Groupe dans les sociétés suivantes a été modifiée :

- O'Max Instruments BV, de 51 % à 75 % le 29 avril 2010 ;
- Lenscom, de 51 % à 100 %, le 1^{er} janvier 2010 ;
- ILT Malaisie, de 40,8 % à 80,5%, le 1^{er} janvier 2010 ;
- Integrated Lens technology Pte Ltd, de 51 % à 100 %, le 1^{er} janvier 2010 ;
- Westlab Optical Ltd, de 85 % à 100 %, en date du 30 avril 2010 ;
- JZO, de 51,17 % à 98,25 %, le 26 novembre 2010 ;
- Sentral Slip, de 98 % à 100 %, au 10 septembre 2010 ;
- Omega Opticx SRO Tchéquie et Omega Opticx SRO Slovaquie, de 80 % à 100 %, le 27 décembre 2010.

Cessions de l'exercice

Essilor a cédé le 9 août 2010 sa participation historique dans le groupe Sperian Protection, soit 15 % du capital, au groupe Honeywell.

La valeur comptable de la participation dans Sperian Protection représentait environ 105 millions d'euros, tandis que la valeur nette de réalisation de cet actif s'est élevée à près de 132 millions d'euros.

La quote-part de résultat du Groupe Essilor dans le résultat de Sperian Protection jusqu'au 9 août 2010 a été enregistrée dans le résultat des sociétés mises en équivalence de l'exercice 2010. La plus-value de cession consolidée est de l'ordre de 27 millions d'euros est enregistrée dans la ligne « Résultat sur cession d'actifs » du compte de résultat consolidé de l'exercice.

2.3. IMPACTS DES VARIATIONS DES COURS DE CHANGE ET DU PERIMETRE

Impacts des variations de périmètre et des cours de change sur le bilan consolidé

Les impacts sur le bilan consolidé des entrées de périmètre de l'exercice sont détaillés ci-après :

<i>En milliers d'Euros</i>	FGX	SIGNET	Autres acquisitions	Entrées de périmètre 2010
Immobilisations incorporelles	240 222	16 009	27 842	284 073
Immobilisations corporelles	16 302	19 056	24 885	60 242
Titres en équivalence			171	171
Immobilisations financières	5 466		52 591	58 056
Autres actifs non courants	2 546	4 453	997	7 997
Actifs courants	45 678	35 561	58 818	140 057
Trésorerie	14 443	3 884	12 310	30 637
Total actif acquis évalué à la juste valeur	324 658	78 963	177 614	581 233
Capitaux propres part minoritaires	4 083	242	5 420	9 745
Dettes financières long terme	85 297	7 496	5 563	98 356
Autres passifs non courants	79 472	8 661	9 097	97 230
Dettes financières court terme	1 189	3 423	1 692	6 304
Autres passifs courants	39 958	18 107	46 045	104 109
Total passif repris évalué à la juste valeur	209 999	37 929	67 817	315 744
ACTIF NET ACQUIS	114 659	41 034	109 797	265 489
Coût d'acquisition				610 718
Juste valeur des actifs nets acquis				265 489
Dettes sur engagements conditionnels de rachats de minoritaires				-63 715
Résultats non distribués réalisés depuis l'acquisition				0
Ecarts d'acquisition constatés				408 944

Les écarts d'acquisition constatés sont justifiés par les synergies attendues et les perspectives de croissance des sociétés au sein du Groupe.

Impacts des variations de périmètre et des cours de change sur le compte de résultat consolidé

Les modalités de détermination des impacts des variations du périmètre et des cours de change sur le compte de résultat sont explicitées ci-après.

La variation apparente des différents indicateurs de résultat (chiffre d'affaires, contribution de l'activité et résultat opérationnel) résulte de la décomposition de cette variation entre l'impact des acquisitions du groupe (impact périmètre), l'impact des variations des cours de devises (impact change) et de l'impact de la variation de son activité intrinsèque, ou croissance homogène.

Pour l'impact des variations de périmètre :

- les impacts des variations de périmètre pour des sociétés acquises en cours d'exercice sont constitués par les comptes de résultat de l'exercice de ces filiales, à partir de leur date de consolidation, et jusqu'au 31 décembre de l'exercice en cours ;
- les impacts des variations de périmètre pour des sociétés acquises lors de l'exercice précédent sont constitués par les comptes de résultat de l'exercice de ces filiales, depuis le 1^{er} janvier de l'exercice en cours jusqu'à leur date anniversaire de première consolidation ;
- le Groupe ne cédant pas de filiales consolidées en intégration globale ou en intégration proportionnelle, il n'y a pas d'impact des sociétés cédées dans les variations de périmètre ;

- les acquisitions considérées comme stratégiques, c'est-à-dire concernant les acquisitions majeures pour le groupe (acquisitions très significatives ou dans un nouveau secteur d'activité), sont distinguées des acquisitions dites organiques, relatives à des acquisitions plus faibles en importance et dans le cœur de métiers du groupe (laboratoires de prescription ou usines).

Pour l'exercice 2010, l'impact du périmètre organique comprend la plus value de cession consolidée réalisée sur la vente de la société Speria Protection, consolidée par mise en équivalence jusqu'au 9 août 2010.

Pour les impacts des variations de change :

- ils sont déterminés filiale par filiale en appliquant aux comptes de résultat de l'exercice en cours des filiales en devises non euros, retraités des impacts de périmètre déterminés comme ci-dessus, les taux de conversion moyen de l'exercice antérieur et en calculant la variation de cette valeur par rapport au compte de résultat de l'exercice précédent pour chaque filiale ;
- en conséquence, il ne s'agit pas d'un effet devises mais d'un effet de conversion des comptes des filiales.

La croissance homogène est déterminée en tant que différence résiduelle de la croissance apparente, diminuée de l'impact des variations de périmètre et de l'impact des variations de change. La croissance organique est alors la croissance à taux de change constant et à périmètre constant.

Les impacts des variations des cours de change et du périmètre de consolidation sur le chiffre d'affaires, la contribution de l'activité et le résultat opérationnel pour l'exercice sont les suivants :

<i>En pourcentage</i>	Croissance apparente	Variations de périmètre			Croissance homogène
		dont impact change	dont acquisitions organiques	dont acquisitions stratégiques	
Chiffre d'affaires	19,1	5,7	3,1	7,3	3,0
Contribution de l'activité	18,9	7,1	0,1	7,1	4,6
Résultat opérationnel	12,4	7,4	4,7	7,0	-6,7

Les acquisitions stratégiques sont constituées par les groupes FGX, acquis le 12 mars 2010, et Signet, acquis le 1^{er} avril 2010.

La cession de la participation dans Sperian Protection est présentée dans la colonne « Périmètre organique », et représente la majeure partie de l'impact de 4,7 % sur le résultat opérationnel.

Par ailleurs, la croissance homogène du résultat opérationnel est négative suite aux importantes provisions constatées sur le litige avec le Bundeskartellamt en Allemagne (voir note 28 – Litiges) et les frais de restructurations (voir note 5.1 – Charges de restructuration et autres produits et charges opérationnels).

Si les sociétés entrées dans le périmètre en cours d'année avaient été consolidées à compter du 1^{er} janvier 2010 le chiffre d'affaires 2010 du Groupe et le résultat net part du Groupe 2010 ressortiraient aux montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	2010 pro forma
Chiffre d'affaires	4 032
Résultat net part du Groupe	471

NOTE 3. INFORMATION PAR SECTEURS OPERATIONNELS

<i>En millions d'euros</i>	Verres		Verres	Equipe-ments	Readers	Eliminations	TOTAL GROUPE
	Verres Europe	Amérique Nord	Reste du Monde				
2010							
Chiffre d'affaires hors groupe	1 402	1 516	644	143	187		3 892
Chiffre d'affaires intra-zones	83	62	228	29		-402	0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 485	1 578	872	172	187	-402	3 892
Résultat opérationnel	154	208	197	17	43		618
Charges et produits sans impact sur la trésorerie	-22	0	0	0	0		-22
Produits d'intérêts	2	2	5	0	0		9
Charges d'intérêts	1	-13	-4	0	0		-15
Charges d'impôts	-48	-57	-41	-5	-17		-167
Résultat des équivalences	12	13	7	0	0		32
Dépréciation et amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-63	-71	-44	-8	-9		-195
Acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	44	32	54	4	6		140
Actifs immobilisés	615	951	515	333	487		2 900
Actifs totaux	1 575	1 421	1 218	432	568		5 213
Provisions pour risques et charges	231	36	14	19	8		307
Dettes financières et exploitation	903	505	285	51	118		1 862

<i>En millions d'euros</i>	Verres Europe	Verres Amérique Nord	Verres Reste du Monde	Equipe- ments	Readers	Eliminations	TOTAL GROUPE
2009^(a)							
Chiffre d'affaires hors groupe	1 332	1 353	480	103			3 268
Chiffre d'affaires intra-zones	81	51	169	31		-332	0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 413	1 404	649	134		-332	3 268
Résultat opérationnel	146	253	147	4			550
Charges et produits sans impact sur la trésorerie	-22						-22
Produits d'intérêts	14	2	3	0			19
Charges d'intérêts	-18	-13	-1	0			-32
Charges d'impôts	-57	-77	-31	-2			-167
Résultat des équivalences	9	11	6				26
Dépréciation et amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-63	-54	-37	-7			-161
Acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	44	39	42	3			128
Actifs immobilisés	608	848	314	315			2 085
Actifs totaux	1 667	1 276	839	381			4 163
Provisions pour risques et charges	148	26	9	17			200
Dettes financières et exploitation	547	495	161	26			1 228

(a) Comptes retraités suite au passage en charges des frais d'acquisition de titres selon IFRS 3 révisée (voir Note 1).

Les 20 principaux clients du Groupe représentent 22,1 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2010, 22,3 % pour l'exercice 2009.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

NOTE 4. CHARGES DE PERSONNEL ET DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Les charges de personnel s'élèvent à 1 202 millions d'euros pour 2010 contre 1 070 millions d'euros pour 2009 (voir également Note 29 – Effectifs et charges de personnel).

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 184 millions d'euros pour 2010, contre 161 millions d'euros pour 2009.

NOTE 5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

5.1 CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les charges de restructuration de 37,9 millions d'euros constatées en 2010 sont liées à la rationalisation des sites de production et de recherche et de développement aux Etats-Unis, et de production en Europe, et sont constatées soit en provisions pour risques et charges, soit en dépréciation d'immobilisations.

Les charges nettes de restructuration de 11,4 millions d'euros constatées en 2009 sont liées à la rationalisation de différents sites de production aux Etats-Unis, et en Europe principalement.

Sur l'exercice 2010, les autres charges opérationnelles nettes de produits de 52,7 millions d'euros comprennent notamment les compléments de provision pour risques de 41,5 millions d'euros relatives au litige avec le Bundeskartellamt en Allemagne (voir Note 28 – Litiges), ainsi que les coûts d'acquisitions stratégiques

pour 6,5 millions d'euros. Les autres charges concernent des provisions ou des charges liées à des litiges divers.

Sur l'exercice 2009, les autres charges opérationnelles nettes de produits de 8,2 millions d'euros comprennent notamment les frais d'acquisition stratégiques pour un montant de 3,5 millions d'euros et un complément de provision pour risques de 3,9 millions d'euros relative au litige avec le Bundeskartellamt en Allemagne. Les autres charges concernent des provisions ou des charges liées à des litiges divers.

Sur l'exercice 2010, le résultat réalisé sur cessions d'immobilisations est principalement relatif à la cession de la participation historique d'Essilor dans le groupe Sperian Protection, cette cession a dégagé une plus value de cession consolidée de 27,1 millions d'euros. Sans cette cession, le résultat sur cessions d'actifs aurait été similaire à celui de l'exercice 2009, soit une perte d'environ 1 million d'euros.

5.2 PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge sur paiements en actions est évaluée conformément aux méthodes définies en Note 1.14 et se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Options de souscription et d'achat d'actions ^(a)	8 002	8 649
Actions de performance ^(a)	12 082	11 856
Augmentations de capital réservées aux salariés	1 633	1 360
CHARGES SUR PAIEMENTS EN ACTIONS	21 717	21 865

(a) Y compris contribution patronale de 10 %.

Options de souscription et d'achat d'actions

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution.

La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours de l'action à la date de levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2006, 2007 et janvier 2008 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 4 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Les options de souscription d'actions attribuées en novembre 2008, novembre 2009 et novembre 2010 sont soumises à des

conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 6 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100% de la plus-value.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur options attribuées en 2010 sont les suivantes :

- volatilité de l'action : 20 % (attributions 2009 : 24 %) ;
- taux d'intérêt sans risque : 2,2 % (attributions 2009 : 2,47 %) ;
- taux de rendement : 1,91 % (attributions 2009 : 1,68 %).

L'évolution du nombre d'options de souscription non échues est détaillée ci-après :

	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 1^{er} JANVIER 2010	8 978 079	34,17
Levées d'options	-1 965 881	29,18
Options annulées et échues	-163 318	38,30
Attributions	634 760	48,01
OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 31 DECEMBRE 2010	7 483 640	36,56
Options de souscription et d'achat au 1^{er} janvier 2009	8 342 762	32,24
Levées d'options	-831 438	23,40
Options annulées et échues	-112 365	37,84
Attributions	1 579 120	38,96
Options de souscription et d'achat au 31 décembre 2009	8 978 079	34,17

La durée de vie résiduelle moyenne des options non exercées à la clôture est de 3,9 ans (2009 : 4,2 ans). Le cours moyen pondéré de l'action Essilor sur l'exercice 2010 ressort à 47 euros (2009 : 34 euros).

Actions de performance

Depuis 2006, le Groupe Essilor procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action (actions de performance).

Le nombre d'actions définitivement attribué, à l'issue d'une période de 2 à 6 ans suivant la date d'attribution, peut varier entre 0 et 100 % du nombre d'actions initialement attribué, en fonction de l'évolution du cours de l'action Essilor sur cette période par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20

cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

Le nombre maximum d'actions gratuites qui seraient attribuées si les conditions de performance étaient réalisées est :

- attributions 2009 : 590 653 actions.
- Attributions 2010 : 967 813 actions.

L'évolution du nombre d'actions de performance existantes à la clôture de chaque exercice est détaillée ci-après :

	Quantité
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 1^{er} JANVIER 2010	2 350 123
Attributions définitives d'actions de performance	-1 084 992
Actions de performance annulées	-674 478
Attributions de l'exercice	967 813
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE 2010	1 558 466
Actions de performance au 1^{er} janvier 2009	1 763 260
Attributions définitives d'actions de performance	-2 326
Actions de performance annulées	-12 567
Attributions de l'exercice	601 756
Actions de performance au 31 décembre 2009	2 350 123

Les plans de novembre 2006, janvier et novembre 2007, janvier et novembre 2008 ont été attribués durant l'exercice 2010 suite à la réalisation des conditions de performance.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur les actions de performance attribuées en 2010 sont les suivantes :

- Volatilité de l'action : 20 % (attributions 2009 : 24 %) ;
- Taux d'intérêt sans risque : 2,2 % (attributions 2009 : 2,47 %) ;
- Taux de rendement : 1,91 % (attributions 2009 : 1,68 %).

Augmentations de capital réservées aux salariés

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de la charge 2010 sont détaillés ci-après :

Date d'annonce du plan	Décembre 2010	Juin 2010
Prix de souscription des titres (<i>euros</i>)	38,41	36,88
Montant de la décote totale (<i>euros</i>)	9,43	9,22
Nombre d'actions souscrites	202 285	339 482
Coût d'incessibilité / cours comptant à la date d'octroi	16,5%	19,0%
Cours comptant des titres à la date d'octroi (<i>euros</i>)	49,35	49,43
Taux d'intérêt sans risque de référence à la date d'octroi	2,2%	1,9%
Taux d'intérêt du refinancement	6,1%	6,5%
Charge enregistrée au compte de résultat (<i>milliers d'euros</i>)	566	1 067

NOTE 6. RESULTAT DE CHANGE

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Gains de change	56 344	40 613
Pertes de change	-60 416	-27 503
Juste valeur des instruments financiers de change	279	-14 825
RESULTAT DE CHANGE	-3 793	-1 714

NOTE 7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Par nature		
Juste valeur des instruments financiers	-1 173	3 759
Dotations aux provisions sur titres non consolidés	-981	-1 142
Dividendes des participations non consolidées	896	833
Autres produits et charges financiers	-3 069	-2 508
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-4 327	942

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les charges financières de désactualisation relatives aux options de rachat de minoritaires, qui s'élevaient à 3 281 milliers d'euros en 2010 (contre 2 645 milliers d'euros en 2009).

NOTE 8. IMPOTS SUR LES RESULTATS**Charge (produit) d'impôt de la période**

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Impôts courants	186 547	172 147
Impôts différés	-19 143	-5 574
TOTAL	167 404	166 573

Analyse de la charge d'impôt

<i>En % du résultat avant impôts</i>	2010	2009
Taux théorique	34,4	34,4
Effet des taux d'imposition des filiales étrangères, différents du taux français	-6,8	-6,6
Effet des impositions à taux réduit, et des différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	0,8	-1,5
Autres éléments non déductibles / non imposables localement	-0,9	4,6
TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	27,5	30,9

Variation des impôts différés au bilan

La variation des impôts différés nets (actif - passif) au bilan s'analyse de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Situation au 1^{er} janvier	34 256	29 549
Impôts différés constatés en situation nette	5 809	4 390
Produits (charges) nets de la période	19 143	5 574
Evolution du périmètre, autres mouvements et change	-90 409	-5 257
Situation au 31 décembre	-31 201	34 256

Impôts différés actif non reconnus

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Pertes fiscales reportables	14 399	6 673
Autres impôts différés actifs	4 105	4 248
IMPÔTS DIFFERES ACTIF NON CONSTATES	18 504	10 921

Le taux d'impôt utilisé pour la détermination des impôts différés des sociétés françaises est de 34,43 % pour 2010 et 2009.

Impôts différés par nature

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Elimination des profits internes	31 628	28 078
Différences de durées d'amortissement	-12 264	-12 634
Provisions temporairement non déductibles	34 731	30 354
Emprunt obligataire Essilor (OCEANE)	0	493
Ecart actuariels	8 907	4 522
Actifs et passifs reconnus lors d'une acquisition	-124 317	-17 741
Autres	30 114	1 184
TOTAL	-31 201	34 256

Les autres impôts différés comprennent notamment les différences temporaires diverses résultant d'autres charges ou produits temporairement non déductibles ou imposables, de divers ajustements des comptes locaux aux normes du Groupe (crédit-bail, provisions réglementées, etc.) et des actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.

Imposition différée sur paiements en actions

La CNCC a publié le 17 juillet 2008 une note qui requiert la comptabilisation en produit de toute économie d'impôts réalisée dans le cadre de plans de paiements en actions, quelles qu'en soient les modalités de dénouement.

Cette imposition différée est constatée à partir de l'exercice 2008 et est limitée à l'économie d'impôt que le Groupe s'attend à réaliser sur les plans d'attribution d'actions gratuites en cours. Les plans d'épargne en actions et d'options de souscription d'actions ne sont pas concernés, considérant qu'ils sont servis par création d'action.

Traitement de la Contribution Economique Territoriale

Le CNC a publié le 14 janvier 2010 un communiqué relatif au traitement comptable, dans les comptes consolidés en normes IFRS, de la Contribution Economique Territoriale (qui remplace la Taxe Professionnelle en France à compter de 2010).

Le communiqué indique le traitement comptable à adopter pour les deux composantes de la CET :

- la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), qui devrait être comptabilisée de la même manière que l'était la Taxe Professionnelle, en charges opérationnelles ;

- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), pour laquelle chaque entreprise devra exercer son jugement pour déterminer si elle entre dans le champ d'application d'IAS 12 Impôt sur le résultat, ou si elle doit être considérée comme une charge opérationnelle.

Le Groupe Essilor a considéré dans ses comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 que la CVAE est une charge opérationnelle pour le groupe et non un impôt sur le résultat.

Intégration fiscale

En France, les sociétés ESSILOR, TIKAI Vision (ex-Barbara), BBGR, BNL, DELAMARE, ESSIDEV, INVOPTIC, NOVISA, OMI, OPTIM, OSE (non consolidée), et VARILUX UNIVERSITY (non consolidée) constituent un groupe d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'impôt.

En 2010, les filiales consolidées du Groupe d'intégration fiscale ont généré des produits d'impôt de 2 millions d'euros (2009 : 2 millions d'euros).

Provision pour contrôles et litiges fiscaux

Suite à différents contrôles et litiges fiscaux en cours dans le Groupe, des provisions d'un total de 26,1 millions d'euros ont été constatées sur l'exercice 2009 et un complément de 1,0 million d'euros sur l'exercice 2010, portant ainsi le solde des provisions pour impôts au 31 décembre 2010 à 27,1 millions d'euros (26,1 millions en 2009).

NOTE 9. EVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

La valeur nominale des actions s'élevé à 0,18 euro par action.

	Nombre réel	
	2010	2009
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 1^{er} janvier	210 879 319	207 013 917
Levées d'options de souscription	1 912 549	778 714
Souscription du FCP groupe ESSILOR	541 767	662 646
Echange d'actions propres pour OCEANE	1 823 318	0
Cessions d'actions propres sur levées d'options d'achat	53 332	52 724
Cessions d'actions propres sur actions de performance (anticipées)	1 084 992	2 326
Conversions ou échange sur OCEANE	3 690	4 548 690
Cessions (acquisitions) d'actions propres	-7 537 737	-2 179 698
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 31 décembre	208 761 230	210 879 319
dont nombre d'actions d'autocontrôle éliminées	2 894 112	4 630 653

	Nombre moyen pondéré	
	2010	2009
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 1^{er} janvier	210 879 319	207 013 917
Levées d'options de souscription	817 353	217 752
Souscription du FCP groupe ESSILOR	176 875	222 479
Echange d'actions propres pour OCEANE	998 192	0
Cessions d'actions propres sur levées d'options d'achat	27 684	19 711
Cessions d'actions propres sur actions de performance (anticipées)	361 176	1 483
Conversions sur OCEANE	3 375	258 654
Cessions (acquisitions) d'actions propres	-3 689 639	-1 043 485
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 31 décembre	209 574 335	206 690 511

Essilor a procédé à l'annulation de 6 312 636 actions d'autocontrôle en 2010, et de 1 500 000 actions d'autocontrôle en 2009.

NOTE 10. RESULTAT PAR ACTION DILUE

Le résultat net retenu pour le calcul du résultat par action dilué est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Résultat net part du groupe	461 969	390 685
Annulation des frais financiers sur OCEANE, nette d'impôts	712	4 219
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE	462 681	394 904

Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice par action dilué est le suivant :

	2010	2009
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	209 574 335	206 690 511
Dilution sur obligations convertibles	0	2 013 132
Dilution sur options de souscription	1 518 862	692 835
Dilution sur actions de performance	1 558 466	1 160 861
NOMBRE MOYEN PONDERE D' ACTIONS APRES DILUTION	212 651 663	210 557 339

En 2010, les obligations convertibles Essilor International sont arrivées à échéance le 2 juillet. En conséquence, aucune dilution n'est constatée à ce titre.

La dilution sur les options de souscription et la dilution sur les actions de performance sont significativement supérieures en 2010

à celles reconnues en 2009, les conditions de cours de l'action étant plus favorables que sur l'exercice 2009.

En 2009, aucune dilution n'a été prise en compte pour les attributions d'actions de performance réalisées en 2006, 2007 et janvier 2008 car la moyenne des cours mesurée à la clôture 2009 était inférieure au cours de référence à la date d'attribution.

NOTE 11. ECARTS D'ACQUISITION

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Entrée de périmètre	Autres évolutions de périmètre et autres mouvements	Ecart de conversion	Dotation aux dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2010						
Valeur brute	1 072 121	408 944	- 10 252	64 327	0	1 535 140
Dépréciations	12 180	0	8	836	165	13 189
VALEUR NETTE	1 059 941	408 944	- 10 260	63 491	- 165	1 521 951
2009						
Valeur brute	973 331	94 826	12 730	- 8 766	0	1 072 121
Dépréciations	15 726	47	- 3 830	208	29	12 180
VALEUR NETTE	957 605	94 779	16 560	- 8 974	- 29	1 059 941

Les principales augmentations des écarts d'acquisition résultent :

- en 2010, des acquisitions des sociétés FGX et Signet, ainsi que de divers laboratoires dans le monde entier (aux Etats-Unis notamment), de sociétés de distribution, de fournitures de consommables pour équipements de laboratoire (groupe DAC), et de production de verres en Chine (Danyang ILT, Wanxin) ;

- en 2009, des acquisitions aux Etats-Unis (divers laboratoires), en Europe (WLC, De Ceunynck et JZO) et en Asie (26% complémentaires dans GKB).

Les écarts d'acquisition des sociétés acquises dans la période ne sont pas définitifs, ils sont susceptibles de modification dans les 12 mois qui suivent l'acquisition de la société.

La répartition par secteur de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Europe	245 666	226 341
Amérique du Nord	588 811	503 247
Reste du Monde	202 381	89 839
Equipements de laboratoire	256 789	240 514
Readers	228 304	0
TOTAL	1 521 951	1 059 941

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont été effectués au 30 juin 2010, et revus au 31 décembre 2010 en accord avec les principes et méthodes définis en Note 1.21.

Le coût moyen pondéré du capital du Groupe retenu pour l'exercice 2010 est de 7 % (2009 : 9 %). Compte tenu des primes de risque calculées, les taux effectifs d'actualisation appliqués aux 13 Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe ont été les suivants :

<i>En pourcentage</i>	2010	2009
Zone Europe	7	9
Zone Amérique du Nord	7	9
Zone Amérique du Sud	10	13
Zone ASEAN	6	8
Japon	5	7
Corée	9	11
Inde	12	12
Chine	7	9
Australie / Nouvelle Zélande	10	11
Afrique Moyen Orient	11	N/A
Equipement de laboratoire	7	9
Readers	7	N/A
Usines	8	9

Le taux de croissance à l'infini a été fixé entre 0 et 2,5 % (entre 0 et 2,5 % en 2009), les taux les plus élevés étant appliqués aux pays émergents.

En 2009 et 2010, aucun écart d'acquisition n'a été déprécié.

Les variations nécessaires sur les paramètres que sont le taux de croissance et le coût moyen pondéré du capital du Groupe pour obtenir le point d'inflexion entre la valeur recouvrable des actifs et leur valeur comptable sont telle qu'elles ne correspondent pas à la définition d'un changement raisonnable au sens de la norme IAS 36.

Une variation de 0,5 % à la hausse du taux d'actualisation de référence ne générerait pas une dépréciation de la valeur nette des écarts d'acquisition à la date du 31 décembre 2010.

Une variation de 0,5 % à la baisse du taux de croissance à l'infini ne générerait pas une dépréciation de la valeur nette des écarts d'acquisition à la date du 31 décembre 2010.

NOTE 12. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Dotations amortissements et provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2010							
Marques	50 691	163 164	322	0	6 204	0	220 381
Concessions, brevets, licences	209 188	22 173	9 364	7 550	9 154	0	242 329
Relations clients	77 326	109 298	0	0	5 497	0	192 121
Autres immobilisations incorporelles	53 276	- 4 619	11 816	1 303	2 611	0	61 781
VALEUR BRUTE	390 481	290 016	21 502	8 853	23 466	0	716 612
Amortissements cumulés	168 793	6 393	0	7 135	7 588	39 573	215 212
VALEUR NETTE	221 688	283 623	21 502	1 718	15 878	- 39 573	501 400
2009							
Marques	51 059	800	8	0	- 1 176	0	50 691
Concessions, brevets, licences	196 588	7 643	12 817	4 971	- 2 889	0	209 188
Relations clients	58 320	19 465	250	0	- 709	0	77 326
Autres immobilisations incorporelles	39 782	6 630	6 366	647	1 145	0	53 276
VALEUR BRUTE	345 749	34 538	19 441	5 618	- 3 629	0	390 481
Amortissements cumulés	140 500	439		5 523	- 850	34 227	168 793
VALEUR NETTE	205 249	34 099	19 441	95	- 2 779	- 34 227	221 688

Les immobilisations en cours s'élevaient à 17,4 millions d'euros à fin 2010 (19,0 millions d'euros en 2009).

Les marques correspondent à des actifs incorporels identifiés lors de l'affectation du prix d'acquisition de la société FGX en 2010 (marque Foster Grant principalement), des sociétés américaines The Spectacle Lens Group (division verre ophtalmique du Groupe Johnson & Johnson), Omega (devenue Essilor Laboratories of America Inc- Floride) et Nassau.

Les marques à durée de vie indéterminée concernent principalement :

- l'activité Verres aux Etats-Unis pour une valeur nette de 34,6 millions d'euros à fin 2010 (2009 : 31,8 millions d'euros) ;
- l'activité Readers pour une valeur nette de 160,4 millions d'euros ;
- et depuis 2008, l'activité Equipements pour une valeur nette de 8,3 millions d'euros.

NOTE 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Dotations amortissements et provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2010							
Terrains	38 525	1 192	147	393	2 456	0	41 927
Constructions	468 968	10 531	9 147	7 552	29 771	0	510 865
Matériel industriel	1 196 458	62 050	63 479	57 707	89 560	0	1 353 840
Autres immobilisations corporelles	309 802	10 212	45 821	15 589	18 703	0	368 949
VALEUR BRUTE	2 013 753	83 985	118 594	81 241	140 490	0	2 275 581
Amortissements cumulés	1 210 731	19 338		66 670	80 161	155 794	1 399 354
VALEUR NETTE	803 022	64 647	118 594	14 571	60 329	- 155 794	876 227
2009							
Terrains	38 556	234	225	85	- 405	0	38 525
Constructions	454 347	8 333	15 266	9 644	666	0	468 968
Matériel industriel	1 135 750	36 333	64 322	46 692	6 745	0	1 196 458
Autres immobilisations corporelles	303 412	- 14 230	28 526	11 169	3 263	0	309 802
VALEUR BRUTE	1 932 065	30 670	108 339	67 590	10 269	0	2 013 753
Amortissements cumulés	1 120 581	13 376	0	57 792	7 443	127 123	1 210 731
VALEUR NETTE	811 484	17 294	108 339	9 798	2 826	- 127 123	803 022

Les valeurs présentées incluent les immobilisations en location financement.

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 56,8 millions d'euros à fin 2010 (48,4 millions d'euros à fin 2009).

NOTE 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES : BIENS EN LOCATION FINANCEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Dotations amortissements et provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2010							
Terrains	850	0	0	0	0	0	850
Constructions	13 614	74	13	0	38	0	13 739
Autres immobilisations corporelles	20 415	- 70	0	329	319	0	20 335
VALEUR BRUTE	34 879	4	13	329	357	0	34 924
Amortissements cumulés	19 881	- 181	0	288	171	2 041	21 624
VALEUR NETTE	14 998	185	13	41	186	- 2 041	13 300
2009							
Terrains	850						850
Constructions	13 584		42		- 12		13 614
Autres immobilisations corporelles	19 538	77	1 440	640			20 415
VALEUR BRUTE	33 972	77	1 482	640	- 12	0	34 879
Amortissements cumulés	18 091	0	0	447	49	2 188	19 881
VALEUR NETTE	15 881	77	1 482	193	- 61	- 2 188	14 998

NOTE 15. SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés consolidées par mise en équivalence sont les suivantes :

Sociétés	Pays	2010		2009	
		% intérêts	% Contrôle	% intérêts	% Contrôle
Groupe Transitions	(a)	49	49	49	49
Groupe Sperian Protection	France	0	0	15	24
VisionWeb	Etats-Unis	44	44	44	44

(a) Voir détail en note 34.

Les contributions de ces entités à la quote-part des fonds propres et du résultat (net d'impôt) des sociétés mises en équivalence se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2010		2009	
	Part des fonds propres	Part dans le résultat net	Part des fonds propres	Part dans le résultat net
Groupe Transitions	115 039	28 483	96 717	23 123
Groupe Sperian Protection	0	3 263	93 513	2 851
VisionWeb ^(a)	-10 992	0	-10 196	0
TOTAL	104 047	31 746	180 034	25 974

(a) En plus de l'investissement d'origine, Essilor détient des intérêts à long terme qui font partie de l'investissement net dans Vision Web.

Selon IAS 28.29 et IAS 28.30, lorsque les pertes accumulées sont supérieures à l'investissement net dans une filiale mise en équivalence, les pertes ne sont plus reconnues. Ces pertes seront imputées sur les profits éventuels dégagés dans le futur.

Cession de la participation dans Sperian Protection

Essilor a cédé le 9 août 2010 sa participation historique dans le groupe Sperian Protection, soit 15 % du capital, au groupe Honeywell.

La quote-part de résultat du groupe Essilor dans le résultat de Sperian Protection jusqu'au 9 août 2010 a été enregistrée dans le résultat des sociétés mises en équivalence sur l'exercice 2010.

Part du Groupe dans le bilan cumulé des sociétés consolidées par équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	Décembre 2010	Décembre 2009
Immobilisations nettes	41 198	149 984
Autres actifs non courants	35 072	17 681
Actifs courants	104 803	134 498
Passifs non courants	2 503	39 387
Passifs courants	75 627	86 974

Les écarts d'acquisition nets constatés sur les sociétés mises en équivalence s'élevaient à 4,9 millions d'euros pour 2009 et concernaient uniquement le Groupe Sperian Protection. Ces écarts n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation en 2009 au regard des perspectives de croissance favorable à moyen terme du groupe Sperian Protection.

Depuis la cession de Sperian Protection durant l'exercice 2010, il n'existe plus d'écarts d'acquisition nets constatés sur les sociétés mises en équivalence.

NOTE 16. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières à la juste valeur répondent à la définition d'actifs financiers « disponibles à la vente » au sens de la norme IAS39 (cf. note 1.24).

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions, nouveaux prêts	Cessions, remboursements	Ecart de conversion	Rééval.	Dotation nette aux provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2010								
Immobilisations financières à la juste valeur	33 448	-19 415	7 749	139	1 707	-194	-909	22 247
- Participations non consolidées	30 914	-19 484	7 726	75	1 615	-223	-913	19 561
- Autres titres immobilisés	2 534	69	23	64	92	29	4	2 687
Immobilisations financières au coût amorti	35 372	2 838	8 837	3 154	-563	0	-89	43 241
- Prêts et intérêts courus	36 645	1 830	8 837	3 154	-563	0	0	43 595
- Dépréciations	1 273	-1 008	0	0	0	0	89	354
Autres immobilisations financières	68 820	-16 577	16 586	3 293	1 144	-194	-998	65 488
2009								
Immobilisations financières à la juste valeur	14 058	-8 287	24 582	134	551	2 894	-216	33 448
- Participations non consolidées	11 809	-8 287	24 309	128	573	2 745	-107	30 914
- Autres titres immobilisés	2 249	0	273	6	-22	149	-109	2 534
Immobilisations financières au coût amorti	30 156	-2 069	9 808	2 000	622	0	-1 145	35 372
- Prêts et intérêts courus	30 284	-2 069	9 808	2 000	622	0	0	36 645
- Dépréciations	128	0	0	0	0	0	1 145	1 273
Autres immobilisations financières	44 214	-10 356	34 390	2 134	1 173	2 894	-1 361	68 820

NOTE 17. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Matières premières, autres approvisionnements	285 740	232 115
Marchandises	150 393	126 157
Produits finis, semi-finis, en-cours	331 725	239 695
VALEUR BRUTE	767 858	597 967
Dépréciation des stocks	-122 405	-112 361
VALEUR NETTE	645 453	485 606

NOTE 18. CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION COURANTES

La décomposition des créances d'exploitation est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Créances clients		
Valeur brute	883 882	720 007
Dépréciations des comptes clients	-45 587	-45 079
Valeur nette des créances clients	838 295	674 928
Autres créances d'exploitation		
Valeur brute	78 010	71 775
Dépréciations des autres créances d'exploitation	-437	-437
Valeur nette des autres créances d'exploitation	77 573	71 338
TOTAL DES CREANCES D'EXPLOITATION COURANTES (NET)	915 868	746 266

La décomposition des dettes d'exploitation est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Dettes fournisseurs	376 782	286 659
Dettes fiscales et sociales	206 010	172 039
Autres dettes d'exploitation courante	176 821	165 486
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION COURANTES	759 613	624 184

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La décomposition par nature est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Disponibilités	215 623	214 159
OPCVM monétaires assimilées à de l'équivalent de trésorerie	128 220	152 992
Autres	27 212	18 397
TOTAL	371 055	385 548

NOTE 20. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent principalement :

- des compléments de retraite (France, Allemagne, Royaume Uni, Etats-Unis) ;
- des indemnités de fin de carrière (France et d'autres pays européens) ;
- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en France et équivalents dans d'autres pays).

En Suède, Essilor participe à un régime multi-employeurs à prestations définies. L'assureur en charge de la gestion de ce régime n'étant pas en mesure de déterminer la part d'Essilor dans ce régime, l'engagement est traité comme un régime à cotisations définies conformément à la norme IAS 19.

Analyse de la variation de l'engagement net comptabilisé

<i>En milliers d'euros</i>	Engagement	Juste valeur des fonds	Coût des services passés	Autres	Engagement net comptabilisé
Au 31 décembre 2009	206 251	-72 846	-2 943	0	130 462
Coût des services rendus sur la période	7 853	0	0	0	7 853
Charge d'intérêt sur l'actualisation	9 225	0	0	0	9 225
Rendements attendus des actifs des fonds	0	-3 635	0	0	-3 635
Amortissement des services passés	0	0	1 022	0	1 022
Contributions des salariés	831	-831	0	0	0
Contributions versées aux fonds	0	-9 077	0	-25	-9 102
Prestations payées	-17 743	17 717	0	26	0
Ecart actuariels	22 052	-594	0	-13	21 445
Autres mouvements	7 436	0	-7 479	-26	-69
Effets de périmètre	1 428	0	0	0	1 428
Ecart de conversion	6 608	-3 592	0	38	3 054
Au 31 décembre 2010	243 941	-72 858	-9 400	0	161 683
dont pertes (gains) actuariels en capitaux propres à la clôture					52 370
Rendements réels des actifs des fonds		-4 229			-4 229
dont Engagements couverts en partie ou totalement par un fonds	151 503				151 503
dont Engagements non couverts par un fonds	92 437				92 437
dont en provisions pour retraites au passif					162 897
dont en actifs non courants (régimes surcouverts)					1 214

<i>En milliers d'euros</i>	Engagement	Juste valeur des fonds	Coût des services passés	Autres	Engagement net comptabilisé
Au 31 décembre 2008	194 617	-59 111	-3 798	0	131 708
Coût des services rendus sur la période	5 316	0	0	0	5 316
Charge d'intérêt sur l'actualisation	9 024	0	0	0	9 024
Rendements attendus des actifs des fonds	0	-3 026	0	0	-3 026
Amortissement des services passés	0	0	860	0	860
Contributions des salariés	831	-831	0	0	0
Contributions versées aux fonds	0	-23 529	0	0	-23 529
Prestations payées	-17 390	17 365	0	25	0
Ecart actuariel	12 635	-2 665	0	13	9 983
Autres mouvements	12	0	0	-48	-36
Effets de périmètre	542	0	0	0	542
Ecart de conversion	664	-1 049	-5	10	-380
Au 31 décembre 2009	206 251	-72 846	-2 943	0	130 462
dont pertes (gains) actuariels en capitaux propres à la clôture					29 321
Rendements réels des actifs des fonds		-5 691			-5 691
dont Engagements couverts en partie ou totalement par un fonds	124 172				124 172
dont Engagements non couverts par un fonds	82 079				82 079
dont en provisions pour retraites au passif					131 316
dont en actifs non courants (régimes surcouverts)					854

Hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements dans les principaux pays concernés

Une hypothèse importante prise en compte dans l'évaluation des engagements de retraite et assimilés est le taux d'actualisation.

Conformément à la norme IAS19, les taux ont été déterminés par zone monétaire en se référant au rendement d'obligations privées de première qualité et de maturité équivalente à la durée des plans, ou au rendement des obligations d'Etat quand le marché privé n'est pas suffisamment liquide.

Le rendement des actifs des fonds est déterminé en fonction de l'allocation des actifs et des taux d'actualisation retenus.

Les principaux taux retenus pour le Groupe sont les suivants :

<i>En pourcentage</i>	2010			2009		
	Zone Euro	Etats-Unis	Royaume-Uni	Zone Euro	Etats-Unis	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	4,5	5,0	5,5	5	5,5	5,75
Taux de rendement attendu des placements	4,5 à 4,90	7,5	7	4,5 à 5,85	7,5	7,25
Taux de rendement moyen pondéré des actifs de fonds		4,86			4,61	
Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires		2,57			2,8	

Le taux d'actualisation retenu pour les médailles du travail en France est de 4,5 % pour 2010 (5 % en 2009).

A titre d'information complémentaire, si les taux d'actualisation avaient été inférieurs de 25 points de base par rapport aux taux finalement retenus, l'obligation totale du Groupe aurait augmenté de 8 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les écarts actuariels constatés proviennent d'ajustements d'expérience (différences entre les hypothèses retenues et les données réelles) et de changements d'hypothèses. En 2010, les écarts actuariels provenant d'ajustements d'expérience représentent 3,3 % de la valeur actuelle de l'engagement à la clôture (2009 : 1,25 %).

Composition par nature des actifs de fond

<i>En pourcentage</i>	2010	2009
Actions	20	20
Obligations	35	11
Fonds généraux d'assurances	44	47
Immobilier	1	1
Autres	0	21

Analyse des droits

<i>En milliers d'euros</i>	Engagement	Fonds	Eléments différés	Provision 2010
Retraites (compléments de retraite, garantie de ressources)	180 864	- 70 929	- 2 294	107 641
Indemnités de départ à la retraite	44 736	- 1 929	- 7 106	35 701
Autres avantages	18 341	0	0	18 341
TOTAL	243 941	- 72 858	- 9 400	161 683

<i>En milliers d'euros</i>	Engagement	Fonds	Eléments différés	Provision 2009
Retraites (compléments de retraite, garantie de ressources)	155 858	- 70 643	- 3 897	81 318
Indemnités de départ à la retraite	33 893	- 2 203	954	32 644
Autres avantages	16 500	0	0	16 500
TOTAL	206 251	- 72 846	- 2 943	130 462

Charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Coût des services rendus sur la période	- 7 853	- 5 316
Charge d'intérêt sur l'actualisation	- 9 225	- 9 024
Rendement attendu des actifs des fonds	3 635	3 026
Ecarts actuariels sur avantages à court terme	- 76	187
Amortissement des services passés	- 1 022	- 860
Autres	- 256	- 63
Charge de l'exercice	- 14 797	- 12 050
Contributions aux fonds	- 5 522	11 018
Prestations payées	14 625	12 536
REPRISE (DOTATION) NETTE	- 5 694	11 504

NOTE 21. PROVISIONS POUR RISQUES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Reprises sans objet	Change	Périmètre	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
2010								
Provisions pour risques sur filiales et participations	300							300
Provisions pour restructurations	1 987	19 899	-3 334		100	2 738	-2 067	19 323
Provisions pour garanties	20 307	3 646	-2 678	-1 088	1 344	421	788	22 740
Autres risques	46 294	53 277	-7 069	-1 023	799	9 648	-134	101 792
TOTAL	68 888	76 822	-13 081	-2 111	2 243	12 807	-1 412	144 155
2009								
Provisions pour risques sur filiales et participations	81	300		-79	-2			300
Provisions pour restructurations	2 302	4 707	-3 821	-1 094	-2		-105	1 987
Provisions pour garanties	18 870	5 491	-4 568	-384	-69	957	10	20 307
Autres risques	15 467	34 368	-2 767	-1 044	162		108	46 294
TOTAL	36 720	44 866	-11 156	-2 601	89	957	13	68 888

Les provisions pour autres risques au 31 décembre 2010 comprennent notamment les provisions pour contrôles et litiges fiscaux portant sur l'impôt et sur d'autres taxes d'un montant total de 32,1 millions d'euros (26,1 millions d'euros au 31 décembre 2009), et la provision de 50,7 millions constituée pour éventuelles infractions à la législation sur les cartels en Allemagne (9,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, voir Note 28 – Litiges).

NOTE 22. ENDETTEMENT NET ET DETTES FINANCIERES**22.1. ENDETTEMENT NET**

L'endettement net du Groupe^(a) s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
OCEANE	0	53 107
Autres dettes financières à long terme	285 558	282 222
Dettes financières à court terme	376 550	6 925
Concours bancaires courants	25 167	21 646
Intérêts courus	1 115	1 251
TOTAL PASSIF	688 390	365 151
Autres placements de trésorerie ^(b)	0	-33 965
Equivalents de trésorerie	-155 432	-171 389
Trésorerie	-215 623	-214 159
TOTAL ACTIF	-371 055	-419 513
Cross Currency swaps	-21 542	-38 422
ENDETTEMENT NET	295 793	-92 784

(a) Convention de signe : + dette / - excédent de trésorerie ou de placement

(b) Autres placements de trésorerie considérés par le Groupe comme entrant dans le calcul de l'endettement net (note 1.28)

Au 31 décembre 2010, l'essentiel des dettes financières à long terme est constitué d'un prêt bancaire bilatéral conclu en 2007 par Essilor of America, dont l'échéance est 2014. A la même date, les dettes financières à court terme se répartissent principalement entre des tirages sur lignes syndiquées (288 millions d'euros) et des émissions de billets de trésorerie à court terme (80 millions d'euros).

22.2. DETTES FINANCIERES

Dettes financières par échéance

Par échéance, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Dettes à moins de 1 an	402 832	82 929
Dettes entre 1 an et 5 ans	281 499	279 307
Dettes à plus de 5 ans	4 059	2 915
TOTAL	688 390	365 151

Dettes financières par devises

Par devise, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Dollar américain	567 597	277 163
Euro	110 895	84 978
Yen	659	778
Autres devises	9 239	2 232
TOTAL	688 390	365 151

Juste valeur de la dette

La juste valeur de la dette est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
OCEANE	0	80 525
Autres dettes financières à long terme	264 016	243 800
Dettes financières à court terme	376 550	6 925
Concours bancaires courants et intérêts courus	26 282	22 897
TOTAL	666 848	354 147

Obligation convertible (OCEANE)

Essilor International avait émis en juillet 2003 un emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et / ou d'échange en actions existantes (OCEANE). Cet emprunt est venu à échéance le 2 juillet 2010. Ses principales caractéristiques étaient les suivantes :

- montant : 309 millions d'euros ;
- durée : 7 ans ;
- intérêt annuel : 1,50 % payable à terme échu le 2 juillet de chaque année ;
- valeur nominale unitaire : 51,15 euros ;
- parité de conversion : 2 actions Essilor pour 1 obligation, compte tenu de la division par 2 du nominal de l'action réalisée en 2007 et sous réserves d'ajustements prévus en cas d'opérations financières ;
- amortissement normal : le 2 juillet 2010 pour un montant de 53,54 euros par obligation, soit 104,7 % de la valeur nominale de l'obligation ;

- amortissement anticipé, au gré des porteurs, à compter du 2 juillet 2008 ;
- amortissement anticipé, au gré de l'émetteur, à compter du 2 juillet 2008, sous certaines conditions ;
- cotation au Premier Marché d'Euronext Paris

Au total, sur 6.040.212 obligations émises à l'origine :

- 1.180.000 ont été rachetées ;
- 4.767.150 ont été converties, dont 913.504 sur l'exercice 2010 et 2.274.345 sur l'exercice 2009 ;
- 93.062 ont été remboursées à l'échéance.

Au 31 décembre 2009, la juste valeur de l'OCEANE correspondait à sa valeur boursière. Celle-ci n'est pas directement comparable à sa valeur comptable qui exclut la composante option d'achat constatée en fonds propres.

Billets de trésorerie

Essilor International a lancé en mai 2010 un programme de billets de trésorerie dont le plafond est de 750 millions d'euros. L'encours des émissions est de 80 millions au 31 décembre 2010 (le dossier de présentation financière est disponible sur le site Internet de la Banque de France à la rubrique Titres de créances négociables).

Ces billets de trésorerie sont inclus dans la ligne « Dettes financières à court terme » du bilan consolidé.

Redevances à payer sur immobilisations acquises en location financement

<i>En milliers d'euros</i>	2010		2009	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Redevances à moins d'un an	2 282	168	2 630	247
Redevances entre 1 an et 5 ans	3 729	144	5 049	294
Redevances à plus de 5 ans	0	0	0	0
TOTAL REDEVANCES	6 011	312	7 679	541

NOTE 23. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**23.1. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN**

Les instruments financiers inscrits au bilan du Groupe à la clôture des exercices 2010 et 2009 se répartissent dans les catégories suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres ^(a)	Prêts, créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres immobilisations financières	65 488		22 175	43 313		
Créances d'exploitation non courantes	7 849			7 849		
Avances et acomptes fournisseurs	12 865			12 865		
Créances d'exploitation courantes	915 868			915 868		
Créances d'impôts	25 720			25 720		
Créances diverses	17 636			17 636		
Instruments financiers dérivés actifs	26 993					26 993
Autres placements de trésorerie						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	371 055	371 055				
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	1 443 474	371 055	22 175	1 023 251		26 993
Dettes financières à long terme	285 558				285 558	
Autres passifs non courants	117 914				117 914	
Dettes financières à court terme	402 832				402 832	
Avances et acomptes reçus des clients	12 506				12 506	
Dettes d'exploitation courantes	759 613				759 613	
Dettes d'impôts	38 331				38 331	
Autres passifs courants	97 939				97 939	
Instruments financiers dérivés passifs	12 644					12 644
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS	1 727 335				1 714 692	12 644

(a) Actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

2009	Catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres ^(a)	Prêts, créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>En milliers d'euros</i>						
Autres immobilisations financières	68 820		33 447	35 373		
Créances d'exploitation non courantes	10 570			10 570		
Avances et acomptes fournisseurs	12 373			12 373		
Créances d'exploitation courantes	746 266			746 266		
Créances d'impôts	17 039			17 039		
Créances diverses	18 434			18 434		
Instruments financiers dérivés actifs	40 485					40 485
Autres placements de trésorerie	33 965	33 965				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	385 548	385 548				
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	1 333 499	419 513	33 447	840 055		40 485
Dettes financières à long terme	282 222				282 222	
Autres passifs non courants	49 792				49 792	
Dettes financières à court terme	82 929				82 929	
Avances et acomptes reçus des clients	2 866				2 866	
Dettes d'exploitation courantes	624 184				624 184	
Dettes d'impôts	46 507				46 507	
Autres passifs courants	96 890				96 889	
Instruments financiers dérivés passifs	10 897					10 897
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS	1 196 288				1 185 390	10 897

(a) Actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

23.2. VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Selon la norme IAS 39, certains instruments dérivés et certains types d'opérations ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers, non affectés à une relation de couverture en application des critères de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat financier.

La valeur de marché des instruments dérivés du Groupe est présentée ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Couverture de transactions futures :		
- Change à terme	-4 207	-3 109
Couverture de juste valeur :	0	
- Change à terme	-213	-153
- Cross currency swaps	21 542	38 422
Couverture d'investissement net :	0	
- Change à terme	-1 649	-826
Non affectés à une relation de couverture :	0	
- Change à terme	-1 543	-168
- Options de change	452	299
- Cross currency swaps partie change	0	
- Swaps de taux d'intérêt	-33	-4 877
VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DERIVES	14 349	29 588
dont instruments financiers dérivés actifs	26 993	40 485
dont instruments financiers dérivés passifs	-12 644	-10 897

En 2007, Essilor of America a mis en place un financement de 250 millions d'euros à taux fixe à échéance 2014. Cette opération a fait l'objet d'une couverture de change et de taux via un cross currency swap qui a converti le financement initial en dollar américain et à taux variable. Cette opération est qualifiée de couverture de juste valeur.

Au 31 décembre 2010, 100 millions de dollars américains sont couverts à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt.

Le détail des instruments financiers est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	Devise étrangère		Devise locale	Notionnel	Valeur de marché au 31 décembre 2010
Change à terme					
Ventes de devises contre devises locales	AUD	contre	EUR	9 725	-994
Ventes de devises contre devises locales	CAD	contre	EUR	27 137	-615
Ventes de devises contre devises locales	CHF	contre	EUR	14 347	-958
Ventes de devises contre devises locales	SEK	contre	EUR	4 726	-175
Ventes de devises contre devises locales	USD	contre	EUR	81 729	121
Ventes de devises contre devises locales	USD	contre	PHP	3 768	134
Ventes de devises contre devises locales	USD	contre	THB	39 320	467
Ventes de devises contre devises locales	ZAR	contre	EUR	1 962	-121
Ventes de devises contre devises locales	SGD	contre	EUR	10 702	-96
Achats de devises contre devise locales	CHF	contre	EUR	5 766	464
Achats de devises contre devise locales	EUR	contre	GBP	13 511	-246
Achats de devises contre devise locales	JPY	contre	EUR	10 404	325
Achats de devises contre devise locales	JPY	contre	THB	6 436	212
Achats de devises contre devise locales	JPY	contre	USD	6 073	144
Achats de devises contre devise locales	USD	contre	EUR	23 600	-217
Achats de devises contre devise locales	USD	contre	AUD	26 098	-3 125
Achats de devises contre devise locales	USD	contre	BRL	6 380	-882
Achats de devises contre devise locales	USD	contre	CAD	41 798	-1 814
Achats de devises contre devise locales	USD	contre	GBP	6 767	140
Achats de devises contre devise locales	USD	contre	MXN	3 324	-121
Achats de devises contre devise locales	USD	contre	NZD	1 130	-125
Divers				129 879	-130
TOTAL CHANGE A TERME				474 582	-7 612
Options de change					
Achats d'options d'achats de devises	JPY	contre	EUR	3 947	213
Achats d'options d'achats de devises	USD	contre	EUR	3 786	239
Achats d'options d'achats de devises	CHF	contre	EUR	3 473	0
TOTAL OPTIONS DE CHANGE				11 206	452
Swaps de change et de taux					
Cross currency swap	USD	contre	EUR	250 000	21 542
Swaps de taux d'intérêt	USD			74 839	-33
TOTAL SWAPS DE CHANGE ET DE TAUX				324 839	21 509
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES				810 627	14 349

23.3. RESULTAT SUR DENOUEMENT DES COUVERTURES DE TRANSACTIONS FUTURES

Les impacts sur le résultat d'un exercice du dénouement des couvertures de transactions futures prises à la clôture de l'exercice précédent sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	0	0
Coût des produits vendus	-354	5 573
MARGE BRUTE	-354	5 573
Charges de recherche développement	1 089	1 099
Charges commerciales et de distribution	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITE	735	6 672
Autres produits (charges) opérationnels	0	0
Résultat sur cessions d'actifs	0	0
RESULTAT OPERATIONNEL	735	6 672

NOTE 24. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Dettes fournisseurs à plus d' un an	1 521	2 393
Dettes sur options de rachat de minoritaires long terme	116 393	47 399
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	117 914	49 792
Dettes fournisseurs sur les immobilisations incorporelles et corporelles	6 664	6 292
Dettes sur immobilisations financières	29 017	14 436
Dettes sur option de rachat de minoritaires court terme	44 087	67 148
Autres	18 170	9 014
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	97 939	96 890

NOTE 25. ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Engagements donnés		
Avals et cautions	533 796	600 520
Dettes garanties par des sûretés réelles :		
- Dettes	35	35
- Valeur nette comptable des biens donnés en garantie	6 979	1 714
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	186	3 226
Engagements de location simple		
A moins d'un an	20 703	18 786
De un à cinq ans	48 209	46 944
Plus de cinq ans	2 037	4 722
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOCATION SIMPLE	70 949	70 452

Le groupe Essilor a entrepris durant l'exercice 2010 une revue de ses engagements, notamment bancaires, ayant pour objectif la réduction de ces derniers.

NOTE 26. RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction des Financements et de la Trésorerie du Groupe. Son directeur est directement rattaché au Directeur Financier (membre du Comité exécutif).

Risque de liquidité et de financements

La politique du Groupe en matière de financements est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des financements, sécurité dans les montants disponibles, diversification des sources de financement.

Les dettes à plus d'un an à la fin 2010 s'élèvent à 288 millions d'euros. Le Groupe dispose par ailleurs de deux lignes syndiquées multi devises d'échéance 2012 et 2014 pour un montant total de 1,7 milliard d'euros. Au 31 décembre 2010, l'une des deux lignes est utilisée à hauteur de 288 millions d'euros.

Le tirage de ces lignes n'est soumis au respect d'aucun covenant particulier.

De manière générale, la maison mère négocie avec ses partenaires bancaires les lignes nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du Groupe, et refinance la grande majorité de ses filiales à court et moyen terme par le biais de cash poolings et de prêts inter-compagnie.

Au 31 décembre 2010, le solde des prêts empruntés aux filiales représentaient une position nette prêteuse pour une contre-valeur de 377 millions d'euros, dont 308 millions d'euros étaient en devises et couverts par des swaps de change.

La répartition des actifs et passifs financiers du Groupe (y compris créances et dettes d'exploitation) par échéance contractuelle à fin 2010 est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Moins d'1 an ^(a)	1 an à 5 ans	Au-delà	TOTAL
Passifs Financiers hors instruments financiers	-1 311	-400	-3	-1 714
Actifs Financiers hors instruments financiers	1 394	23	0	1 417
Valeur de marché nette des instruments financiers	0	14	0	14
POSITION NETTE	83	-363	-3	-283

(a) Y compris les immobilisations financières sans maturité définie.

Risque de change

Le Groupe, de par sa présence dans de nombreux pays, est naturellement exposé à la variation des devises. Les expositions au risque de change sont systématiquement couvertes par les instruments de marchés appropriés. Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque de change associé à une activité économique. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

La politique du Groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir systématiquement le risque par les instruments de marché appropriés : achats et ventes de devises à terme ou au comptant, d'options de change et/ou de tunnels d'options.

La facturation en devise locale des sociétés importatrices ou exportatrices permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités. Celles qui sont exposées à un risque de change significatif se couvrent avec le support de la direction des financements et de la trésorerie. Le risque encouru par les autres filiales, s'il est réduit, reste néanmoins suivi de manière centralisée.

Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur de limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

Les opérations commerciales, le versement de dividendes, de royalties et de management fees en provenance des filiales, sont systématiquement couverts, à l'intérieur d'une fourchette de 80 à 100% de la position de risque identifiée.

Le risque de change généré par une opération financière (cession, acquisition, augmentation de capital) est géré au cas par cas, en fonction du degré de certitude de réalisation de l'opération, par les instruments de marché appropriés.

Le Groupe s'efforce d'appliquer la comptabilité de couverture dans la mesure du possible. Cependant, les couvertures de change, même lorsqu'elles sont justifiées économiquement, ne remplissent pas toujours les critères de la comptabilité de couverture. Dans ce cas, les revalorisations impactent le compte de résultat.

Globalement, au 31 décembre 2010, la contre-valeur en euros de l'exposition nette globale bilantielle au risque de change du Groupe est de l'ordre de 94 millions d'euros.

Exposition au risque de change consolidé sur les actifs / passifs au 31 décembre 2010, avant et après couverture

(lorsqu'un actif ou passif est libellé dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société)

<i>En millions d'euros</i>	Montant au bilan avant couverture ^(a)	Couvertures sur éléments bilantiels ^(b)	Exposition nette après couvertures ^(c)	Couvertures sur flux futurs ^(d)
Devise de risque				
CAD	4	0	4	-12
EUR	-2	2	0	9
JPY	-1	3	2	20
USD	71	17	88	2
GBP	4	-6	-2	-25
Autres	3	-1	2	4
TOTAL	79	15	94	-2

(a) > à 0 : Actifs à couvrir ; < à 0 : Passifs à couvrir.

(b) > à 0 : Achats nets de devises ; < à 0 : Ventes nettes de devises.

(c) > à 0 : Actifs non couverts ; < à 0 : Passifs non couverts.

(d) > à 0 : Couvertures d'achats de devises ; < à 0 : Couvertures de ventes de devises.

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés de change opérationnel au 31 décembre 2010

Une variation de 5% de la parité EUR / USD, qui constitue l'exposition nette la plus significative à la date de clôture, aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et de résultat à hauteur des montants suivants :

	Cours EUR/ USD	Impact de la variation (<i>En millions d'euros</i>)		
		Dans les capitaux propres	Dans le résultat avant impôt	TOTAL
Cours à la clôture	1,34			
Variation de + 5%	1,40	1	1	2
Variation de - 5%	1,27	-1	-1	-2

Risque de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion de taux est de minimiser le coût de financement tout en protégeant le Groupe contre une évolution défavorable des taux d'intérêt.

La grande majorité des financements groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est aussi centralisée.

Evaluation de la sensibilité des charges financières aux variations de taux

(Conformément aux recommandations de l'AMF, les actifs / passifs à taux variable ont été positionnés en fonction de leur prochaine échéance de fixation de taux, soit à moins d'un an, quelle que soit leur maturité réelle).

<i>En millions d'euros</i>	JJ à un an	1 an à 5ans	Au-delà	TOTAL
Passifs Financiers à taux variable ^(a)	592			592
Trésorerie et assimilés à taux variable	-371			-371
Position nette taux variable	221	0	0	221
Dettes financières à taux fixe		75		75
Position nette taux fixe	0	75	0	75
ENDETTEMENT NET^(b)	221	75	0	296

(a) Y compris lignes locales et crédit baux.

(b) > à 0 : endettement net ; < à 0 : excédent net de trésorerie.

Une augmentation des taux d'intérêt de 1% aurait pour effet un accroissement des charges financières du Groupe de 2,2 millions d'euros. A l'inverse, une baisse des taux d'intérêt de 1% améliorerait le résultat financier de 1,9 million d'euros.

La position à taux fixe correspond à des swaps de taux d'intérêt de 100 millions de dollars américains.

Au 31 décembre 2010, 11 % de la dette brute est à taux fixe (86 % en 2009).

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute s'élève à 0,85 % fin 2010 (contre 2,96 % fin 2009).

Risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles que sont la sécurité et la liquidité.

La politique du Groupe définit des limites de durée, de supports de placement et de contreparties.

Au 31 décembre 2010, les contreparties des opérations de marché et de placements réalisées par la Direction des Financements et de la Trésorerie bénéficient au minimum un rating Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A+. A cette date, les liquidités sont investies pour un tiers par la maison mère en SICAV ou Fonds Communs de Placement monétaires auprès de 4 contreparties différentes, et pour les deux tiers par des filiales du Groupe.

Les banques participant aux deux lignes de crédit syndiquées bénéficient au minimum un rating Standard & Poor's long terme de A.

Risque de crédit

L'encours de créances clients échues non provisionnées s'élève à 104,3 millions d'euros à fin 2010 (83,0 millions d'euros à fin 2009). Il est essentiellement constitué par des créances échues de moins de 3 mois (78,0 % en 2010 ; 83,4 % en 2009) subissant un léger dépassement d'échéance.

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Créances clients nettes à moins d'un an	838	675
Créances clients nettes à plus d'un an	8	11
CREANCES CLIENTS NETTES	846	685
Créances clients non échues	722	584
Créances clients nettes échues	124	101
Garanties recues, TVA récupérable	-34	-29
Créances clients nettes échues hors garanties	90	73

L'information relative aux 20 principaux clients du groupe est présentée en Note 3 – Information par secteurs opérationnels.

NOTE 27. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe Essilor considère ne pas encourir de risques significatifs à ce titre.

NOTE 28. LITIGES

Les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés au chapitre 20.3.1.5 dans la note 1.32 des principes comptables de l'annexe aux états financiers consolidés. Par ailleurs, la note 5.1 aux présents états financiers au 31 décembre 2010 présente le détail des autres produits et charges opérationnels et la note 21 les mouvements sur les provisions.

Allemagne

Fin 2008, le « Bundeskartellamt » (« BKA »), autorité de la concurrence allemande, a ouvert une enquête sur d'éventuelles infractions à la législation allemande sur le droit de la concurrence concernant les acteurs majeurs dans le domaine de l'optique ophtalmique dont deux de nos filiales allemandes, Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH.

A la suite de cette enquête, le 10 juin 2010, le BKA a notifié formellement des amendes aux principaux acteurs de l'optique ophtalmique en Allemagne. Nos deux filiales ont ainsi fait l'objet de

notifications formelles d'infractions pour un total de près de 50 millions d'euros.

Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH contestent le bien fondé des conclusions du BKA au regard des faits s'ils étaient reconnus comme avérés ainsi que les montants des sanctions, jugés disproportionnés. En conséquence, deux recours ont été déposés devant le BKA en date du 15 et 16 juin 2010. Ces recours sont suspensifs des paiements d'éventuelles amendes. Le Groupe n'est pas en mesure d'anticiper les résultats et les délais de ces actions en recours.

En l'état des dossiers et en l'absence de notifications, le Groupe avait constitué des provisions de 9,2 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Suite à la réception des notifications du BKA, le Groupe a décidé de porter ces provisions à 50,7 millions dans les comptes semestriels 2010. Des compléments de provision pour risques ont été constatés dans les comptes semestriels 2010 en « Autres charges opérationnelles » pour un total de 41,5 millions d'euros.

Depuis cette date, la procédure n'a pas connu d'évolution. En l'absence d'éléments nouveaux, les compléments de provisions constitués dans les comptes semestriels au 30 juin 2010 ont été maintenus au 31 décembre 2010.

Etats-Unis et Canada

Suite à l'investigation des pratiques commerciales de Transitions Optical Inc par le Federal Trade Commission en 2009 et la transaction qui en a suivi, Transitions Optical Inc, Essilor International, Essilor of America et Essilor Laboratories of America ont été nommées depuis fin mars 2010 dans une vingtaine de demandes d'assigner devant des tribunaux américains et canadiens, dans le cadre d'actions de groupe (« Class Actions »), au motif que ces entités auraient tenté conjointement de monopoliser le marché du développement, de la fabrication et de la vente de verres photochromiques entre 1999 et mars 2010.

A ce stade, au 31 décembre 2010, le Groupe n'a constitué aucune provision à ce titre. En effet, le regroupement des affaires devant un tribunal fédéral américain a été autorisé fin 2010. Sur les quatre sociétés nommées initialement, Essilor International n'est depuis lors plus impliquée, par ailleurs l'instruction n'a pas commencé et les réclamations reçues ne comportent pas d'exigences pécuniaires. Les procédures de recevabilité des plaintes débiteront au premier semestre 2011.

Autres litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, de procédure gouvernementale ou judiciaire, ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant, dans un passé récent, eu des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

NOTE 29. EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL

<i>Nombre de personnes</i>	2010	2009
Cadres	4 648	4 421
Agents de maîtrise et employés	10 748	10 261
Ouvriers	22 716	18 153
TOTAL EFFECTIF MOYEN SUR LA PERIODE	38 112	32 835

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
CHARGES DE PERSONNEL	1 201 904	1 070 273
(Rémunérations, charges sociales et charges sur paiements en actions)		

<i>Nombre de personnes</i>	2010	2009
EFFECTIFS FIN DE PERIODE	42 704	34 759
dont effectifs des sociétés consolidées en proportionnelle (100 %)	2 782	2 707

NOTE 30. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Rémunération des dirigeants**

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif ^(a)	10 268	7 740
Jetons de présence versés au Comité Exécutif	22	38
TOTAL DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	10 290	7 778

(a) Il s'agit d'un montant brut avant prélèvements sociaux et impôts, versé aux membres du Comité Exécutif en activité au 31 décembre.

Le Comité Exécutif comptait 22 membres au 31 décembre 2010, contre 17 au 31 décembre 2009.

Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité Exécutif

- Engagements de retraite : 21 295 milliers d'euros à fin 2010 contre 13 747 milliers d'euros à fin 2009 ;
- Indemnités de départ à la retraite : 1 648 milliers d'euros à fin 2010 contre 1 261 milliers d'euros à fin 2009.

Ces engagements font partie de régimes collectifs mis en place par Essilor International en faveur de ses salariés ou de certaines catégories de salariés. Le financement de ces engagements est en grande partie couvert par des fonds externalisés auprès de sociétés d'assurance. Ces engagements sont par ailleurs intégralement couverts par les provisions pour retraites constatées dans les comptes du Groupe.

Options de souscription d'actions et actions de performance attribuées aux membres du Comité Exécutif

La charge indiquée ci-dessous correspond à l'étalement sur la période d'acquisition des droits de la juste valeur à la date d'attribution des options et actions de performance attribuées (voir Note 1.14 pour plus de détails).

La charge de l'exercice 2010 pour les attributions aux membres du Comité Exécutif est de :

- 1 124 milliers d'euros (2009 : 1 597 milliers d'euros) pour les options de souscription d'actions ;
- 3 469 milliers d'euros (2009 : 3 961 milliers d'euros) pour les actions de performance.

Soldes et transactions avec les sociétés apparentées

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Ventes de produits	186 900	155 659
Achats de produits	-460 134	-395 688
Créances clients	33 212	28 199
Dettes fournisseurs	61 565	54 862

Relations avec les entreprises apparentées

Les sociétés apparentées sont les suivantes :

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

- Joint Venture Nikon-Essilor au Japon, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le Groupe Nikon. Nikon Essilor distribue sur le marché Japonais certains produits de la gamme Essilor. De même, Essilor distribue, notamment en Europe certains produits fabriqués par Nikon-Essilor et portant la marque Nikon ;
- Joint venture Essilor Korea, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le Groupe Coréen Samyung Trading. Essilor Korea distribue sur le marché Coréen certains produits de la gamme Essilor. Par ailleurs, Essilor distribue sur les marchés Européens certains produits fabriqués par Chemiglas, filiale d'Essilor Korea.

Sociétés consolidées par mise en équivalence

- Vision Web, détenue à hauteur de 44 % par Essilor. Les Laboratoires d'Essilor of America utilisent aux Etats-Unis le système de commande géré par Vision Web ;
- Groupe Transitions, détenu à 49 % par Essilor. Essilor vend des verres blancs au Groupe Transitions dont l'activité est de les transformer en verres photochromiques. Essilor distribue également les produits de la gamme Transitions dans l'ensemble de ses réseaux.

Le groupe Sperian Protection, détenu à hauteur de 15 % et contrôlé à hauteur de 24 % par Essilor lors de l'exercice 2009, a été cédé le 9 août 2010. Le Groupe Essilor n'a conservé aucune participation dans cette société.

Il n'existait pas d'opérations significatives réalisées avec ce groupe.

NOTE 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Acquisitions réalisées en début d'exercice 2011

Depuis le début de l'année 2011, Essilor a poursuivi son expansion internationale avec de nouveaux partenariats.

En Inde, Essilor a signé un accord de coentreprise avec Enterprise Trading Company, un distributeur important de verres en Inde. Le principal objectif de la nouvelle société créée, Enterprise Ophthalmics Private Ltd, est d'accélérer la substitution des verres plastiques aux verres minéraux, qui représentent environ 60 % des verres vendus en Inde.

Au Maroc, le Groupe a signé un accord pour acquérir la majorité du capital de L'N Optic, l'un de ses distributeurs actuels. Basé à Tanger, L'N Optic est le premier laboratoire de prescription du pays et réalise un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros. Cette coentreprise qui constitue la première implantation d'Essilor au Maroc produira et assurera le développement des verres des gammes Varilux et Crizal.

Au Brésil, le Groupe a augmenté sa participation de 30,5 % à 51 % dans Unilab, un laboratoire de prescription réalisant environ 5,5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

La division Equipements complète son offre en prenant une participation majoritaire dans Bazell Technologies, société

spécialisée dans le traitement de l'eau de rinçage utilisée lors de la production des verres. Basée en Californie, Bazell Technologies dont la distribution aux Etats-Unis s'appuie principalement sur le réseau de Satisloh / National Optronics réalise environ 4 millions de dollars de chiffre d'affaires.

Dans la division Readers, FGX International procède à sa première acquisition depuis son rachat par le Groupe Essilor. FGXI, actuel leader au Royaume-Uni, prend la totalité du capital de Sight Station, numéro deux du marché avec environ 2,5 millions d'euros de ventes annuelles. Cette acquisition permet à FGXI de prendre des positions dans les grandes enseignes.

Acquisitions en cours sur l'exercice 2011

Par ailleurs, Essilor a annoncé le 15 octobre 2010 avoir signé avec Kibbutz Shamir un accord aux termes duquel Essilor propose d'acquérir 50 % de Shamir Optical, un fabricant indépendant de verres ophtalmiques ayant réalisé 142 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2009. La finalisation de la transaction, qui nécessite l'approbation des actionnaires de Shamir Optical et l'obtention de diverses autorisations réglementaires, devrait intervenir mi-2011.

NOTE 32. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION GLOBALE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
FRANCE							
BBGR	France	100	100	Satisloh Ltd	Grande Bretagne	100	100
BNL Eurolens	France	100	100	Sinclair Optical Laboratories	Grande Bretagne	100	100
Dac Vision SAS	France	60	60	Signet Armorlite Europe Ltd	Grande Bretagne	100	100
Delamare Sovra	France	100	100	United Optical Laboratories	Grande Bretagne	80	80
Domlens	France	65	65	Wholesale Lens Corporation Limited	Grande Bretagne	70	70
Essidev	France	100	100	Essilor Optika Kft	Hongrie	100	100
Essor	France	65	65	Athlone	Irlande	80	80
Invoptic	France	100	100	Essilor Ireland (Sales) Ltd	Irlande	100	100
Mega Optic Design	France	75	75	Organic Lens Manufacturing (succursale)	Irlande	100	100
Mont-Royal	France	64	64	Essilor Italia S.p.A.	Italie	100	100
Novacel Optalmique	France	75	75	Infield Safety Italia, SRL	Italie	100	100
Novisia	France	100	100	LTL S.p.A.	Italie	100	100
OMI	France	100	100	Oftalmika Galileo Spa	Italie	100	100
Optim	France	100	100	Optilens Italia s.r.l.	Italie	100	100
Satisloh SAS	France	100	100	Satisloh Italy Spa	Italie	100	100
Tikai Vision (ex Barbara)	France	100	100	Essilor Norge A.S.	Norvège	100	100
EUROPE							
BBGR GmbH	Allemagne	100	100	Sentralslip	Norvège	100	100
Essilor GmbH	Allemagne	100	100	Essilor Nederland BV	Pays-Bas	100	100
Infield Safety GmbH	Allemagne	100	100	Essilor Nederland Holding BV	Pays-Bas	100	100
Nika Optics	Allemagne	75	75	Holland Optical Corp. BV	Pays-Bas	100	100
Rupp & Hubrach Optik GmbH	Allemagne	100	100	Holland Optical Instruments BV	Pays-Bas	100	100
Satisloh GmbH	Allemagne	100	100	Omax	Pays-Bas	75	75
Signet Armorlite Germany Holding GmbH	Allemagne	100	100	Signet Armorlite (Holland) BV	Pays-Bas	100	100
Signet Armorlite Optic	Allemagne	100	100	Essilor Optical laboratory Polska Sp. Z.o.o.	Pologne	100	100
Essilor Austria GmbH	Autriche	100	100	Essilor Polonia	Pologne	100	100
De Ceynunck & Co. NV	Belgique	100	100	JZO	Pologne	98	98
Essilor Belgium S.A.	Belgique	100	100	Essilor Portugal	Portugal	100	100
Essilor Optika doo	Croatie	100	100	Signet Armorlite Portugal Unipessoal, LDA	Portugal	100	100
Essilor Danmark A.S.	Danemark	100	100	Essilor Romania SRL	Roumanie	100	100
BBGR Lens Iberia S.A.	Espagne	100	100	Omega Optix S.R.O.	Slovaquie	100	100
Essilor Espana S.A.	Espagne	100	100	Essilor D.O.O Slovenia	Slovenie	100	100
Satisloh Iberica	Espagne	100	100	Essilor AB	Suède	100	100
Signet Armorlite Iberica	Espagne	100	100	BBGR Skandinaviska	Suède	100	100
Essilor OY	Finlande	100	100	Essilor S.A.	Suisse	100	100
BBGR United Kingdom	Grande Bretagne	100	100	Satisloh Holding AG	Suisse	100	100
Crossbows Optical Ltd	Grande Bretagne	100	100	Satisloh AG	Suisse	100	100
Essilor Ltd	Grande Bretagne	100	100	Satisloh Photonics AG	Suisse	100	100
Essilor European Shared Service Center Ltd.	Grande Bretagne	100	100	Vaco Holding S.A.	Suisse	100	100
FGX Europe Limited	Grande Bretagne	100	100	Essilor Optika Spol s.r.o.	Rep. Tchèque	100	100
Horizon Optical Company Ltd.	Grande Bretagne	95	95	Omega Optix S.R.O.	Rep. Tchèque	100	100
Infield safety UK, Ltd.	Grande Bretagne	100	100	Essilor Optika OOO	Russie	100	100

Sociétés	Pays contrôle	% intérêts	% intérêts
AMERIQUE DU NORD ET AMERIQUE CENTRALE			
Aries Optical Ltd.	Canada	100	100
BBGR Optique Canada Inc.	Canada	100	100
Canoptec Inc.	Canada	100	100
Cascade Optical Ltd	Canada	60	60
Custom Surface Ltd.	Canada	100	100
Eastern Optical Laboratories Ltd.	Canada	100	100
Econo Optics	Canada	60	60
Essilor Canada Ltd.	Canada	100	100
FGX Canada Corp	Canada	100	100
Groupe Vision Optique	Canada	100	100
K & W Optical Ltd.	Canada	100	100
Metro Optical Ltd.	Canada	100	100
Morrison Optical	Canada	100	100
OPSG Ltd.	Canada	100	100
OMICS Software Inc	Canada	100	100
Optique de l'Estrie Inc.	Canada	100	100
Optique Lison Inc.	Canada	100	100
Optique Cristal	Canada	70	70
Perspectics	Canada	100	100
Pioneer Optical Inc.	Canada	100	100
Pro Optic Canada Inc.	Canada	100	100
R & R Optical Laboratory Ltd.	Canada	100	100
SDL	Canada	90	90
Signet Armorlite Canada, Inc	Canada	100	100
Westlab	Canada	100	100
21st Century Optics Inc.	Etats-Unis	80	80
Accu Rx Inc	Etats-Unis	80	80
Advance Optical	Etats-Unis	90	90
AG Opticals Inc	Etats-Unis	100	100
Apex Optical Company Inc.	Etats-Unis	100	100
Barnett & Ramel Optical Co. of Nebr.	Etats-Unis	80	80
Beitler Mc Kee Company	Etats-Unis	90	90
BSA Industries	Etats-Unis	100	100
Collard Rose	Etats-Unis	80	80
Corinne McCormark, Inc	Etats-Unis	100	100
Custom Optical	Etats-Unis	100	100
Dac Vision Inc	Etats-Unis	60	60
Deschutes	Etats-Unis	80	80
Dibok_Aspen Optical	Etats-Unis	80	80
Dioptics Medical Products	Etats-Unis	100	100
Dunlaw Optical Laboratories Inc.	Etats-Unis	80	80
ELOA California Acquisition Corp.	Etats-Unis	100	100
Empire	Etats-Unis	85	85
Epics Labs Inc	Etats-Unis	80	80

Sociétés	Pays contrôle	% intérêts	% intérêts
Essilor Latin America & Caribbean Inc.	Etats-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America Corporation	Etats-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America Holding Co Inc.	Etats-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America, Inc (inclus Laboratoires US)	Etats-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America, LP (inclus Avisia, Omega, Duffens)	Etats-Unis	100	100
Essilor of America Holding Co Inc.	Etats-Unis	100	100
Essilor of America Inc.	Etats-Unis	100	100
Eye-Bar, Inc	Etats-Unis	100	100
Eye Care Express Lab Inc	Etats-Unis	80	80
FGX International Holdings Ltd	Etats-Unis	100	100
FGX International II Limited	Etats-Unis	100	100
FGX International, Inc	Etats-Unis	100	100
Focus Optical Labs, Inc	Etats-Unis	80	80
Frames For America	Etats-Unis	70	70
Future Optics FL Inc	Etats-Unis	80	80
Future Optics TE Inc	Etats-Unis	80	80
Gentex Optics Inc.	Etats-Unis	100	100
Gulfstates Optical Laboratories Inc.	Etats-Unis	80	80
Hawkins Optical Laboratories Inc	Etats-Unis	100	100
Homer Optical	Etats-Unis	100	100
Interstate Optical	Etats-Unis	80	80
Jorgenson Optical Supply Cy.	Etats-Unis	80	80
Mc Leodd Optical Company Inc.	Etats-Unis	80	52
MGM	Etats-Unis	80	80
MOC Acquisition Corporation	Etats-Unis	80	80
Nassau Lens Co Inc.	Etats-Unis	100	100
NEA Optical LLC	Etats-Unis	80	80
Next generation	Etats-Unis	100	100
NOA	Etats-Unis	100	100
Omega Optical General Inc.	Etats-Unis	100	100
Omega Optical Holdings Inc.	Etats-Unis	100	100
OOGP	Etats-Unis	80	80
Opal Lite Inc.	Etats-Unis	100	100
Optical Dimension	Etats-Unis	80	80
Optical One	Etats-Unis	80	80
Optical Suppliers Inc. (Hawaï)	Etats-Unis	85	85
Optical Venture Inc	Etats-Unis	80	80
Optifacts Inc.	Etats-Unis	100	100
Optimatrix	Etats-Unis	80	80
Optisource International Inc.	Etats-Unis	80	80
Ozarks Optical Laboratories	Etats-Unis	80	80
Pech Optical	Etats-Unis	80	80

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Perferx Optical Co Inc	Etats-Unis	80	80	Brasilor Participacoes Sc Ltda.	Brésil	100	100
Personnal Eyes	Etats-Unis	80	80	Ceditop	Brésil	76	76
Peninsula Optical Lab.	Etats-Unis	80	80	Embrapol Sul	Brésil	74	74
Precision Optical Lab. (Tennessee)	Etats-Unis	80	80	Essilor Da Amazonia Industria e Comercio Ltda.	Brésil	100	100
Precision Optical Co. (Connecticut)	Etats-Unis	80	80	Farol	Brésil	70	70
Quantum Direct LLC	Etats-Unis	100	100	GBO	Brésil	51	51
Quantum Optics, Inc	Etats-Unis	100	100	Multi Optica Distribuidora Ltda.	Brésil	100	100
Reliable Optics	Etats-Unis	100	100	Sudop Industria Optica Ltda.	Brésil	100	100
Satisloh North America	Etats-Unis	100	100	Technopark Comercio de Artigos Opticos S.A	Brésil	51	51
Signet Armorlite Inc	Etats-Unis	100	100	Tecnolens	Brésil	70	70
Skaggs and Gruber, Ltd d.b.a Trucker Meadows	Etats-Unis	80	80	Danyang	Chine	80	80
Southwest lens	Etats-Unis	65	65	Essilor China Holding Co Ltd	Chine	100	100
Speciality Lens Corp.	Etats-Unis	100	100	FGX International Limited China	Chine	100	100
Stereo Optical Co. Inc.	Etats-Unis	100	100	Polylite Beijing	Chine	51	51
SunStar Inc.	Etats-Unis	80	80	Polilyte Shanghai	Chine	51	51
Sutherlin Optical Company	Etats-Unis	85	85	Satisloh Zhongshan	Chine	100	100
Tri Supreme Optical LLC	Etats-Unis	100	100	Satisloh Schenzen	Chine	100	100
Ultimate Optical Lab	Etats-Unis	100	100	Shanghai Essilor Optical Co. Ltd.	Chine	100	100
Vision-Craft Inc.	Etats-Unis	80	80	Wanxin	Chine	80	50
Vision Pointe Optical Inc.	Etats-Unis	80	80	Signet Armorlite Columbia SA	Colombie	94	94
Winchester Optical Company	Etats-Unis	80	80	Essilor Amico LLC	Emirats Arabes Unis	50	50
Aai Joske's S de RL de CV	Mexique	50	50	Essilor Amico Middle East FZCO	Emirats Arabes Unis	50	50
Essilor Mexico	Mexique	100	100	Essilor Middle East Ltd	Emirats Arabes Unis	100	100
Signet Armorlite de Mexico, SA et CV Mexique	Mexique	99	99	Ghanada	Emirats Arabes Unis	100	40
Sofi de Chihuahua	Mexique	100	100	Essilor Hong Kong	Hong Kong	100	100
Rainbow Optical	Porto Rico	100	100	Foster Grant Hong Kong Limited	Hong Kong	100	100
AUTRES				Polylite Hong Kong	Hong Kong	51	51
Essilor South Africa (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	100	100	Satisloh Asia and Trading Ltd	Hong Kong	100	100
Vision & Value	Afrique du Sud	51	51	20 20 Optics	Inde	70	70
Essilor Argentine S.A.	Argentine	100	100	Beauty Glass Pvt Ltd.	Inde	88	88
AR Coating SA	Argentine	95	95	Delta CNC	Inde	51	39
City Optical Pty Ltd.	Australie	100	100	Delta Lens Pvt Ltd	Inde	51	51
Essilor Australia Pty Ltd.	Australie	100	100	Essilor India Pvt Ltd (ex-Essilor SRF Optics Ltd)	Inde	100	100
Essilor Laboratory South Australia Pty Ltd.	Australie	100	100	Essilor Manufacturing India Pvt Ltd (ex- Indian Ophtalmic Lenses Manuf.)	Inde	100	100
Essilor Laboratories of Australia Pty Ltd.	Australie	100	100	GKB Optic Tech Private Ltd	Inde	51	51
Essilor Laboratory Western Australia	Australie	100	100	GKB Rx	Inde	76	76
Essilor Lens Australia Pty Ltd.	Australie	100	100	Sankar	Inde	70	70
Eyebiz	Australie	70	70	Satisloh India	Inde	100	100
Hobart Optical	Australie	100	100	Vijay Vision Pvt Ltd.	Inde	88	88
Prescription Safety Glasses Pty Ltd	Australie	100	51	P.T. Essilor Indonesia	Indonésie	100	100
Sunix Computer Consultants Pty Ltd	Australie	100	50	P.T Optical Support of Indonesia	Indonésie	70	70
Tasmanian Optical Cy Pty LTD	Australie	100	100	Essilor Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100	100
Tec Optik	Australie	100	100				

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Frames and Lenses	Malaisie	80	80
ILT Malaysia	Malaisie	81	81
Essilor Laboratories New Zealand Ltd. (ex OHL Lenses Ltd)	Nouvelle Zélande	100	100
Essilor New Zealand Ltd.	Nouvelle Zélande	100	100
Optical Laboratories	Nouvelle Zélande	100	100
Prolab	Nouvelle Zélande	100	100
Essilor Manufacturing Philippines Inc.	Philippines	100	100
Epodi	Philippines	51	51
Optodev	Philippines	100	100
Essilor Asia Pacific Pte Ltd.	Singapour	100	100
ETC South East Asia Pte Ltd.	Singapour	70	70
ILT To Latin america	Singapour	51	51
Integrated Lens Technology	Singapour	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Lenscom Optics	Singapour	100	100
OSA Investments Holdings Pte Ltd	Singapour	100	100
Polilyte Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	51	51
Signet Armorlite Asia (ex Visitech)	Singapour	100	100
SMJ Holding Pte Ltd	Singapour	70	70
Kaleido Vision Pte Ltd (ex Unique Ophtalmic)	Singapour	100	100
Polylite Taiwan Optilab	Taiwan	51	51
SMJ Holding Pte Ltd Taiwan Branch	Taiwan	70	70
Essilor Manufacturing (Thailand)Co Ltd.	Thaïlande	100	100
Essilor Optical Laboratory Thaïlande	Thaïlande	100	100
Eyebiz Laboratory Co Ltd	Thaïlande	70	70

NOTE 33. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Nikon Optical Canada Inc.	Canada	50	50
Tech-Cite Laboratories Co Ltd ^(a)	Canada	50	50
Chemilens	Chine	50	43
Beijing Nikon Ophtalmic Products Co Ltd	Chine	50	50
Chemiglas	Corée	50	43
Dekovision	Corée	50	43
Essilor Korea	Corée	50	50
Nikon Optical US	Etats-Unis	50	50

(a) détenue à 50 % par Nikon Optical Canada

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Encore Optics LLC	Etats-Unis	50	40
Pasch	Etats-Unis	50	40
Aichi Nikon Company	Japon	50	50
Nasu Nikon Company	Japon	50	50
Nikon-Essilor Company Ltd	Japon	50	50
Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd	Japon	50	50
Nikon Optical United Kingdom	Royaume Uni	50	50

Contributions cumulées des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Immobilisations nettes	48 321	40 534
Autres actifs non courants	8 322	6 408
Actifs courants	101 320	77 954
Passifs non courants	7 469	5 059
Passifs courants	24 935	19 199

NOTE 34. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
GROUPE TRANSITIONS			
Transitions Optical Pty Ltd.	Australie	49	49
Transitions Optical Do Brazil Limitada	Brésil	49	49
Transitions Optical Inc.	Etats-Unis	49	49
Transitions Optical India	Inde	49	49
Transitions Optical Japan	Japon	49	49

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Transitions Optical Limited	Irlande	49	49
Transitions Optical Holdings BV	Pays-Bas	49	49
Transitions Optical Philippines Inc.	Philippines	49	49
Transitions Optical Singapore	Singapour	49	49
Transitions Optical Thailand	Thaïlande	49	49
AUTRES			
Vision Web	Etats-Unis	44	44

NOTE 35. LISTE DES SOCIETES NON CONSOLIDEES**Données cumulées sur participations non consolidées**

Les données relatives aux principales sociétés non consolidées détenues par des sociétés intégrées sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Capitaux Propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
Total participations non consolidées	11 196	30 671	901	35 649	19 561

Note : En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé qu'une information filiale par filiale pourrait causer un préjudice grave à la Société.

Liste des sociétés non consolidées

Sociétés	Pays	% contrôle
FRANCE		
Distrilens	France	100
Optical Supply of Europe	France	100
Varilux University	France	100
EUROPE		
Essilor Logistik GmbH	Allemagne	100
Neckarsee 221V GmbH	Allemagne	100
Essilor Bulgaria	Bulgarie	100
AVS	Espagne	25
OHO	Estonie	70
Leicester	Grande-Bretagne	80
Itallenti	Italie	5
Mec & Ciesse Optical	Italie	70
One Optical	Italie	100
Oftalma s.r.l.	Italie	100
UAB JZP Optika Lituania	Lituanie	98
Optika JZO Zoo	Pologne	98
Optikos SP Zoo	Pologne	94
Neolens SP Zoo	Pologne	100
Essilor Optics d.o.o	Serbie	100
Essilor Slovakia s.r.o.	Slovaquie	100
JZO Optika Ukraina	Ukraine	98
AFRIQUE		
Easy Vision	Afrique	100

Sociétés	Pays	% contrôle
AMERIQUE DU NORD		
Cherry Optical	Etats-Unis	25
Essilor Transfer Corporation	Etats-Unis	100
1234 Acquisition Sub Inc	Etats-Unis	100
Micro Optical	Etats-Unis	1
Neuro Vision	Etats-Unis	10
Superior Optical Lab.	Etats-Unis	45
RESTE DU MONDE		
Precision Optics Pty Ltd	Australie	30
Wallace Everett Lens Technology Pty Ltd	Australie	33
Unilab	Brésil	30
LOOP	Cameroun	40
Tianjing vx Technical School	Chine	100
Shandong Xin Yi Trading Ltd Co	Chine	30
Essilor Lens & Spects P Ltd	Inde	60
OSD Optics India	Inde	100
Xtravision Lens technology Pte Ltd	Inde	51
Essilor Israeli	Israël	100
Shamrock	Israël	100
Essilab Philippines Inc	Philippines	40
Eyeland	Philippines	39
Optoland	Philippines	100
Polylite Taiwan Co Ltd	Taiwan	11
Chemilens Vietnam	Vietnam	50
OSA Ltd Liability Co.	Vietnam	33

20.3.2 MAISON MERE : PRINCIPALES DONNEES ET COMPTES ANNUELS 2010

Les comptes annuels 2010 comprennent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et les annexes présentées ci-après aux chapitres 20.3.2.2 à 20.3.2.5.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2010 se trouve au chapitre 20.4.1.3 du présent Document de référence.

20.3.2.1 Principales données au 31 décembre 2010

<i>En milliers d'euros, sauf donnée par action, en euros</i>	2010	2009
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	680 533	670 474
Résultat d'exploitation	26 859	21 897
Résultat courant	270 404	229 335
Résultat net	341 947	214 753
BILAN		
Capital	38 098	38 792
Capitaux propres	1 808 042	1 801 489
Endettement net	257 279	-135 283
Valeurs immobilisées nettes	2 189 134	1 776 516
Total du bilan	2 685 257	2 311 569
Dividende net attribué à chaque action ordinaire, en euros	0,83	0,70

Le chiffre d'affaires de la Maison Mère est en hausse de 1,5 % par rapport à l'année 2009. Les ventes de verres sur le marché français sont stables, les ventes d'instruments progressent de 10,9 % sur le marché français et de 7,1 % à l'export. L'activité logistique connaît quant à elle une activité stable entre 2009 et 2010. Enfin, la succursale de Porto Rico enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de 3,3 %.

Le résultat d'exploitation affiche une progression de 22,7 %. Cette évolution résulte de la combinaison des deux éléments suivants :

- d'une part, une charge relative aux plans d'actions de performance qui, depuis cette année, est comptabilisée comme un élément de rémunération en charge de personnel ;
- et d'autre part, une augmentation de la rémunération de la propriété industrielle d'Essilor International sous forme de royalties.

La hausse significative du résultat financier est essentiellement liée à la hausse des dividendes distribués par les filiales d'Essilor International. En particulier, cette hausse des dividendes s'explique par la perception par la maison mère d'un dividende distribué par sa filiale Satisloh, laquelle société a été acquise fin 2008 et n'avait distribué à Essilor International aucun dividende en 2009.

L'évolution du résultat exceptionnel est elle aussi très significative. Outre la charge relative au remboursement des Océanes en 2010, cette progression du résultat exceptionnel s'explique essentiellement par le produit généré lors de la cession des titres Sperian Protection intervenue en 2010. Cette cession a permis de dégager une plus-value importante dans les comptes d'Essilor International. Enfin, le résultat exceptionnel de 2009 avait été impacté de manière significative par la constitution dans les comptes d'Essilor International d'une provision pour risques fiscaux suite au contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2008 inclus. Fin 2010, la société a reçu une proposition de rectification qu'elle se réserve la possibilité de contester. Sans préjuger de la position finale de l'Administration fiscale, Essilor International a ajusté en conséquence la provision constituée initialement en 2009.

Pour l'exercice 2010, l'impôt constaté dans les comptes n'est pas une charge mais un produit. En effet, malgré une charge d'impôt à taux réduit supérieure aux crédits d'impôts imputables (crédit d'impôt recherche notamment), la société affiche un résultat fiscal négatif sur son résultat taxable au taux de droit commun, générant ainsi un produit d'impôt sur 2010 dans le cadre de l'intégration fiscale.

Le résultat net s'établit à 341,9 millions d'euros, en augmentation de 59,2 % par rapport à l'exercice précédent.

20.3.2.2 Compte de résultat au 31 décembre 2010

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2010	2009
Chiffre d'affaires	2	680 533	670 474
Production stockée		-2 029	-1 710
Production immobilisée		5 461	5 823
PRODUCTION DE L'EXERCICE		683 965	674 587
Achats consommés et variation de stocks		310 503	278 335
Autres achats et charges externes		190 540	198 968
VALEUR AJOUTEE		182 922	197 284
Impôts et taxes		18 598	20 000
Charges de personnel ^(a)	14	288 269	241 270
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		-123 945	-63 985
Solde net sur amortissements et provisions	11	-12 232	-210
Autres produits et charges		163 036	86 092
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 859	21 897
RESULTAT FINANCIER ^(a)	3	243 545	207 438
RESULTAT COURANT		270 404	229 335
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4	66 466	-28 694
Impôt sur les bénéfices	5	-5 077	-14 111
RESULTAT NET		341 947	214 753

(a) Selon l'avis du CNC 2008-17, les dotations, reprises et charges relatives aux attributions d'actions gratuites et stocks options doivent être présentées dans les charges de personnel (montant inclus dans les charges de personnel 2010 à ce titre : - 39 121 milliers d'euros). En 2009, les dotations étaient constatées en résultat financier, et aucune attribution définitive n'avait encore eu lieu (montant inclus dans le résultat financier 2009 à ce titre : - 18 399 milliers d'euros).

20.3.2.3 Bilan au 31 décembre 2010

ACTIF

		2010			2009
<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	6	115 794	66 773	49 021	50 072
Immobilisations corporelles	7	314 569	204 122	110 447	115 796
Immobilisations financières	8	2 115 497	85 830	2 029 666	1 610 648
ACTIF IMMOBILISE		2 545 859	356 725	2 189 134	1 776 516
Stocks	9.1	79 792	17 697	62 095	63 061
Avances versées sur commandes	9.2	3 339	8	3 331	2 647
Clients et comptes rattachés	9.2	174 230	2 469	171 760	167 021
Autres créances	9.2	121 418	437	120 981	108 301
Valeurs mobilières de placement	9.3	132 074		132 074	187 129
Disponibilités		2 580		2 580	3 418
ACTIF CIRCULANT		513 433	20 611	492 821	531 578
Prime de remboursement emprunt obligataire	9.4	0		0	14
Charges constatées d'avance	9.4	3 188		3 188	2 906
Ecart de conversion actif		114		114	555
TOTAL GENERAL		3 062 594	377 337	2 685 257	2 311 569

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2010	2009
Capital social	10.1	38 098	38 792
Primes d'émission, de fusion, d'apport		224 697	415 321
Réserve légale		3 879	3 803
Autres réserves		1 166 408	1 099 408
Report à nouveau		6 710	5 017
Résultat de l'exercice		341 947	214 753
Subventions d'investissement		122	128
Provisions réglementées		28 129	28 190
Différence de conversion	1.12	-1 949	-3 922
CAPITAUX PROPRES	10.2	1 808 042	1 801 489
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11.1	74 484	86 870
Emprunt obligataire convertible	12.2	11	54 288
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit (dont comptes courants Filiales)	12.1	297 891	783
Autres dettes financières diverses	12.1	94 031	193
DETTES FINANCIERES	12	391 933	55 264
Avances et acomptes reçus sur commandes	12.1	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12.1	110 691	94 626
Dettes fiscales et sociales	12.1	71 453	56 482
Autres dettes	12.1	227 422	216 706
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		409 566	367 814
Produits constatés d'avance		1 164	130
Ecart de conversion passif		68	1
TOTAL GENERAL		2 685 257	2 311 569

20.3.2.4 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2010

<i>En milliers d'Euros</i>	2010	2009
Résultat net de l'exercice	341 947	214 753
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	-54 400	46 882
Capacité d'autofinancement	287 547	261 635
Variation de besoin en fonds de roulement ^(a)	25 816	-37 003
FLUX NETS PROVENANT DES OPERATIONS	313 363	224 632
Investissements industriels	-25 122	-21 464
Acquisition de titres de participations, autres titres immobilisés	-244 319	-80 086
Octroi de prêts	-3 499 963	-1 253 999
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés	32 969	466
Remboursement de prêts et avances long terme	3 270 598	1 352 872
FLUX NETS AFFECTES AUX INVESTISSEMENTS	-465 837	-2 211
Augmentation des capitaux propres	78 822	35 735
Rachat et revente d'actions propres	-226 970	-75 622
Dividendes versés aux actionnaires	-145 984	-136 189
Augmentation / (Diminution) des emprunts	381 927	-192 891
FLUX NETS PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	87 796	-368 968
Variation de trésorerie	-64 678	-146 547
Trésorerie à l'ouverture	189 889	336 436
TRESORERIE A LA CLOTURE	125 211	189 889

(a) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement :

<i>En milliers d'Euros</i>	2010	2009	Variation
Avances et acomptes aux fournisseurs	3 331	2 647	-684
Stocks et en-cours	62 095	63 061	966
Créances d'exploitation	182 227	182 150	-77
Créances diverses	104 842	87 969	-16 873
Intérêts courus sur prêts et dividendes à recevoir	1 766	1 865	99
Avances et acomptes aux clients	0	0	0
Dettes d'exploitation	-250 813	-223 629	27 184
Dettes diverses	-153 081	-138 982	14 099
Intérêts courus	-349	-507	-158
Comptes de régularisation et écart de conversion	2 070	3 330	1 260
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT TOTAL	-47 912	-22 096	25 816

La trésorerie s'entend comme les liquidités disponibles et les dépôts à court terme nets de concours bancaires courants.

20.3.2.5 Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2010

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2010, dont le total est de 2 685 257 milliers d'euros.

Le compte de résultat dégage un bénéfice net de 341 947 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

La Société consolidante est Essilor International, ci-après dénommée Essilor.

Note : Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Activité Commerciale

Les ventes de verres sur le marché français sont stables par rapport à l'année 2009. Les ventes d'instruments dans l'hexagone sont en croissance suite au développement des ventes de MrBlue et à la nouvelle offre Ultimate. L'activité du centre logistique verres est stable par rapport à l'année passée.

L'activité de la succursale de Porto Rico est en croissance par rapport à 2009.

Opérations financières

Actions auto détenues

Au cours de l'exercice 2010, Essilor a procédé au rachat de 7 476 737 actions propres. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique de rachat de titres menée par Essilor depuis 2003 et dont l'objectif est de limiter les effets dilutifs liés aux conversions d'OCEANE d'une part, et à l'attribution d'options de souscription et d'actions de performance, d'autre part. Par décision du Conseil d'Administration du 11 mai 2010 et du 25 novembre 2010, Essilor a procédé à l'annulation d'un total de 6 312 636 actions, conduisant à une réduction du capital social de 1 136 274,48 euros. En outre, 1 823 318 actions ont été livrées en échange de 911 659 OCEANE suite à des opérations de conversion.

Enfin, 1 138 324 actions ont été livrées à partir du stock d'actions auto-détenues en raison des levées d'options d'achats d'actions et suite à la réalisation de la performance des plans d'actions de performance du 22 novembre 2006, 24 janvier 2007, 14 novembre 2007, 23 janvier 2008, 27 novembre 2008 et du 18 décembre 2008.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions auto-détenues est de 2 894 112 actions.

Opérations de croissance externe

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, Essilor International renforce encore sa présence sur les continents américain, européen, asiatique et africain par plusieurs opérations :

- en France, Essilor a pris une participation dans Essor, un distributeur de verres réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires dont une part importante aux Antilles ;
- au Royaume-Uni, Essilor a acquis 80 % de Leicester Optical, un laboratoire de prescription et de taillage-montage situé à Rothley, réalisant des ventes annuelles d'un montant de 1,8 millions d'euros ;

- en Chine, Essilor a pris la majorité du capital de Danyang ILT Optics, un fabricant de verres ophtalmiques réalisant un chiffre d'affaires de 7 millions d'euros ;

- à Taiwan, Essilor a pris la majorité du capital de SMJ, un laboratoire de prescription et distributeur (Chiffre d'affaires: 1,6 millions d'euros) ;

- en Australie, Essilor a pris 70 % du capital d'Eyebiz Pty Limited, une coentreprise avec Luxottica Group, le leader dans la conception, la fabrication et la distribution des lunettes de mode, de luxe et de sport haut de gamme. Eyebiz est un laboratoire de finition qui sert l'ensemble des points de vente de Luxottica en Australie et en Nouvelle-Zélande ;

- dans la division Équipements, Essilor a pris une participation de 60 % dans le capital de DAC Vision, l'un des premiers fabricants mondiaux de consommables pour le surfaçage, les traitements et le montage. Implantée en Europe et aux Etats-Unis, DAC Vision réalise un chiffre d'affaires d'environ 30 millions d'euros.

Ressources humaines

Le conseil d'administration du 25 novembre 2010 a décidé l'attribution de 967 813 actions de performance. Ces actions ne seront définitivement attribuées qu'à partir du moment où le taux de croissance annualisé du titre sera égal ou supérieur à 2 % par rapport au prix de référence de 48,01 euros et ceci après les périodes d'acquisition légales (période pouvant aller de 2 à 6 ans). Ces nouvelles attributions ont généré la constitution d'une provision.

Par ailleurs, l'intégralité des engagements de la Société vis-à-vis de ses salariés est constatée dans les comptes (correspondant principalement aux indemnités de fin de carrière, compléments de retraites et médailles du travail).

Impôts sur les sociétés

Pour l'exercice 2010, l'impôt constaté dans les comptes n'est pas une charge mais un produit. En effet, malgré une charge d'impôt à taux réduit supérieure aux crédits d'impôts imputables (crédit d'impôt recherche notamment), la société affiche un résultat fiscal négatif sur son résultat taxable au taux de droit commun, générant ainsi un produit d'impôt sur 2010 dans le cadre de l'intégration fiscale.

Essilor International a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2008 inclus. Fin 2010, la société a reçu une proposition de rectification qu'elle se réserve la possibilité de contester. Sans préjuger de la position finale de l'Administration fiscale, Essilor International a ajusté en conséquence la provision constituée initialement en 2009.

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 GENERALITES

Les comptes annuels ont été établis conformément au Plan Comptable Général 1999 et aux principes généralement admis.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des fonds de commerce et des concessions, brevets, licences et logiciels. Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, et sont amortis économiquement suivant le mode linéaire sur une durée probable d'utilisation :

Logiciels	1 à 10 ans
Brevets	Durée de protection légale

Les logiciels générés en interne sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Sont immobilisées les dépenses liées à l'analyse organique, à la programmation, aux tests et jeux d'essai, à la documentation, au paramétrage et à la mise en état d'utilisation du logiciel, à condition qu'elles soient justifiées par des factures (ressources externes) ou des suivis d'heures (ressources internes).

Les actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

1.3 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Seuls les frais de développement sont capitalisés s'ils répondent aux critères suivants :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement démontrée ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liées à l'évolution du marché, de la multiplicité des projets, les critères d'immobilisation évoqués ci-dessus ne sont pas réputés remplis pour les projets relatifs aux verres ophtalmiques. En conséquence, les frais de développement relatifs à ces projets sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Constructions	20 à 33 ans
Agencements et aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

L'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est inscrit en amortissements dérogatoires, au passif du bilan (provisions réglementées).

Toutes les dépenses internes ou externes engagées par la Société pour produire elle-même un actif corporel sont immobilisées à l'exclusion des frais administratifs, frais de démarrage, dépenses de pré exploitation.

Les actifs corporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

1.5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition, à l'exception de ceux acquis avant le 31 décembre 1976, qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale en 1978. L'écart de réévaluation a été porté à la réserve de réévaluation et incorporé au capital en 1980. Les frais d'acquisition des titres de participation sont intégrés dans les coûts d'entrées.

Les participations sont estimées chaque année à leur valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part de capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture ou au taux de couverture. L'ensemble de ces éléments sont dépréciés le cas échéant s'il existe un risque de non recouvrement.

Lorsque la Société rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions auto détenues et figurent dans les autres titres immobilisés. Lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valorisation au cours moyen du dernier mois de l'exercice, ces actions font l'objet de dépréciation, à l'exclusion de celles ayant été rachetées en vue d'être annulées et de celles faisant l'objet d'une provision pour risque car destinées à couvrir des plans d'actions de performance et stocks options.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle, valeur définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est inférieure à la valeur nette comptable.

1.6 STOCKS

Les stocks acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat, selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de production sont enregistrés à leur coût de production réel, qui comprend le coût d'acquisition des matières consommées, ainsi que les charges directes et indirectes de production.

A l'arrêté des comptes, la valeur brute des stocks et la valeur actuelle sont comparées et la plus faible des deux valeurs est retenue. La valeur actuelle est notamment déterminée en référence au prix de marché, aux perspectives de ventes mais aussi au risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.7 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont converties au cours de clôture ou à leur cours de couverture. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle, déterminée au regard du risque de non recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

1.8 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ces valeurs sont enregistrées à leur coût d'acquisition et constituées, principalement, de SICAV, de certificats de dépôts.

Ce poste inclut également la part des actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Une dépréciation est constituée si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition.

1.9 CONTRATS A TERME D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont uniquement destinés à couvrir des engagements commerciaux et des flux financiers identifiés, par achats et ventes à terme de devises ou par options de change.

La Société n'utilise ces instruments financiers qu'à des fins de couverture. Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur des limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change. En matière de risque de taux, la politique de la Société est de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

Les pertes et gains de change liés aux instruments financiers sont comptabilisés sur l'exercice où ils se dénouent, et de façon symétrique aux éléments couverts. Ils sont calculés en tenant compte des cours terme à l'échéance. Si, à la clôture d'un exercice, les opérations de couverture excèdent les positions en devises constatées au bilan, une provision est constituée à hauteur du coût estimé du dénouement des dites couvertures.

1.10 OPERATIONS EN DEVICES

La quasi-totalité des opérations en devises fait l'objet de couvertures. Elles sont alors comptabilisées aux cours de couverture. En revanche, les opérations dites non couvertes sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations.

À la clôture de l'exercice, les créances et dettes, non couvertes et libellées en devises sont comptabilisées au cours de clôture. Les différences résultant de ces conversions sont enregistrées en comptes d'écarts de conversion à l'actif et au passif du bilan.

Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

Les comptes de banques et de caisses en devises sont convertis aux taux fin de mois.

1.11 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En faveur des salariés

La Société a des engagements vis-à-vis de l'ensemble du personnel en termes de retraite, de préretraites, de médailles du travail et assimilés, qui font l'objet de provisions.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités de la Société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation ;
- lorsque la Société verse des cotisations à un fonds pour financer une partie ou la totalité de son engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;
- en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée de vie active résiduelle des salariés concernés par le régime pour la part excédant 10 % du plus haut de l'engagement et de la valeur de marché des actifs du fonds à l'ouverture de l'exercice ;
- en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;
- la provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

1.12 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DE LA SUCCURSALE ETRANGERE

Les comptes d'Essilor Industries sont produits en US dollars.

Le processus de conversion des comptes de la succursale, Essilor Industries, considérée comme établissement autonome, est le suivant :

Les postes du compte de résultat ont été convertis en euros, sur la base du cours de couverture moyen de l'exercice.

Les comptes de bilan ont été convertis en euros, sur la base du cours de change officiel en vigueur au 31 décembre 2010, exceptés :

- pour les postes de capitaux propres qui ont été valorisés aux taux historiques ;
- pour le résultat qui a été valorisé au cours de couverture de l'exercice.

L'écart de conversion résultant de l'emploi de taux différents a été imputé dans le poste « Différence de conversion », en capitaux propres.

1.13 IMPOTS SUR LES BENEFICES (REGIME DE L'INTEGRATION FISCALE)

ESSILOR, BBGR, OPTIM, INVOPTIC, VARILUX UNIVERSITY, NOVISIA, ESSIDEV, OSE, TIKAI VISION, BNL EUROLENS, DELAMARE SOVRA et OMI constituent un groupe fiscal, la Société mère étant seule redevable de l'impôt.

La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans impact sur les comptes de la Société mère).

Outre une charge d'impôt de 16 618 milliers d'euros, l'impôt comptabilisé chez Essilor comprend notamment un produit lié au crédit d'impôt recherche pour 11 866 milliers d'euros ainsi qu'un produit d'intégration fiscale à hauteur de 8 821 milliers d'euros. En définitive le produit d'impôt d'Essilor s'élève à 5 077 milliers d'euros.

Le déficit reportable du groupe fiscal s'élève à 103 286 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les économies d'impôts liées aux déficits des filiales, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, qui pourraient leur être restitués par Essilor sont reconnues comme un passif via la comptabilisation d'une dette au bilan. Le montant de cette dette s'élève à 3 702 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

1.14 METHODES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION DES PROVISIONS

Provisions réglementées

Elles sont essentiellement composées par des amortissements dérogatoires.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Provisions pour garantie donnée aux clients

La provision est calculée soit :

- par application d'un pourcentage moyen des coûts de garantie sur le chiffre d'affaires annuel (au prorata temporis du nombre de mois de garantie),

- dans la mesure où un délai de retour a pu être déterminé, par application de ce même pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé pendant ce délai.

Provisions sur actions propres

- plans d'option d'achat d'actions : Les actions de la société mère qui sont détenues dans le but de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, accordés à des membres du personnel salarié du Groupe, sont inscrites à l'actif du bilan en « Autres Titres Immobilisés ». Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont provisionnées, si nécessaire, à hauteur de l'écart entre le prix moyen pondéré à la fin de l'exercice et le prix de levée de l'option d'achat ;
- attribution d'actions de performance : Une provision correspondant à l'attribution d'actions de performance est enregistrée. Elle est basée sur une estimation du nombre d'actions qui seront définitivement attribuées, tenant compte d'une hypothèse de rotation des effectifs et d'une hypothèse de croissance du cours de bourse et est valorisée au prix moyen pondéré de nos actions propres à la fin de l'exercice.

Depuis le règlement CRC n° 2008-15 du 4 décembre 2008, cette provision fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits par les salariés dans la mesure où la remise des actions est soumise à une condition de présence des salariés.

L'attribution de stocks options et d'actions de performance constituant un élément de rémunération, ces provisions sont comptabilisées en charges de personnel depuis cette année. Ces provisions étaient auparavant comptabilisées en résultat financier.

Provisions pour risques pour filiales et participations

Pour les participations dont la quote-part de situation nette est négative, une provision pour risques est comptabilisée :

- à hauteur de la quote-part de la situation nette, si la forme juridique implique qu'Essilor est indéfiniment et solidairement responsable du passif ;
- à hauteur des engagements pris par Essilor, pour les autres formes juridiques.

1.15 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Dans le but de diversifier ses sources de financement et de diminuer le coût moyen de sa dette, Essilor a contracté en juillet 2003 un emprunt obligataire avec option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE). Tout porteur pourra demander la conversion et/ou l'échange des Obligations en actions à raison de une action Essilor International pour une Obligation. Suite à la division de la valeur nominale du titre en juillet 2007, la conversion et/ou l'échange des Obligations en actions se fait désormais à raison de deux actions Essilor International pour une Obligation. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre et/ou des actions existantes. La prime de remboursement est amortie sur 7 ans selon le mode dégressif.

Cet emprunt a pris fin en juillet 2010.

NOTE 2. CHIFFRE D'AFFAIRES**2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES NET PAR SECTEUR D'ACTIVITE**

2010				Variation %
<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	2009
Verres	298 661	215 006	513 667	2,2%
Instruments	33 613	50 079	83 692	7,5%
Equipements industriels	1 488	18 683	20 171	-37,4%
Autres ventes diverses	15 615	47 388	63 003	9,4%
TOTAL	349 378	331 155	680 533	1,5%

2009				Variation %
<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	2008
Verres	297 560	205 221	502 781	-5,0%
Instruments	30 789	47 072	77 861	-3,9%
Equipements industriels	4 538	27 704	32 242	-13,7%
Autres ventes diverses	14 304	43 286	57 590	-13,6%
TOTAL	347 191	323 283	670 474	-6,1%

2.2 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET ENTRE FRANCE ET EXPORT, GROUPE ET HORS GROUPE

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009	Variation %
			2010/2009
France :			
- groupe	37 761	39 045	-3,3%
- hors groupe	311 617	308 146	1,1%
Sous-total	349 378	347 191	0,6%
Export :			
- groupe	280 785	280 575	0,1%
- hors groupe	50 370	42 707	17,9%
Sous-total	331 155	323 283	2,4%
TOTAL	680 533	670 474	1,5%

NOTE 3. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Intérêts sur emprunts	-3 699	-8 518
Produits financiers		
Dividendes	250 217	215 954
Produits des opérations de placement	1 460	5 174
Intérêts sur prêts	11 804	2 578
Escomptes nets	-3 086	-2 881
Dotations provisions	-12 054	-6 529
Change	4 550	1 753
Divers	-5 648	-94
TOTAL^(a)	243 545	207 438

(a) La dotation nette aux provisions pour risques relatives aux actions de performance et aux stocks options a été comptabilisée en frais de personnel en 2010 alors qu'elle était auparavant comptabilisée en résultat financier. Si cette présentation avait été retenue en 2009, le résultat financier se serait élevé à 225 837 milliers d'euros.

NOTE 4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 952	-658
Autres produits et charges sur opérations de gestion	2 189	-115
Charges sur opérations de restructuration	-237	-543
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	57 382	-1 924
Opérations sur cessions d'immobilisations financières ^(a)	61 500	-1 152
Autres produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	-4 118	-772
DOTATIONS, REPRISES DE PROVISIONS	7 132	-26 111
Dotations, reprises de provisions réglementées	61	-1 933
Dotations, reprises de provisions sur opérations de restructuration ^(b)	2 251	724
Dotations, reprises de provisions sur immobilisations incorporelles		
Dotations, reprises de provisions sur immobilisations financières	0	1 152
Autres ^(c)	4 821	-26 054
TOTAL	66 466	-28 694

(a) Les opérations sur cessions d'immobilisations financières concernent à la fois la cession des titres Spérian (Plus value de 84 millions d'euros) et la charge relative au remboursement des OCEANE pour une valeur de 22,6 millions d'euros.

(b) Les opérations de restructuration concernent un plan de réorganisation annoncé en fin d'année 2008 pour deux sites de production de la société.

(c) Les autres dotations et reprises de provisions correspondent essentiellement à la provision pour contrôles fiscaux dotée initialement en 2009, et partiellement reprise en 2010 au regard des propositions de rectification reçues fin 2010.

NOTE 5. IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES**5.1 RESULTATS HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE**

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Résultat de l'exercice	341 947	214 753
Impôt sur les bénéfices	-5 077	-14 111
Résultat avant impôt	336 869	200 641
Variation des provisions réglementées	-61	1 933
Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire	336 808	202 574

Le résultat 2010 comprend 250,22 millions d'euros de dividendes et 111,40 millions d'euros de redevances imposées à taux réduit.

5.2 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
2010			
Résultat courant ^(a)	270 404	-2 111	268 292
Résultat exceptionnel ^(b)	66 466	7 189	73 654
RESULTAT NET			341 947

(a) dont 249 461 milliers d'euros de dividendes taxés uniquement sur une quote part de frais et charges de 5 % et 111 407 milliers d'euros de redevances taxées au taux réduit de 15 %.

(b) dont 84 088 milliers d'euros de plus value nette à long terme liée à la cession des titres Spérian taxée uniquement sur une quote part de frais et charges de 5 %.

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
2009			
Résultat courant	229 335	13 243	242 578
Résultat exceptionnel	-28 694	868	-27 825
RESULTAT NET			214 753

5.3. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

ACTIF

Aucun produit d'impôt différé n'a été comptabilisé.

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Retraite	29 157	26 242
Dettes provisionnées pour congés payés ^(a)	11 385	11 179
Emprunt Obligataire (Amortissement de la prime)	0	2 392
Dépréciation de titres de participations	85 628	72 238
Autres	12 891	33 864
TOTAL	139 060	145 914
Déficit reportables fiscalement^(b)	103 286	16 023
Soit un impôt correspondant de 34,43 %	83 440	55 755

(a) Du fait de l'exercice de l'option de l'article 8 de la loi de finances pour 1987, la dotation pour congés payés n'est pas déductible, et générera un allègement fiscal futur.

(b) L'entreprise pense pouvoir utiliser ses déficits reportables.

PASSIF

Aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée. La dette fiscale qui en résulterait s'élèverait à 9 727 milliers d'euros sur la base des décalages temporaires ci-dessous.

<i>En milliers d'euros</i>	A la fin de l'exercice 2008	Augmentation 2009	Diminution 2009	A la fin de l'exercice 2009	Augmentation 2010	Diminution 2010	A la fin de l'exercice 2010
Provisions pour :							
- Amortissements dérogatoires	26 258	7 253	5 321	28 190	7 205	7 265	28 129
- Autres	90	37		128		6	122
TOTAL	26 348	7 290	5 321	28 318	7 205	7 271	28 251
Dettes fiscales futures (34,43 %)	9 072			9 750			9 727

NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2010							
Frais de R&D	2 580	250		721			3 551
Brevets, marques, licences	91 423	3 024	5 954	5 653			94 146
Fonds commercial	434						434
Autres Immobilisations incorporelles	19 237	5 912	1 152	-6 334			17 663
VALEUR BRUTE	113 675	9 186	7 106	39			115 794
Amortissements et dépréciations	63 603				8 607	5 437	66 773
VALEUR NETTE	50 072						49 021
2009							
Frais de R&D	2 138	13		430			2 580
Brevets, marques, licences	82 911	1 701	186	6 997			91 423
Fonds commercial	434						434
Autres Immobilisations incorporelles	21 801	5 288	407	-7 445			19 237
VALEUR BRUTE	107 284	7 002	594	-18			113 675
Amortissements et dépréciations	55 449				8 747	594	63 603
VALEUR NETTE	51 835						50 072

NOTE 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2010							
Terrains	13 786	93	236	216			13 859
Constructions	117 578	1 209	4 783	3 090			117 093
Matériel industriel	123 553	5 355	4 035	4 189			129 062
Autres Immobilisations corporelles	45 692	931	2 915	402			44 110
Immobilisations corporelles en cours	8 178	7 890	89	-5 918			10 062
Avances et acomptes	265	298		-181			382
VALEUR BRUTE	309 052	15 776	12 058	1 798			314 569
Amortissements et dépréciations	193 256				19 798	8 932	204 122
VALEUR NETTE	115 796						110 447
2009							
Terrains	13 564	60	27	189			13 786
Constructions	115 228	2 072	1 457	1 736			117 578
Matériel industriel	115 755	6 700	5 582	6 681			123 553
Autres Immobilisations corporelles	45 923	1 060	1 475	184			45 692
Immobilisations corporelles en cours	12 946	4 500	18	-9 250			8 178
Avances et acomptes	385	190		-310			265
VALEUR BRUTE	303 801	14 581	8 559	-770			309 052
Amortissements et dépréciations	183 516				16 354	6 613	193 256
VALEUR NETTE	120 285						115 796

NOTE 8. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

8.1 TABLEAU DE SYNTHESE

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2010							
Participations ^(a)	1 390 414	234 814	49 521	3 849			1 579 557
Créances rattachées à des participations ^(b) (Prêts aux filiales / Avances à capitaliser)	104 705	3 514 720	3 223 212	-1 491			394 722
Autres titres immobilisés (actions propres)	177 474	617 319	658 601	0			136 192
Autres Prêts	44	0	0	0			44
Autres immobilisations financières ^(c)	10 557	5 657	8 873	-2 358			4 983
VALEUR BRUTE	1 683 193	4 372 510	3 940 206	0			2 115 497
Dépréciations	72 545				34 941	21 656	85 830
VALEUR NETTE	1 610 648						2 029 666

(a) Augmentations :

- augmentations de capital de EOA (115,4 millions d'euros), Novisia (15 millions d'euros), BNL (2,2 millions d'euros)

- création de la société China Holding (34,4 millions d'euros)

- acquisition à 80 % de la société Danyang Ilt, à 70 % de la société Eyebiz, à 60 % de la société Dac Vision Inc, à 60 % de la société Dac Vision Sas, à 80 % de la société Leicester Optical, à 65 % de la société Essor pour un global de 45,8 millions d'euros)

- acquisition de 49 % de la société ILT pour arriver à 100 % du capital, de 20 % de la société Omega pour arriver à 100 % du capital, de 24 % de la société Omax pour arriver à 75 % du capital, de 10,17 % de la société Unilab pour arriver à 30,5 % du capital, pour un global de 19 millions d'euros.

Diminutions : cession de la société Sperian Protection pour une valeur de 49,5 millions d'euros

Mouvements :

- immobilisation de divers frais d'acquisition (2,4 millions d'euros)

- capitalisation de l'avance octroyée à PT Indonésia (1,5 millions d'euros)

(b) Les augmentations et diminutions sont principalement liées aux renouvellements des prêts aux filiales

(c) Paiement total du dépôt en banque à terme rémunéré (escrow) : Satisloh

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2009							
Participations	1 318 936	4 197	72	67 353			1 390 414
Créances rattachées à des participations ^(a) (Prêts aux filiales / Avances à capitaliser)	172 061	1 287 281	1 314 775	-39 862			104 705
Autres titres immobilisés (actions propres)	156 301	132 047	110 874	0			177 474
Autres Prêts	44	0	0	0			44
Autres immobilisations financières ^(b)	32 153	30 139	24 244	-27 491			10 557
VALEUR BRUTE	1 679 494	1 453 664	1 449 965	0			1 683 193
Dépréciations	86 411				15 012	28 878	72 545
VALEUR NETTE	1 593 083						1 610 648

(a) Les augmentations et diminutions sont principalement liées aux renouvellements des prêts aux filiales

(b) Paiement partiel du dépôt en banque à terme rémunéré (escrow) : Satisloh

8.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations dont la valeur brute par rapport au capital	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
<i>En milliers d'euros</i>									
EST SUPERIEURE A 1 %									
Sociétés françaises	78 300	247 005	209 145	192 576	3 450	2 220	348 451	25 955	51 380
Filiales internationales	333 121	1 246 501	1 368 865	1 299 895	253 314	450 524	4 676 101	407 148	196 866
N'EXCEDE PAS 1 %									
Sociétés françaises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales internationales	13 691	16 227	1 547	1 334	8 394	10 127	71 516	-1 528	820

8.3 ECHEANCES DES CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Plus d'un an	3 808	4 007
Moins d'un an	395 941	111 299
TOTAL	399 748	115 305

NOTE 9. ACTIF CIRCULANT

9.1 STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Matières premières, autres approvisionnements	41 743	39 389
Marchandises	6 759	7 428
Produits finis, semis finis, en-cours	31 291	33 401
Sous total	79 792	80 218
Provisions :		
Matières premières, autres approvisionnements	-11 954	-10 997
Marchandises	-2 098	-1 589
Produits finis, semis finis, en-cours	-3 645	-4 570
Sous total	-17 697	-17 157
TOTAL	62 095	63 061

9.2 ECHEANCE DES CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

<i>En milliers d'euros</i>	2010
Plus d'un an	215
Autres créances	215
Moins d'un an	298 773
Avances et acomptes versés sur commandes	3 339
Clients et comptes rattachés	174 230
Autres créances	121 203
TOTAL	298 987

9.3 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	2010		2009	
	Brut	Net	Brut	Net
SICAV ^(a)	128 213	128 213	186 957	186 957
Actions propres ^(b)	2 939	2 939	0	0
Options de change	922	922	173	173
TOTAL	132 074	132 074	187 129	187 129
Certificats de dépôt	0	0	0	0
TOTAL GENERAL VMP AU BILAN	132 074	132 074	187 129	187 129

(a) Les Sicav détenues à la clôture se composent uniquement de Sicav monétaires à échéance trois mois et moins de trois mois.

(b) Dans le cadre d'un contrat de liquidité.

9.4 COMPTE DE REGULARISATION

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Charges constatées d'avance		
TOTAL	3 188	2 906

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Prime de remboursement de l'emprunt OCEANE		
VALEUR AU DEBUT DE L'EXERCICE	14	376
Amortissements	14	361
VALEUR A LA FIN DE L'EXERCICE	0	14

9.5 PRODUITS À RECEVOIR

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	1 765	2 004
Créances		
Clients Factures à établir	14 074	21 094
Autres créances	733	5 075
TOTAL	16 572	28 173

NOTE 10. CAPITAUX PROPRES**10.1 COMPOSITION DU CAPITAL**

Nombre de titres, sauf données par action	Nombre de titres				A la clôture de l'exercice	Valeur nominale, <i>en euros</i>
	En début d'exercice	Créés	Annulés	Echangés		
Actions ordinaires	215 509 972	2 458 006	-6 312 636		211 655 342	0,18
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	0				0	
TOTAL	215 509 972	2 458 006	-6 312 636	0	211 655 342	0,18

Dont actions propres :

Nombre de titres	Nombre de titres en début d'exercice	Achats de titres	Annulation	Levées Options	Levées OCEANE	Levées Actions de performance	Nombre de
							titres à la clôture de l'exercice
Immobilisées	4 630 653	7 476 737	-6 312 636	-53 332	-1 823 318	-1 084 992	2 833 112
Contrat de liquidité ^(a)	0	61 000					61 000
TOTAL	4 630 653	7 537 737	-6 312 636	-53 332	-1 823 318	-1 084 992	2 894 112

(a) Essilor a acquis 1 385 735 et cédé 1 324 735 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 au titre du contrat de liquidité.

10.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Subventions d'investissement	Différence de conversion	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES								
AU 1^{er} JANVIER 2010	38 792	415 321	1 108 228	214 753	28 190	128	-3 922	1 801 489
Augmentation de capital								
- Fonds communs de placement	98	20 192						20 290
- Options de souscriptions	344	56 201						56 545
- Conversions d'OCEANE	1	98						99
Réduction de capital	-1 136	-267 115						-268 252
Autres mouvements de l'exercice					-61	-6	1 973	1 907
Affectation du résultat			214 753	-214 753				0
Dividendes distribués			-145 984					-145 984
Résultat de la période				341 947				341 947
CAPITAUX PROPRES								
au 31 DECEMBRE 2010	38 098	224 697	1 176 997	341 947	28 129	122	-1 949	1 808 042

2010

Le capital a été porté à 38 098 milliers d'euros, correspondant à une diminution de 3 854 630 actions ordinaires suite :

- à une réduction du capital par annulation d'actions propres (-6 312 636 actions) ;
- aux souscriptions du fonds commun de placement Groupe Essilor (541 767 actions) ;
- aux options de souscription d'actions (1 912 549 actions) ;
- à la conversion d'Océanes avec création d'actions (3 690 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2010.

2009

Le capital a été porté à 38 792 milliers d'euros, correspondant à une augmentation de 4 490 050 actions ordinaires suite :

- à une réduction du capital par annulation d'actions propres (-1 500 000 actions) ;
- aux souscriptions du fonds commun de placement Groupe Essilor (662 646 actions) ;
- aux options de souscription d'actions (778 714 actions) ;
- à la conversion d'Océanes avec création d'actions (4 548 690 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2009.

NOTE 11. ETAT DES PROVISIONS**11.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur à la fin de l'exercice
2010					
Provisions pour retraites et pensions	26 242	7 034	4 038	81	29 157
Provision pour risques sur filiales et participations	1 126	0	0	826	300
Provision pour risques sur actions propres et actions de performances	27 040	13 466	24 190	0	16 316
Provisions pour restructuration	113	0	113	0	0
Autres provisions pour risques et charges ^(a)	32 349	5 149	3 345	5 442	28 710
TOTAL	86 870	25 649	31 686	6 349	74 484

(a) Les Autres provisions pour risques et charges sont principalement composées de la provision pour contrôles fiscaux qui s'élève à 22,1 millions d'euros à fin 2010.

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur à la fin de l'exercice
2009					
Provisions pour retraites et pensions ^(a)	39 435	4 222	17 405	11	26 242
Provision pour risques sur filiales et participations	223	1 126	0	223	1 126
Provision pour risques sur actions propres et actions de performances	10 071	18 399	1 430	0	27 040
Provisions pour restructuration	368	0	255	0	113
Autres provisions pour risques et charges ^(b)	5 513	29 706	2 798	72	32 349
TOTAL	55 611	53 454	21 888	306	86 870

(a) Y compris provision pour C.F.C. incluse dans les états financiers de 2009 en "Autres provisions pour risques et charges".

(b) Les autres provisions pour risques et charges sont principalement composées de la provision pour contrôles fiscaux.

11.2 DEPRECIATIONS D'ACTIFS

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2010				
DEPRECIATIONS D'ACTIFS	92 367	54 778	40 703	106 441
Des stocks	17 157	17 697	17 157	17 697
Des créances	2 657	2 140	1 891	2 906
Des titres de participation	72 360	34 941	21 551	85 750
Des autres titres immobilisés	185	0	104	81
Autres	8			8
2009				
DEPRECIATIONS D'ACTIFS	106 611	34 059	48 304	92 367
Des stocks	17 423	17 157	17 423	17 157
Des créances	2 768	1 891	2 002	2 657
Des titres de participation	65 092	15 012	7 744	72 360
Des autres titres immobilisés	21 319	0	21 134	185
Autres	8			8

NOTE 12. DETTES

12.1 ECHEANCE DES DETTES

Répartition de la dette totale par échéance et par type

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
A MOINS D'UN AN	797 462	422 371
Dettes financières	391 933	55 264
Dettes d'exploitation	256 486	228 833
Dettes diverses ^(a)	149 043	138 274
A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	4 038	708
Dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes diverses	4 038	708
A PLUS DE 5 ANS	0	0
Dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes diverses		
TOTAL	801 500	423 079

(a) Le poste "Dettes diverses" comprend principalement des comptes courants Filiales à hauteur de 145,5 millions d'euros.

Répartition de la dette totale par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
2010		422 371
2011	797 462	708
2012	2 439	
2013		
2014		
2015	1 599	

Répartition des dettes financières par devise

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
EUR	94 685	55 264
USD	288 197	
CAD	9 051	

12.2 EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

Nombre de titres, sauf précision autre	2010	2009
Nombre d'obligations émises	6 040 212	6 040 212
Nombre d'obligations rachetées	1 180 000	1 180 000
Nombre d'obligations converties	4 767 150	3 853 646
Nombre d'obligations non converties	93 062	1 006 566
Nombre d'obligations remboursées	93 062	0
Valeur nominale, en euros	51,15	51,15
Montant des intérêts annuels, en milliers d'euros ("-" : produits)	-314	1 654

NB : La prime de remboursement figurant au bilan est amortie selon le mode dégressif sur 7 ans. Les obligations non converties ont été remboursées en totalité le 2 juillet 2010.

12.3 CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	2010	2009
Intérêts courus sur emprunts	597	758
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	38 416	27 883
Dettes fiscales et sociales		
- Congés payés	30 113	27 860
- Intéressement	4 154	4 304
- Autres	18 009	14 481
Autres dettes d'exploitation		
- RRR à accorder	66 828	65 074
- Clients créditeurs	5 673	5 203
- Avoirs à établir	1 840	7 448
TOTAL	165 630	153 011

12.4 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

BILAN	Montant net concernant les entreprises			
	En milliers d'euros	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres
Participations	1 419 185	74 622	0	1 493 807
Créances rattachées à des participations	393 524	1 198	0	394 722
TOTAL ACTIF IMMOBILISE FINANCIER (NET)	1 812 709	75 820	0	1 888 529
Clients et comptes rattachés	89 865	4 672	77 223	171 760
Autres créances	90 713	291	29 977	120 981
TOTAL ACTIF CIRCULANT (NET)	180 578	4 963	107 200	292 741
TOTAL ACTIF	1 993 287	80 783	107 200	2 181 270
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 361	3 372	60 958	110 691
Autres dettes d'exploitation	6 414	79	139 302	145 795
Autres dettes diverses	150 743	654	1 685	153 081
TOTAL PASSIF	203 518	4 104	201 944	409 567

COMPTE DE RESULTAT	Montant net concernant les entreprises			
	En milliers d'euros	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres
Charges financières ^(a)	44 878	78	143 409	188 365
Produits financiers ^(b)	225 631	57 682	148 597	431 909

(a) Détails des charges financières :

Les charges financières "Entreprises dites liées" concernent principalement les dépréciations des titres de participation, les intérêts sur comptes courants cash pooling et les intérêts sur emprunts.

Les charges financières "Lien de participation" concernent principalement les dépréciations des titres de participation.

Les charges financières "Autres entreprises non liées" concernent principalement les dépréciations de nos actions propres, les intérêts sur emprunts, les escomptes accordés.

(b) Détails des produits financiers :

Les produits financiers "Entreprises dites liées" concernent principalement les dividendes encaissés, les reprises sur dépréciations des titres de participations, les intérêts sur emprunts

Les produits financiers "Lien de participation" concernent principalement les reprises sur dépréciations des titres de participation.

Les produits financiers "Autres entreprises non liées" concernent principalement les plus values sur placements (sicav, certificats de dépôts), les intérêts sur placements, les intérêts sur emprunts et les provisions pour risques liées aux Actions de performance.

NOTE 13. ENGAGEMENTS HORS BILAN**13.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS****Engagements donnés et reçus**

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals et cautions ^(a)	531 272	593 854
ENGAGEMENTS RECUS		
Avals, cautions et garanties reçus	186	205

(a) Garanties consenties par Essilor International essentiellement à ses filiales et participations

Contrat à terme de devises

Au 31 décembre 2010, les opérations de change à terme (hors cross currency swap) sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Montants contractuels (cours initial)	Valeur de marché au 31 décembre 2010
Position vendeuse de devises	198 453	-2 704
Position acheteuse de devises	64 739	726
TOTAL		-1 978

La Société est vendeuse nette de USD, GBP, CAD, PLN et CHF essentiellement, alors qu'elle est acheteuse nette de SGD et JPY.

Positions optionnelles de devises

A la clôture de l'exercice, les positions optionnelles sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Montant nominal (valorisation au prix d'exercice)	Primes reçues (payées) à l'origine	au 31 décembre 2010 ^(b)
Achat d'options de vente de devises	3 786	-133	239
Vente d'options de vente de devises ^(a)			
Achat d'options d'achat de devises	3 472	-47	0
Vente d'options d'achat de devises ^(a)			
TOTAL		-180	239

(a) Toutes les ventes d'options sont couvertes par des achats d'options (tunnels ou annulation d'achat d'options).

(b) Simulation d'encaissement (décaissement) de primes sur les options en portefeuille dans les conditions de marché au 31 décembre.

Swap de taux

En 2007, le Groupe a mis en place une opération de financement de sa filiale Essilor of America pour 250 millions d'euros. Cette opération a fait l'objet de cross currency swaps internes et externes, qui ont obtenu la qualification de couverture de passifs ou actifs existants.

En 2010, la Société a procédé au retournement de swaps de taux existants et en a conclu de nouveaux à des niveaux de taux d'intérêt inférieurs.

<i>En milliers d'euros</i>	Notionnel USD	Notionnel EUR	Valeur de marché au 31 décembre 2010
Cross Currency Swap externe	328 375	250 000	21 542
Cross Currency Swap interne	328 375	250 000	-21 531
Swap de taux d'intérêt	100 000		-33
TOTAL			-22

13.2 ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT BAIL

Aucun engagement de Crédit Bail depuis 2006.

13.3 ENGAGEMENT DE PAIEMENTS FUTURS

Obligations contractuelles 2010 <i>En milliers d'euros</i>	Paiements dus par période			
	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Editeurs informatiques	818	818		1 636
Contrats de location simple	3 100	9 300		12 400
TOTAL	3 918	10 118	0	14 036

13.4 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES SALARIES

Complément de retraite

L'engagement envers les salariés cadres et assimilés cadres en matière de complément de retraite a fait l'objet d'une mise à jour en 2010, selon une méthode rétrospective, en retenant des hypothèses actuarielles : taux d'inflation (2 %), taux de rotation de personnel, taux d'augmentation des salaires (de 3 % qui est supérieur à l'inflation) et taux d'actualisation (4,5 %).

Le montant global de l'engagement ainsi évalué s'élève à 33 357 milliers d'euros, dont 10 215 milliers d'euros ont déjà été versés aux fonds de retraite gérés par une compagnie d'assurances indépendante à fin 2010.

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Valeur actuelle des engagements	33 357	30 548
Valeur de marché des actifs des fonds	-10 215	-18 539
Éléments différés ^(a)	-15 296	-6 002
PROVISION CONSTATEE DANS LES COMPTES	7 846	6 007

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels et aux coûts des services passés.

Médailles du travail

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'avantages pécuniaires, en contrepartie d'un nombre d'années de travail, en application de la réglementation du travail, des conventions collectives, des accords syndicaux professionnels a fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2010 selon une méthode rétrospective, en retenant un taux d'actualisation (4,5 %) et s'élève à 2 253 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Valeur actuelle des engagements	2 253	2 220
Valeur de marché des actifs des fonds	0	0
PROVISION CONSTATEE DANS LES COMPTES	2 253	2 220

Indemnités de fin de carrière

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'une indemnité de fin de carrière lors de tout départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2010 selon une méthode rétrospective, en retenant un taux d'actualisation (4,5 %) et s'élève à 31 599 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Valeur actuelle des engagements	31 599	22 984
Valeur de marché des actifs des fonds	0	0
Eléments différés ^(a)	-16 490	-8 713
PROVISION CONSTATEE DANS LES COMPTES	15 109	14 271

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels et aux coûts des services passés.

13.5 ENGAGEMENT RELATIF A LA VENTE DE PUTS SUR INTERETS MINORITAIRES

Essilor a octroyé des options de ventes (put) aux minoritaires de différentes filiales contrôlées. Au 31 décembre 2010, la valorisation de l'ensemble de ces puts s'ils étaient intégralement exercés s'élève à 51 182 milliers d'euros.

NOTE 14. INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL**14.1 EFFECTIF MOYEN**

Ventilation de l'effectif moyen	2010	2009
Cadres	1 232	1 216
Agents de maîtrise et employés	1 360	1 345
Ouvriers	936	1 023
TOTAL	3 528	3 584

14.2 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

<i>En milliers d'euros</i>	2010		2009	
	Organes de direction	Organes d'administration	Organes de direction	Organes d'administration
Rémunérations globales	2 956	435	2 641	380

Nota : Les membres des organes de direction et d'administration ont bénéficié également sur 2010 des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance,

14.3 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL**Droit Individuel à la Formation :**

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 316 638.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 303 387.

NOTE 15. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

<i>En milliers d'euros, sauf pourcentages</i>	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant		En %		Montant		En %	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	455	439			274	260		
Missions accessoires	430	41			371	299		
Sous-Total	885	480	100%	100%	645	559	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	885	480	100%	100%	645	559	100%	100%

NOTE 16. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Acquisitions réalisées en début d'exercice 2011

Au Maroc, Essilor a signé un accord pour acquérir la majorité du capital de L'N Optic, l'un de ses distributeurs actuels. Basé à Tanger, L'N Optic est le premier laboratoire de prescription du pays et réalise un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros. Cette coentreprise qui constitue la première implantation d'Essilor au Maroc produira et assurera le développement des verres des gammes Varilux et Crizal.

Au Brésil, Essilor a augmenté sa participation de 30,5 % à 51 % dans Unilab, un laboratoire de prescription réalisant environ 5,5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Acquisitions en cours sur l'exercice 2011

Essilor a annoncé le 15 octobre 2010 avoir signé avec Kibbutz Shamir un accord aux termes duquel Essilor propose d'acquérir 50 % de Shamir Optical, un fabricant indépendant de verres ophtalmiques ayant réalisé 142 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2009. La finalisation de la transaction, qui nécessite l'approbation des actionnaires de Shamir Optical et l'obtention de diverses autorisations réglementaires, devrait intervenir mi-2011.

NOTE 17. RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009	2008	2007	2006
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	38 098	38 792	37 984	38 030	36 347
Nombre d'actions ordinaires existantes ^(a)	211 655 342	215 509 972	211 019 922	211 279 315	207 696 872
Dont actions propres ^(a)	2 894 112	4 630 653	4 006 005	2 659 810	2 247 908
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)	0	0	0	0	0

(a) En application des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mai 2007, le Groupe a procédé en juillet 2007 à l'augmentation de la valeur nominale de l'action de 0,35 euro à 0,36 euro puis à une division par deux de la valeur nominale de l'action, ainsi portée à 0,18 euro. Le nombre d'actions en début d'exercice a été retraité pour prendre en compte cette division.

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009	2008	2007	2006
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	680 533	670 474	714 306	719 551	695 890
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	362 900	246 094	277 208	265 449	201 312
Impôt sur les bénéfices	-5 077	-14 111	-8 274	3 496	7 029
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	341 947	214 753	239 156	205 079	168 745
Résultat distribué	173 272	147 616	136 629	129 344	112 997

<i>En euros</i>	2010	2009	2008	2007	2006
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	1,76	1,23	1,38	1,26	0,95
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	1,64	1,02	1,16	0,98	0,82
Dividende net attribué à chaque action ordinaire	0,83	0,70	0,66	0,62	0,55
Dividende net attribué à chaque action à dividende prioritaire sans droit de vote					

<i>En milliers d'euros, sauf effectif moyen</i>	2010	2009	2008	2007	2006
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 528	3 584	3 714	3 517	3 543
Montant masse salariale de l'exercice	157 673	151 855	150 856	139 305	134 445
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	79 270	76 982	74 561	69 770	65 249

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 DECLARATIONS DES CONTROLEURS LEGAUX ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

20.4.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires

ESSILOR INTERNATIONAL SA

147, rue de Paris

94227 CHARENTON CEDEX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESSILOR INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 21 et 28 aux états financiers consolidés qui présentent l'évolution des litiges et des provisions afférentes depuis le 1^{er} janvier 2010,
- la note 1.3 qui expose les changements de méthodes et de présentation comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2010, des nouvelles normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ».

2- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les principes décrits dans la note 1.21 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné l'approche retenue ainsi que les hypothèses utilisées pour effectuer ces tests, et nous avons vérifié que la note 11 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Bouvry

Mazars

Pierre Sardet

20.4.1.2 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercices couverts : 2010 et 2009.

En milliers d'euros, sauf pourcentages	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant (HT)		En %		Montant (HT)		En %	
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
- maison mère	455	439	14%	17%	274	260	12%	19%
- filiales intégrées globalement	2 041	1 724	65%	68%	1 272	666	55%	49%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :								
- maison mère	430	41	14%	2%	371	299	16%	22%
- filiales intégrées globalement	56	130	2%	5%	399	121	17%	9%
SOUS-TOTAL	2 982	2 334	95%	93%	2 317	1 346	100%	99%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social	163	189	5%	7%	0	15	0%	1%
Autres (à préciser si supérieur à 10 % des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
SOUS-TOTAL	163	189	5%	7%	0	15	0%	1%
TOTAL	3 145	2 523	100%	100%	2 317	1 361	100%	100%

20.4.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010.

Aux Actionnaires

ESSILOR INTERNATIONAL SA

147, rue de Paris

94227 CHARENTON CEDEX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESSILOR INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Bouvry

Mazars

Pierre Sardet

20.4.1.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Objet : Avenant au contrat de travail de M. Hubert Sagnières avec la société, autorisé par le Conseil d'administration du 3 mars 2010.

Personne concernée : M. Hubert Sagnières, Directeur Général.

Cet avenant a pour objet, en application de la loi TEPA du 21 août 2007, de réitérer les droits à indemnités de M. Hubert Sagnières en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de la société (hors cas de licenciement pour faute grave ou lourde ou de mise à la retraite à l'âge légal) équivalentes à deux années de salaires, et de les soumettre aux conditions de performance suivantes.

La mesure de la performance a été fixée à la moyenne de la performance réalisée par M. Hubert Sagnières sur les trois années précédant son départ. Cette performance est mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le Conseil d'administration à M. Hubert Sagnières et servant au calcul de la part variable de sa rémunération.

Les conditions de performance sont les suivantes : pour un taux moyen de performance compris entre 100 % et plus et 50 %, l'indemnité est payée strictement proportionnellement à son montant (ex : si le taux de performance atteint est de 90 %, alors l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant). Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 %, aucune indemnité ne sera versée.

Cet engagement, approuvé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2010, est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, dans le cadre du renouvellement du mandat de M. Hubert Sagnières.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 11 mai 2010, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 11 mars 2010.

Objet : Mandat de conseil financier, autorisé par le Conseil d'administration du 26 novembre 2009.

Personne concernée : M. Olivier Pecoux, Associé-Gérant de la société Rothschild & Cie, administrateur d'Essilor International

Le Conseil d'administration dans sa séance du 26 novembre 2009 avait autorisé la signature d'un mandat exclusif de conseil financier confié à la société Rothschild & Cie, moyennant un success fee de 2 500 000 euros et un success fee complémentaire à l'appréciation d'Essilor International de 500 000 euros.

Cette convention a donné lieu à un versement de 2 500 000 euros en 2010, intégralement refacturé par Essilor International à sa filiale Essilor of America.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Objet : Contrat de liquidité, signé le 18 novembre 2004, reconduit le 28 septembre 2005, modifié par avenant les 27 janvier 2006, 21 mars 2007 et 27 novembre 2008 et échu au 4 mars 2010

Personne concernée : M. Olivier Pecoux, Associé-Gérant de la société Rothschild & Cie Banque, administrateur d'Essilor International

Au terme de ce contrat, Essilor International donnait mandat à la société Rothschild & Cie Banque pour que cette dernière puisse intervenir de façon autonome pour le compte d'Essilor International sur le Marché, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régulation du cours de l'action.

Les capitaux immobilisés pour ce contrat étaient à date d'échéance de l'ordre de 44 millions d'euros. Et cette convention a donné lieu à un versement de 77 411 euros en 2010.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Objet : Suspension du contrat de travail de M. Hubert Sagnières avec la société, autorisée par le Conseil d'administration du 26 novembre 2009.

Personne concernée : M. Hubert Sagnières, Directeur Général.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 novembre 2009, a autorisé à compter du 1er janvier 2010 la suspension du contrat de travail de M. Hubert Sagnières, compte tenu de l'ancienneté cumulée de ce dernier au sein de l'entreprise lors de sa nomination en qualité de Directeur Général (plus de 20 ans), et ce conformément à la résolution du Conseil d'administration dans sa séance du 27 novembre 2008.

Le montant de la rémunération de référence retenu pour la réactivation éventuelle sera le montant de la rémunération 2008, au titre de son contrat de travail en tant que Directeur Exécutif Europe et Amérique du Nord, augmenté de la moyenne annuelle des augmentations des cadres de la catégorie IIIC, à la date de sa réactivation. La rémunération brute 2008 s'élève à 932 000 euros en utilisant un taux de change moyen de 1 euro = 1,4861 dollar canadien.

Objet : Maintien du régime de retraite complémentaire pour M. Hubert Sagnières autorisée par le Conseil d'administration du 26 novembre 2009

Personne concernée : M. Hubert Sagnières, Directeur Général.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 novembre 2008, avait autorisé que le régime de retraite complémentaire article 39 bénéficie à M. Hubert Sagnières, alors Directeur Général Délégué, tant au titre de son contrat d'expatriation qu'au titre de son mandat social. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 novembre 2009, a autorisé qu'à compter du 1er janvier 2010, Monsieur Hubert Sagnières continue à bénéficier de ce régime retraite complémentaire en sa qualité de Directeur Général, conformément à la convention intégrée à l'avenant n°5 du contrat RK120438983 concernant les retraites supplémentaires de l'article 39.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Bouvry

Mazars

Pierre Sardet

20.4.2 PERIMETRE DES INFORMATIONS VERIFIEES

Vous référer au Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, au chapitre 20.4.1.1 du présent Document de référence.

20.4.3 INFORMATIONS FINANCIERES NON VERIFIEES

Sans objet.

20.5 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux exercices 2009 et 2010 (périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010).

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1 INFORMATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELLES ET SEMESTRIELLES

Vous pouvez à ce sujet vous reporter au chapitre 3.2 du présent Document de référence.

20.6.2 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES COUVRANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE SUIVANT

Sans objet.

20.7 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas arrêté une politique en matière de distribution de dividendes. Chaque année, le dividende est proposé par le Conseil pour approbation par l'Assemblée Générale.

Dividende 2011, au titre de l'exercice 2010

Au titre de l'exercice 2010, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 5 mai 2011 de porter le dividende net de 0,70 euro par action à 0,83 euro par action, soit une progression du dividende net par action de 18.6 % par rapport à l'année dernière.

La distribution représente plus du tiers du résultat net consolidé (part du Groupe) et reflète les bonnes performances du Groupe en 2010.

Le paiement du dividende interviendra à compter du 19 mai 2011. Il s'effectuera exclusivement en numéraire.

Historique de la distribution globale

Au titre de l'exercice 2010 et des 5 précédents exercices, le dividende total mis en distribution a été le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Résultat net part du groupe	Montant distribué	Rapport
2010 IFRS	462	172 ^(a)	37%
2009 IFRS	391	146	37%
2008 IFRS	382	136	36%
2007 IFRS	367	128	35%
2006 IFRS	328	113	34%
2005 IFRS	287	96	33%

(a) Sur la base des actions autodétenues au 28 février 2011.

Évolution des dividendes

Au titre de l'exercice 2010 et des 5 précédents exercices, les dividendes par action ont été les suivants :

<i>En euros</i>	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Action ordinaire^(a)						
Dividende net	0,83	0,70	0,66	0,62	0,55	0,47
Date de mise en paiement	19 mai 2011	28 mai 2010	26 mai 2009	28 mai 2008	15 mai 2007	16 mai 2006

(a) Après division du titre par 2 en Juillet 2007.

Tout dividende qui ne serait pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité serait prescrit dans les conditions prévues par la loi.

Établissement assurant le paiement des dividendes de la Société

CACEIS Corporate Trust - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy les Moulineaux – France – Tel : +33 (1) 57 78 00 00.

20.8 Procédures judiciaires et arbitrages

Vous référer au chapitre 4.3 sur les risques juridiques.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La situation financière et commerciale du Groupe n'a pas changé de manière significative depuis la date de clôture, au 31 décembre 2010. Voir également la note 31 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 CAPITAL SOUSCRIT, EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTION ESSILOR

21.1.1.1 Montant du capital social

a) Nombre d'actions autorisées :

Vous pouvez à ce sujet vous référer au chapitre 21.1.5 du présent Document de référence, « Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital », et au chapitre 21.1.4.4 consacré aux « Obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) ».

b) et c) Nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées et valeur nominale par action :

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élevait à 38 097 961,56 euros, divisé en 211 655 342 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,18 euro.

Compte tenu d'une part des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis 2 ans, et que, d'autre part, les actions auto détenues sont privées de droits de vote, le nombre total de droits de vote exerçables attachés à ce capital au 31 décembre 2010 est de 226 999 731.

d) Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date de l'ouverture et à la date de clôture de l'exercice et libération du capital :

Vous référer à la note 9 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 et à la note 10 des notes aux états financiers sociaux, au chapitre 20.3.2.5.

21.1.1.2 Evolution du capital en 2010

Le capital a été modifié par plusieurs opérations au cours de l'exercice :

- la création de 541 767 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale souscrites par les Fonds Communs de Placement groupe Essilor 5 et 7 ans, soit une augmentation du capital social de 97 518,06 euros hors prime d'émission ;
- la création de 1 912 549 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultant des levées d'options de souscription d'actions, soit une augmentation du capital social de 344 258,82 euros hors prime d'émission ;
- la création de 3 690 actions nouvelles en contrepartie de la conversion de 1 845 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE), soit une augmentation du capital social de 664,20 euros hors prime d'émission et de conversion ;
- l'annulation de 6 312 636 actions auto détenues de 0,18 euro de valeur nominale, soit une réduction de capital de 1 136 274,48 euros.

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élevait à 38 097 961,56 euros, divisé en 211 655 342 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,18 euro.

REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (Salariés français et étrangers)				
- FCPE Valoptec International	6 774 463	3,20	13 548 926	5,97
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	5 285 249	2,50	10 172 236	4,48
- Fonds réservé aux salariés étrangers	719 323	0,34	719 323	0,32
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	4 585 883	2,17	7 614 419	3,35
SOUS-TOTAL	17 364 918	8,20	32 054 904	14,12
Autodétention				
- Actions propres	2 833 112	1,34		
- Contrat de liquidité	61 000	0,03		
SOUS-TOTAL	2 894 112	1,37		
PUBLIC	191 396 312	90,43	194 944 827	85,88
TOTAL	211 655 342	100,00	226 999 731	100,00

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International (vous référer à ce sujet au chapitre 17.3 du présent Document de référence), détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus des droits de vote.

Le tableau d'évolution du capital social au cours des cinq dernières années figure au chapitre 21.1.7.

Les situations des options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance s'établissent comme suit (seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options ou droits sont encore en circulation) :

SITUATION DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

	Au 31 décembre 2010	Dont en 2010
Options attribuées ^(a)	13 202 270	634 760
Options annulées ^(a)	547 051	163 318
Options levées ^(a)	5 282 874	1 912 549
Options restantes ^{(a) et (b)}	7 372 345	

(a) Depuis le plan du 14 novembre 2001 (il ne reste plus d'options de souscription attribuées lors de plans précédents, en circulation). Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 3,48 % du capital au 31 décembre 2010.

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

SITUATION DES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

	Au 31 décembre 2010	Dont en 2010
Options attribuées ^(a)	1 340 500	0
Options annulées ^(a)	38 026	0
Options levées ^(a)	1 191 179	53 332
Options restantes ^{(a) et (b)}	111 295	0

(a) Plan unique du 14 novembre 2001. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.
(b) Soit 0,05 % du capital au 31 décembre 2010.

Le prix d'achat est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

SITUATION DES DROITS A ACTIONS DE PERFORMANCE

	Au 31 décembre 2010	Dont en 2010
Droits attribués ^(a)	3 348 309	967 813
Droits annulés ^(a)	702 401	674 478
Droits levés ^(a)	1 087 442	1 084 992
Droits restants ^{(a) et (b)}	1 558 466	

(a) Depuis le 22 novembre 2006, premier plan d'attribution de droits à actions de performance. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.
(b) Soit 0,74 % du capital au 31 décembre 2010.

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

DILUTION MAXIMALE A LA FIN DE L'EXERCICE

En tenant compte de l'ensemble des titres qui donneront potentiellement accès au capital postérieurement au 31 décembre 2010, quel que soit le prix d'exercice de l'option sous-jacente, la dilution maximale du capital pourrait être la suivante :

Au 31 décembre 2010	En nombre d'actions	%	En nombre de droits de vote	%
Situation au capital à la fin de l'année	211 655 342		226 999 731	
Options de souscriptions d'actions en vie	7 372 345	3,48%	7 372 345	3,25%
Options d'achat d'actions en vie	111 295	0,05%	111 295	0,05%
Droits à actions de performance en vie	1 558 466	0,74%	1 558 466	0,69%
DILUTION TOTALE POTENTIELLE	9 042 106	4,27%	8 930 811	3,98%
Capital total dilué à la fin de l'année	220 697 448		235 930 542	

21.1.1.3 L'action Essilor

L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext Paris – Euronext – Valeurs locales, compartiment A. Son code ISIN et Euronext est FR0000121667.

Les actions Essilor sont éligibles au Service de Règlement Différé (SRD). Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions s'élevait à 211 655 342 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,18 euro.

Indices dont fait partie l'action Essilor

Indices de marchés

L'action Essilor fait partie des indices CAC 40, SBF 120, SBF 250, Euronext 100, FTSEurofirst 300, Dow Jones EURO STOXX, Dow Jones STOXX 600.

En outre, Essilor fait partie depuis son lancement de l'indice Low Carbon 100 Europe®. Cet indice lancé par NYSE Euronext le 24 octobre 2008 mesure la performance des 100 plus grandes sociétés européennes émettant le plus faible niveau de CO₂ dans leurs secteurs.

Indices ISR

L'action Essilor est également intégrée aux trois indices boursiers spécialisés dans l'investissement socialement responsable (indices ISR) :

- l'indice DJSI World (Dow Jones Sustainability Index), issu de la coopération entre les indices Dow Jones, la compagnie

STOXX Limited et le Groupe Swiss Asset Management (SAM Group) ;

- l'indice ASPI Eurozone® (Advanced Sustainability Index), indice boursier international composé des 120 sociétés cotées de la zone euro ayant les meilleures performances selon les critères de développement durable ;
- l'indice FTSE4Good, publié par le Financial Times et le London Stock Exchange (FTSE).

Indice d'actionnariat salarié

Essilor fait partie de l'indice Euronext FAS IAS®, lancé par Euronext et la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et d'Anciens Salariés (FAS). Il est composé de l'ensemble des valeurs du SBF 250 ayant un actionnariat salarié significatif : au moins 3 % du capital en actions détenu par plus du quart des salariés.

Concernant l'actionnariat salarié, vous référer également à l'Annexe 2 « Politique Sociale et Environnementale (Loi sur les Nouvelles Réglementations Economiques) » du présent Document de référence, en fin de première partie « Aspect Social », titre « Actionnariat de responsabilité et actionnariat salarié ».

Cession des actions (article 11)

Les actions sont librement négociables et indivisibles à l'égard de la Société.

21.1.1.3.1 Tableau récapitulatif du cours de l'action^(a)

(Source : Euronext Paris)

	Cours de bourse, en euros			Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	Capitalisation boursière au 31 décembre ^(b) en millions d'euros
	En séance Plus haut	En séance Plus bas	Cours de clôture		
2010	51,170	40,840	48,175	211 655 342	9 741
2009	42,000	26,080	41,750	215 509 972	8 395
2008	44,390	26,870	33,570	211 019 922	7 065
2007	47,500	40,100	43,650	211 279 315	9 066
2006	42,670	33,320	40,720	207 696 872	8 430

(a) Données éventuellement retraitées suite à la division par 2 de la valeur nominale de l'action le 16 juillet 2007.

(b) Retenue par Euronext Paris dans le cadre de l'indice CAC40 (avant augmentation de capital liée aux obligations convertibles et Plan Epargne Entreprise),

21.1.1.3.2 Cours de bourse et volume des transactions

(Source : Euronext Paris)

	Volume des transactions en nombre de titres	Volume des transactions, en capitaux, en millions d'euros	Cours de bourse, en euros	
			En séance Plus haut	En séance Plus bas
2009				
Septembre	14 919 913	562,61	39,305	36,720
Octobre	15 465 942	612,50	41,390	38,025
Novembre	10 511 978	409,42	39,805	37,730
Décembre	9 255 989	374,07	42,000	38,550
2010				
Janvier	9 572 766	399,76	42,985	40,840
Février	12 525 804	536,81	44,350	40,950
Mars	15 273 878	707,62	47,575	43,100
Avril	14 324 583	666,53	47,960	45,280
Mai	22 781 775	1 043,56	47,960	43,500
Juin	13 680 168	661,46	49,975	45,790
Juillet	11 826 731	575,81	50,450	47,235
Août	10 313 446	498,28	50,000	46,560
Septembre	12 396 224	605,34	51,170	47,705
Octobre	11 318 145	551,99	50,860	46,765
Novembre	12 042 442	577,20	48,675	47,175
Décembre	10 144 858	497,87	49,900	47,415
2011				
Janvier	10 799 614	521,81	49,380	46,605
Février	10 291 061	523,54	52,370	48,825

21.1.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Sans objet.

21.1.3 ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2009, Essilor détenait 4 630 653 actions propres (aucune dans le cadre du contrat de liquidité). Au cours de l'exercice 2010, 7 476 737 titres ont été acquis par la Société au prix moyen net de 46,71 euros ; 6 312 636 actions ont été annulées, 53 332 actions ont été cédées dans le cadre de l'exercice d'options d'achat à un prix de 15,62 euros et 1 823 318

actions ont été livrées en échange de 911 659 OCEANE suite à des demandes de conversion des porteurs. En outre, 1 084 992 titres ont été livrés sur les programmes d'actions de performance du Groupe. Par ailleurs, le solde des achats/ ventes de titres réalisés dans le cadre du contrat de liquidité a résulté en un achat net de 61 000 titres.

21.1.3.1 Programmes de rachat d'actions

Rapport spécial sur les programmes de rachat d'actions (article 225-211 alinéa 2 du Code de commerce) et descriptif du programme (article 241-2 I du règlement général de l'AMF)

En mai 2010, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 10 novembre 2011.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de Commerce modifié par l'ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, le Conseil d'administration indique qu'au cours de l'exercice 2010, il a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 mai 2009 puis de celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11 mai 2010.

Les objectifs principaux de ce programme ont été :

- la couverture des programmes au bénéfice des salariés (livraison sur exercice d'option d'achat, attribution d'actions, annulation d'actions créées suite à l'exercice d'option de souscription) ;
- la compensation de la dilution créée ou susceptible d'être créée par la conversion de l'OCEANE ;
- l'animation du contrat de liquidité.

A ce titre, et en dehors du contrat de liquidité conclu et prorogé pour l'animation du titre au cours de cette même période, la Société a acquis 7 476 737 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 au prix moyen brut de 46,69 euros et n'en a pas vendu sur le marché. Le montant des frais de négociation moyen (incluant les commissions hors taxe) a été de

0,02 centimes par titre, amenant le prix moyen d'achat net à 46,71 euros.

Depuis le 8 mars 2010, la Société a confié à la société Crédit Agricole Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la nouvelle charte du 23 septembre 2008 de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) approuvée par décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 1^{er} octobre 2008.

Le contrat de liquidité était auparavant confié à la société Rothschild & Cie Banque.

Au titre du contrat de liquidité, la Société a acquis 1 385 735 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, au prix moyen de 46,32 euros et en a vendu 1 324 735 au prix moyen de 46,45 euros sur la même période. Dans ce cadre, 61 000 titres sont détenus au 31 décembre 2010.

Afin de permettre à Crédit Agricole Cheuvreux d'assurer la continuité de ses interventions et de les renforcer au titre de ce contrat, le montant total des apports depuis l'origine du contrat représente 10 millions d'euros.

En outre, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 11 mai 2010 de procéder à l'annulation de 4 000 000 d'actions et lors de sa séance du 25 novembre 2010 de procéder à l'annulation de 2 312 636 actions.

Au 31 décembre 2010, Essilor détenait ainsi un total de 2 894 112 actions propres, soit 1,37 % du capital. La valeur nominale de ces titres était de 520 940,16 euros et leur valeur comptable de 136,3 millions d'euros (soit un prix de revient net moyen de 47.10 euros par action).

Conformément aux dispositions de l'article 225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, les mouvements sur l'année 2010 selon ces trois objectifs sont récapitulés ci-dessous :

	2010			
	Auto-détention Salariés	Auto-détention Océane	Auto-détention Contrat Liquidité	TOTAL Auto-détention
Nombre Titres début période - 1^{er} Janvier	2 439 707	2 190 946	0	4 630 653
Levées d'option d'achat	-53 332			-53 332
Livraison d'Actions de performance	-1 084 992			-1 084 992
Conversions d'Obligations Convertibles avec Livraison		-1 823 318		-1 823 318
Annulation d'actions propres	-2 706 582	-3 606 054		-6 312 636
Achat d'actions propres	4 238 311	3 238 426		7 476 737
Variation du contrat de liquidité			61 000	61 000
Nombre Titres fin période - 31 décembre	2 833 112	0	61 000	2 894 112

Aucune réallocation d'actions n'a été effectuée entre ces objectifs en 2010.

Bilan des précédents programmes de rachat d'actions

Opérations réalisées du 1^{er} mars 2010^(a) au 28 février 2011 :

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	2,17%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	7 812 636
Nombre de titres détenus en portefeuille	4 592 378
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	218 276 393
Valeur de marché du portefeuille ^(b) (en euros)	237 655 562

(a) Jour suivant la date à laquelle le bilan des précédents programmes ont été réalisés.

(b) Sur la base du cours de clôture au 28 février 2011.

Bilan des opérations effectuées (y compris dans le cadre du contrat de liquidité)

	Flux bruts cumulés du 1 ^{er} mars 2010 au 28 février 2011			Positions ouvertes au 28 février 2011					
	Achats ^(a)	Ventes ^(b)	Annulations	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente			
				Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Puts achetés	Calls vendus	Ventes à terme
Nombre de titres	9 826 477	4 242 866	6 312 636						
Échéance maximale moyenne									
Cours moyen de la transaction, en euros	47,44	25,82							
Montants, en euros	466 134 853	109 535 184							

(a) Dont 1.8 millions d'actions pour 84.6 millions d'euros en 2011.

(b) Y compris livraison sur option d'achat et actions de performance, ainsi que livraison sur conversion OCEANE.

Demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2011

En application des dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions présentée à l'Assemblée du 5 mai 2011 est demandé pour les seuls objectifs suivants (l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités).

Les objectifs principaux de ce programme sont :

- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou autres allocations d'actions au profit des salariés, notamment l'attribution gratuite d'actions prévue aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, au profit du personnel et des dirigeants du Groupe ;
- l'achat d'actions pour annulation, notamment en compensation de la dilution créée par l'exercice d'options de souscription d'actions par le personnel et les dirigeants du Groupe ;
- la couverture de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société, par achat d'actions pour livraison (en cas de livraison de titres existants lors de

l'exercice du droit à conversion), ou par achat d'actions pour annulation (en cas de création de titres nouveaux lors de l'exercice du droit à conversion) ;

- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cependant la Société se réserve le droit d'intervenir dans le contexte suivant :

- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

A tout moment, sur toutes les opérations relatives à l'ensemble de ces objectifs cumulés, la Société ne pourra détenir plus de 10 % de son capital.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération projetée :

- titres concernés : actions ordinaires Essilor International (compartiment A) ;
- pourcentage de détention maximum du capital proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2011 : 10 % du capital, soit à titre d'exemple 21 182 994 actions sur la base du capital au 28 février 2011 ;

- pourcentage de rachat maximum réalisable compte tenu des actions auto détenues au 28 février 2011 : 7,83 % du capital, soit à titre d'exemple $21\,182\,994 - 4\,592\,378 = 16\,590\,616$ actions sur la base du capital au 28 février 2011 ;
- prix d'achat par action maximum : 70 euros éventuellement ajusté en cas d'opérations sur le capital social ;
- prix de vente par action minimum : 25 euros éventuellement ajusté en cas d'opérations sur le capital social.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué et payé par tous moyens sur un marché réglementé ou de gré à gré (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, ou par la mise en place de stratégies optionnelles). Ces opérations pourront être réalisées sous forme de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation est à donner pour une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 4 novembre 2012.

21.1.3.2 Annulation d'actions et réduction de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 11 mai 2010, a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital social par périodes de 24 mois.

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 11 mai 2010 a décidé de procéder, à l'annulation de 4 000 000 actions, conduisant à une réduction du capital social de 720 000 euros ;
- le conseil d'administration du 25 novembre 2010 a décidé de procéder à l'annulation de 2 312 636 actions, conduisant à une réduction du capital social de 416 274,48 euros.

21.1.4 VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS ET DROITS A ACTIONS DE PERFORMANCE

21.1.4.1 Options de souscription d'actions

21.1.4.1.1 Options de souscription en circulation au 31 décembre 2010 et au 28 février 2011

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix de souscription, en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2010	Nombre d'options en circulation au 28 février 2011
14 novembre 2001	321 320	60 000	15,620	0	0
20 novembre 2002	1 625 160	486 000	20,340	290 087	281 919
18 novembre 2003	1 609 140	440 000	20,370	0	0
17 novembre 2004 ^(a)	1 787 800	537 880	26,500	629 071	551 019
27 janvier 2005 ^(a)	31 500	24 700	27,290	17 500	17 500
23 novembre 2005 ^(a)	1 996 880	680 000	34,700	1 351 342	1 294 401
22 novembre 2006 ^(b)	930 740	128 000	41,460	684 980	677 860
14 novembre 2007 ^(b)	1 117 770	148 000	43,650	895 480	878 880
27 novembre 2008 ^(b)	1 568 080	430 000	33,170	1 347 965	1 327 485
26 novembre 2009 ^(b)	1 579 120	314 160	38,960	1 521 160	1 493 630
25 novembre 2010 ^(b)	634 760	0	48,010	634 760	634 760
TOTAL	13 202 270	3 248 740		7 372 345	7 157 454

(a) Plans capés.

(b) Plan capé de performance.

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un gain maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

21.1.4.1.2 Situation des options de souscription d'actions au 31 décembre 2010 et au 28 février 2011

La situation des options de souscription d'actions s'établit comme suit (seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options sont encore en circulation).

	Au 31 décembre 2010	Dont en 2010	Au 28 février 2011	Dont en 2011
Options attribuées ^(a)	13 202 270	634 760	13 202 270	
Options annulées ^(a)	547 051	163 318	587 341	40 290
Options levées ^(a)	5 282 874	1 912 549	5 457 475	174 601
Options restantes ^{(a) et (b)}	7 372 345		7 157 454	

(a) Depuis le plan du 14 novembre 2001 (il ne reste plus d'options de souscription attribuées lors de plans précédents, en circulation).
Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 3,48 % du capital au 31 décembre 2010.

21.1.4.1.3 Exercice des options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à la création d'actions ordinaires Essilor.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par levées d'options de souscription s'élève à 7 372 345 au 31 décembre 2010.

21.1.4.2 Options d'achat d'actions

21.1.4.2.1 Options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2010 et au 28 février 2011

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix d'achat, en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2010	Nombre d'options en circulation au 28 février 2011
14 novembre 2001	1 340 500	400 000	15,620	111 295	98 761
TOTAL	1 340 500	400 000		111 295	98 761

Le prix d'achat est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse ayant précédé le Conseil d'administration du 14 novembre 2001.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 janvier 2001 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer pour la première fois des options donnant droit à l'achat d'actions existantes et provenant

de rachats effectués par la Société. En 2001, le Conseil d'administration a attribué des options d'achat d'actions le 14 novembre.

En 2002, 2003 et 2004, le Conseil d'administration n'a pas attribué de nouvelles options d'achat d'actions. Accordée pour une durée de trois ans, cette autorisation est à présent caduque.

21.1.4.2.2 Situation des options d'achat d'actions au 31 décembre 2010 et au 28 février 2011

La situation des options d'achat d'actions s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2010	Dont en 2010	Au 28 février 2011	Dont en 2011
Options attribuées ^(a)	1 340 500		1 340 500	
Options annulées ^(a)	38 026		38 026	
Options levées ^(a)	1 191 179	53 332	1 203 713	12 534
Options restantes ^{(a) et (b)}	111 295		98 761	

(a) Plan unique du 14 novembre 2001. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 0,05 % du capital au 31 décembre 2010.

21.1.4.2.3 Exercice des options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à l'achat d'actions ordinaires Essilor existantes.

21.1.4.3 Actions de Performance

Le Conseil d'administration dans sa séance du 22 novembre 2006 a décidé de procéder pour la première fois à une attribution d'actions de performance. Cette attribution a fait l'objet d'études préalables afin d'évaluer l'intérêt d'une telle attribution et d'en déterminer les termes et conditions, dont les conclusions ont été les suivantes :

- l'attribution d'actions de performance permet de réduire la dilution potentielle de plus de moitié par rapport à une attribution d'options de souscription ayant un profil de gain potentiel équivalent ;
- le système des attributions d'actions est de nature à faciliter la conservation des titres par les attributaires, à contrario des stocks options dont le financement par les bénéficiaires entraîne dans la quasi-totalité des cas une cession partielle ou totale ;
- il a été décidé de limiter cette attribution aux salariés résidents français, les non résidents continuant à recevoir des stocks options ;
- compte tenu de cette restriction, les conditions d'attribution des actions de performance ont été calibrées de manière à ce que le profil d'espérance de gain soit le plus proche possible de celui des bénéficiaires d'options. Enfin, afin de faire également converger les intérêts des actionnaires et ceux des salariés attributaires, l'attribution définitive des titres est subordonnée à la croissance du cours de bourse.

Les actions de performance attribuées en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 sont régies par des règlements de plan d'actions de performance avec les conditions suivantes :

Conditions communes de 2006 à 2009

- attribution conditionnelle à des bénéficiaires résidents français d'un nombre maximum d'actions pour une première période de 2 ans dite d'attribution.

Conditions communes à 2006 et 2007

- ouverture entre la 2^{ème} et la 4^{ème} année d'une seconde période dite d'acquisition pendant laquelle les actions pourront être définitivement attribuées (c'est-à-dire devenir la propriété des bénéficiaires), si la moyenne des cours d'ouverture calculée pendant les trois mois précédant la date du 2^{ème} anniversaire du plan est strictement supérieure au cours initial de référence ;

- à l'issue des 4 ans, si la moyenne des cours mentionnée ci-dessus, calculé tous les 3 mois, a toujours été inférieure ou égale au cours initial de référence, aucune action de performance ne sera finalement attribuée (annulation pure et simple de l'attribution si les calculs du cours moyen n'ont jamais permis de constater une progression par rapport au cours initial de référence) ;
- Pour 2008 et 2009, la seconde période dite d'acquisition à été étendue de 2 ans : elle s'étend donc de la 2^{ème} à la 6^{ème} année.

Conditions communes de 2006 à 2009

- en cas d'attribution définitive des actions de performance :
 - le nombre d'actions réellement attribuées sera déterminé selon une table préétablie tenant compte du taux de croissance moyen annuel du cours de bourse ;
 - les actions devront être conservées durant un délai de 7 ans (ou 8 ans si elles ont été attribuées à la fin de la 6^{ème} année) à compter de la date d'attribution initiale c'est-à-dire conditionnelle.
- attribution définitive par anticipation des actions de performance aux bénéficiaires en cas d'offre publique d'acquisition sur les titres de la Société Essilor International.

Conditions du plan de 2010

En 2010 des actions de performance ont été attribuées à des bénéficiaires résidents français et aussi pour la première fois à des bénéficiaires non résidents.

Pour les résidents français, la période d'acquisition de 2 à 6 ans maximum est restée la même, le blocage a été raccourci d'un an.

Les non résidents ont une période d'acquisition de 4 à 6 ans et un blocage de 2 ans pour seulement la moitié des actions.

Pour les résidents et les non résidents la table d'attribution quantitative préétablie a été modifiée et les actions ne pourront être acquises que si le taux de croissance annualisé du cours de bourse est supérieur ou égal à 2 %.

Conditions de présence

Toutes les acquisitions d'actions suite à des attributions dans le cadre des plans de 2006 à 2010 sont soumises à des conditions de présence aux effectifs (avec des exceptions pour la retraite, le licenciement économique, l'invalidité et le décès).

Vous référer également à la note 5 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

21.1.4.3.1 Droits à actions de performance en circulation au 31 décembre 2010 et au 28 février 2011

Date d'attribution	Nombre de droits attribués	Dont au Comité exécutif	Cours initial de référence (utile à l'évaluation de la performance), en euros	Nombre de droits en circulation au 31 décembre 2010	Nombre de droits en circulation au 28 février 2011
22 novembre 2006	527 112	211 500	41,46	0	0
24 janvier 2007	49 152	0	41,46	0	0
14 novembre 2007	552 491	260 480	43,65	0	0
31 janvier 2008	90 860	40	41,57	0	0
27 novembre 2008	513 775	173 890	33,17	0	0
18 décembre 2008	45 350	110	33,17	0	0
26 novembre 2009	536 116	165 835	38,96	528 418	526 276
18 décembre 2009	65 640	195	38,96	62 235	61 890
25 novembre 2010	893 458	341 800	48,01	893 458	893 458
20 décembre 2010	74 355	195	48,01	74 355	74 295
TOTAL	3 348 309	1 154 045		1 558 466	1 555 919

21.1.4.3.2 Situation des droits à actions de performance au 31 décembre 2010 et au 28 février 2011

La situation des droits à actions de performance s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2010	Dont en 2010	Au 28 février 2011	Dont en 2011
Droits attribués ^(a)	3 348 309	967 813	3 348 309	
Droits annulés ^(a)	702 401	674 478	704 873	2 472
Droits levés ^(a)	1 087 442	1 084 992	1 087 517	75
Droits restants ^{(a) et (b)}	1 558 466		1 555 919	

(a) A partir du plan du 22 novembre 2006, premier plan d'attribution de droits à actions de performance. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 0,74 % du capital au 31 décembre 2010.

21.1.4.3.3 Attribution des actions de performance

Les droits à actions de performance, s'ils sont exercés, peuvent donner lieu à l'attribution d'actions ordinaires Essilor existantes ou créées.

21.1.4.4 OCEANE (Obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes)

En juillet 2003, Essilor a émis des obligations convertibles et/ou échangeables en actions Essilor nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant de 309 millions d'euros pour une durée de sept ans avec option de remboursement anticipé au gré des porteurs au bout de cinq ans d'une part, et au gré de

l'émetteur sous réserve de réalisation de certaines conditions d'autre part.

L'emprunt obligataire est arrivé à échéance le 2 juillet 2010.

21.1.4.4.1 Tableau récapitulatif du cours des OCEANE

(Source : Euronext Paris)

	Cours de bourse, en euros			Nombre d'obligations en circulation au 31 décembre
	En séance Plus haut	En séance Plus bas	Cours de clôture ^(a)	
2010	93,40	75,59	92,00	-
2009	82,22	52,01	80,00	1 006 566
2008	84,00	58,63	62,00	3 280 911
2007	92,50	77,50	82,00	3 459 062
2006	89,10	59,00	82,15	5 249 674

(a) le cours de clôture 2010 est celui de la dernière cotation, soit le 11 juin 2010.

21.1.4.4.2 Cours et volume des transactions

(Source Euronext Paris, hors blocs traités en dehors du marché.)

	En nombre de titres	Cours de bourse, en euros		
		En capitaux, en millions d'euros	En séance Plus haut	En séance Plus bas
2009				
Septembre	255	0,02	76,56	76,56
Octobre	380	0,03	82,22	72,74
Novembre	60	0,00	78,50	75,05
Décembre	595	0,05	80,00	75,15
2010				
Janvier	408	0,03	82,40	75,59
Février	449	0,04	82,00	78,25
Mars	128	0,01	82,00	79,20
Avril	144	0,01	89,00	85,00
Mai	100	0,01	87,00	87,00
Juin	208	0,02	93,40	92,00

21.1.4.4.3 Conversion des OCEANE

Les obligations non converties ont été remboursées le 2 juillet 2010 pour un montant unitaire de 53,54 euros, soit environ 104,7 % de la valeur nominale unitaire des obligations.

Jusqu'au 23 juin 2010, les porteurs d'obligations pouvaient demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions

à raison de deux actions Essilor International pour une obligation (nouvelle parité d'échange depuis le 16 juillet 2007).

Depuis l'émission, 4 767 150 obligations ont été converties (dont 913 504 sur l'exercice 2010), 1 180 000 obligations ont été rachetées par la Société pour annulation et 93 062 obligations ont été remboursées.

21.1.5 CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHEE AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Récapitulatif des délégations de l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cours de validité et utilisation.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2010
11 mai 2010				
14 ^{ème} résolution	<p>Emission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise d'Essilor ou des sociétés qui lui sont liées, maximum 2 % du capital social.</p> <p>Art. L.225-129 et L.225-138 du Code de commerce et Art. L.3332-18 et suivants du Code du travail.</p> <p>Le prix de souscription ne peut être, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration qui décide l'augmentation de capital, ni supérieur à cette moyenne.</p>	26 mois	9 juil. 2012	<p>Emission en 2010 de 541 767 actions d'un nominal de 0,18 euro, soit une augmentation de capital hors prime d'émission de 97 518,06 euros ;</p> <p>souscrites par les FCPE Groupe Essilor 5 et 7 ans, soit 0.26 % du capital.</p>
15 ^{ème} résolution	<p>Attribution d'options de souscription d'actions dans la limite de 3 % du capital social, au profit des salariés et dirigeants.</p> <p>Art. L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce.</p> <p>Le prix de souscription pour les options de souscription d'actions et le cours de référence pour les actions gratuite est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution.</p>	38 mois	10 juil. 2013	<p>Attribution aux salariés non résidents de 634 760 options de souscription d'actions lors du conseil du 25 novembre 2010 (donnant droit à 1 action de 0,18 euro de nominal par levée d'option).</p>
16 ^{ème} résolution	<p>Attribution d'actions gratuites dites « de performance » dans la limite de 3 % du capital social, au profit des salariés et dirigeants.</p> <p>Art. L.225-197-1 et suivants du Code de commerce.</p>	38 mois	10 juil. 2013	<p>Attribution de 967 813 actions de performance lors du conseil du 25 novembre 2010.</p> <p>(en cas d'attribution définitive, 1 action de performance donne droit à 1 action de 0,18 euro de nominal).</p>
17 ^{ème} résolution	<p>Limitation globale des autorisations d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites « dites de performance » à un maximum de 3 % du capital social.</p>	38 mois	10 juil. 2013	<p>Attributions 2010 : 1 602 573 options de souscription d'actions et actions de performance, soit 0.76 % du capital.</p>
18 ^{ème} résolution	<p>Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1/3 du capital pour les augmentations de capital ; ▪ 1 500 millions d'euros pour les titres d'emprunt ; ▪ option de sur allocation de 15 %. <p>Art. L.225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce</p>	26 mois	9 Juil. 2012	Aucune.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2010
11 mai 2010				
20 ^{ème} résolution	<p>Emission de titres de créance donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription, mais avec possibilité d'un délai de priorité, dans la limite de 1 milliard d'euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ augmentation de capital pouvant en résulter limitée à 10 % du capital ; ▪ option de sur allocation de 15 %. <p>Art. L.225-129-2, L.225-135 et L.228-92 du Code de commerce.</p> <p>Le prix d'émission des valeurs mobilières assimilables à des titres de capital de la Société devra être au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires (soit actuellement à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séance de bourse sur l'Eurolist d'Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % et ce, conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce et à l'article R.225-119 du Code de commerce.</p>	26 mois	9 Juil. 2012	Aucune.
22 ^{ème} résolution	<p>Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves : maximum 500 millions d'euros.</p>	26 mois	9 juil. 2012	Aucune.
23 ^{ème} résolution	<p>Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 10 % du capital afin de rémunérer des apports en nature.</p> <p>Art. L.225-147 alinéa 6 du Code de commerce.</p>	26 mois	9 juil. 2012	Aucune.
24 ^{ème} résolution	<p>Emission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société.</p> <p>Augmentation de capital limitée à 25 % du capital.</p> <p>Art. L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce.</p>	18 mois	10 nov. 2011	Aucune.

21.1.6 CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD

Dans le cadre de la stratégie d'acquisitions menée par le Groupe, et dans un souci de fidélisation des équipes de direction des sociétés reprises, il est fréquent qu'Essilor n'acquière dans un premier temps qu'un pourcentage majoritaire du capital, compris le plus souvent entre 75 et 90 %. Des options croisées à une échéance allant en général de 3 à 5 ans sont alors mises en place avec les vendeurs pour le pourcentage restant.

Dans le cadre des programmes d'acquisition, et notamment dans les pays à forte croissance, il pourra être envisagé une prise de participation progressive de 10 % à 51 % sur une période de 3 à 5 ans ou la création de co-entreprise à 50/50.

La valeur d'exercice de ces options est comptabilisée au bilan consolidé, qui est présenté au chapitre 20.3.1.2.

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Evolution du capital social au cours des cinq dernières années <i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions créées	Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la société
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2005				36 122	206 412 524
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	610 266	107	19 389	36 229	207 022 790
Exercice d'option de souscription	674 082	118	13 699	36 347	207 696 872
Annulation d'actions propres					207 696 872
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2006				36 347	207 696 872
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	578 917	102	20 303	36 449	208 275 789
Exercice d'option de souscription	931 122	166	19 627	36 615	209 206 911
Annulation d'actions propres	-700 000	-126	-19 139	36 489	208 506 911
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	2 772 404	499	73 272	36 988	211 279 315
Incorporation réserves pour augmentation de capital		1 042	-1 042	38 030	211 279 315
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2007				38 030	211 279 315
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	720 144	130	21 102	38 160	211 999 459
Exercice d'option de souscription	452 913	82	10 071	38 241	212 452 372
Annulation d'actions propres	-1 600 000	-288	-53 721	37 953	210 852 372
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	167 550	30	4 432	37 984	211 019 922
Incorporation réserves pour augmentation de capital				37 984	211 019 922
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2008				37 984	211 019 922
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	662 646	119	18 329	38 103	211 682 568
Exercice d'option de souscription	778 714	140	18 497	38 243	212 461 282
Annulation d'actions propres	-1 500 000	-270	-54 179	37 973	210 961 282
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	4 548 690	819	120 909	38 792	215 509 972
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 792	215 509 972
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2009				38 792	215 509 972
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	541 767	98	20 192	38 889	216 051 739
Exercice d'option de souscription	1 912 549	344	56 201	39 234	217 964 288
Annulation d'actions propres	-6 312 636	-1 136	-267 115	38 097	211 651 652
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	3 690	1	98	38 098	211 655 342
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 098	211 655 342
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2010				38 098	211 655 342

En application des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mai 2007, le Groupe a procédé, en juillet 2007, à l'augmentation de la valeur nominale de l'action de 0,35 euro à 0,36 euro puis à une division par deux de la valeur nominale de l'action, ainsi portée à 0,18 euro par action. Les nombres d'actions pour les exercices

2005 à 2006 ont été retraités pour prendre en compte cette division.

La présentation en détail de l'évolution du capital en 2010 figure au chapitre 21.1.1.2.

21.1.8 AUTORISATIONS FINANCIERES PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de lui déléguer sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et ce, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 du Code du travail dont les bénéficiaires des augmentations de capital seront

les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise d'Essilor International ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce (montant maximum de 2 % du capital).

Concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2011, vous reporter au chapitre 21.1.3.1 « Programmes de rachat d'actions » et pour les bons « Breton » au chapitre 21.2.4.2.

Pour les délégations de l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cours de validité et leur utilisation, voir au chapitre 21.1.5.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 OBJET SOCIAL

Vous référer à ce sujet au chapitre 5.1.4.

21.2.2 DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Vous référer à ce sujet au chapitre 16.1.2.

21.2.3 DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ASSORTIES AUX DIFFERENTES CATEGORIES D' ACTIONS

Vous référer à ce sujet au chapitre 18.2.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

21.2.4.1 Dividende et droit de vote

Les informations relatives au dividende et au droit de vote sont respectivement présentées aux chapitres 20.7 et 18.2 du présent Document de référence.

21.2.4.2 Résolutions parmi celles proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2011

Essilor est particulièrement soucieux de la qualité de son actionariat ainsi que de la valeur de la Société tant pour les propriétaires d'actions que pour les salariés eux-mêmes actionnaires.

Notre Conseil d'administration vous propose une résolution permettant l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant les titres de la Société (dits bons Breton). Ces bons seraient attribués gratuitement aux actionnaires dans les limites de un bon par action et de 25 % du capital nominal déjà émis. Ces bons donneraient droit, dans des conditions préférentielles, à la souscription d'actions de la Société. Cette mesure doit permettre au Conseil d'administration composé majoritairement d'Administrateurs indépendants de négocier avec le ou les initiateurs de l'offre et ce, au mieux des intérêts des actionnaires. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé, que sur la base d'un rapport établi par une banque, dont la désignation aura été approuvée par la majorité des administrateurs indépendants de la Société Essilor International, le Conseil d'administration devra rendre compte, au moment de l'émission des bons, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission de tels bons, ainsi que les critères et méthodes selon lesquelles sont fixées les modalités de détermination du prix d'exercice des bons.

Vous reporter également au chapitre 18.4 du présent Document de référence où sont présentées les informations relatives aux sujets suivants :

- accord entraînant un changement de contrôle ;
- pactes d'actionnaires ;

éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

21.2.5 ASSEMBLEES GENERALES

21.2.5.1 Modes de convocations

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.5.2 Conditions d'admission

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur à l'enregistrement au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire ou par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L.225-106 I du Code de commerce. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Un actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut demander à son intermédiaire inscrit de transmettre son vote dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

21.2.5.3 L'Assemblée Générale 2011

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire sera convoquée pour le 5 mai 2011.

Au sujet des autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2011, vous référer au chapitre 21.1.8.

Concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2011, vous reporter au chapitre 21.1.3.1 « Programmes de rachat d'actions ».

Voir également le chapitre 21.2.4.2 concernant certaines résolutions parmi celles présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2011.

21.2.6 DISPOSITIONS RELATIVES A UN CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE

Vous reporter aux chapitres 18.4, 21.2.4.2 et 21.2.7.

21.2.7 DISPOSITIONS RELATIVES AUX SEUILS DE PARTICIPATION

Dispositions au 31 décembre 2010 :

- en sus des déclarations légales, les statuts prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert directement ou indirectement venant à détenir 1 % des droits de vote est tenue d'en informer la Société dans les cinq jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. Cette obligation de déclaration est renouvelée pour chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires ;
- cette information est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés ;
- à défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'assemblée.

Vous reporter également au chapitre 21.2.4.2 du présent Document de référence « Résolutions parmi celles proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2011 ».

21.2.8 CONDITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les statuts de la Société ne prévoient pas de conditions plus restrictives que les prescriptions légales concernant les augmentations de capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Voir le chapitre 6.4 « Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication » du présent Document de référence.
Vous reporter également au chapitre 18.4 « Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires ».

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

23.1 Déclaration ou rapport d'expert

Sans objet.

23.2 Informations provenant d'une tierce partie

Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, celles-ci ont été fidèlement reproduites et, pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par une telle tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société (147, rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont - France).

Les versions imprimées des Documents de référence et Rapports annuels des trois dernières années, ou copie de ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la Direction des relations investisseurs et de la communication financière basée au siège de la Société. Les versions imprimées du Document de référence et du Rapport annuel de l'exercice 2010, ou copie de ces documents, sont disponibles à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice, le 5 mai 2011.

Essilor met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats.

INFORMATIONS PUBLIEES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

Les documents publiés au BALO sont consultables sur le lien <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Lancer la recherche avec comme nom de la Société : Essilor International ou comme numéro SIREN : 712049618.

Le site Internet www.info-financiere.fr archive l'intégralité de l'information périodique et permanente transmise par Essilor à l'Autorité des Marchés Financiers.

Le site Internet du Groupe www.essilor.com rassemble également des informations destinées à tout public :

- les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- les déclarations requises par l'Autorité des Marchés Financiers et à publier sur le site Internet de la Société ;
- les présentations aux analystes et les retransmissions vidéo, lorsqu'elles sont disponibles, des réunions d'analystes ;
- les communiqués financiers et les retransmissions audio, lorsqu'elles sont disponibles, des conférences téléphoniques ;
- les Rapports annuels et Documents de référence (contenant les informations financières historiques de la Société), archivés sur 5 ans ;
- concernant les Assemblées Générales, les avis de convocation comprenant les projets de résolutions, les modalités d'accès à la réunion et les résultats des votes des résolutions ;
- les informations relatives au Développement durable.

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois en application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF.

Informations publiées ou rendues publiques entre le 11 janvier 2010 et le 3 mars 2011.

1. INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET www.essilor.com, RUBRIQUE « PUBLICATIONS »

Communiqués

Date	Nature des informations	Titre
11 janvier 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 décembre 2009
14 janvier 2010	Contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Essilor International
22 janvier 2010	Acquisitions	Essilor accélère son déploiement international avec 10 nouveaux partenariats
8 février 2010	Création d'une co-entreprise	Luxtotta et Essilor créent une co-entreprise pour les marchés australien et néo-zélandais
8 février 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 janvier 2010
4 mars 2010	Résultats 2009	Une année remarquable dans le contexte 2009
8 mars 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 28 février 2010
8 mars 2010	Contrat de liquidité	Cessation du contrat de liquidité
8 mars 2010	Contrat de liquidité	Mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité
8 mars 2010	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres
15 mars 2010	Acquisition	Essilor conclut l'acquisition de FGX International et devient un acteur majeur d'un nouveau marché en croissance

Date	Nature des informations	Titre
23 mars 2010	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres
31 mars 2010	Vie du titre	Essilor soutient le projet d'opération amicale sur Sperian Protection
31 mars 2010	Mise à disposition des documents pour l'Assemblée Générale	Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 11 mai 2010
31 mars 2010	Mise à disposition d'un document	Mise à disposition du Document de référence 2009
2 avril 2010	Acquisition	Essilor finalise l'acquisition de Signet Armorlite, producteur exclusif des verres Kodak
6 avril 2010	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres
8 avril 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 mars 2010
23 avril 2010	Information financière du 1 ^{er} trimestre	Un bon premier trimestre - Croissance du chiffre d'affaires : + 7,8 %
5 mai 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 30 avril 2010
5 mai 2010	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres
11 mai 2010	Assemblée Générale	Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire 2010
11 mai 2010	Déclaration d'augmentation de capital	Augmentation de capital réservée aux salariés
19 mai 2010	Vie du titre	Essilor cède sa participation dans Sperian Protection
21 mai 2010	Oceane	Remboursement à terme de l'OCEANE
1 ^{er} juin 2010	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres
3 juin 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 mai 2010
10 juin 2010	Vie du titre	Essilor pose un recours judiciaire contre la décision de l'autorité de la concurrence allemande
6 juillet 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 30 juin 2010
8 juillet 2010	Contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Essilor
13 juillet 2010	Annulation d'actions	Essilor annule 4 millions d'actions
3 août 2010	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres
23 août 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 juillet 2010
27 août 2010	Résultats du 1 ^{er} semestre 2010	Un très bon premier semestre
27 août 2010	Mise à disposition d'un document	Mise à disposition du rapport financier semestriel
1 ^{er} septembre 2010	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres
3 septembre 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 août 2010
7 octobre 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 30 septembre 2010
12 octobre 2010	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres
15 octobre 2010	Signature d'un accord	Kibbutz Shamir et Essilor signent un accord - Essilor va acquérir 50 % de Shamir Optical
22 octobre 2010	Information financière du 3 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires à fin septembre : + 17,6 % - Forte activité dans les pays émergents et les Équipements
2 novembre 2010	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres
4 novembre 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 octobre 2010
25 novembre 2010	Augmentation de capital	Augmentation de capital réservée aux salariés
29 novembre 2010	Nominations	Paul du Saillant et Laurent Vacherot nommés directeurs généraux adjoints d'Essilor
1 ^{er} décembre 2010	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres
3 décembre 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 30 novembre 2010
10 janvier 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
13 janvier 2011	Création d'une co-entreprise	Essilor accélère son développement en Chine en créant une co-entreprise avec Wanxin Optical, l'un des leaders locaux de l'industrie optique au 31 décembre 2010

Date	Nature des informations	Titre
27 janvier 2011	Acquisitions	Essilor signe 8 nouveaux partenariats dans le monde
1 ^{er} février 2011	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres
4 février 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2011
2 mars 2011	Résultats 2010	Une année de forte accélération
3 mars 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2011
3 mars 2011	Programme de rachats de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres

Documents de référence

Date	Type de document
30 mars 2010	Document de référence 2009 – dépôt AMF n° D. 10-0189.

2. BULLETIN DES ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES (BALO)

Date	Numéro de parution	Publication
18 janvier 2010	Bulletin n° 8	Avis aux porteurs d'obligations (OCEANE)
24 mars 2010	Bulletin n° 36	Avis de réunion valant avis de convocation d'une Assemblée
24 mai 2010	Bulletin n° 62	Avis aux porteurs d'obligations (OCEANE) amortissement
31 mai 2010	Bulletin n° 65	Approbation des comptes 2009 / Attestation des commissaires aux comptes
21 juillet 2010	Bulletin n° 87	Augmentation de capital par suite de conversion d'obligations (OCEANE)

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Vous pouvez à ce sujet consulter les notes 32 à 35 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 du présent Document de référence.

26 ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2010

Annexe 1 Rapport du Président

Sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et rapport des Commissaires aux comptes correspondant

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 117 de la loi n° 2003-706 dite de « sécurité financière », à l'article 62 III de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006 sur l'épargne salariale, à l'article 621-18-3 du code monétaire et financier et à l'article 26 de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, et donc en application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 6 à 10 du Code du Commerce, je rends compte par le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
- du code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, des dispositions qui ont été écartées et des raisons pour lesquelles elles l'ont été ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des principes et des règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux ;
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;

et ce, afin de faire connaître les processus et les méthodes de travail de notre entreprise.

Ce rapport a été élaboré après certaines diligences et notamment par le directeur juridique, et en ce qui concerne la partie 2 du rapport, en étroite collaboration avec le département de l'audit interne et après consultation écrite et discussions avec les responsables (au niveau corporate) des différents secteurs de contrôle interne du Groupe. Il a été présenté au comité d'audit en sa séance du 28 février 2011 avant d'être présenté au conseil d'administration en vue de son approbation. Ceci permet d'une part, que les priorités et les travaux en cours soient validés et d'autre part, une prise de conscience de l'importance des contrôles internes pour l'entreprise. Nous nous sommes également appuyés sur les principes énoncés dans le cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne des sociétés cotées de l'AMF pour la rédaction de ce rapport. Enfin, le contenu de ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 1^{er} mars 2011.

Nous cherchons une amélioration régulière et continue de la gouvernance au fil des ans, aussi bien au niveau du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, qu'en ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de la loi du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006 et conformément à la délibération du conseil d'administration du 4 mars 2009, la Société déclare se référer au « code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de l'AFEP/MEDEF de décembre 2008, dont les principes de gouvernement d'entreprise résultent du rapport AFEP/MEDEF consolidé de 2003 complété par les recommandations AFEP/MEDEF de janvier 2007 et d'octobre 2008 ayant trait aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Ce code peut être consulté sur le site du MEDEF à l'adresse suivante : <http://www.medef.fr/main/core.php>.

2. CHARTE D'ADMINISTRATEUR

La charte de l'administrateur adoptée pour la première fois par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, regroupe les droits et obligations touchant à la fonction d'administrateur d'Essilor. Elle a été modifiée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 janvier 2005 pour tenir compte du dispositif « abus de marché » institué par la directive cadre 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché et des obligations déclaratives individuelles des opérations sur les titres de la Société réalisées par les dirigeants mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées. Pour plus d'informations vous pouvez vous reporter à la rubrique 16.1.2 du Document de référence.

Au terme de cette charte, chaque administrateur prend notamment l'engagement de maintenir son indépendance, d'assister régulièrement aux séances du conseil d'administration et aux assemblées générales, d'informer le Président du conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle et de s'abstenir (au choix du Président) soit d'assister à tout ou partie de la séance au cours de laquelle un sujet le concernant directement ou indirectement est évoqué soit de prendre part au vote sur toute décision le concernant directement ou indirectement. S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de commerce.

La charte prévoit en outre que chaque administrateur :

- peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat. Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci ;
- reçoit toute information pertinente sur le Groupe ;
- peut participer à des réunions permettant un examen approfondi des sujets abordés.

Cette charte a été à nouveau modifiée :

- le 26 novembre 2009, pour rappeler, conformément aux statuts modifiés de la Société suite à la division par deux de la valeur nominale des titres, que chaque administrateur doit être propriétaire de 1 000 actions de la Société, et que chaque administrateur peut rencontrer les dirigeants du Groupe hors la présence de la Direction, mais en la tenant informée ;
- le 25 novembre 2010, afin de mettre en harmonie les dispositions de déontologie boursière qu'elle contient déjà avec la recommandation AMF du 3 novembre 2010 relative à

la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées. Ainsi les fenêtres négatives passent de 21 à 30 jours avant la publication des informations privilégiées et des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels et sont fixées à 15 jours avant les réunions d'information financière ; le jour de publication des informations concernées est désormais frappé d'abstention également.

3. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés est régi par un règlement intérieur qui a été adopté par le conseil lors de la séance du 18 novembre 2003 et révisé à plusieurs reprises.

A l'issue de la première évaluation du fonctionnement du conseil d'administration dont la synthèse a été présentée et débattue lors du conseil d'administration du 18 novembre 2004, le règlement intérieur a été complété comme suit :

- « les administrateurs recevront une formation sur les aspects financiers et juridiques de l'exercice de leur mission ;
- les membres des comités spécialisés pourront être mis en contact avec des comités spécialisés d'autres sociétés cotées ;
- des visites de sites seront organisées à l'intention des administrateurs et des présentations ciblées leur seront faites par des membres du comité exécutif ».

La révision opérée par le Conseil d'administration du 26 novembre 2009 avait pour objet notamment de :

- s'assurer que les dispositions du règlement intérieur n'étaient pas contraires à celles du Code AFEP/MEDEF ;
- fixer des montants au-delà desquels le conseil d'administration est consulté pour autoriser des acquisitions, étant rappelé qu'Essilor réalise une vingtaine d'acquisitions chaque année ;
- rallonger les délais de mise à disposition de documents aux administrateurs avant les conseils ;
- mettre le règlement intérieur en harmonie avec les dispositions légales sur les comités « d'audit » issues de la transposition en droit français de la Directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 relative aux contrôles légaux des comptes et des comptes consolidés ;
- permettre au comité d'audit de faire appel à des compétences externes dans le cadre du budget arrêtés par le conseil ;
- prévoir les missions et les règles de fonctionnement du comité des nominations qui doit débiter ses activités en 2010.

Le règlement intérieur a été revu pour la dernière fois par le Conseil lors de sa séance du 25 novembre 2010. Cette dernière révision avait pour objet notamment de préciser que le Comité d'audit émet dans son compte rendu les avis qu'il juge utiles :

- sur l'aptitude des différentes procédures et du dispositif global à atteindre leur objectif de maîtrise de l'information et des risques ;
- sur l'application effective des procédures en place, et le cas échéant, sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir ;
- sur la situation financière, la situation de trésorerie ainsi que les engagements de la société.

Les principales dispositions du règlement intérieur concernant le fonctionnement du conseil sont reprises dans le Document de référence à la rubrique 16.1.2 et celles concernant les comités spécialisés, à la rubrique 14.1.2 du même document.

Ce règlement prévoit aussi notamment :

« Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ces demandes sont formulées auprès du Président du Conseil (ou du directeur général en cas de dissociation des fonctions) qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ».

4. COMPOSITION DU CONSEIL

Au 31 décembre 2010

Xavier Fontanet, Président du Conseil d'Administration.

Hubert Sagnières, Directeur général.

Philippe Afroid, Directeur général délégué jusqu'au 30 juin 2009, demeure administrateur après son départ en retraite à cete date.

Administrateurs indépendants :

Le conseil d'administration dans sa séance du 25 novembre 2010, après avoir examiné la situation de chaque administrateur en regard des critères d'indépendance établis par le rapport Bouton (repris dans le Code AFEP/MEDEF) a conclu que sur les 15 administrateurs composant le conseil d'administration, 9 membres pouvaient être considérés comme « indépendants » à savoir :

Alain Aspect

Benoît Bazin

Antoine Bernard de Saint-Affrique

Yves Chevillotte

Mireille Faugère

Bernard Hours

Maurice Marchand-Tonel

Olivier Pécoux

Michel Rose

Il est rappelé que le Code AFEP/MEDEF préconise, que la part des administrateurs indépendants soit de la moitié des membres du conseil, dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle. La Société Essilor International avec environ 90 % de son capital détenu par le public se trouve dans cette situation. Pour plus d'informations vous pouvez vous reporter au paragraphe « Décisions et informations du Conseil d'administration » alinéa 3 « Revue annuelle de la qualification d'administrateur indépendant » de ce Code.

Administrateurs représentant les actionnaires internes :

Aïcha Mokdahi

Yves Gillet

Yi He

Le nombre minimum d'actions qui doit être détenu par chacun des administrateurs est de 1 000.

5. CONVOCATIONS DU CONSEIL

Conformément au règlement intérieur du conseil, les administrateurs ont été convoqués sept jours au moins avant chaque réunion par courriel confirmé par lettre simple. En application de l'article L.225-238 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires et les comptes annuels.

6. FREQUENCE DES REUNIONS DU CONSEIL

En 2010, le conseil d'administration a tenu six réunions aux dates fixées dans le calendrier établi en 2009, à savoir les 27 janvier, 3 mars, 11 mai, 13 juillet, 26 août et 25 novembre 2010. La durée moyenne a été de deux heures trente. Une réunion exceptionnelle a eu lieu le 14 octobre 2010.

7. ASSIDUITE DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux statuts, les administrateurs ont eu la possibilité de participer à certaines réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. L'assiduité des administrateurs exprimée par le taux de présence effective à ces réunions, s'élève à plus de 95 % (Conseil exceptionnel compris). Les commissaires aux comptes de la Société ont assisté aux deux séances du conseil d'administration auxquelles ils ont été convoqués au cours de l'exercice. Comme chaque année, les représentants du comité d'entreprise au conseil d'administration de la Société ont assisté à toutes les réunions du conseil d'administration, au cours de l'exercice 2010.

Treize administrateurs sur quinze étaient présents à l'Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires du 11 mai 2010.

8. INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes les questions soumises à l'examen du conseil ont été soit joints à la convocation, soit adressés, remis ou consultables dans un délai raisonnable préalablement à la réunion. Comme chaque année, il a été remis aux administrateurs un calendrier des fenêtres interdites pour 2011 accompagné d'une note de déontologie boursière établie par la Société leur rappelant d'une part, qu'ils sont initiés permanents car naturellement détenteurs d'informations sensibles et confidentielles et d'autre part, les périodes pendant lesquelles il ne doivent pas réaliser d'opération de vente ou d'achat sur les titres ESSILOR ou sous-jacents, directement ou par personne interposée.

9. PROCES-VERBAUX

Les projets de procès-verbaux des réunions du conseil ont été adressés à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation à la réunion suivante.

10. COMITES

Depuis 1997, le conseil d'administration, sur proposition de son Président, dispose de trois comités spécialisés permanents d'administrateurs : le comité d'audit, le comité des dirigeants mandataires sociaux et des rémunérations et le comité stratégique.

A la fin de l'année 2009, il a été décidé de la création d'un quatrième comité spécialisé permanent : le comité des nominations qui a débuté ses activités en 2010 et dont la composition est en conformité avec les dispositions du paragraphe 16 du Code AFEP/MEDEF à savoir, il est présidé par le Président du Conseil d'administration et est composé par ailleurs uniquement d'administrateurs indépendants.

Ces comités sont à même de faire des propositions au conseil d'administration qui entrent dans leurs champs de compétence respectifs. Les règles régissant la composition et les attributions de ces comités permanents ont été formalisées dans le règlement intérieur adopté le 18 novembre 2003, lequel est régulièrement révisé et pour la dernière fois lors de la séance du conseil en date du 25 novembre 2010. Des extraits du règlement intérieur se trouvent aux rubriques 14 et 16 de notre Document de référence.

Le Comité d'audit

Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises en ce qui concerne les comptes de l'exercice 2010 ; une première fois le 23 août 2010 pour examiner les comptes consolidés semestriels et une seconde fois le 28 février 2011 pour examiner les comptes consolidés définitifs de l'exercice 2010. Lors de chacune de ces réunions, le comité a entendu le directeur financier du Groupe, ainsi que les Commissaires aux comptes qui ont commenté les comptes et répondu aux diverses questions.

Préalablement à chacune de ces réunions, le président du comité d'audit s'est longuement entretenu avec le directeur financier afin de procéder à une revue détaillée des comptes et des faits marquants de l'activité, ainsi qu'avec divers autres responsables de la gestion des risques dont le directeur juridique groupe et le directeur de l'audit interne.

Le comité d'audit s'est également réuni le 3 mai, le 13 juillet et le 6 décembre 2010.

Au cours de ces diverses réunions, le comité a examiné les sujets suivants :

- projet de réorganisation des flux produits et services du Groupe ;
- suivi de la gestion des risques ;
- synthèse des missions d'audit 2009 ;
- gestion des assurances ;
- engagements hors bilan ;
- présentation par les commissaires aux comptes de la stratégie d'audit, de leur programme de travail et de la planification de leurs travaux ;
- suivi des litiges ;
- revue de l'allocation du prix d'achat des nouvelles acquisitions ;
- programme et organisation de la fonction conformité.

Par ailleurs, le directeur de l'audit interne a présenté au comité l'avancement du plan d'audit de l'année 2010 et des travaux menés dans le domaine du contrôle interne, ainsi que la synthèse des différentes missions hors plan d'audit menées par son département, lors de quatre interventions en mars, mai, août et en décembre 2010. Le plan d'audit 2011 a été soumis au comité d'audit de décembre 2010. De même, le directeur de l'audit interne a présenté les travaux réalisés en matière de gestion des risques au sein du Groupe, y compris dans le cadre du processus d'identification des risques initié en 2009.

Le comité d'audit a également rencontré les commissaires aux comptes sans présence de représentants du Groupe.

Enfin, les travaux du comité d'audit ont été présentés au conseil d'administration par le président de ce comité, Monsieur Yves Chevillotte.

Dans le cadre des recommandations AFEP/MEDEF, le comité d'audit est amené à réfléchir à des préconisations à émettre au sujet de l'approbation préalable des travaux accessoires ou directement complémentaires au contrôle des comptes réalisés par nos commissaires aux comptes, tels que des audits d'acquisition.

Conformément à la Recommandation de l'AMF en date du 22 juillet 2010, nous vous informons que les missions du comité d'audit sont réalisées en s'appuyant sur le rapport du groupe de travail de l'AMF sur le comité d'audit.

Le taux de participation des membres au comité d'audit a été de 92 %.

Le Comité des nominations

Le comité s'est réuni les 3 février, 21 juillet et le 8 décembre 2010. La session du 8 décembre a eu comme objectif d'examiner notamment les compétences à rassembler dans le conseil. Il a débattu d'un certain nombre de critères de nature à guider le comité dans sa recherche de nouveaux administrateurs. Par ailleurs, le directeur juridique a fait un exposé sur la gouvernance au sein du conseil et de ses comités spécialisés et notamment sur la proposition de loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration.

Le taux de participation a été de 100 %.

Le Comité des mandataires et rémunérations

Il s'est réuni quatre fois en 2010 pour examiner notamment les sujets suivants :

- détermination du bonus 2009 et définition des conditions et objectifs du bonus 2010 ;
- création du comité des nominations et réflexion sur le contenu du travail du comité des mandataires ;
- répartition des rôles et responsabilités du Président et du Directeur Général ;
- rémunération 2011 du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;
- le fonctionnement du conseil d'administration ;
- l'évaluation de chaque administrateur en regard des critères d'indépendance.

Le taux de présence aux réunions du comité des mandataires est de 100 % en 2010.

Le Président du comité, Monsieur Michel Rose a présenté des rapports qui ont permis au conseil d'administration en premier lieu, de fixer le montant de la partie variable de la rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2010, conformément aux principes déterminées en 2009. En second lieu, d'arrêter les principes et les règles, exposés ci-dessous en application de l'article L.225-37 alinéa 7 du Code du Commerce, de détermination de la rémunération des dirigeants sociaux pour 2011. En application de l'article 21.1 du Code AFEP/MEDEF, les éléments de rémunération des dirigeants ont été rendus publics par mise en ligne sur le site de la société après le Conseil du 25 novembre 2010 qui les arrête.

Lors du conseil du 26 août 2010, il a été remis à tous les administrateurs une grille leur permettant de procéder pour chaque administrateur à une revue de la qualification d'administrateur indépendant en regard des critères établis dans le rapport BOUTON, repris dans le rapport consolidé AFEP/MEDEF de 2003, qui constitue toujours le référentiel français en la matière puisqu'il a été intégré au code AFEP/MEDEF.

La synthèse de ces grilles a été effectuée par le comité des mandataires. En dernier lieu, le comité a présenté, au conseil d'administration du 25 novembre 2010, une synthèse des questionnaires d'auto-évaluation par les administrateurs du fonctionnement du Conseil d'administration.

Principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants sociaux pour 2011

Pour l'année 2011, le Conseil d'administration a décidé de maintenir la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ce qui a une incidence sur la structure des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Pour le Président du Conseil d'administration, le conseil d'administration a retenu le principe de l'attribution d'une rémunération fixe et l'absence d'« incentive long terme ». Il continuera de bénéficier des mêmes avantages en nature et autres éléments de rémunération que les années précédentes (pour le détail voir rubrique 15.1 de notre Document de référence).

Pour le Directeur Général, le principe de la rémunération comportant une partie fixe (le salaire de base) et une partie variable (le bonus contractuel) liée à des objectifs est maintenu, le bonus pouvant évoluer positivement en cas de dépassement de l'objectif à l'intérieur d'un plafond fixé à 150 % du montant contractuel.

Pour l'année 2011, la définition des objectifs servant de base de calcul de la part variable, de même que leur mesure, poids et montants seront arrêtés par le Conseil du mois de mars 2011.

Le conseil d'administration pourra attribuer des actions de performance ou des options d'actions au Directeur Général, qui par ailleurs continuera de bénéficier des mêmes avantages en nature et autres éléments de rémunération que les années précédentes (pour le détail voir rubrique 15.1 de notre Document de référence).

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 reprises dans le code de gouvernement d'entreprise, le Conseil dans sa séance du 27 novembre 2008 a édicté des règles encadrant l'attribution des options de souscription d'actions ou d'actions de performance (dites « gratuites ») au profit des dirigeants mandataires sociaux, qui sont réitérées chaque année par le Conseil et qui sont les suivantes :

- valorisée aux normes IFRS, une attribution ne peut représenter, pour chacun des intéressés, un montant supérieur à sa rémunération contractuelle monétaire annuelle (fixe + bonus) ;
- la somme des attributions au bénéfice de l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux ne peut excéder 20 % du total des attributions effectuées (options + actions de performance).

Conditions d'exercice :

- de retenir l'indice de performance annuel libellé en pourcentage et déterminé à partir de la mesure des paramètres utilisés dans le calcul du bonus de chacun des mandataires ;
- et de retenir que la moyenne arithmétique des indices de performance des exercices comptables compris entre l'exercice où a eu lieu l'attribution et l'exercice comptable où l'option devient exerçable, plafonnée à 100 %, définit la part de l'attribution définitivement acquise par le mandataire.

En cas de départ à la retraite, ne seront retenus pour le calcul que les exercices d'activité.

En outre, depuis l'entrée en vigueur le 31 décembre 2006 de la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat, le Conseil a décidé pour les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que pour les actions de performance (dites « gratuites ») attribuées aux dirigeants sociaux d'Essilor, de fixer la quantité d'options ou d'actions que ces dirigeants sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leur fonctions.

En ce qui concerne les attributions données à partir de 2007, les dirigeants mandataires sociaux d'Essilor sont tenus de conserver au nominatif, à l'issue de la période de blocage prévu par le règlement du plan :

- le tiers des actions définitivement acquises dans le cadre d'une attribution d'actions de performance ou ;
- le tiers du solde des actions issues des levées de stock options, après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et s'acquitter de l'impôt relatif à cette revente de titres ;
- dans la limite d'un montant cumulé au fil des attributions, équivalent à deux années de rémunération monétaire ;
- conformément au Code AFEP/MEDEF, aucun mécanisme de couverture n'a été mis en place ;
- il est rappelé à cette occasion, d'une part qu'au sein du Groupe Essilor, de nombreux collaborateurs en France et à l'étranger bénéficient, depuis longtemps, d'une attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance (dites « gratuites ») donnant vocation à des titres de la Société Essilor, soit 9 457 bénéficiaires en 2010 contre 8 557 en 2009, les dirigeants mandataires sociaux se voient attribuer de 3 à 5 % du total des options d'actions ou actions gratuites allouées annuellement aux salariés d'Essilor et ont très largement réinvestis le produit des plus-values en actions Essilor, c'est donc leur participation au risque de l'entreprise et la marque de leur solidarité avec les actionnaires extérieurs. D'autre part, ces attributions au profit de la Direction Générale et des salariés du Groupe sont décidées une fois par an par le Conseil d'administration à date fixe (en novembre) et sont effectuées sans décote. En dernier lieu, depuis quatre ans l'ensemble des salariés de la Société Essilor et des filiales françaises bénéficient d'une attribution collective d'actions gratuites. Pour placer les dirigeants et les salariés dans les mêmes conditions que les autres actionnaires, ces allocations sont soumises à des conditions de performance du cours de bourse de l'action Essilor. Il est rappelé que les allocations définitives aux dirigeants mandataires sociaux sont par ailleurs soumises à des conditions de performance supplémentaires (cf chapitre 15 du Document de référence). Afin de préserver les intérêts des actionnaires non dirigeants et non salariés, la Direction Générale et le conseil se sont par ailleurs engagés à compenser, très exactement, la dilution créée par ces attributions aux dirigeants et salariés du Groupe, par des rachats sur le marché d'actions Essilor, suivis de leur annulation.

Régime de retraite supplémentaire à prestations définies dite « de fidélité »

Sur le plan de la retraite, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire Essilor, de l'article 39 du Code Général des Impôts, institué au profit des cadres supérieurs de la catégorie III C au sens de la convention collective de la métallurgie (régime relevant de l'article 137 – 11 du Code de la sécurité sociale et régi en dernier lieu par un accord collectif en date du 2 novembre 2000 et ses avenants).

Le régime assure un complément de pension aux régimes légaux (sécurité sociale, ARRCO et AGIRC) équivalent à 10 % de la rémunération de référence au-delà de 10 ans d'ancienneté, auxquels s'ajoutent :

- d'une part, un montant équivalent à 1 % de la rémunération de référence par année supplémentaire d'ancienneté, avec un taux de remplacement maximum de 20 % ;
- d'autre part, un montant équivalent à 1,5 % de la partie de la rémunération au-delà de la tranche C (définition sécurité sociale), par année d'ancienneté comprise au-delà de 10 ans et plafonné à 20 ans d'ancienneté et à 5 % de la rémunération de référence définie au règlement de retraite.

Au total le régime collectif de retraite supplémentaire Essilor assure aux dirigeants mandataires sociaux ayant 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise, une rente de retraite qui peut aller jusqu'à 25 % de leur rémunération de référence.

Le Comité stratégique

Le comité stratégique s'est réuni quatre fois en 2010. Cette entité prend une importance croissante dans la gouvernance du Groupe ; les propositions de thèmes proviennent des administrateurs, du management ; on s'inspire aussi des questions posées par le marché financier. L'ordre du jour est fixé par le président du conseil en accord avec le Directeur Général. Après chacune de ses réunions, une synthèse des exposés et des différentes discussions a été présentée au conseil d'administration par son Président.

Au cours de la session du 27 janvier, les points principaux suivants ont été abordés :

- les marchés en Europe et le développement envisagé dans les 3 à 5 ans ;
- après interrogation des administrateurs, une dizaine de sujets ont été demandés pour le comité stratégique.

Au cours de la session du 3 mars 2010 les principaux sujets traités ont été :

- une analyse d'un concurrent en termes de positionnement, de portefeuille d'activités, de consommables et vision care ;
- la situation de nos activités de prescription ;
- le projet de rachat de 50 % du groupe Shamir.

La session du 13 juillet 2010 a porté principalement sur deux exposés. Le premier exposé a concerné le développement des activités aux Etats-Unis et les stratégies mis au point par le Groupe pour l'avenir. L'autre a concerné la société Satisloh et le département instruments pour opticiens.

Au cours de la session du 25 novembre 2010, le Directeur des Opérations Monde a présenté un panorama de la stratégie des projets industriels sur 20 ans ; il a expliqué la stratégie des laboratoires du Groupe et a lancé des pistes de réflexion pour l'organisation future.

Le taux de participation des membres au comité stratégique a été de 95 %.

COMPTE RENDU DES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR ESSILOR INTERNATIONAL S.A.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

A titre général, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, même s'il doit s'adapter en permanence à l'évolution du Groupe et de son environnement ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Notre dispositif de contrôle interne nous paraît adapté à la situation de notre Société. La société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôles internes au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont préparés dans le souci d'être adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société mère et les filiales.

Plus précisément, ce dispositif consiste à :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et ce de par les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- vérifier la qualité et la sincérité des informations comptables, financières, juridiques ou encore de gestion, qu'elles soient destinées aux organes sociaux de l'entreprise, aux autorités de contrôle ou de tutelle ou aux actionnaires et au public ;

- couvrir l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre dans notre entreprise destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion rigoureuse et efficace de nos activités.

L'un des objectifs du système des contrôles internes est de prévenir et de limiter les risques d'erreur ou de fraude notamment dans les domaines économique, financier et juridique auxquels peuvent être exposées la Société et ses filiales en France ou à l'étranger. Comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques ont été totalement évités, éliminés ou maîtrisés, ou que les objectifs de la Société pourront être atteints. En effet, la probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la Société, mais de nombreux facteurs, tels que l'incertitude du monde extérieur, de l'exercice de la faculté du jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine, des incertitudes liées aux cycles économiques ou réglementaires, d'une fraude ou d'une simple erreur.

Un complément d'information sur les facteurs de risque, auxquels notre Société pourrait être confrontée, se trouve au chapitre 4 de notre Document de référence.

Un code de valeurs est abordé dans la charte de l'association Valoptec, association composée d'hommes et de femmes, actifs et retraités du Groupe. L'objectif de cette association est de « rechercher les conditions économiques et sociales d'une saine gestion des sociétés du Groupe ». Cette charte véhicule des images de respect et de confiance dans la personne humaine. Les salariés ne signent pas personnellement cette charte mais l'esprit de celle-ci imprègne réellement la culture de l'entreprise. Les membres de Valoptec et l'actionnariat interne, de par leurs avoirs financiers, détiennent 13,8 % des droits de vote d'Essilor International. Les statuts de l'association sont régulièrement remis à jour et revalidés pour accompagner l'évolution de celle-ci.

Une feuille de route en matière de conformité (« compliance ») en droit de la concurrence et un triptyque « les principes d'Essilor » ont été établis (vous reporter au paragraphe « juridique » ci-après).

2. COMPOSANTES DE LA NOTION DE CONTRÔLE INTERNE

Il est de notre intention que le contrôle interne s'établisse à partir des éléments suivants :

- une organisation comportant une définition des responsabilités, disposant de ressources et de compétences et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations dont la connaissance permet l'exercice des responsabilités ;
- un système visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de notre Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle, proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des mesures sont prises en vue de limiter et dans la mesure du possible, maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation de nos objectifs ;
- une surveillance portant sur le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le conseil d'administration d'Essilor International a réaffirmé toute l'importance qu'il accorde avec la direction générale aux différentes structures de contrôle interne, ainsi qu'en témoigne l'intérêt y porté par le comité d'audit et la diversité des sujets étudiés et présentés au conseil par des équipes pluridisciplinaires. Les principes généraux, ainsi que leur correcte mise en place au sein du Groupe, sont définis par la direction générale. Les membres du comité exécutif (responsables opérationnels et fonctionnels en raison de leurs champs de compétences respectifs et dans le cadre d'une organisation par pays, zones géographiques et technicités) sont les relais de ces principes généraux. Le directeur financier et le directeur juridique, responsables des actions de contrôle interne, sont membres du comité exécutif.

3. PRESENTATION DE L'ORGANISATION GENERALE DES CONTROLES INTERNES PAR LES INSTANCES ET DEPARTEMENTS DE LA SOCIETE

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des normes et procédures définies au niveau du siège puissent être en adéquation avec les orientations de la direction générale.

Les départements plus spécifiquement liés aux diverses activités de contrôle sont :

Audit interne

A la suite de la nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux adjoints, le Directeur de l'audit interne a été rattaché à l'un de ces Directeurs Généraux adjoints. Ce nouveau rattachement préserve l'indépendance et la liberté d'esprit nécessaire à la réussite de la fonction de directeur de l'audit interne. Il n'a d'autorité, ni de responsabilité dans les opérations qu'il contrôle. L'audit interne rend compte de ses activités au comité d'audit et présente un rapport synthétique chaque année au comité exécutif. L'organisation du département est décentralisée avec des équipes présentes non seulement au siège (pour les activités « corporate », « Europe » et le continent Amérique du Sud), mais

également aux Etats-Unis (continent nord-américain) et à Singapour (Asie Pacifique et Moyen Orient).

La mission permanente de l'audit interne est de veiller à la correcte application des dispositifs de contrôle interne dans toutes les entités du Groupe. L'audit interne contrôle la conformité des pratiques avec les règles et procédures internes, la fiabilité des informations comptables, ainsi que l'efficacité du contrôle interne.

Les missions d'audit sont planifiées à partir de l'identification des risques des processus, selon un cycle régulier de revue des filiales ou suite à une demande de la Direction générale ou d'un directeur de zone. Certaines missions sont composées d'équipes multidisciplinaires (audit, fiscal, juridique). Le plan d'audit est validé par la Direction générale et le comité d'audit.

Les missions d'audit se réalisent selon une méthodologie appliquée de manière identique dans toutes les zones. Pour chaque mission un rapport est établi comportant les observations faites ainsi que les recommandations d'amélioration nécessaires. La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des entités auditées. L'audit interne veille au suivi de ces recommandations en contrôlant la réalisation des plans d'actions décidés en accord avec elles.

Une copie du rapport est diffusée au management de l'entité, au directeur de zone concerné, à la Direction générale, à la direction financière du Groupe, ainsi que des extraits de rapports aux différentes directions opérationnelles ou fonctionnelles concernées par le rapport. Une synthèse des travaux de l'audit interne est présentée chaque année au Directeur Général et au comité d'audit.

Le département d'audit interne s'est doté d'une charte dans laquelle sont définis les responsabilités, les pouvoirs et les objectifs de l'audit interne. Elle précise les règles professionnelles et de déontologie que les auditeurs internes se doivent de respecter. Enfin elle définit la méthodologie à suivre lors de ses interventions dans les entités. Selon la charte, l'audit interne peut intervenir sur l'ensemble des activités, fonctions et entités légales du Groupe.

Parallèlement, l'audit interne anime un processus d'auto évaluation du contrôle interne lancé en 2004 dans différentes entités du Groupe.

En 2010, l'audit interne a poursuivi l'animation d'une cellule de centralisation de la gestion des risques composée de membres des directions juridique, du développement durable et de l'audit interne. Les principaux risques identifiés et synthétisés ont fait l'objet d'un entretien des différents responsables de la gestion de ces risques, y compris au niveau du comité d'audit et du conseil d'administration.

Consolidation

Le service consolidation a pour mission de définir des règles et méthodes de consolidation homogènes dans le Groupe en accord avec les normes en vigueur, d'assurer l'élaboration des états financiers consolidés trimestriels et annuels en cohérence avec la politique générale du Groupe. Il a également une mission d'animation et de coordination auprès des entités consolidées.

La consolidation établit les états financiers consolidés à partir de la comptabilité des différentes filiales ajustées aux normes Groupe, et assure un suivi trimestriel des flux et des bilans de chacune des entités juridiques consolidées du Groupe. Le croisement régulier des suivis internes permet de valider la cohérence de l'information financière et de remonter et de traiter les éventuelles anomalies.

La consolidation met à jour et diffuse régulièrement auprès des entités du Groupe les modifications et nouvelles règles impactant l'établissement des comptes. Les changements de règle font l'objet d'une présentation préalable au comité d'audit.

Contrôle de gestion

Chaque entité du Groupe dispose d'une structure de contrôle de gestion chargé de l'analyse des performances de l'entité s'appuyant sur la structure de contrôle de la zone ou de la direction opérationnelle correspondante. Le contrôle de gestion groupe procède à des analyses de cohérence entre les différents éléments remontés dans le système de reporting en vue d'assurer la fiabilité des informations financières qu'il produit. Par ailleurs, il anime un réseau de contrôleurs de gestion, assure un rôle d'aide à la décision et de suivi mensuel des résultats de chacune des entités ou « business units » du Groupe. A partir de ces informations, il produit le reporting mensuel consolidé, élabore le budget consolidé, contrôle le suivi mensuel des écarts, et étudie la cohérence des prix de transfert. Les contrôleurs de gestion des entités ont un double rattachement opérationnel et fonctionnel.

Développement durable

La direction du développement durable possède un rôle très transversal et sa mission principale est d'anticiper et d'influencer les évolutions des activités ainsi que d'examiner leurs conséquences économiques, humaines et environnementales, dans le but non seulement de faire profiter l'entreprise, ses parties prenantes et la Société des opportunités qu'elles offrent, mais encore d'inventorier les impacts potentiels qui pourraient en résulter et d'en avertir le management. Elle est en outre responsable des informations extra financières du Groupe.

Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)

Rattachée hiérarchiquement au directeur « Global engineering » (membre du Comité Exécutif), entité au sein des Opérations Monde et avec une liaison fonctionnelle à la Direction du Développement Durable, la direction HSE (intitulée « Global EHS Department ») a pour mission la mise en application de la politique commune de sécurité des personnes et des biens, de prévention des risques industriels, de protection de la santé et de préservation de l'environnement par l'ensemble du Groupe. Elle anime le réseau de correspondants HSE et met en place des programmes et outils en vue d'obtenir la conformité aux réglementations et l'amélioration continue des résultats. Enfin, elle apporte une expertise technique (REACH, gestion des produits chimiques, protection incendie, sécurité des équipements, transport des matières dangereuses, ergonomie...) aux différentes directions du Groupe.

Juridique

La direction juridique a une mission de conseil et de prévention des litiges auprès de l'ensemble des directions du Groupe et de ses filiales; elle assure la négociation et la rédaction d'actes et contrats, notamment en matière de croissance externe afin de veiller à l'adéquation des risques et des garanties obtenus dans de telles opérations.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, elle insère dans ses contrats, dans la mesure du possible, le recours à l'arbitrage ; elle effectue une veille, le dépôt et la défense de droits de propriété intellectuelle. Elle assiste à la réalisation de l'objectif de conformité aux lois et règlements de nos activités.

Elle conseille le Groupe et le conseil d'administration (ainsi que ses comités spécialisés) sur les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise. Elle participe au comité d'audit. Elle sensibilise les dirigeants de la maison mère et des filiales aux responsabilités que peuvent encourir l'entreprise et propose des solutions juridiques

relevant de l'environnement de contrôle. Elle permet ainsi de répondre aux questions juridiques auxquelles se trouve confronté l'ensemble des services du Groupe dans un contexte réglementaire et légal à caractère international de plus en plus complexe et contraignant. A titre d'exemples, le service propriété industrielle a préparé une note d'information sur les risques légaux liés à la mise en place d'analyses techniques sur les brevets. D'autre part, une politique de sécurité des systèmes informatiques, définissant les rôles et responsabilités, ainsi que des principes et processus de mise en œuvre nécessaires (tel que la gestion de la confidentialité) des systèmes d'information du Groupe.

Par ailleurs, certains juristes dans les régions rattachés fonctionnellement au directeur juridique préparent et communiquent régulièrement aux opérationnels des notes d'information juridique sur des sujets professionnels, en matière de sécurité et de normes, ou encore préparent des guides « juridique et conformité » à l'intention des salariés de leurs régions.

La direction juridique dispense des formations sur les pratiques contractuelles et commerciales, sur la prévention des risques en matière de droit de la concurrence, (y compris aux membres du Comité Exécutif et aux responsables de zones et aux directions « corporate »). Enfin un audit dans la région Europe des contrats commerciaux locaux a été lancé fin 2009.

La direction juridique contrôle la bonne exécution de plus d'une dizaine de milliers d'engagements contractuels du Groupe, notamment par le biais d'une base de données « contrats » alimentée en permanence. Elle tient un tableau de bord des litiges et différends auxquels le Groupe est confronté (contentieux judiciaire, propriété industrielle ou encore contrôles ou réclamations fiscaux) en défense ou en demande et diffuse sur son site intranet un ensemble de notes d'information sur les nouveautés et pratiques juridiques, fiscales ou en matière d'assurance. D'autre part, en vue de concourir à la fiabilité et à la qualité des informations juridiques et financières sur les nombreuses filiales du Groupe, elle a procédé à l'intégration d'un logiciel (sur support web fonctionnant sous intranet) pour la tenue et la mise à jour de données juridiques et de gouvernance sur ces filiales.

Le service assurances de la direction juridique a également une politique de prévention et de protection en organisant d'une part, des visites et des contrôles de sites avec nos assureurs et courtiers et d'autre part, par la mise en place de programmes d'assurance internationaux.

Un pôle « compliance » juridique a été mis en place à la direction juridique fin 2009 ayant des missions de formation, d'audit et de prévention. Une feuille de route a été élaborée et validée par la direction générale et le comité exécutif relevant les points essentiels à considérer – l'identification des risques, l'évaluation de l'existant, la responsabilisation individuelle, les moyens et l'effectivité de la conformité, ainsi que le nécessaire soutien de la direction générale. Un recensement des notes d'information juridiques, ainsi que des guides, chartes et manuels à la disposition des collaborateurs a été fait. Des formations en droit de la concurrence ont été largement faites. Des audits de contrats commerciaux et de pratiques commerciales en France en 2010 ont été suivis par l'établissement d'un plan d'audits dans les filiales européennes qui seront exécutés en 2011.

Notre politique « compliance » vise dans une première étape à instiller des réflexes aux dirigeants et managers par des actions de sensibilisation aux risques juridiques afin d'assurer une effectivité réelle à cette politique en construisant progressivement une culture de la conformité au sein du Groupe.

Dans ce contexte, des actions de sensibilisation en droit de la concurrence ont été réalisées auprès des directions du siège ainsi que de l'ensemble des responsables des filiales et des zones en Europe et de leurs comités de direction réunissant notamment les directeurs grands comptes, commerciaux, financiers, marketing, production, informatique. Des notes sur les règles essentielles en droit de la concurrence ont été présentées sur un périmètre mondial tant en Europe, qu'en Asie ou en Inde. Un tryptique synthétisant ces règles a été diffusé. Plus d'une centaine de managers ont bénéficié de cette campagne de sensibilisation.

Ces actions ont été complétées par une documentation spécifique aux contenus pédagogiques afin d'être accessibles à tous les salariés. Elle est constituée outre des kits audio, support électronique des actions de sensibilisation, de notes d'informations, de présentations powerpoint, de fiches et guides de bonnes pratiques, de liste de « do's and don'ts ». L'ensemble de cette documentation a été mise en ligne sur le site intranet de la direction juridique sous une section dédiée « compliance » permettant une large diffusion et une consultation au fil de l'eau.

Les kits audio évolueront vers des modules e-learning de formation adaptés aux lois, pratiques et langues locales sous la responsabilité de la direction des ressources humaines et accessible via la plateforme LOFT.

Les résultats de ces actions de sensibilisation avec un reporting des risques juridiques identifiés et des actions à mettre en œuvre (audits juridique, mise en place de programmes de compliance, guide de bonnes pratiques) ont été présentés au comité exécutif par le directeur juridique groupe qui peut par ailleurs faire inscrire des sujets ou exposés à l'ordre du jour du comité exécutif afin d'approfondir une sensibilisation appropriée. La feuille de route compliance a fait l'objet d'une communication dans les publications internes (Connexion, Essilook..) et aux journées R&D.

Compte tenu de l'activité du Groupe, la confidentialité constitue également un sujet important pour la compliance. Des actions de sensibilisation des bonnes pratiques ont été effectuées particulièrement auprès des équipes de la Direction des opérations et des équipes R&D. Cette présentation a fait l'objet d'un module e-learning pour les équipes Global Engineering mais qui est également disponible pour les équipes R&D.

Dans le cadre de la politique d'achats responsables, un volet compliance sur les règles et les bonnes pratiques relatives au respect des fournisseurs a été intégré aux actions de sensibilisation effectuées auprès des équipes de la direction des achats monde. Ce volet compliance porte non seulement sur les thèmes du droit de la concurrence/pratiques commerciales et la confidentialité, mais aussi sur la corruption et les conflits d'intérêts, thèmes qui ont fait l'objet d'une vulgarisation sur support kit audio électronique. Une documentation spécifique (note d'informations, fiches pratiques, « Do's and Don'ts ») est également disponible sur l'intranet de la direction juridique. Enfin, une feuille de route portant une analyse des risques relatifs à la protection des données personnelles a été réalisée en collaboration avec le responsable sécurité informatique.

Enfin, d'autres actions de conformité (« compliance ») se mettent progressivement en place au sein du Groupe, notamment dans le cadre d'accords ou de chartes diffusés dans le Groupe ; qu'il s'agisse de la charte pour la prévention de toute forme de discrimination illicite, l'accord sur le développement et la dynamisation de la troisième partie de carrière (« Essiboomers ») ou encore l'accord relatif au développement de l'emploi des personnes handicapées, renouvelé pour les années 2010 à 2012. Les accords ou chartes susmentionnés s'ajoutent aux notes d'information existantes sur le site intranet de la DAJDG depuis de nombreuses années en matière de déontologie boursière, de prévention du blanchiment et de la corruption ou de sensibilisation au respect du droit de la concurrence et autres pratiques commerciales. En ce qui concerne la note déontologie boursière, celle-ci est revue au moins annuellement (et pour la dernière fois

en novembre 2010) et plus régulièrement en cas de changement réglementaire ou législatif. La note incite à la prudence quand il s'agit pour le détenteur d'une information privilégiée (qu'il s'agisse d'un administrateur, d'un membre du comité exécutif, d'un salarié ou parent de celui-ci) de réaliser ou de faire réaliser des opérations financières sur les titres de notre entreprise et souligne que les manquements en la matière sont passibles de sanctions. En annexe à la note un calendrier des périodes interdites permet au lecteur de connaître les dates auxquelles il faut s'abstenir de vendre, d'acheter ou de céder.

Qualité

L'organisation « Qualité et Satisfaction Client » assure la mise en place et l'évolution des moyens pour toujours mieux satisfaire tous les types de clients d'Essilor. Animée et coordonnée par une petite équipe centrale, sa structure est décentralisée pour se rapprocher au mieux de la réalité des marchés et augmenter la réactivité de l'entreprise. Ses missions s'articulent autour de 4 axes :

- la satisfaction des clients, en termes de produits et de services, compte étant tenu de la diversité et de l'hétérogénéité des attentes selon les segments de clientèle ;
- l'efficacité et la cohérence des process internes, en particulier leur mise en ligne avec les objectifs stratégiques globaux et la mesure de leur efficacité ;
- le contrôle du caractère factuel des prises de décision (orientation résultats), en particulier en contribuant à l'établissement de tableaux d'indicateurs invitant si possible à la comparaison des performances avec celles d'autres entreprises aux activités similaires ou connexes ;
- l'implication, la motivation et le développement personnel des employés.

Fusion et acquisitions

Rattachés à l'un des deux directeurs généraux adjoints, le directeur fusions et acquisitions et son équipe définissent la politique de croissance externe du Groupe et coordonnent les initiatives prises dans les filiales afin d'en assurer la cohérence. Ils assurent également l'analyse, le suivi et la validation financière des différents projets d'acquisition réalisés dans le Groupe et ont autorité quant aux conditions financières de ces acquisitions ou cessions. Les entités du Groupe ne peuvent en aucun cas décider seules de l'acquisition de sociétés extérieures ou de la cession totale ou partielle de sociétés du Groupe. Toutes les opérations de croissance externe (y compris les cessions) peuvent être présentées préalablement au Conseil d'administration. Ces mêmes opérations (dans la mesure où elles sont supérieures à 100 millions d'euros dans le cadre de la stratégie nouveaux métiers/ nouveaux pays et supérieures à 150 millions d'euros pour toute autre acquisition) doivent recevoir l'approbation formelle du Conseil d'administration.

Trésorerie

La direction des financements et de la trésorerie a pour mission le financement du Groupe, la couverture des risques financiers et la gestion des flux. Elle assure par ailleurs un rôle général de conseil et d'assistance auprès des filiales du Groupe sur ces missions. Elle est rattachée à la direction financière du Groupe.

L'essentiel des financements à moyen et long terme ainsi que les liquidités à court terme sont centralisés sur la maison-mère, par le biais de prêts bancaires, de lignes de crédit confirmées à moyen terme ou de billets de trésorerie. Des cash poolings et des prêts à court et moyen termes mis en place avec les principales filiales du Groupe permettent une centralisation progressive de la liquidité.

Les placements de trésorerie font l'objet d'une politique qui privilégie la sécurité et la liquidité sur le rendement. Les excédents de trésorerie ne sont investis qu'en supports à court terme (fonds de placement, certificats de dépôts), excluant le risque de perte en capital et immédiatement disponibles.

Les expositions au risque de change sont systématiquement couvertes par les instruments de marchés appropriés. La facturation en devise locale des sociétés importatrices ou exportatrices permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités. Celles qui sont exposées à un risque de change significatif se couvrent avec le support de la direction des financements et de la trésorerie. Le risque encouru par les autres filiales, s'il est réduit, reste néanmoins suivi de manière centralisée.

L'objectif de la politique de gestion de taux est de minimiser le coût de financement tout en protégeant le Groupe contre une variation défavorable des taux d'intérêt. La grande majorité des financements du Groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est également centralisée.

Par ailleurs, au titre des missions qui précèdent, la direction des financements et de la trésorerie est en charge de la relation bancaire.

Elle participe également avec la direction de la consolidation au bon respect des procédures liées à l'application des normes IFRS relatives aux instruments financiers.

4. LES TEXTES DE RÉFÉRENCE, LES NORMES, PROCÉDURES ET LES ADHESIONS AUX INSTANCES QUI STRUCTURENT LES CONTRÔLES INTERNES

a) Les règles et procédures édictées par le Groupe sont regroupées dans le Manuel Administratif et Financier (« MAF ») et sont applicables aux différents métiers d'Essilor (achats, acquisitions, communication, finance, fiscalité, juridique, opérations, recherche et développement, ressources humaines...).

Le MAF rassemble les différents éléments de contrôle interne couvrant divers processus de l'organisation (immobilisations, stocks, ventes/clients, trésorerie, achats, provisions de passif/engagements hors bilan, fiscalité, frais de R&D et de démarrage, comptabilité industrielle, dispositifs de prévention de la fraude, procédures en matières d'engagements, assurance, personnel et ressources humaines, juridique, consolidation, acquisition de sociétés, d'actif ou de branche d'activité). Le MAF est disponible en ligne sur le site intranet du Groupe ; il est présenté en français et en anglais. Il constitue un outil indispensable tant pour permettre l'établissement des comptes que pour assurer et maintenir un environnement de contrôle des risques dans les entités du Groupe. Il est mis à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, des besoins du Groupe ou pour intégrer les nouvelles normes internationales applicables au Groupe. Il est actuellement en cours d'adaptation entre autres pour intégrer les nouvelles activités du Groupe (« Readers » et « Equipements »). Les nouveautés en matière de règles du Groupe font l'objet d'une communication spécifique au moment de leur intégration au manuel (newsletter et annonce sur le site intranet).

De même, il intègre des critères d'éthique pour l'ensemble du Groupe. Ces critères s'axent autour de quatre thèmes : les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

L'application de l'ensemble des règles et procédures contenues dans le MAF est sous la responsabilité de chaque responsable financier d'entité ou de « business unit ».

b) Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Essilor s'est doté d'un système de reporting unifié appelé « FIGURES » permettant à la fois la remontée des informations de gestion et la production des états financiers du Groupe. Ce système est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, soit par saisie selon un calendrier précis communiqué par la direction financière en début de chaque année.

Des procédures de consolidation assurent l'homogénéité des informations financières produites. Un manuel spécifique « glossaire » indique pour chaque module les éléments devant être saisis en conformité avec les règles groupe (compte de résultats, bilan, annexes, trésorerie, stocks, investissements, définition des flux, définition des activités).

Le glossaire ainsi que l'ensemble des instructions sur la remontée d'informations sont disponibles en ligne sur l'intranet du Groupe. Il est mis à jour à chaque modification ou application de nouvelles normes.

Les responsables financiers du Groupe ou locaux doivent s'assurer que les données entrées dans FIGURES sont conformes aux règles et procédures du Groupe. L'utilisation de cet outil permet, outre d'assurer une homogénéité du traitement de l'information, d'exercer un contrôle régulier des comptes des différentes entités du Groupe.

Ce système de reporting unifié a fait l'objet d'une application jumelle appelée « Sustainability » qui est adaptée à la fois à la remontée des informations économiques, humaines (sociales et sociétales) et environnementales et à la production des états concernant l'information extra financière du Groupe sous la responsabilité de la Direction du Développement Durable. Sustainability dispose de procédures similaires de consolidation, d'instructions propres sur la remontée d'informations ainsi que d'un glossaire spécifique. Les responsables financiers du Groupe ou locaux recueillent les informations auprès des responsables concernés.

c) Pour les activités dites de « l'amont » (fabrication/ logistique) et de « l'aval » (prescription/distribution) le Groupe dispose de nombreux systèmes informatiques pour assurer la gestion, le suivi, l'analyse et la sécurisation de nos activités. D'autre part, il existe une charte intranet international dont le but est de coordonner les diverses actions relatives à la circulation et au partage de l'information via l'intranet d'Essilor.

d) Essilor est intégré dans cinq indices dits de Responsabilité Sociale spécialisés dans l'évaluation de l'engagement de l'entreprise vis-à-vis du développement durable : ASPI Eurozone[®], FTSE4Good, Dow Jones Sustainability Index (DJSI), Ethibel Excellence et ECPI[®] Ethical Index Euro.

e) Essilor est membre du Pacte Mondial et s'engage à respecter ses dix principes et à les faire respecter dans la mesure du possible dans sa sphère d'influence. L'entreprise communique régulièrement ses réalisations et ses progrès auprès du Secrétariat du Pacte Mondial situé au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

f) Attentif et sensible aux conséquences du changement climatique, Essilor s'est associé aux initiatives du Carbon Disclosure Project et du Caring for Climate. La production d'une paire de verres correcteurs ne génère que quelques centaines de grammes d'équivalent CO₂. Utilisés pendant de nombreux mois, ces petits objets légers de la vie quotidienne ne consomment pas d'énergie.

g) Les unités de production d'Essilor (hors Nikon-Essilor) dans leur ensemble disposent de systèmes de management de la qualité certifiés ISO 9001 (100 %), de systèmes de management de l'environnement certifiés ISO 14001 (100 %) ainsi que de systèmes de management de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail certifiés OHSAS 18001 (100 %).

5. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

Les contrôles internes mis en œuvre reposent sur une organisation et des méthodologies. Ils concernent l'ensemble des entités du Groupe et sont suivis par les différents acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle en accord avec les références et documentation diffusées dans le Groupe. Elles doivent permettre de classer les différents enjeux pour l'entreprise en tenant compte de sa stratégie pour fixer ses priorités.

A travers le « plan à moyen terme » de l'audit interne, les directions identifient, entre autres, les risques de leurs secteurs respectifs, les analysent et la stratégie globale est alors définie en tenant compte de ceux-ci. En cas de changement ou d'incident qui pourrait avoir un impact significatif sur l'atteinte des objectifs, notre réactivité est forte et la stratégie (globale ou d'un secteur donné) peut être revue en conséquence. Au niveau local, l'identification des risques est de la responsabilité des directeurs de zone ou de filiales. Toutes ces informations sur les risques et leur possible couverture sont remontées aux différents directeurs, membres du comité exécutif. A la fin de l'année 2009, une consolidation de tous ces risques a été présentée au comité exécutif par le directeur de l'audit interne détaillant le périmètre de chacun de ces risques, leur nature, leurs propriétaires, le traitement du risque et les mécanismes de contrôle en place et potentiellement les plans d'action en cours de mise en œuvre ou à mettre en œuvre.

Nous avons en 2010 près de 300 entités juridiques ou d'établissements qui sont en majorité des filiales directes de la maison mère. En ce qui concerne les niveaux d'autorité, les responsabilités sont clairement définies entre les différents dirigeants et cadres du Groupe avec des délégations de pouvoirs adaptés aux besoins ; les relations fonctionnelles transversales sont très fortes ; des procédures en matière d'engagements sont présentées aux dirigeants de ces filiales. Pour certaines fonctions centrales (par exemple, achats, audit interne, contrôle de gestion, juridique, RH), il y a un double rattachement : local et fonctionnellement au responsable groupe concerné. En ce qui concerne les opérations, chaque directeur d'usine est rattaché hiérarchiquement au directeur des usines de sa zone, qui lui-même est rattaché au directeur des opérations monde. Pour la partie commerciale, chaque directeur de filiale est rattaché au directeur de sa zone.

Les différents reporting, rapports ou contrôles d'organismes extérieurs (mensuels ou trimestriels) nous facilitent le suivi et le contrôle de l'activité de nos filiales dans différents domaines tels que financier, activités commerciales, accidents du travail, contrôles hygiène et sécurité, contrôles APAVE, certifications ISO, développement durable, logistique (mensuel), sinistres et prévention des sinistres assurances, litiges.

6. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE.

A partir des orientations données par la direction générale, chaque direction opérationnelle définit ses propres orientations sur cinq ans. Le plan à moyen terme présenté à la direction générale intègre l'ensemble de ces orientations ainsi que les plans d'actions qui en découlent.

Le processus budgétaire démarre en juillet avec une implication forte des zones (analyse des volumes/échanges marketing central/logistique/zones). Chaque entité du Groupe établit son budget en tenant compte des objectifs donnés par chaque direction de zone ou direction opérationnelle ainsi que de sa propre stratégie sur l'année à venir.

Les budgets sont présentés à la direction générale lors de sessions de fin d'année. La consolidation de tous les budgets se termine fin novembre et est officialisée en décembre.

Le budget annuel fait l'objet d'une nouvelle prévision en août de l'année en cours, puis en novembre à l'occasion de l'établissement du nouveau budget.

Ce processus budgétaire applicable dans toutes les entités du Groupe est animé et suivi par le contrôle de gestion groupe, ce qui permet d'assurer l'homogénéité de l'ensemble des budgets et la cohérence des objectifs avec les orientations de la direction générale.

Les réalisations sont suivies et analysées chaque mois à travers notre système de reporting « FIGURES » lequel permet à la fois l'analyse du business et la consolidation statutaire. Toutes les entités sont entrées dans le système, ce qui permet un contrôle rigoureux des états comptables et financiers.

Pour la consolidation statutaire, les données bilancielles sont remontées chaque trimestre en addition des données mensuelles. L'utilisation de l'outil permet au service consolidation de contrôler les données entrées par les entités et de s'assurer de leur conformité aux règles groupe.

Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer :

- une conformité des données aux règles en vigueur (telles que normes IFRS, normes groupe, instructions de l'AMF,...) par les procédures générales du Groupe et les instructions particulières envoyées aux entités ;
- une fiabilité de l'information financière qui est produite par les contrôles inhérents au système ou effectués par les différents départements de la direction financière (contrôle de gestion, consolidation, trésorerie) et ce dans les délais exigés ;
- l'intégrité des données grâce aux sécurités du système.

Des instructions précises sont données aux entités avant chaque consolidation incluant un calendrier détaillé de remontée d'information.

Les procédures de suivi des engagements hors bilan et de suivi des actifs font partie des procédures incluses dans le MAF. Il est notamment précisé les engagements qui doivent être enregistrés directement dans les comptes et ceux qui sont à déclarer hors bilan. Les informations nécessaires à ces engagements sont incluses dans notre système de reporting.

Ainsi le processus budgétaire et les procédures de consolidation permettent un suivi permanent des résultats des entités, un contrôle immédiat des décalages éventuels avec les prévisions et donc des actions à mettre en place pour y remédier.

L'ensemble des procédures incluses dans le MAF est applicable par les sociétés du Groupe qu'elles soient consolidées ou non et le contrôle de l'application est du ressort des auditeurs internes lors de leurs audits. En outre, les commissaires aux comptes prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne pour planifier leurs missions et concevoir leurs approches d'audit. De même à chaque clôture, un package de l'information financière est présenté par la direction financière au comité d'audit. Lors de ces réunions auxquelles assistent les commissaires aux comptes, sont discutées les transactions significatives et les options comptables majeures prises pour la couverture des risques potentiels.

Enfin, tout en ne faisant pas partie du contrôle interne, les commissaires aux comptes ont pour mission de certifier que les comptes, au regard des principes comptables, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe Essilor. Toutes les filiales du Groupe font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par des auditeurs locaux majoritairement membres du collège des commissaires aux comptes assurant la certification des comptes consolidés du Groupe.

7. TRAVAUX 2010 DE L'AUDIT INTERNE ET PROSPECTIVE.

Essilor s'est engagée dans une démarche volontariste permettant à terme d'apprécier l'adaptation des procédures en vigueur dans le Groupe. Cette démarche menée sous la responsabilité de la direction de l'audit interne a démarré fin 2003 par une revue de l'environnement de contrôle, puis en 2004 par la mise en place d'un processus d'auto évaluation du contrôle interne au niveau de certaines entités du Groupe et enrichi les années suivantes par la définition de nouveaux processus.

Cette démarche se structure en différentes étapes :

- une identification préalable des processus clefs de l'organisation ;
- une analyse des risques attachés à ces processus ;

- l'identification des contrôles nécessaires en vue de faire face à ces risques ;
- des tests sur ces contrôles par les auditeurs internes ;
- l'identification des points de contrôle à améliorer et des actions correctrices correspondantes.

Les six processus définis (achats / ventes / stocks immobilisations / trésorerie / reporting) ont été évalués de nouveau en 2010. Ces six questionnaires d'auto-évaluation, adressés aux filiales consolidées, intègrent les dispositions énoncées par l'AMF dans son cadre de référence sur le dispositif de contrôle interne, complété par son guide d'application. Cet outil permet outre la réponse aux questions, d'attacher la documentation demandée en face de chacun des contrôles et de définir les plans d'action pour les points de contrôle à améliorer.

Des missions de tests ont été réalisées par les auditeurs internes sur un certain nombre d'entités sélectionnées, ce qui a permis de contrôler la fiabilité des réponses ainsi que de l'avancement dans la mise en place des plans d'action.

Une synthèse par filiale a été communiquée à chaque filiale concernée et une synthèse groupe a été présentée au Directeur Général et au comité d'audit.

En 2010, les équipes de l'audit interne ont continué leur action de suivi de mise en place des plans d'action nécessaires suite aux auto évaluations réalisées. Le résultat de cette action a été présenté au comité d'audit à intervalle régulier et au Directeur Général.

Cette démarche d'auto-évaluation, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de la qualité, nous permet, par le développement et le renforcement de procédures homogènes, de veiller à la qualité et la fiabilité de l'information financière.

Les travaux réalisés par les équipes de l'audit interne ont mis en évidence des améliorations dans la gestion du contrôle interne. L'intégration de nouvelles entités (dont toutes n'avaient pas les mêmes exigences en termes de contrôle interne préalablement à leur intégration) fait l'objet d'un suivi particulier dans le cadre du plan d'audit.

DECISIONS ET INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une disposition du code de gouvernement d'entreprise est écartée et les raisons pour lesquelles elle l'a été :

Lors de sa réunion du 27 novembre 2008, le conseil d'administration d'Essilor a statué sur les recommandations de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2008 ayant trait aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration a approuvé ces recommandations qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernance d'Essilor et sont mises en œuvre de longue date.

D'une manière plus générale, les politiques de transparence et de modération des rémunérations ont toujours prévalu au sein d'Essilor.

Toutefois le Conseil, sur proposition du comité des mandataires, a exprimé une réserve sur « l'obligation » qui serait faite à un mandataire social de mettre fin à son contrat de travail dès lors qu'il serait nommé Président Directeur Général ou Directeur Général.

Autant cette disposition peut se comprendre pour un dirigeant recruté à l'extérieur ou nouvellement arrivé au sein du Groupe, autant elle est difficilement justifiable pour un cadre ayant fait un long parcours réussi au sein de l'entreprise et appelé aux plus hautes responsabilités.

En effet, au plan individuel cette mesure fragiliserait la position des intéressés au regard des risques encourus dans leur nouvelle charge, pourrait amener des candidats internes à refuser le poste ou conduirait à revoir à la hausse les rémunérations, ce qui n'est certes pas l'objectif recherché par les recommandations de l'AFEP et du MEDEF.

Cette mesure détacherait les mandataires du corps social, n'irait pas dans le sens de la promotion interne et du « management durable » qui sont pourtant, à nos yeux, les clefs de la construction de groupes puissants et stables.

En conséquence, le Conseil d'administration d'Essilor a décidé de continuer de « suspendre » le contrat de travail des cadres supérieurs à l'occasion de leur nomination comme Président Directeur Général ou Directeur Général mandataire social lorsque leur ancienneté dans l'entreprise est d'au moins dix ans. Cette position a été reconnue conforme par l'AMF.

Essilor, pionnier de l'actionariat salarié, a toujours cherché, dans la mesure du possible, à générer des dirigeants en son sein, à favoriser leur vision long terme et à leur faire partager le risque entrepreneurial ; leur détention significative d'actions Essilor en étant d'ailleurs la plus claire illustration.

REVUE ANNUELLE DE LA QUALIFICATION D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT.

Le conseil d'administration a examiné, pour la première fois en 2005, la situation de chaque administrateur au regard de tous les critères d'indépendance établis dans le rapport consolidé AFEP/MEDEF de 2003. Ensuite, chaque année le Conseil a examiné la situation de chaque administrateur en regard des critères d'indépendance repris dans le code de 2008 et pour la dernière fois lors de sa séance du 25 novembre 2010.

A l'issue de cette revue complète, le conseil a déterminé que tous les administrateurs étaient indépendants à l'égard de la Société, à l'exception bien entendu de Xavier Fontanet, de Philippe Alfröid et d'Hubert Sagnières (qui sont, ou ont été, les trois dirigeants mandataires sociaux) et d'Aïcha Mokdahi, d'Yves Gillet et Ye HI qui sont administrateurs représentant les salariés actionnaires.

M. Pécoux, bien qu'ayant appartenu à un service de fusions et acquisitions et étant associé d'un établissement financier, pouvait être considéré comme tout à fait indépendant selon les critères AFEP/MEDEF. En effet, les activités financières entretenues par Essilor avec la banque Rothschild & Cie ne sont pas significatives eu égard au volume des activités financières traitées par les deux parties.

Il est rappelé à toutes fins utiles, que M. Yves Chevillotte est retraité depuis janvier 2004 du Crédit Agricole et que c'est seulement après cette date qu'il a été nommé administrateur d'Essilor, puis Président du comité d'audit.

AUTO EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL.

Une évaluation formalisée du fonctionnement du conseil d'administration est réalisée chaque année depuis 2004 ; elles ont souvent conduit à la modification du règlement intérieur du conseil d'administration et de la charte d'administrateur. En 2010, une nouvelle auto évaluation formalisée a été initiée, la synthèse des questionnaires réalisée par le comité des mandataires a amené le Conseil à faire les constatations suivantes :

Points de progression par rapport à l'an passé :

- élargissement du comité stratégique à tous les administrateurs ;
- certains thèmes traités lors des réunions du comité stratégique ont été choisis d'un commun accord entre le management et les administrateurs ;
- les comités stratégiques sont un formidable vecteur d'information et de formation et permettent une véritable contribution des administrateurs ;
- création récente du comité des nominations ;
- sur le plan logistique, à noter un grand progrès reconnu dans l'envoi des documents avant les réunions du Conseil et des comités spécialisés ;
- continuer à faire un point régulier sur la concurrence.

Points d'amélioration :

- poursuivre l'équilibrage entre le « reporting » financier et les sujets stratégiques ; Les administrateurs souhaiteraient une implication encore plus importante du Directeur Général dans la présentation de ces sujets stratégiques ;
- présenter la stratégie RH pour faire face aux ambitions de croissance du Groupe ;
- présenter la stratégie Marketing et services dans la perspective de capture de valeur ;
- faire un point annuel global sur les priorités stratégiques et leur évolution.

En conclusion, il ressort de cette dernière auto évaluation que les administrateurs considèrent que le Conseil est très bien préparé et très bien supervisé et que son efficacité s'est encore améliorée.

Ces évaluations ont comme objectif de faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil et de vérifier que toutes les questions importantes sont préparées et débattues. Toutefois, la Société ne dispose pas d'un système formel pour mesurer la contribution de chaque administrateur aux travaux du conseil eu égard à sa compétence et à son implication. Il est précisé que depuis 2006 les administrateurs indépendants se rencontrent hors la présence des dirigeants, des salariés et des administrateurs internes.

Au cours de l'exercice 2010, le conseil d'administration a été informé, a examiné ou a délibéré notamment sur les points suivants :

- l'activité du Groupe ;
- la concurrence ;
- les choix stratégiques ;
- la cession de la participation dans Sperian Protection ;
- les états financiers consolidés intermédiaires, annuels et prévisionnels ;
- l'examen du budget annuel ;
- les communiqués sur résultats 2009 et sur les résultats du premier semestre 2010 ;
- les présentations ou comptes rendus du comité d'audit et du comité des mandataires et rémunérations ;
- la politique de distribution des dividendes ;
- les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale des actionnaires ;
- les rapports destinés aux actionnaires ;
- les projets et les opérations de croissance externe, et notamment le projet de prise de participation dans Shamir ;
- l'annulation de titres ;
- les conventions réglementées à autoriser et celles à déclarer ;
- les modifications du financement ;
- le montant des garanties accordées par la Société ;
- les augmentations de capital au bénéfice des salariés et l'abondement de l'entreprise ;
- les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions ;
- le programme de rachat d'actions ;
- la rémunération des dirigeants sociaux ;
- la répartition des jetons de présence ;
- le gouvernement d'entreprise ;
- la déontologie boursière ;
- la composition des comités suites aux changements d'administrateurs ;
- la création d'un comité des nominations ;
- la modification et la mise en harmonie du règlement intérieur avec les dispositions légales ;
- les principales questions sociales ;
- la revue des articles de presse et des études d'analystes ;
- le panorama de l'actionnariat d'Essilor ;

- les délégations et subdélégations de pouvoir au Directeur Général ;
- la fixation du calendrier des réunions du conseil et de l'Assemblée Générale pour 2011.

Un complément d'information sur le gouvernement d'entreprise, le règlement intérieur du conseil d'administration, se trouve aux chapitres 14, 15 et 16 de notre Document de référence.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le conseil d'administration a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2010 de dissocier les fonctions de président et de directeur général sans limiter les pouvoirs du directeur général. Toutefois, les restructurations et les investissements significatifs hors stratégie annoncée continueront de faire l'objet d'une approbation préalable du Conseil, comme indiqué dans le règlement intérieur d'origine de novembre 2003. Par ailleurs, Le directeur général est assisté par deux directeurs généraux adjoints.

Cette dissociation avait longuement été étudiée par le comité des mandataires et rémunérations ainsi que la répartition des fonctions de sorte à permettre au directeur général de prendre la pleine mesure de tous les aspects stratégiques, opérationnels et fonctionnels du Groupe tout en ayant à ses côtés un Président rompu à toutes ces fonctions et capable d'assurer la continuité de l'animation du Conseil d'administration, de l'Assemblée Générale des actionnaires et tout en continuant à promouvoir la gouvernance d'Essilor.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit de se faire représenter à l'Assemblée Générale et celui de participer au vote des résolutions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la Société.

S'agissant du mode de fonctionnement de l'Assemblée Générale, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, les statuts d'Essilor, TITRE V – ASSEMBLEES GENERALES, prévoient les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

Article 24 – Règles générales

5) Information et droit de communication des actionnaires.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Article 25 – Assemblées générales ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la Société qui ne sont pas de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes annuels et, le cas échéant, aux comptes consolidés, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement lorsqu'elle réunit le cinquième au moins des actions ayant droit de vote.

A défaut de ce quorum, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Article 26 - Assemblées générales extraordinaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions à condition de ne pas changer la nationalité de la Société, sauf dans les cas prévus par la Loi, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Sous ces réserves, elle peut notamment augmenter ou réduire le capital social, modifier l'objet social, changer la dénomination, proroger la durée de la Société ou décider sa dissolution anticipée ; transformer la Société en Société de toute autre forme, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire décidant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut également modifier les droits des actions de différentes catégories ; mais, dans le cas où une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire porterait atteinte aux droits attachés à une catégorie d'actions, cette décision ne deviendra définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée Spéciale des actionnaires de la catégorie visée. En ce

qui concerne le capital particulier qu'elle représente, cette Assemblée est soumise aux prescriptions légales et réglementaires régissant les Assemblées Générales Extraordinaires. Si aucun des administrateurs de la Société n'est propriétaire d'actions de la catégorie donnant lieu à une Assemblée Générale, cette Assemblée élit elle-même son Président

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-37, alinéa 9 du Code du Commerce, vous trouverez les informations prévues par l'article L.225-25-3 du Code du Commerce dans le rapport de gestion et à la rubrique 18.4 du Document de référence.

Charenton, le 1^{er} mars 2011

Xavier Fontanet

Rapport des Commissaires aux comptes.

Etabli en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Essilor International.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESSILOR INTERNATIONAL SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Bouvry

Mazars

Pierre Sardet

Annexe 2 Politique sociale et environnementale

(Loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques)

Dans le but d'assurer la cohérence entre les informations publiées dans ce Document de référence avec celles qui figurent dans son bilan social d'entreprise, Essilor a choisi de rapporter les aspects de sa politique sociale et environnementale prévue à l'article 225-102.1 alinéa 5 du code de commerce, sur un périmètre correspondant essentiellement à la maison mère.

Ce rapport en annexe 2 se conforme à la structure de la loi NRE.

Les informations sur le périmètre régulièrement élargi aux entités légales d'Essilor à travers le monde figurent à l'**Annexe 3** de ce Document de référence. Le rapport de l'annexe 3 se conforme à la structure de la Global Reporting Initiative (GRI).

ASPECT SOCIAL

Essilor souhaite, par sa politique humaine, encourager le développement et l'épanouissement personnel de ses salarié(e)s en leur offrant des possibilités d'évolution dans un groupe mondial, multiculturel et décentralisé ; leur fournir un environnement de travail qui respecte leur intégrité physique et morale quelle que soit leur origine ; leur assurer un traitement équitable en toutes circonstances ; développer l'employabilité interne et externe en leur facilitant l'accès à de la formation tout au long de leur carrière et en enrichissant leur poste et leur expérience par plus d'autonomie et de responsabilité ; favoriser l'accès au capital de l'entreprise dans un cadre d'actionariat salarié responsable.

Rappelons que les informations sociales des entités Essilor à travers le monde sur un périmètre groupe rassemblées selon le référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI) pour présenter les aspects sociaux de la contribution globale de l'entreprise au développement durable figurent à l'annexe 3 du présent Document de référence sous le titre « Rapport sur la contribution économique, humaine et environnementale de l'entreprise sur un périmètre élargi ».

1.

1.1

Effectifs maison mère

2 978 CDI + 181 CDD = 3 159 (total France) + 214 (Essilor Industries) = 3 373.

Sur les **181 CDD** recensés au 31 décembre 2010, **143** soit **79 %** correspondent à l'embauche de jeunes en formation (en alternance) dont les diplômés vont du BEP au BAC + 5.

Embauches

89 CDI + 130 CDD = 219 au total.

Licenciements

Il n'y a eu **aucune** procédure de licenciement économique collectif de plus de 9 salarié(e)s en France en 2010.

Vingt-neuf salarié(e)s ont été licencié(e)s pour d'autres motifs (insuffisance professionnelle, inaptitude médicale, motif disciplinaire, rupture conventionnelle) et **2** salariés pour motif économique.

Heures supplémentaires

En France, en 2010, **59 754** heures supplémentaires ont été effectuées.

Ce dispositif concerne les salarié(e)s rémunéré(e)s sur une base horaire non forfaitaire, les salarié(s) à temps partiel sur une base horaire et les salarié(e)s au forfait «37h30» (Cf. § 2 ci-dessous : Organisation du temps de travail).

Sur les 59 754 heures supplémentaires effectuées au cours de l'année 2010, 31 800 heures supplémentaires sont incluses dans le forfait des salarié(e)s travaillant sur une base horaire de 37h30.

Main d'œuvre extérieure à la Société

En France, en 2010 et en moyenne mensuelle, **276** travailleurs temporaires ont été employés à temps plein. **54 %** d'entre eux ont remplacé du personnel absent et **46 %** ont été employés pour faire face à des hausses ponctuelles d'activité. **9** contrats temporaires de salarié intérimaire ont été transformés en contrat à durée déterminée et **16** autres en contrats à durée indéterminée.

468 travailleurs extérieurs ont été employés en 2010. Ils se répartissent ainsi : **110** pour l'entretien des locaux, **159** pour l'informatique, **38** pour le gardiennage, **28** pour la restauration, **2** pour la sécurité et **131** pour d'autres fonctions.

Depuis 2002, Essilor International dispose d'une charte des intérimaires.

1.2 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Sans objet, aucun licenciement économique collectif de plus de 9 salariés n'a été effectué en France en 2010.

2.

Organisation du temps de travail

L'accord d'entreprise du 30 mars 2000 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2000 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail définit l'organisation du temps de travail au sein d'Essilor.

Durée du temps de travail

Pour les salarié(e)s en horaires centrés (**1 127**), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 36h00. Pour les salarié(e)s en équipe (**664**), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 33h30. Pour les salarié(e)s au forfait horaire (**269**), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 38h30. Il est par ailleurs attribué à ces personnels, **6** jours de RTT par an, ce qui porte respectivement l'horaire effectif de travail hebdomadaire à 35h00, 32h30 et 37h30. Pour les salarié(e)s au forfait jours (**934**), le nombre de jours de travail annuel est de **217**, et le nombre de jours de RTT par an peut varier de 9 à 13 selon les années. Les dirigeants et VRP (**165**), ne sont pas soumis à la réglementation en matière d'horaires. Ils bénéficient cependant de **10** jours de repos supplémentaire par an. **338** salarié(e)s bénéficient d'un contrat de travail à temps partiel ou à mi-temps dont **131** dans le cadre d'un mi-temps de fin de carrière au titre de l'accord sur la réduction du temps de travail.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme s'établit à **5,6%**. L'absentéisme se répartit en maladie de moins de 6 mois pour **67,3 %**, maternité pour **15,1 %**, congés autorisés pour **5,3 %**, convenances personnelles pour **4,8 %**, accidents du travail pour **4,1 %**, paternité pour **2,5 %**, accidents de trajet pour **0,9%**.

3.

Rémunérations

La masse salariale totale versée en 2010 représente **157 673 milliers d'euros**.

Charges sociales

Les charges sociales hors intéressement versées en 2010 représentent **79 270 milliers d'euros**.

Évolution

L'augmentation moyenne des rémunérations, toutes catégories confondues des salarié(e)s présents en 2009 et en 2010 est de **3,4 %**.

Épargne salariale

Dans le cadre des dispositions du titre IV du livre IV du Code de travail français, il existe en France un plan d'intéressement des salarié(e)s aux résultats de l'entreprise ainsi que des plans d'épargne entreprise.

Égalité professionnelle

Rappelons que l'accord relatif à « l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » a été signé par la Direction et les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise le 18 décembre 2009.

Pour 2010, la priorité retenue a été la mise en œuvre des dispositifs en matière de parentalité. Désormais, tous les pères bénéficient du maintien de la rémunération à 100 % lors de la prise de leur congé paternité.

Trente pour cent des parents ayant des enfants de moins de 12 ans ont bénéficié d'un financement par l'entreprise à hauteur de 50 %, pour l'achat de Chèques Emploi Service Universel (CESU), favorisant ainsi le recours aux services à la personne et aux aides à domicile (assistante maternelle, nourrice, garde d'enfant à domicile, garderie...).

4.

Relations professionnelles

Au-delà des réunions mensuelles des Comités d'Etablissement et des Délégués du Personnel, le Comité Central d'Entreprise se réunit cinq fois par an au maximum.

Par ailleurs, les délégués syndicaux et les représentants du personnel participent très largement au sein de groupes de travail à l'élaboration des projets sociaux qui débouchent parfois sur la négociation d'un accord d'entreprise.

Bilan des accords collectifs

Ont été signés au cours de l'exercice 2010 :

- accord de méthode sur la prévention et le traitement des risques psychosociaux ;

- accord d'entreprise relatif au développement de l'emploi des personnes handicapées ;
- accord d'intéressement ;
- un avenant à l'accord pour les garanties de retraite des cadres, assimilés cadres et VRP de la Société Essilor International du 2 novembre 2000 ;
- un avenant à l'accord d'entreprise sur les garanties collectives de remboursement de frais de santé et incapacité, invalidité, décès de la société Essilor International du 10 décembre 2001 ;
- un avenant à l'accord d'entreprise sur la gestion des fins de carrière chez Essilor du 1^{er} juin 2004 ;
- un accord sur les modalités de répartition des actions de performance attribuées lors du Conseil d'Administration du 25 novembre 2010.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Sur l'ensemble de ses sites de production (100 %), le Groupe a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'hygiène et de la sécurité certifiés dans le cadre du référentiel OHSAS 18001. Les systèmes de management des trois sites de production en France sont certifiés, comme le sont ceux des autres sites de production dans le reste du monde. (Voir le détail complet ci-après, dans la rubrique « Aspect environnemental », au paragraphe 9, « Objectifs assignés aux filiales à l'étranger »).

5.

Accidents du travail

En France en 2010, on a constaté **39** accidents de travail avec arrêt et **29** sans arrêt chez le personnel d'Essilor ainsi que **1** accident de travail avec arrêt et **8** sans arrêt chez le personnel intérimaire.

Maladies professionnelles

13 notifications ont été observées en France en 2010. Elles relèvent du tableau 57 (Affectations péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail).

6.

Formation

En 2010, pour l'ensemble des établissements français, l'engagement d'Essilor en faveur de la formation professionnelle a représenté **4,1 %** de la masse salariale.

Depuis plusieurs années, Essilor maintient son engagement pour former ses salariés, à un niveau supérieur ou égal à 4 %, malgré un contexte économique incitant à la maîtrise des coûts. Son plan de formation permet l'anticipation et l'accompagnement des évolutions techniques, technologiques et organisationnelles pour chacun des métiers de l'entreprise. Ce levier stratégique d'une politique plus globale de gestion des emplois et des compétences (GPEC) est un outil de management qui contribue à la performance de l'entreprise.

En permettant l'adaptation des compétences et des qualifications de chaque collaborateur à son poste de travail, à ses évolutions et aux mutations de son environnement, il constitue un moyen de mise en œuvre de sa stratégie et d'accompagnement du changement, à court comme à moyen terme.

Il participe également au développement des compétences et des qualifications, ainsi qu'à la mobilité et aux évolutions professionnelles des collaborateurs.

Il contribue enfin à la transmission des savoir-faire et des expertises, en structurant les démarches et en capitalisant sur les compétences clefs des métiers.

Dans un souci d'accompagnement de la performance à tous niveaux des équipes, et conformément à l'engagement de l'entreprise depuis des années, Essilor insiste auprès de son management sur la place importante de la formation pour chaque collaborateur, avec une vigilance particulière sur les points suivants :

- garantir à chaque collaborateur l'accès aux formations indispensables pour adapter ses compétences et ses qualifications au poste qu'il occupe et à son environnement professionnel et ce quel que soit son âge, son sexe, sa fonction, sa classification ou son statut ;
- impliquer en priorité des collaborateurs n'ayant pas été formés depuis quelques années ;
- donner de la cohérence entre les actions de formation proposées et les objectifs professionnels ou de développement des collaborateurs ;
- être vigilants sur leur disponibilité à suivre la formation, une fois les actions définies.

Depuis plusieurs années, les équipes RH travaillent avec les directions pour mieux anticiper leur réflexion formation. La vigilance budgétaire a été accompagnée d'une réelle réflexion de priorisation des actions à mener, favorisant ainsi l'acquisition de compétences clefs afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

2010 a été une année de consolidation sur des axes métier déjà engagés depuis plusieurs années : développement de la relation commerciale et le sens du service client, accompagnement des nouveaux outils ou des nouvelles technologies, amélioration continue et qualité. Les thèmes de la communication et du management, notamment dans un contexte de changement, ont été largement développés pour accompagner les équipes dans leurs actions.

L'effort particulier engagé depuis 2007 sur la formation du personnel de production reste soutenu, notamment sur le site français de Dijon, pour l'ensemble du personnel, avec 4 à 5 journées dédiées à des modules de formation organisés en fonction des thèmes prioritaires pour le site et l'entreprise. Le thème de la gestion du capital-santé fait partie des actions menées en 2010 sur une large population, pour permettre aux collaborateurs de bien s'adapter aux environnements postés.

Pour l'ensemble des managers concernés, Essilor a engagé à mi-année des actions de sensibilisation aux règles essentielles en droit de la concurrence, dans une logique de conformité. Ceci se poursuivra en 2011 par une démarche plus globale de formation, relayée aux équipes opérationnelles. Essilor a choisi de mener une action sur-mesure, plus concrète et adaptée à son environnement, pour plus d'efficacité.

Plus de 1 800 salarié(e)s d'Essilor en France ont suivi au moins une action de formation en 2010, soit plus de **57 %** de l'effectif. Plus de **60 000** heures de formation ont été organisées sur les sept domaines de compétences couverts dans le plan de formation :

Communication / Management (**23 %** des heures, **23 %** des stagiaires), Administration / Commercial / Gestion (**13 %** des heures, **16 %** des stagiaires), Langues (**13 %** des heures, **13 %** des stagiaires), Informatique / Bureautique (**11 %** des heures, **16 %** des stagiaires), Technologie / Techniques Métier (**10 %** des heures, **11 %** des stagiaires), Environnement / Qualité / Santé et Sécurité (**4 %** des heures, **8 %** des stagiaires), Connaissances générales (**2 %** des heures, **9 %** des stagiaires).

Des actions de formation au poste de travail, pilotées dans le cadre de l'amélioration continue, sont également à ajouter à ces statistiques. Le souci d'accompagner ces actions par des évaluations de la performance au poste a permis d'optimiser le dispositif pédagogique en allant jusqu'à la certification des opérateurs et des formateurs internes. Plus de **150** personnes ont ainsi bénéficié d'actions d'adaptation au poste pour plus de **1 600** heures de formation, ce qui est un effort important compte tenu de son impact sur l'organisation du travail de production.

De nombreuses actions liées à la sécurité ont également été animées sur les sites, sans qu'elles soient comptabilisées dans ce reporting car elles correspondent à des obligations légales pour l'entreprise.

Des formations diplômantes ont représenté près de **23 %** des heures pour **70** stagiaires dont une partie pour des jeunes en alternance. Dans le cadre de la professionnalisation aux métiers de production, **15** collaborateurs de l'entreprise ont également démarré une formation en vue d'obtenir un certificat de qualification professionnelle. Enfin, Essilor accompagne le projet de formation diplômante de plusieurs de ses collaborateurs, dont le souhait d'évolution est en cohérence avec leurs perspectives au sein de l'entreprise.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) a continué à se développer, en complément du plan de formation, avec près de **230** personnes concernées (le DIF se déroulant hors temps de travail). Les thèmes demandés sont en priorité les langues et le développement personnel, mais aussi la bureautique ou des actions de formation métier (certaines pour préparer un projet professionnel de mobilité) ou de validation des acquis et de l'expérience.

18 bilans de compétence ont été réalisés en cours d'année dans le cadre du plan de formation et **4** dans le cadre du DIF, comme première démarche de réflexion professionnelle sur un projet d'évolution.

En plus des actions qui entrent dans le cadre du plan de formation, Essilor a géré, en cours d'année 2010, **239** contrats en alternance, dont **200** en apprentissage, sur tous les niveaux de diplômes préparés du BEP au Bac+5. **92** nouveaux contrats ont été signés en 2010, parmi lesquels **32** correspondent à une poursuite d'études. Ces chiffres confirment l'engagement d'Essilor en faveur de la formation des jeunes en alternance depuis plus de 20 ans.

Ce même engagement auprès de la formation et du développement de jeunes diplômés se traduit aussi par son soutien au Volontariat International en Entreprise, pour lequel Essilor propose chaque année plusieurs dizaines de missions de 1 à 2 ans dans ses différentes filiales internationales.

7.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2010, Essilor a employé **151** salarié(e)s handicapé(e)s en France, dont **115** employés ou ouvriers et **36** membres de l'encadrement dont **8** cadres.

Mission Handicap

Le second accord d'entreprise sur le travail des personnes handicapées qui porte sur les années 2010 à 2012 a été signé à l'unanimité par les partenaires sociaux. Il a été agréé par la Direction du travail le 8 Juillet 2010.

L'engagement d'Essilor International, sur la durée de l'accord, porte sur le recrutement de **8** personnes en situation de handicap.

Au-delà du texte, il faut voir la volonté renouvelée de l'entreprise à poursuivre les actions afin d'adapter les postes, les horaires de travail et autres besoins afin de maintenir dans l'emploi, dans les meilleures conditions possibles, les salariés concernés.

L'information interne sur le renouvellement de cet accord a été faite par un carnet de 10 dessins en illustrant les chapitres. L'éditorial de ce carnet a été signé par notre Directeur des Ressources Humaines Groupe, membre du Comité Exécutif d'Essilor International, indiquant ainsi l'engagement de la Direction sur ce thème.

Un partenariat avec le groupement national du secteur protégé et adapté a été signé en fin d'année. Ce partenariat va permettre d'accroître le volume de nos achats solidaires.

8.

Œuvres sociales

En France, en 2010, Essilor a participé au financement des œuvres sociales de prévoyance (garanties, frais de santé, incapacité, invalidité, décès) pour un montant de **5 936 001** euros et au financement des retraites supplémentaires pour un montant de **2 298 459** euros. Ce dernier montant est revenu à ses niveaux historiques et sa très forte diminution par rapport à l'exercice 2009 s'explique par la provision exceptionnelle qui avait été enregistrée alors au titre de l'IAS 39.

La part patronale versée pour les transports s'est montée à **2 757 865** euros, celle versée pour les titres-restaurant à **1 248 223** euros.

La dotation totale aux activités sociales et culturelles des différents Comités d'entreprise (CE) s'est montée à **1 629 486** euros, soit 1,15 % de la masse salariale d'Essilor en France et **285 300** euros ont été attribués au budget de fonctionnement de ces Comités d'entreprise.

Essilor a versé **564 824** euros au titre de l'abondement pour le Plan chèques-vacances dont bénéficient **672** salariés.

Depuis septembre 2010, un abondement de 50 % de la valeur faciale des Chèques Emploi Service Universel (CESU) est accordé aux salarié(e)s ayant au moins un enfant de moins de douze ans. **324** salarié(e)s en ont bénéficié pour un montant de **134 218** euros.

La subvention de 0,45 % au logement a représenté un montant de **617 468** euros.

Le coût des visites médicales a été de **289 514** euros.

Essilor offre en outre, dans le cadre de règles définies, une fourniture d'équipements optiques à son personnel et prend à sa charge le coût des médailles d'honneur du travail et des médailles du syndicat de l'optique en y associant une gratification établie selon un barème défini. L'entreprise prend à sa charge le paiement des journées d'absence accordées aux mères ou aux pères pour s'occuper de leur enfant malade selon des règles définies.

9.

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional, importance de la sous-traitance, respect par les filiales des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Essilor a signé le Pacte Mondial début 2003. Ce pacte, proposé aux entreprises par l'Organisation des Nations Unies (ONU) a pour objectif de permettre à tous les peuples de la planète de bénéficier des avantages de la mondialisation et d'ancrer les marchés mondiaux à des valeurs et des pratiques indispensables pour répondre à leurs besoins socioéconomiques.

Par ce pacte, le Secrétaire Général de ONU a demandé aux entreprises du secteur privé d'adhérer à dix principes et de les traduire dans leur pratique, engageant ainsi leurs dirigeants à «embrasser, promouvoir et faire respecter» un ensemble de valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Ces dix principes sont inspirés de quatre textes : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (OIT), la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Bien que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail n'aient pas toutes été ratifiées par l'ensemble des pays où Essilor est présent, le Groupe en promeut le respect grâce aux actions coordonnées des réseaux de la fonction ressources humaines sur le plan international au niveau le plus élevé (Comité Exécutif) et à ses relais au niveau des zones ou au niveau des métiers. Il suit entre autres les indicateurs HR4, HR5, HR6 et HR7 de la Global Reporting Initiative (GRI, Version 3.0) qui correspondent aux quatre conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail reprises par quatre des dix principes du Pacte Mondial.

Essilor participe au développement des régions où ses sites de production en amont (usines de fabrication) comme en aval (laboratoires de prescription) sont installés. Essilor contribue directement à l'enrichissement des connaissances et des conditions de vie des femmes et des hommes qui travaillent dans le Groupe et indirectement à celui de leurs familles. Au-delà, pour satisfaire la partie de ses besoins locaux de produits et de services participe au fonctionnement de l'économie régionale et concourt au progrès des populations qui travaillent et vivent à proximité.

L'ensemble des sites de production amont du Groupe gère l'information concernant les ressources humaines selon les structures du bilan social d'entreprise français.

L'importance de la sous-traitance chez Essilor en France en 2010 s'établit à **12,5 %** du total des achats.

Le Comité Européen de Dialogue et d'Information Essilor (CEDIE) s'est réuni en 2010 en séance plénière à Milan, ville où se trouve le siège d'Essilor Italia. Cette filiale accueillait ses 18 membres pour la première fois.

Cette grande réunion a été l'occasion de rendre un hommage au travail effectué par **Henri Vidal**, Directeur des Ressources Humaines du Groupe, accompagné de remerciements chaleureux à l'occasion de son départ et d'accueillir **Marc François-Brazier** qui lui succède au même poste. Le nouveau Directeur des Ressources Humaines du Groupe qui siège également au Comité Exécutif d'Essilor International a présenté la politique de ressources humaines qu'il met en place depuis sa prise de fonction en mars 2010. Elle s'inscrit dans la continuité tout en intégrant une adaptation continue aux enjeux nouveaux rendue nécessaire par l'accélération reconnue des évolutions constantes de la taille et du périmètre du Groupe.

Bertrand Roy, Président Europe, est intervenu pour présenter les résultats de l'Europe en 2009 et ses enjeux majeurs en 2010. Une large discussion menée dans une atmosphère d'écoute, de transparence et d'ouverture s'est instaurée à cette occasion entre les membres du CEDIE et la Direction. Elle a porté essentiellement sur les réorganisations et refontes de différentes entités européennes en réponse aux changements qui accompagnent cette évolution du Groupe qui connaît un développement soutenu sur les marchés émergents.

Cyrille de Montvalon, Vice-Président de la région Europe du Sud regroupant l'Espagne, l'Italie et le Portugal a ensuite présenté cette région et ses particularités avant de laisser la parole à **Marco Caccini**, Directeur Général d'Essilor Italia, qui a présenté les activités et les enjeux d'Essilor Italia.

Puis les membres du CEDIE ont été invités à visiter le laboratoire de prescription de cette filiale.

Hormis cette séance plénière, le bureau du CEDIE s'est réuni à deux autres reprises, en juillet puis en octobre 2010.

Au-delà de ces réunions, cette instance qui permet un échange permanent et direct avec la direction Europe a été informée en temps réel des changements significatifs intervenus en cours d'année, comme la mise en place d'une nouvelle direction Europe ou les réorganisations locales importantes.

10.

Actionnariat de responsabilité et actionnariat salarié

La présence d'un fort actionnariat interne de responsabilité, représenté et animé de façon indépendante et autonome à travers le monde par une association française de loi de 1901, « Valoptec Association », constitue pour Essilor un puissant levier de performance durable, d'alignement stratégique et d'excellence opérationnelle.

Le Groupe encourage par ailleurs fortement l'épargne salariale. Il offre, selon les pays, diverses possibilités de participation à des plans ou à des fonds.

Grâce à ces systèmes, quelques **11 500** salarié(e)s du Groupe possèdent des actions Essilor.

ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Essilor s'est engagé à participer aux initiatives de développement durable en préservant l'environnement et en promouvant des produits recyclables, et à respecter strictement les réglementations en vigueur, quel qu'en soit le champ d'application et la région du monde.

Bien que la nature de son activité ait des effets limités sur l'environnement, Essilor s'est engagé très tôt dans une démarche volontaire afin de connaître avec précision les conséquences, même légères, de ses différentes activités. En effet, Essilor gère plusieurs centaines de milliers de références et ses produits doivent conserver une propreté immaculée tout au long de leur processus de fabrication. A côté d'une optimisation continue de l'utilisation des ressources naturelles, de l'eau ou de l'énergie, les systèmes de management de l'environnement participent largement à l'efficacité des unités de production en leur apportant les bénéfices associés à leur présence, souvent d'une importance considérable dans le maintien de l'ordre et de la propreté des locaux.

Rappelons que les informations environnementales des entités Essilor à travers le monde sur un périmètre Groupe rassemblées selon le référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI) pour présenter les aspects environnementaux de la contribution globale de l'entreprise au développement durable figurent à l'annexe 3 du présent Document de référence sous le titre « Rapport sur la contribution économique, humaine et environnementale de l'entreprise sur un périmètre élargi ».

1.

Consommations de ressources, déchets, rejets et nuisances

Eau

329 390 m³ (Rappel 2009 : 362 316 m³). On retrouve en 2010 une diminution des consommations d'eau de 9,1 % malgré une augmentation du périmètre de reporting et celle des volumes. A l'exception de l'exercice précédent où une hausse de 4,6 % était

expliquée par un évènement exceptionnel, cette tendance à la diminution régulière de quantités d'eau par verre produit, correspond à une amélioration continue de l'utilisation de l'eau liée aux programmes mis en place pour réduire, recycler et réutiliser cette ressource.

Matières premières

Les principales matières premières utilisées par Essilor en France en 2010 sont **808** tonnes de monomère de CR 39 et **668** tonnes de granulés de polycarbonate destinés aux verres Airwear®. (Rappel 2009 : 738 t et 447 t respectivement). Les variations de stock Airwear® expliquent en grande partie les fortes variations d'un exercice à l'autre (Rappel 2008 Airwear® : 623 t).

Énergie

110,4 GWh. (Électricité : **75,1 GWh** / Gaz : **35,0 GWh**, / Fuel : **0,4 GWh**) (Rappel 2009 : 100,3 GWh). L'augmentation d'un exercice à l'autre est essentiellement due à un élargissement du périmètre de reporting aux unités nouvelles qui représentent 8,6 GWh. L'augmentation de 1,5 GWh à périmètre constant correspond à une variation de 1,5 % en valeur relative, inférieure à l'augmentation des volumes produits. L'amélioration continue de l'efficacité énergétique par verre produit se confirme en 2010.

Tri sélectif

Tous les sites de production en France, comme les autres sites de production dans le reste du monde, ont mis en place un tri sélectif des déchets en plus du tri obligatoire des déchets industriels banals et des déchets industriels spéciaux.

Traitement des eaux usées

Tous les sites de production en France, comme les autres sites de production dans le reste du monde, traitent leurs eaux avant rejet, le traitement pouvant être constitué d'une simple neutralisation, d'un système de décantation, de l'élimination des huiles, ou d'une combinaison des précédents, ou d'une station complète de traitement.

Rétention

Tous les stockages de produits chimiques font l'objet d'un dispositif de rétention pour éviter l'infiltration potentielle de produits polluants dans le sol ou l'eau en cas d'incident.

Bruit

Aucune plainte concernant les nuisances sonores n'a été signalée.

Odeurs

Aucune plainte concernant les nuisances olfactives n'a été signalée.

2.

Équilibre biologique, milieux naturels, espèces protégées

Les systèmes de management environnementaux mis en place chez Essilor intègrent les mesures destinées à limiter, le cas échéant, les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

L'année 2010 a été déclarée « Année Internationale de la Biodiversité » par l'organisation des Nations Unies et Essilor International a décidé de s'y associer en créant une rubrique spéciale dans son Grand Concours 2010 des verres-médailles du développement durable, une initiative destinée à rassembler et à récompenser les bonnes pratiques du Groupe dans les domaines du développement durable promues par les employé(e)s du Groupe à travers le monde. Une centaine de dossiers ont été reçus et étudiés par un jury composé aux deux tiers de personnalités extérieures. Ce jury en a retenu une quinzaine, soit jusqu'à trois dans chacun des cinq thèmes économique, humain (social et sociétal), environnemental et biodiversité.

3.

Certifications

Sur l'ensemble de ses sites de production (100 %), le Groupe a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'environnement certifiés dans le cadre de la norme ISO 14001. Les trois sites de production en France sont certifiés, comme le sont les autres sites de production dans le reste du monde. (Voir le détail complet ci-après, dans la rubrique « Aspect environnemental », au paragraphe 9, « Objectifs assignés aux filiales à l'étranger »).

4.

Conformité

Les systèmes de management de l'environnement certifiés mis en place chez Essilor intègrent les mesures destinées à assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

5.

Dépenses engagées

En 2010, les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement se sont élevées à **1 808 000 euros** (rappel 2009 : 2 112 000 euros).

6.

Services internes, organisation et gestion de l'environnement.

En 2010, afin de mieux prendre en compte le rôle important de coordination mondiale, le Service Central Hygiène Sécurité et Environnement (SCHSE) a évolué pour devenir le « Global EHS Department ». Constitué d'experts dans les domaines de la santé et sécurité au travail, de la gestion des produits chimiques, de l'ergonomie et de l'environnement, il offre au réseau de correspondants EHS du Groupe une assistance et un support pour l'ensemble des questions liées à ces domaines. En 2010, il a tenu son congrès international dans la région parisienne et a rassemblé une cinquantaine de participants autour des thèmes EHS pertinents en 2010, dont celui de la gestion des fiches de données de sécurité dans le nouveau référentiel GHS (Globally Harmonized System), la mise en application du règlement CLP (Classification, Labelling, Packaging) et la mise à jour du plan à moyen terme roulant EHS.

La volonté d'Essilor de décentraliser, de respecter le principe de subsidiarité et, de confier les responsabilités locales à ceux qui connaissent les situations locales, se traduit par la présence de spécialistes locaux et de dirigeants locaux dans ces domaines.

Les moyens consacrés à la prévention et à la réduction des risques pour l'environnement permettent de réaliser les plans d'action définis chaque année par la fixation des objectifs et des

cibles. Enfin, et malgré la très faible probabilité d'occurrence, chaque site a mis en place une organisation permettant de faire face à des accidents de pollution qui pourraient avoir des conséquences, même légères, au-delà des établissements de la Société.

La démarche de certification ISO 14001 prévoit la mise en place sur chaque site d'une politique environnementale qui compte parmi ses objectifs reconduits l'effort de formation et d'information du personnel.

En 2010, le Groupe de travail ad hoc a continué de mettre en place les différentes actions de suivi assurant avec succès la conformité d'Essilor dans l'application du règlement REACH. Ce groupe se compose de responsables et/ou d'experts dans les domaines des achats, des affaires juridiques, du développement durable, de l'environnement, de l'hygiène de la santé et de la sécurité au travail, de la recherche et du développement. Il fait appel au concours d'un consultant extérieur spécialisé. Il est destiné à conserver des activités de veille et de mise à jour sur les exercices suivants avec un horizon à long terme. La division instruments du groupe Essilor y est représentée.

7.

Provisions et garanties

Essilor n'a pas enregistré de montant au titre de provisions pour risques en matière d'environnement. La Société se garantit pour ces risques.

8.

Indemnités

Essilor n'a pas eu à verser d'indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et n'a eu aucune action en réparation à mener.

9.

Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

L'objectif principal assigné à toutes les filiales d'Essilor à l'étranger est d'être en conformité avec les réglementations applicables.

Par ailleurs, Essilor a engagé ses 13 sites de production amont (entités contrôlées à 100 %) dans une démarche de mise en place et de maintenance de systèmes de managements environnementaux qui comportent des objectifs locaux. Depuis le 31 décembre 2005, et donc a fortiori au 31 décembre 2010, tous ces sites de production dans le monde, c'est-à-dire au Brésil (1), en Chine (1), aux Etats-Unis (2), en France (3), en Irlande (1), au Mexique (1), aux Philippines (2), à Porto Rico (1) et en Thaïlande (1) étaient certifiés ISO 14001. En 2010, les audits de suivi programmés ont été effectués.

Le taux de certification des systèmes de management de l'environnement des usines de production amont du Groupe reste au niveau maximum de **100 %** (13 / 13).

De même, Essilor a engagé ses 13 sites de production amont (entités contrôlées à 100 %) dans une démarche de mise en place et de maintenance de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail qui comportent des objectifs locaux. Depuis le 31 décembre 2008, et donc a fortiori au 31 décembre 2010, les sites de production au Brésil (1), en Chine (1), aux Etats-Unis (2), en France (3), en Irlande (1), au Mexique (1), aux Philippines (2), à Porto Rico (1) et en Thaïlande (1) étaient certifiés OHSAS 18001. Ce résultat, en ligne avec les objectifs, porte à 100 % (13 / 13) le taux de certification des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail des usines de production amont du Groupe. En 2010, les audits de suivi programmés ont été effectués.

Le taux de certification des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail des usines de production amont du Groupe atteint désormais le niveau maximum de **100 %** (13 / 13).

Rappelons que **100 %** des usines de production amont du Groupe disposent également d'un système de management de la qualité certifié dans le cadre du référentiel ISO 9001, version 2000, qui fait également l'objet d'une maintenance régulière.

Nota : Le site de production amont d'Essilor en Inde a été transformé en site de production aval en 2010, ce qui explique la présence dans cette rubrique de **13** sites au lieu de **14** comptabilisés lors du rapport précédent.

Il conserve ses systèmes de management de la Qualité, de l'Environnement et de la Santé et de la Sécurité au travail.

Annexe 3 Rapport sur la contribution économique, humaine (sociale et sociétale) et environnementale de l'entreprise sur un périmètre élargi.

La présente annexe 3 rassemble les éléments qui entrent dans ce qu'il est convenu d'appeler un **rapport de développement durable**. Elle est destinée à compléter les éléments fournis à l'annexe 2 de ce présent Document de référence (Politique sociale et environnementale, loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques).

En effet, dans le but d'assurer la cohérence entre les informations publiées dans ce Document de référence avec celles qui figurent dans son bilan social d'entreprise, Essilor a choisi de rapporter les aspects de sa politique sociale et environnementale selon l'article 225-102.1 alinéa 5 du code de commerce sur un périmètre correspondant essentiellement à la maison mère.

C'est pourquoi il convenait de trouver un support adéquat pour publier les informations sur le périmètre régulièrement élargi aux entités légales d'Essilor à travers le monde. Cette annexe 3 permet de le faire.

Pour les exercices 2003 et 2006, ces informations étaient rassemblées dans le document séparé intitulé « Mieux voir le Monde (2003, 2006). Notre contribution au développement durable ». Pour les exercices 2004 et 2005, elles figuraient dans les rapports annuels respectifs. Depuis l'exercice 2007, elles figurent dans le Document de référence.

Pour les exercices à venir, Essilor se réserve le droit de publier dans un autre document des informations de ce même ordre en tant que de besoin.

La collecte et la consolidation des informations non financières se font à partir d'une application informatique spécifique utilisant depuis l'exercice 2003 le référentiel de la **Global Reporting Initiative (GRI)**, dans sa version G3 à partir de l'exercice 2006.

Cette application informatique est une **application jumelle** de celle qui permet de collecter et de consolider les informations financières. Ce sont les indicateurs clés de la GRI (Core indicators) qui sont suivis. Seule une sélection pertinente est publiée. Dans certains cas ils font l'objet d'une forte démultiplication en nombreuses sous rubriques, comme par exemple l'indicateur EN 01, matières utilisées qui permet de collecter les informations sur plusieurs dizaines de produits retenus en fonction de leur importance dans le processus de production des verres correcteurs.

Ce sont les directions financières du Groupe qui sont en charge de l'entrée des données qu'elles collectent auprès des spécialistes de chaque unité. Ces spécialistes disposent d'outils locaux leur permettant d'utiliser les données non financières qu'ils mesurent et qu'ils suivent dans le cadre d'une gestion opérationnelle quotidienne. Ce choix d'utilisation des canaux de reporting existants, hormis sa simplicité, sa fiabilité et son efficacité présente des avantages liés à quatre constatations principales :

- les services finance / comptabilité de chaque unité, familiers avec les outils et les procédures de reporting du Groupe, sont les mieux placés pour faire du reporting ;
- la compétence et l'expérience des services finance / comptabilité permet de délivrer un reporting disposant des nécessaires critères de qualité reconnus dans ce domaine ;
- les directions financières de chaque unité, partenaires privilégiés de leurs directions générales ne limitent plus leur

univers aux seules informations financières. Mieux informées, impliquées, sensibilisées, elles participent à la recherche de gisements d'amélioration dans l'ensemble des domaines du développement durable concernant ses aspects économiques, humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux ;

- les spécialistes de chaque unité continuent à utiliser les outils de gestion opérationnelle quotidienne souvent spécifiques, toujours adaptés et qui leur sont familiers.

Essilor appartient à l'un des sous-secteurs spécifiques du **secteur APE / NAF 33**, qui regroupe la fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique, et au **sous-secteur 4537 «fournitures médicales»** de la classification **«Industry Classification Benchmark»** (ICB). En termes de développement durable, ses enjeux sont distincts, directement liés à la nature de ses produits et de ses services. L'évaluation comparative du Groupe est par conséquent difficile à faire. Pour la faciliter, Essilor utilise ceux des indicateurs principaux de la GRI qui s'appliquent le mieux à ses activités.

Essilor publie également depuis l'exercice 2006 son **indice Global Value®**, une évaluation de la contribution des critères de développement durable à la performance globale, financière et extra financière et qui ramène à la création de valeur. Le résultat de la notation pour l'exercice 2010 figure à l'**Annexe 4** de ce Document de référence.

Pour l'exercice 2010, le nombre de sites qui rapportent leurs données dans l'outil de reporting extra financier est en légère augmentation par rapport à celui de l'exercice 2009. Il comprend l'ajout de deux agences commerciales et de trois sites en France ainsi que d'un site en Thaïlande. Toutefois, ces modifications d'un exercice à l'autre qui font passer le périmètre de reporting pertinent de 91,6 % à 92,2 % ne justifient pas que l'on établisse trois comparaisons, année précédente, année en cours à périmètre constant et année en cours à périmètre élargi.

Nous conservons par conséquent la simple comparaison de l'année en cours avec l'année précédente.

La politique d'acquisition soutenue menée par Essilor a amené le Groupe à définir le périmètre de reporting des informations extra financières en distinguant le périmètre brut du périmètre pertinent. C'est ce dernier qui est utilisé depuis l'exercice 2008.

Pour rappel, le périmètre brut correspondant au total des employé(e)s de toutes les unités quel qu'en soit le taux de contrôle est de **42 704** employé(e)s pour l'exercice 2010.

Le périmètre pertinent est calculé par le rapport entre les effectifs employés dans les entités qui participent au reporting non financier et dont les activités, la taille ou le degré de contrôle rendent le reporting extra financier judicieux, soit **24 946** sur **27 061** employé(e)s pour l'exercice 2010.

Le périmètre de reporting pertinent pour l'année 2010 s'établit par conséquent à **92,2 %**. (91,6 % en 2009).

Le Groupe ne saurait s'engager sur un périmètre de 100 % et souhaite se conserver une réserve de l'ordre de 15 % liée au fait que certaines acquisitions possédant des activités industrielles pourraient ne pas être en mesure de reporter leurs données extra financières à leur première clôture annuelle.

PROFIL

1. STRATEGIE ET ANALYSE

§1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010 et/ou au Rapport Annuel 2010.
§1.2	Description des impacts, risques et opportunités majeurs.	Ce document de référence 2010 décrit à plusieurs endroits les principaux risques et les principales opportunités. Vous y reporter. L'enjeu principal d'Essilor International en termes de développement durable est de faire en sorte que le plus grand nombre puisse « Mieux voir le Monde », pour reprendre la signature du Groupe et par conséquent de contribuer à faciliter l'accès au plus grand nombre à ses produits et à ses services par l'intermédiaire des professionnels de la vue, ses clients et prescripteurs.

2. PROFIL DE L'ORGANISATION

§2.1	Nom de l'organisation.	Essilor International
§2.2	Principaux produits et/ou services et marques correspondantes.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010 et/ou au Rapport Annuel 2010. Numéro un mondial de l'optique ophtalmique , Essilor recherche, développe, produit et commercialise partout dans le monde de larges gammes de verres correcteurs pour améliorer et protéger la vue. Ses marques phares sont Varilux® , Crizal® , Essilor® , Definity® et Xperio™ . Les verres correcteurs de la gamme Airwear® sont fabriqués à partir d'un matériau thermoplastique qui peut être recyclé en fin de vie pour servir à d'autres usages que la fabrication de verres correcteurs.
§2.3	Structure opérationnelle de l'organisation...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
§2.4	Lieu ou se trouve le siège de l'organisation.	147, rue de Paris - F 94227 Charenton-le-Pont - Cedex - France
§2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
§2.6	Nature du capital et forme juridique.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
§2.7	Marchés où l'organisation opère...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
§2.8	Taille de l'organisation...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010. Pour l'exercice 2010, le total des effectifs toutes entités comprises s'établit à 42 704 personnes. (Périmètre brut).
§2.9	Changements significatifs (...) au cours de la période de reporting.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
§2.10	Récompenses reçues au cours de la période de reporting.	Aucune récompense exceptionnelle n'est à mentionner au titre de l'exercice 2010. L'année 2010 a été déclarée « Année Internationale de la Biodiversité » par l'organisation des Nations Unies et Essilor International s'y est associé en créant une rubrique spéciale dans son Grand Concours 2010 des verres-médailles du développement durable, une initiative destinée à rassembler et à récompenser les bonnes pratiques du Groupe dans les domaines du développement durable promues par les employé(e)s du Groupe à travers le monde. Une centaine de dossiers ont été reçus et étudiés par un jury composé aux deux tiers de personnalités extérieures. Ce jury en a retenu une quinzaine, soit jusqu'à trois dans chacun des cinq thèmes économique, humain (social et sociétal), environnemental et biodiversité. La Fondation Essilor pour la Vision a multiplié ses actions en 2010 en élargissant la couverture de son programme Adopt-a-School et en étendant la portée de son programme Kids Vision for Life. Dans le cadre du programme Adopt-a-School, plusieurs dizaines de nouvelles équipes se sont créées à travers les Etats-Unis, rassemblant de plus en plus de volontaires parmi les salarié(e)s d'Essilor of America, leurs clients et d'autres parties prenantes de l'entreprise. Le programme Kids Vision for Life, déjà très solidement installé dans la zone de Dallas Fort-Worth a bénéficié en 2010 de la participation de la société Alcon et du renfort de ses équipes, faisant de cette immense région métropolitaine une sorte de capitale de la Vision. Par ailleurs, il a poursuivi son expansion dans l'état du Texas en menant des actions sur les deux autres grandes métropoles que sont Austin, la Capitale de l'état et Houston, la quatrième zone métropolitaine des Etats-Unis par son nombre d'habitants.

3. PARAMETRES DU RAPPORT

Profil du rapport

§3.1	Période considérée pour les informations fournies.	Du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.
§3.2	Date du dernier rapport publié, le cas échéant.	Annexe 2, annexe 3 et annexe 4 du Document de référence 2009. Des informations historiques sur la contribution d'Essilor International au Développement Durable se trouvent également dans les documents permanents « Mieux voir le monde 2003 . Notre contribution au développement durable» et « Mieux voir le monde 2006 . Notre contribution au développement durable».
§3.3	Cycle considéré.	Annuel.
§3.4	Personne à contacter...	M. Claude DARNAULT, Direction du Développement Durable.

Champ et périmètre du rapport

§3.5	Processus de détermination du contenu du rapport...	Responsabilité de la Direction du Développement Durable qui s'appuie sur le réseau des filiales et qui utilise un outil de reporting interne Hypérior [®] Sustainability.
§3.6	Périmètre du rapport.	Groupe Essilor à l'exclusion des sociétés apparentées sur un périmètre pertinent de 92,2 % des effectifs. [24 946 / 27 061 (Périmètre pertinent)]. (91,6 % en 2009)
§3.7	Indication des éventuelles limites (...) du périmètre...	Sociétés apparentées.
§3.8	Principes adoptés (...) concernant les coentreprises...	Sans objet pour ces situations. Les coentreprises ne font pas partie du périmètre de reporting extra financier. Le reporting extra financier du groupe Essilor comporte les indications «année précédente» «année en cours» pour faciliter les comparaisons.
§3.9	Techniques de mesures des données et bases de calcul...	Par mesures directes ou par données comptables à partir des factures. Application des lignes directrices et utilisation des indicateurs de base de la GRI (Version G3 depuis l'exercice 2006). L'outil de reporting extra financier Hypérior [®] Sustainability est une application jumelle de l'outil de reporting financier Hypérior [®] Figures.
§3.10	Explications des conséquences de toute reformulation...	Données en tant que de besoin.
§3.11	Changements significatifs...	Changement non significatif, l'ajout de deux agences commerciales et de trois sites en France ainsi que d'un site en Thaïlande fait passer le périmètre de reporting pertinent de 91,6 % en 2009 à 92,2 % en 2010.

Index du contenu GRI

§3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments...	La présente annexe 3 adopte les lignes directrices pour le reporting du développement durable mais ne comporte pas de tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis. Vous référer à l'index général de ce document de référence pour ce faire.
-------	---	--

Validation par des tiers

§3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport...	Vous reporter à l'annexe 4 de ce document de référence, où figure la fiche de synthèse de la Notation Global Value [®] mise à jour grâce à l'analyse des performances du Groupe sur les différents aspects du développement durable au cours de l'exercice 2010. L'information extra financière pour l'année 2010 a été audité.
-------	---	--

4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE**Gouvernance**

§4.1	Structure de gouvernance de l'organisation...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
§4.2	Indiquer si le président du conseil d'administration est aussi un administrateur exécutif.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
§4.3	(...) indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
§4.4	Mécanismes (...) des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
§4.5	Liens entre les rémunérations (...) et la performance de l'organisation.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
§4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêt.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010. Une politique d'interdiction de faire des opérations pendant des périodes interdites fixées et communiquées chaque année est appliquée aux membres du conseil d'administration, aux cadres supérieurs et aux cadres dirigeants du Groupe.
§4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
§4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes...	Charte des valeurs de Valoptec Association. Carte d'identité d'Essilor International.
§4.9	Procédures définies par le conseil d'administration pour superviser...	Rapport régulier de la Direction du Développement Durable au Comité Exécutif du Groupe et au Comité d'Audit du Conseil d'Administration.
§4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.

Engagements externes

§4.11	Explications sur la position de l'organisation...	Différents systèmes de management de la qualité, de l'environnement, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail permettent de mener des actions dans un démarche d'amélioration continue en matière de maîtrise et de prévention des risques. Une démarche EFQM est suivie au sein des Opérations Monde. Une charte et un guide Hygiène, Sécurité et Environnement sont en application pour tout projet depuis 2002. La démarche d'éco-efficacité éco-conception est en application depuis 2004. Essilor International est signataire du Pacte Mondial et fait partie de cinq indices majeurs de responsabilité sociale : ASPI Eurozone®, ECPI® Ethical Index EURO®, FTSE4Good, Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et Ethibel Excellence
§4.12	Chartes, principes et autres initiatives, d'origine extérieure...	Essilor International est signataire du Pacte Mondial depuis 2003. A ce titre, le Groupe soutient et promeut les quatre textes qui sous tendent les dix principes du Pacte Mondial : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1 ^{er} et 2 ^{ème} principes), les Conventions de l'O.I.T. relatives à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective (3 ^{ème} principe), à l'élimination de toute forme de travail forcé (4 ^{ème} principe), à l'abolition effective du travail des enfants (5 ^{ème} principe) et à l'élimination de la discrimination à l'embauche et dans l'emploi (6 ^{ème} principe), la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement (7 ^{ème} , 8 ^{ème} et 9 ^{ème} principes) et la Convention des Nations Unies contre la corruption (10 ^{ème} et dernier principe). Essilor adhère à Transparency International®. D'autres initiatives nombreuses figurent dans les documents permanents «Mieux voir le Monde 2003. Notre contribution au développement durable» et «Mieux voir le Monde 2006. Notre contribution au développement durable». Vous y reporter.
§4.13	Affiliation à des associations...	Sans objet.

Dialogue avec les parties prenantes

§4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation.	Le Groupe a mis en place de très nombreuses actions avec ses parties prenantes. A côté de ses clients, ses salarié(e)s, ses actionnaires, ses fournisseurs et les populations des régions ou ses employé(e)s vivent et travaillent le Groupe compte parmi ses parties prenantes de nombreuses Organisations Non Gouvernementales de la société civile comme Helen Keller International , le Lions Club International ou Special Olympics . Essilor a investi dans la société Investisseur et Partenaire pour le Développement , une structure qui possède deux activités, l'une dédiée au financement des institutions de micro-finance et l'autre dédiée à l'accompagnement et au financement d'entrepreneurs des régions de l'Afrique de l'Ouest francophone.
§4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer.	Les actions mises en place le sont généralement avec des parties prenantes qui s'intéressent aux activités du Groupe ou peuvent développer des synergies avec lui.
§4.16	Démarche de ce dialogue et notamment fréquence...	Aussi souvent que nécessaire et en tant que de besoin.
§4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue...	Développer les réseaux de professionnels de la vue à travers le monde, l'accès à leurs services, le dépistage visuel précoce des enfants, l'information sur l'importance d'une bonne vue auprès des populations, la corrélation étroite qui existe entre vision et développement. Comme membre du Pacte Mondial de l'ONU, Essilor International a établi des relations et/ou lancé des programmes avec en particulier l' Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) et l' UNESCO . D'autres partenariats nombreux figurent dans les documents permanents «Mieux voir le Monde 2003. Notre contribution au développement durable» et «Mieux voir le Monde 2006. Notre contribution au développement durable». Vous y reporter.

ECONOMIE, INDICATEURS DE PERFORMANCE

PERFORMANCE ECONOMIQUE

EC1	Valeur économique directe créée et distribuée incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserve, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États.	La contribution économique du Groupe est constituée de nombreux éléments disponibles dans ce document de référence 2010 (Chiffre d'Affaires, dépenses d'exploitation, salaires et charges, donations, impôts et taxes, dividendes, etc.). Vous reporter aux pages correspondantes. L'empreinte socio-économique du Groupe pour l'exercice 2010 peut se résumer par ordre décroissant en : Chiffre d'Affaires 3 892 millions d'euros, Fournisseurs 1 795 millions d'euros, Salariés 1 202 millions d'euros, Impôts 167 millions d'euros, Actionnaires 149 millions d'euros et Frais Financiers 2 millions d'euros.
EC2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changements climatiques.	Le Groupe est normalement confronté aux risques naturels. Il n'est pas concerné par les permis d'émission. Il participe toutefois à l'initiative « Carbon Disclosure Project » et « Water Disclosure Project » et est signataire du « Caring for Climate ». Les opportunités liées à la protection de l'oeil par des verres correcteurs dans un contexte de changement climatique qui influencerait sur la quantité ou les caractéristiques des émissions de rayonnements nocifs n'ont pas été évaluées à ce jour avec suffisamment de précision.
EC3	Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies.	Il existe une très grande variété de systèmes de retraite et d'épargne salariale au sein du Groupe à travers les différents pays. Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2010.
EC4	Subventions et aides publiques reçues.	Le Groupe dispose d'une totale indépendance de fonctionnement.

PRESENCE SUR LES MARCHES

EC6	Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels.	Essilor dispose d'une politique d'achats centraux destinée à assurer la cohérence des approvisionnements, l'assurance d'une qualité internationale et le respect des bonnes pratiques universelles de fabrication. Cette politique est généralement appliquée aux matières premières et aux différents produits entrant dans la composition ou la fabrication des verres correcteurs. Le Groupe génère par ailleurs des courants d'affaires significatifs avec ses fournisseurs de produits généralement consommables et de services locaux en leur réservant de façon quasi exclusive la part consacrée aux achats non imposés par ce référencement central.
EC7	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels.	Le Groupe favorise le recrutement local des équipes de direction de ses filiales et respecte plus généralement le principe de subsidiarité. La proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels se situe au dessus de 80 %.

IMPACTS ECONOMIQUES INDIRECTS

EC8	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit.	L'indicateur global EC 8 n'est pas pertinent pour le secteur d'activité du Groupe. Il n'est donc pas rapporté.
-----	---	--

ENVIRONNEMENT, INDICATEURS DE PERFORMANCE

		2010	Rappel 2009
MATIERES			
EN1	Consommation de matières		
	Matière 1 ^{ère} substrats standards	5 066 t	4 663 t
	Matière 1 ^{ère} autres substrats	7 098 t	5 463 t
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées.	Le Groupe n'utilise pas de matières recyclées pour la fabrication de ses verres. Tous les consommables de fabrication qui s'y prêtent sont systématiquement recyclés, parfois à des taux significatifs (95 % pour des joints élastomères, par exemple). Pour des raisons de qualité, l'utilisation de matières premières organiques recyclées n'est pas envisageable dans la fabrication des verres ophtalmiques. Elle l'est pour d'autres produits.	
ENERGIE			
EN3	Consommation directe d'énergie répartie par source d'énergie primaire.	Electricité	382,8 GWh
		Gaz	73,3 GWh
		Carburant liquide	6,7 GWh
EN4	Consommation indirecte d'énergie répartie par source d'énergie primaire.	Les transports font l'objet d'une évaluation des énergies mises en jeu selon quatre catégories de transport : primaire (de l'unité de fabrication au centre de distribution), secondaire (du centre de distribution à la filiale), tertiaire (de la filiale au client) et déplacements professionnels. En 2010, les calculs pour les deux premières catégories ont été effectués et leur traduction en tonnes de CO ₂ équivalent émises figure à la rubrique EN 17. Les émissions liées aux transports professionnels enregistrées sur une population d'environ 1 500 personnes dont 700 considérées comme « grands voyageurs » figurent également à la rubrique EN 17. Les différences géographiques et d'infrastructures entre les pays et les continents ne permettent pas d'extrapoler sur un périmètre plus large les résultats partiels ainsi obtenus avec une fiabilité suffisante. Ces mesures seront par conséquent étendues à d'autres tranches. L'utilisation des verres ophtalmiques ne nécessite pas d'énergie. Leur impact en fin de vie est négligeable.	
EAU			
EN8	Volume total d'eau prélevé.	Consommation totale d'eau	2 398 173 m ³
			2 300 525 m ³
BIODIVERSITE			
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées.	0 m ²	0 m ²
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées.	Voir note ^(a)	Voir note ^(a)

(a) Les systèmes de management de l'environnement prévoient la recherche d'impacts potentiels significatifs sur la biodiversité. A ce jour, aucun impact potentiel significatif n'a été identifié. Dans le cas où un impact significatif potentiel viendrait à être identifié suite à une modification des conditions actuelles, les systèmes de management de l'environnement qui auraient permis de le découvrir permettraient aussi et immédiatement de mettre en place les analyses, puis les plans d'actions avec leurs objectifs et leurs cibles et cette donnée nouvelle serait intégrée automatiquement dans le processus d'amélioration continue du système en vue d'une résolution efficace.

		2010	Rappel 2009
ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DECHETS			
EN16 ^(a)	Émissions totales, directes ou indirectes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO ₂)	La conversion des consommations d'énergie en émissions équivalentes de CO ₂ prise avec un facteur de conversion moyen de 1 kWh = 50 g pour l'électricité, 1 kWh = 200 g pour le gaz et 1 kWh = 300 g pour le fuel s'établit pour l'année 2010 à 35 810 t (Rappel 2009 : 33 085 t) ^(a) .	
EN17 ^(a)	Autres émission indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO ₂)	L'évaluation des émissions de CO ₂ relative aux transports primaires (transports des unités de production aux centres de distribution) s'établit pour l'année 2010 à 4 736 t (Rappel 2009 : 8 414 t). L'évaluation des émissions de CO ₂ relative aux transports secondaires (transports des centres de distribution aux filiales) s'établit pour l'année 2010 à 9 491 t . (Rappel 2009 : 7 734 t). L'évaluation des émissions de CO ₂ relative à une partie des transports professionnels s'établit pour l'année 2010 à 3 820 t (non renseigné en 2009) ^(a) .	
EN19	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids.	0 t	0 t
EN20	Émissions de Nox, Sox et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids.	Voir note ^(b)	Voir note ^(b)
EN21	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination.	Le Groupe maîtrise la qualité de ses rejets aqueux. Les matières en suspension, la DCO, la DBO à 5 jours, les métaux lourds et autres critères généraux comme le pH ou plus spécifiques en fonction des exigences des agences locales sont suivis dans le cadre des systèmes de management de l'environnement. La consolidation des données locales reportées dans EN 21 n'est pas considérée comme une donnée apportant une information pertinente. Les rejets dans l'eau du Groupe sont traités en conformité avec les exigences locales.	
EN22	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	Quantité totale de déchets solides 20 480 t	17 334 t
EN23	Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs.	1 ^(c)	0
PRODUITS ET SERVICES			
EN26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci.	La large gamme des verres ophtalmiques Airwear® est composée de verres correcteurs fabriqués à partir d'un matériau thermoplastique recyclable . Pour des raisons de qualité, l'utilisation de ce matériau recyclé n'est pas envisageable dans la fabrication de nouveaux verres. Elle l'est pour d'autres produits.	
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie.	Le Groupe a engagé des actions permanentes visant la réduction, la réutilisation et le recyclage de ses emballages. Certains clients d'Essilor ont mis en place des systèmes de collecte de lunettes usagées. L'élimination des lunettes correctrices et de leur étuis en fin de vie ne constitue pas un défi environnemental significatif.	
RESPECT DES TEXTES			
EN28	Montant des amendes significatives	Amendes significatives 0	0
	Nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement.	Sanctions non pécuniaires 0	0

(a) Le total des deux indicateurs **EN 16** et **EN 17** se monte à 35 810 + 4 736 + 9 491 + 3 820 = **53 857** tonnes équivalent CO₂ pour l'exercice 2010.

(b) Les émissions de Nox et Sox du Groupe ne sont pas significatives. A ce jour, cet indicateur n'entre pas dans le cadre du reporting extra financier.

(c) Fuite accidentelle rapidement stoppée d'environ deux cents litres de liquide de refroidissement à base d'eau et de glycol dont le déversement a été immédiatement traité.

SOCIAL, INDICATEURS DE PERFORMANCE

			2010	Rappel 2009
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT				
Emploi				
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	Femmes	13 326 (53 %)	12 642 (54 %)
		Hommes	11 620 (47 %)	10 936 (46 %)
		Total	24 946	23 578
LA2	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	En Pourcentage	8,80 %	8,60 %
Relations entre la direction et les salariés				
LA4 ^(a)	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective.		Indicateur non consolidé à ce jour. Le Groupe dispose de très nombreuses et très différentes structures multiformes de représentation du personnel ^(a) .	
LA5	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective.		Généralement supérieure à 6 mois.	
Santé et sécurité au travail				
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels.	Accidents avec arrêt	172	133
		Accidents sans arrêt	339	403
		Accidents mortels	0	0
		Jours de travail perdus	3 205	3 085
		Taux d'absentéisme	4,80 %	4,80 %
LA8	Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave.		Le Groupe agit dans ce domaine en tant que de besoin. Il a formé en 2005 une cellule de veille sanitaire, chargée plus particulièrement de suivre l'évolution de la grippe aviaire. En 2009, elle avait suivi et accompagné par des plans d'action les évolutions de la grippe de type AH1N1. Toujours prête à intervenir en 2010, elle a continué de travailler en collaboration avec les experts de la santé avec lesquels elle a contracté et qui suivent les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle peut être activée quasi instantanément dès l'observation du départ d'une nouvelle crise.	
Formation et éducation				
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié.	Nombre d'heures employés	479 050	402 440
		Nombre d'heures encadrement	217 034	186 481
		Total	696 084	588 921
Diversité et égalité des chances				
LA13 ^(b)	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité.		A ce jour, cet indicateur n'est pas mesuré ^(b) .	
LA14 ^(b)	Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle.		A ce jour, cet indicateur n'est pas mesuré ^(b) .	

(a) Signataire du Pacte Mondial, Essilor respecte, soutient et promeut la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (dans le cas de l'indicateur LA4, plus spécifiquement en son article 20 : 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifique. 2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.) ainsi que les huit conventions de l'OIT (dans le cas de l'indicateur LA4, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 87 relative à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical et N° 98 relative au droit d'organisation et de négociation collective).

(b) Signataire du Pacte Mondial, Essilor respecte, soutient et promeut en particulier mais pas seulement les huit conventions de l'OIT (dans le cas des indicateurs LA13 et LA14, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 100 relative à l'égalité de rémunération et 111 relative à la discrimination (emploi et profession)).

	2010	Rappel 2009
DROITS DE L'HOMME		
Politiques d'investissements et d'achats^(a)		
HR1 ^(a) Pourcentage et nombre total d'accords d'investissements significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point.	0%	0%
HR2 ^(a) Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'homme a fait l'objet d'un contrôle et mesures prises.	0%	0%
Non-discrimination^(b)		
HR4 ^(b) Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises.	0	0
Liberté syndicale et droit de négociation^(b)		
HR5 ^(b) Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé et mesures prises pour assurer ce droit.	0	0
Interdiction du travail des enfants^(b)		
HR6 ^(b) Activités identifiées comme présentant un risque significatif impliquant le travail d'enfants et mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail.	0	0
Abolition du travail forcé ou obligatoire^(b)		
HR7 ^(b) Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail.	0	0
SOCIÉTÉ		
Communauté		
S01 Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés.	Le Groupe exerce pleinement sa responsabilité vis-à-vis des communautés ou ses employé(e)s vivent et travaillent. Sa présence génère du travail pour les entrepreneurs locaux. Il évalue ses enjeux et impacts environnementaux dans le cadre de ses systèmes de management de l'environnement certifiés ISO 14001. De nombreux exemples des apports du Groupe aux communautés figurent dans les documents permanents «Mieux voir le Monde 2003. Notre contribution au développement durable» et «Mieux voir le Monde 2006. Notre contribution au développement durable».	
Corruption^(c)		
S02 ^(c) Pourcentage et nombre total de domaines d'activités stratégiques soumis à des analyses de risques en matière de corruption.	0 %	0 %
S03 ^(c) Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation.	A ce jour, cet indicateur n'est pas mesuré ^(c) .	
S04 ^(c) Mesures prises en réponse à des incidents de corruption.	Licenciement pour faute. Les sanctions sont prévues dans les règlements intérieurs et/ou autres documents adéquats ^(c) .	
Politiques publiques		
S05 Affichage politique, participation à la formulation de politiques publiques et lobbying.	Le Groupe n'est pas impliqué dans des activités politiques. Il collabore avec ses parties prenantes du secteur public local en tant que de besoin. Il participe à l'élaboration des normes internationales et autres travaux concernant ses métiers.	
Respect des textes		
S08 Montant des amendes significatives et nombre total des sanctions non financières pour non respect des lois et des réglementations.	Amendes significatives Sanctions non financières	0 0 0

(a) Le secteur dans lequel Essilor opère est heureusement considéré comme un secteur industriel et de distribution de détail (les professionnels de la vue) dans lequel les Droits de l'Homme ne sont pas un enjeu caractéristique. Ceci n'empêche pas Essilor de les respecter et de les faire respecter dans sa sphère d'influence. Essilor est particulièrement attentif à la sélection de ses fournisseurs locaux dans les pays considérés comme sensibles aux enjeux des Droits de l'Homme.

(b) Signataire du Pacte Mondial, Essilor respecte, soutient et promeut en particulier mais pas seulement les huit conventions de l'OIT dans le cas de l'indicateur HR4, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 100 relative à l'égalité de rémunération et 111 relative à la discrimination (emploi et profession), dans le cas de l'indicateur HR5, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 87 relative à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical et N° 98 relative au droit d'organisation et de négociation collective, dans le cas de l'indicateur HR6, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 138 relative à l'âge minimum et N° 182 relative aux pires formes de travail des enfants, dans le cas de l'indicateur HR7, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 29 relative au travail forcé et N° 105 relative à l'abolition du travail forcé.

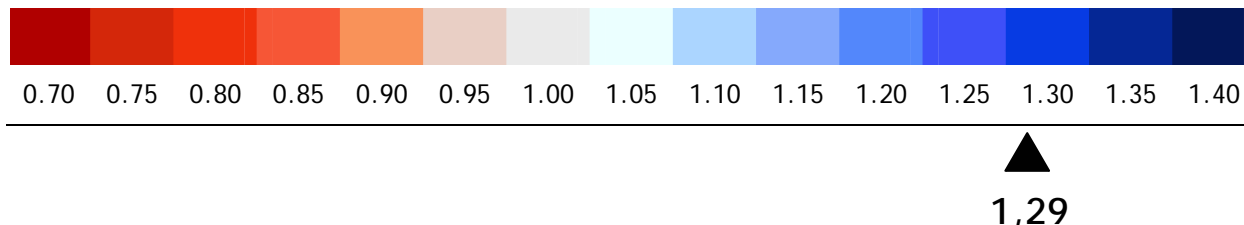
(c) Le secteur dans lequel Essilor opère est heureusement considéré comme un secteur industriel et un secteur de distribution de détail dans lequel la corruption n'est pas un enjeu caractéristique. Ceci n'empêche pas Essilor d'agir dans sa sphère d'influence contre la corruption sous toutes ses formes, incluant l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Signataire du Pacte Mondial et membre de Transparency International®, Essilor respecte, soutient et promeut la convention des Nations Unies contre la corruption.

	2010	Rappel 2009
RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS		
Santé et sécurité des consommateurs		
PR1	Étapes du cycle de vie où sont évaluées en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé, la sécurité et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures.	Les aspects d'hygiène, de santé et de sécurité sont pris en considération aussi bien en amont qu'en aval sur l'ensemble des catégories de produits et de services.
Etiquetage des produits et des services		
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information.	Chaque filiale de distribution du Groupe dispose d'informations en langue locale prenant des formes multiples sur l'ensemble des produits et des services offerts.
Communication marketing		
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages	Chaque filiale de distribution du Groupe effectue sa propre veille et se conforme aux lois, normes et codes volontaires locaux en vigueur.
Respect des textes		
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services.	
	0	0

Annexe 4 Notation Global Value®.

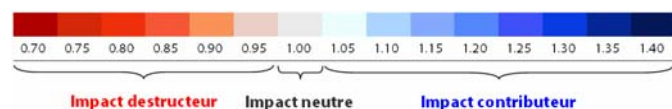
Paris, le 4 mars 2011.

L'agence de notation BMJ RATINGS attribue à Essilor International un indice global de performance de : 1,29



Les modalités de notation Global Value®

Le modèle Global Value® permet d'associer les éléments de performance financière et extra-financière, et d'identifier les passerelles qui expliquent les impacts des choix extra-financiers sur les résultats économiques de l'entreprise.



L'indice global de performance détermine les impacts des choix faits en matière de politique développement durable sur la performance économique.

Il est ainsi établi un indice se trouvant neutre à 1.

Au dessus de 1, les choix extra-financiers contribuent à une meilleure performance économique.

En dessous de 1, la performance économique est dégradée du fait d'une politique développement durable insuffisamment organisée ou performante.

Indice global de performance

L'agence BMJ Ratings maintient la note Global Value d'Essilor International, constatant que l'action du Groupe dans les domaines du développement durable est de nature à renforcer sa performance économique. L'indice reste au niveau de la précédente notation et s'établit à 1,29 sur une échelle comprise entre 0,70 et 1,40. Essilor International se maintient comme un leader de référence tirant un bénéfice élevé de ses engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Validité de la note

La notation d'Essilor International est établie pour une durée d'un an à compter du 4 mars 2011.

L'évaluation ne tient pas compte des informations relatives aux engagements qui auraient pu être décidés après cette date.

Pascal Bello,
Directeur Général

Les modalités de notation Global Value®

La méthodologie mise en œuvre pour évaluer la performance globale du Groupe Essilor International fait appel au modèle Global Value®. Global Value® est un modèle d'analyse qui mesure la contribution des actions développement durable à la performance économique des entreprises.

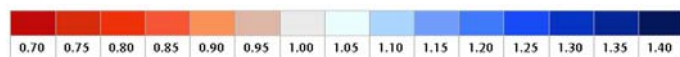
L'évaluation fournie par l'agence est le résultat d'un travail d'analyse basé sur la consultation de documents stratégiques et nourri par la tenue d'entretiens avec le management du Groupe.

Le modèle Global Value® croise les données financières et extra-financières à travers un outil de notation unique. Il est construit suivant une double exigence :

- Il intègre la dimension économique aux domaines du développement durable traditionnellement pris en compte dans l'analyse extra-financière (management environnemental, gestion des ressources humaines, actions sociétales, management des fonctions achats et commerciales, principes de gouvernance) ;
- Il analyse les interactions qui existent entre les différents critères extra-financiers, et évalue leur contribution à la performance économique du groupe par le biais d'indices partiels.

11 indices partiels, qui renvoient aux enjeux sectoriels d'Essilor International, sont ainsi évalués et consolidés pour le calcul de l'indice global de performance. Ces indices partiels sont mesurés en fonction de séries exhaustives d'items, chacun d'entre eux étant qualifié de contributeur positif ou négatif à la cohérence et à l'efficacité des activités du groupe. Ce mode de calcul garantit la finesse et l'objectivité de l'évaluation.

Le bilan de la notation



1.29

L'agence BMJ Ratings maintient sa note établie à 1,29 révélant une performance extra-financière de haut niveau. Certains indices partiels sont en progression et d'autres restent stables. Les indices partiels concourant à la construction de la note globale varient de 1.15 à 1.38 pour une performance globale consolidée de 1.29.

La gouvernance du groupe s'est encore améliorée et participe fortement à la bonne performance globale. De nombreuses actions positives sont relevées avec la dissociation des fonctions de président et directeur général et une transparence dans la communication récompensée. L'éthique des dirigeants constitue un socle solide pour le déploiement d'une politique responsable. Le

groupe doit continuer ses efforts pour favoriser la diversité au sein des instances de gouvernance.

Sur le plan des ressources humaines, l'agence note une progression des contributions à la performance environnementale et économique. Avec la nomination d'un nouveau Directeur Général, on note des positionnements équilibrés sur différents sujets qui concourent à la performance sociale. L'analyse montre un engagement renouvelé sur l'investissement dans la politique de formation et l'effort de recrutement est maintenu. L'agence souligne également le renforcement de la politique EHS à travers l'organisation déployée à l'international, les diverses actions de formation et la mise en place du référentiel OHSAS 18001 sur les sites de production. Le groupe continue à déployer sa politique diversité comme en témoignent les différents accords signés.

Dans le domaine environnemental, l'agence maintient son constat d'un niveau élevé de maîtrise des impacts et des risques associés. ESSILOR a renforcé en 2010 le pilotage et le suivi de la performance environnementale de ses entités opérationnelles. Le Groupe poursuit ses deux chantiers prioritaires que constituent l'efficacité énergétique et la réduction des consommations en eau dans ses unités de production, et étend progressivement cette démarche sur le périmètre de ses laboratoires de prescription. Sur le plan de l'intégration des enjeux environnementaux dans les relations clients-fournisseurs, l'agence souligne le renforcement par ESSILOR de ses modalités de gestion des risques chimiques. La dépendance de la logistique globale du Groupe aux énergies carbonées représente en revanche un point de vigilance à moyen/long terme.

Le groupe s'engage dans de nombreuses actions sociétales relatives à son activité et son savoir-faire : la correction visuelle et l'éducation. Ces actions ont une contribution positive sur le capital réputation du groupe même si le groupe gagnerait à une meilleure communication sur ses actions. Le groupe international s'attache, lors de ses acquisitions, à préserver la culture locale pour favoriser l'intégration des populations. Tout cela concourt à une saine gestion et donc une performance économique élevée.

Concernant les relations contractuelles, le groupe continue de développer son implantation à l'international et de renforcer l'innovation par le biais d'une politique active d'acquisition. La qualité des produits et l'innovation constituent le socle de sa politique client. L'approche partenariale déployée avec les opticiens permet une meilleure connaissance des clients. La politique de recherche et développement donne au groupe une position de leader mondial et lui permet de proposer des produits répondant toujours aux nouveaux besoins des clients. Par ailleurs, le groupe a choisi de développer des relations partenariales stratégiques avec ses fournisseurs lui permettant de renforcer son innovation et garantir la pérennité de ses activités économiques. Toutes ces actions contribuent de manière positive à la performance économique du groupe.

Le Document de référence et le Rapport annuel ont été réalisés par
la Direction des relations investisseurs et de la communication financière.

Les informations présentées dans ce Document de référence ont été principalement préparées par
la Direction Financière, la Direction Juridique et
la Direction des relations investisseurs et de la communication financière d'Essilor International.

Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière d'Essilor International
Essilor International - 147 rue de Paris - 94227 Charenton Cedex - France
Tél. : + 33 (0)1 49 77 42 16 - Fax : + 33 (0)1 49 77 43 24
E-mail : invest@essilor.com - Site Internet : www.essilor.com

ESSILOR INTERNATIONAL
Compagnie Générale d'Optique
147, rue de Paris - 94 220 Charenton-le-Pont - France
Tel : +33 (0)1 49 77 42 24 - Fax : +33 (0)1 49 77 44 20 - www.essilor.com